

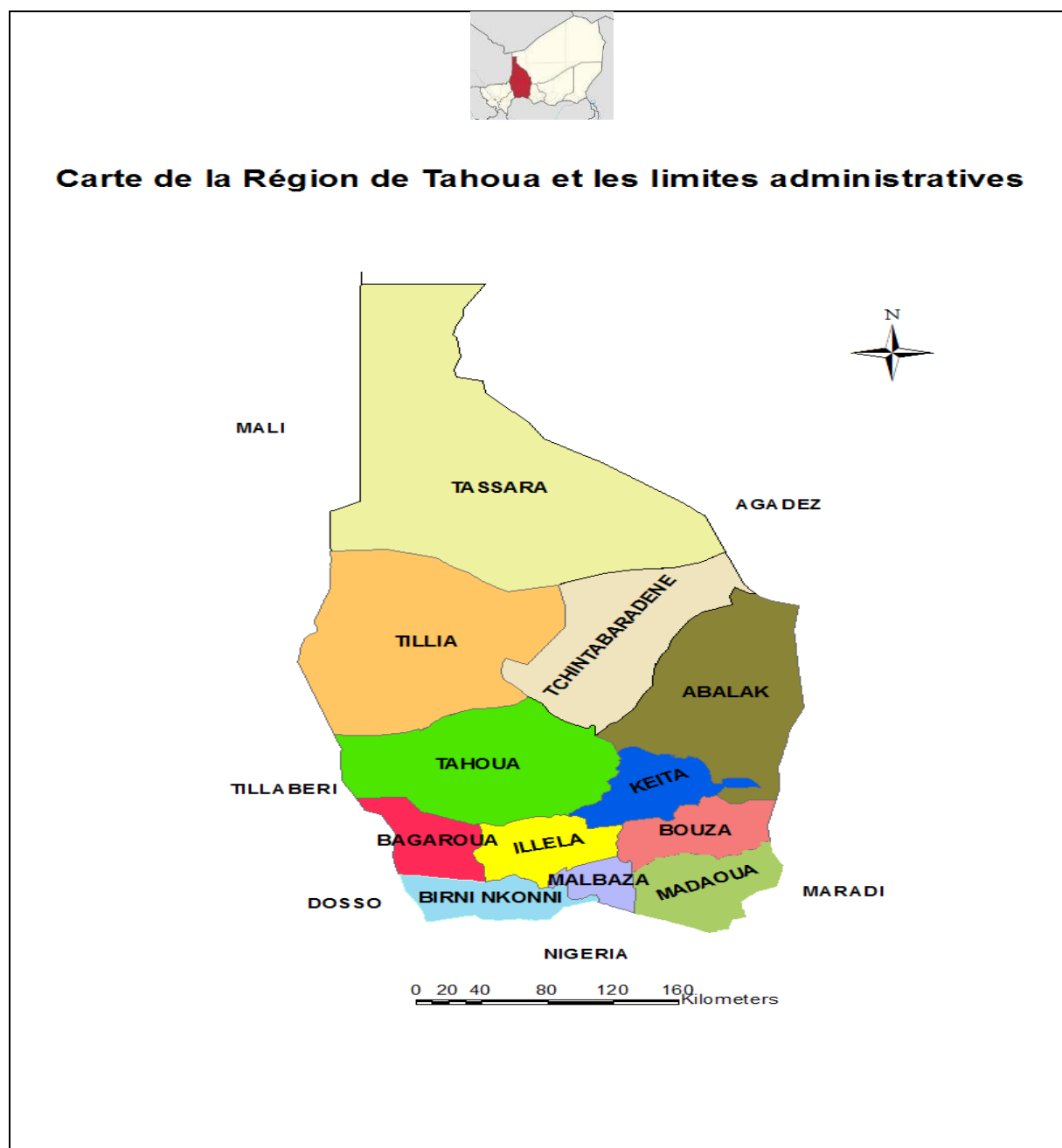


EVALUATION DU PROJET CONJOINT PBF : CONSOLIDATION DE LA PAIX ET LA RÉSILIENCE COMMUNAUTAIRE DANS LA RÉGION DE TAHOUA FACE AUX RISQUES SÉCURITAIRES ET AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES (2022-2025)

RAPPORT FINAL D'ÉVALUATION

Objet d'évaluation	Evaluation sommative et formative du projet
Période	2022-2025
Pays	Niger
Région	Afrique de l'Ouest et du Centre (WCARO)
Équipe d'évaluation	SEKE Kouassi DE SYG , Consultant international, Chef d'équipe OUSMANE JAZY , Consultant national
Durée de l'évaluation	Juillet à Décembre 2025
Version du document	Draft 1

2 Décembre 2025



SIGLES ET ACRONYMES

AD	Administrateur Délégué
ADESP	Actions pour le Développement Economique et Social des Populations
ANFICT	Agence Nationale de Financement des Collectivités Territoriales
ASNU	Agences du Système des Nations Unies
CAD/OCDE	Comité d'Aide au Développement de l'Organisation de Coopération et de Développement Economiques
CC	Conseil Communal
CCP	Comités Communaux de Paix
CMR	Cadre de Mesure de Rendement du projet
COFOB	Commission Foncière de Base Commission Foncière de Base
COFOCOM	Commission Foncières Communale
ENAFEM	Enquête Nationale sur la Fécondité et la Mortalité des Enfants de moins de 5 ans
EPEL	Enquête de Perception En Ligne
FAD	Femmes, Action et Développement
FDS	Force de Défense et de Sécurité
FGD	Focus Group Discussion
GE	Gestionnaire de l'Evaluation
GERAAS	Global Evaluation Report Assessment and Analysis System
GRE	Groupe de Référence de l'Evaluation
HACP	Haute Autorité à la Consolidation de la Paix
IDH	Indice de Développement Humain
LoCAL	Mécanisme de financement de l'adaptation au niveau local
MEFTP	Ministère de l'Enseignement et de la Formation Technique et Professionnelle
MENAPLN	Ministère de l'Education Nationale, de l'Alphabétisation et de la Promotion des Langues Nationales
MHAE	Ministère de l'Hydraulique, de l'Assainissement et de l'Environnement
MISPAT	Ministère de l'Intérieur, de la Sécurité Publique et de l'Administration du Territoire
MJ	Ministère de la Jeunesse
MPASSN	Ministère Population, de l'Action Sociale et de la Solidarité National
MSHP	Ministère de la Santé et de l'Hygiène Publique
OIM	Organisation Internationale pour les Migrations
ONG	Organisation Non-Gouvernementale
OSC	Organisations de la Société Civile
QE	Questions d'Evaluation
PBF	PeaceBuilding Fund
PDC	Plan de Développement Communal
PDES	Plan de Développement Economique et Social
PIA	Plan d'Investissement Annuels
PRSP	Programme de Résilience pour la Sauvegarde de la Patrie
Prodoc	Document de projet
PSH	Personnes en Situation de Handicap
PSPBF	Plan Stratégique du PeaceBuilding Fund
REFEPA	REseau des Femmes pour la PAix
RGPH	Recensement Général de la Population et de l'Habitat
SCAP/RU	Système Communautaire d'Alerte Précoce et de Réponse aux Urgences
S&E	Suivi-Evaluation
SQE	Sous-Questions d'Evaluation
TdC	Théorie de Changement
TDR	Termes de Référence
UNCDF	United Nation Capital Development Fund
UNEG	Groupe des Nations Unies pour l'Evaluation
UNFPA	Fonds des Nations Unies pour la Population

UNHCR	Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés
UNSDCF	Cadre de coopération des Nations Unies pour le Développement Durable
UNWOMEN	Organisation des Nations Unies pour l’Egalité des sexes et l’Autonomisation des Femmes

SOMMAIRE

CARTE DE LA REGION DE MISE EN ŒUVRE DU PROJET EVALUE	i
SIGLES ET ACRONYMES	i
LISTE DES TABLEAUX	iv
LISTE DES GRAPHIQUES.....	iv
LISTE DES IMAGES.....	v
REMERCIEMENTS.....	vi
RESUMÉ EXECUTIF	vii
CHAPITRE 1 : CONTEXTE ET JUSTIFICATION	1
1.1 Contexte géographique et sociodémographique	1
1.2 Etat de lieux et diagnostic avant la mise en œuvre du projet conjoint PBF sur les aspects sécuritaires, changements climatiques et de la participation des femmes/jeunes aux mécanismes de prise de décisions et de gestion des conflits	1
1.2.1 Situation sécuritaire	1
1.2.2 Situation liée aux changements climatiques	2
1.2.3 Situation de la participation des jeunes et des femmes aux mécanismes de prise de décision et de gestion des conflits	2
1.3 Dispositif pour l'évaluation finale du projet conjoint PBF (2022-2025).....	3
CHAPITRE 2 : OBJET DE L'EVALUATION	4
2.1 Présentation du projet conjoint PBF (2022-2025)	4
2.2 Cadre de résultats du projet conjoint PBF (2022-2025).....	5
2.3 Partie prenantes et stratégie de mise en œuvre du projet conjoint PBF (2022-2025)	5
2.4 Théorie de changement du projet conjoint PBF (2022-2025).....	5
2.5 Couverture géographique du projet conjoint PBF (2022-2025).....	5
2.6 Budget et partenaires de mise en œuvre du projet conjoint PBF (2022-2025).....	5
CHAPITRE 3 : BUT, UTILISATEURS ET UTILISATIONS DE L'EVALUATION	8
3.1 But	8
3.2 Utilisateurs et utilisations de l'évaluation.....	8
CHAPITRE 4 : OBJECTIFS, PORTÉE, CRITERES ET QUETIONS/SOUS QUESTIONS DE L'EVALUATION	9
4.1 Objectifs de l'évaluation.....	9
4.2 Portée de l'évaluation	9
4.2.1 Portée thématique	9
4.2.2 Portée géographique	9
4.2.3 Portée chronologique	9
4.3 Critères d'évaluation, questions et sous-questions d'évaluation	9
CHAPITRE 5 : METHODOLOGIE ET PROCESSUS DE L'EVALUATION	11
5.1 Approches de l'évaluation et innovations méthodologiques	11
5.2 Méthodes et outils de collecte des données	11
5.3 Stratégie d'échantillonnage des parties prenantes à l'évaluation	12
5.4 Analyse et assurance de qualité des données.....	14
5.5 Considérations éthiques et principes d'évaluation	15
5.6 Limites et contraintes de l'évaluation	16
CHAPITRE 6 : CONSTATATIONS DE L'EVALUATION.....	17
6.1 PERTINENCE	17
6.1.1 Forte implication des bénéficiaires dans la définition de leurs besoins et priorités, gage de pertinence des interventions du PBF	17

6.1.2 Adéquation des interventions du PBF avec les priorités nationales et locales en matière de paix, cohésion sociale et changement climatique	19
6.1.3 Cohérence et complémentarité des interventions entre le groupe des trois ASNU impliqués dans la mise en œuvre du projet conjoint PBF au regard de l'adéquation des arrangements institutionnels prévus par rapport aux enjeux	20
6.1.4 Pertinente cohérence et adaptabilité du cadre de résultats du projet PBF pour la mesure des résultats escomptés	22
6.2 EFFICACITE.....	24
6.2.1 Niveau d'atteinte des résultats planifiés et contribution aux effets escomptés du projet PBF	24
6.2.2 Facteurs (internes et externes au consortium des Agences) ayant favorisé l'atteinte ou non des résultats du projet PBF	29
6.2.3 Effectivité du fonctionnement des structures de coordination mises en place pour le suivi du projet à l'atteinte des résultats escomptés du projet PBF	29
6.3 EFFICIENCE.....	31
6.3.1 Analyse de la mise à disposition et de l'utilisation des ressources (financières, humaines et matérielles) investies en termes de quantité suffisante et qualité pour l'atteinte des résultats du projet conjoint PBF (2022-2025).....	31
6.3.2 Utilisation des ressources financières en adéquation avec le niveau de performance des résultats atteints par volet du projet PBF, compte tenu de l'enveloppe budgétaire mobilisée et dépensée.....	34
6.3.3 Analyse des facteurs de gestion à l'optimisation des ressources lors de l'implémentation du projet PBF	35
6.4 DURABILITE	37
6.4.1 Existence d'une réelle et forte appropriation institutionnelle/communautaire des interventions/acquis du projet conjoint PBF basées sur des actions des parties prenantes visées par l'implémentation	37
6.4.2 Faible pérennisation financière (du Gouvernement et/ou des bailleurs) en vue de soutenir les innovations du projet conjoint PBF pour sa réplication à une échelle plus grande	39
6.4.3 Evidence de synergie/partenariats entre les différents intervenants du projet conjoint PBF dans le cadre de collaboration durable au-delà du projet	39
6.5 GENRE	42
6.5.1 Prise en compte des principes d'égalité des sexes dans les phases de conception, de suivi et de rapportage du projet PBF	42
6.5.2 Existence d'une mise en œuvre du projet conjoint PBF participative et inclusive au sein des communautés lors de la planification, la mise en œuvre et le suivi des interventions	44
6.6 INCLUSION DE HANDICAP.....	45
6.6.1 Implication des personnes vivant avec le handicap dans la conception et la mise en œuvre du projet.....	45
6.6.2 Capacité d'identification des barrières auxquelles les PSH font face et mise en place des mécanismes pour réduire ces barrières	46
6.7 SENSIBILITE AUX CONFLITS.....	49
6.7.1 Accessibilité par les communautés aux mécanismes de feedback en termes de gestion et prévention des conflits et réponses adéquates à leurs préoccupations à partir desdits mécanismes.....	49
6.7.2 Renforcement de la cohésion sociale à travers l'intégration de toutes les couches de la communauté lors des différentes phases d'implémentation dudit projet.....	50
CHAPITRE 7 LEÇONS APPRISSES.....	53
7.1 Niveau stratégique	53
7.2 Niveau opérationnel.....	53
CHAPITRE 8 CONCLUSIONS FINALES.....	54
CHAPITRE 9 RECOMMANDATIONS	57
9.1 Recommandations stratégiques.....	57
9.2 Recommandations opérationnelles.....	57
ANNEXES.....	59

Annexe A.1 : Termes de Référence (TdR) évaluation du projet conjoint PBF	59
Annexe A.2 : Cadre de résultats du projet conjoint PBF (2022-2025).....	68
Annexe A.3 : Rôles et responsabilité des parties prenantes du projet conjoint PBF (2022-2025).....	70
Annexe A.4 : Questions et Sous-Questions d’Evaluation (SQE) initiales conformément aux TdRs.....	71
Annexe A.5 : Questions et sous-questions d’évaluation	75
Annexe A.6 : Matrice d’évaluation.....	77
Annexe A.7 : Outils de collecte de données	96
Annexe A.7.1 : Outil de collecte de données quantitatives	XCIX
Annexe A.7.2 : Outil de collecte de données qualitatives	104
Annexe A.7.2.1 : Guide d’Entretien (EI) avec les Acteurs de types Gouvernementaux/Institutions nationales/Administrations sectorielles ; Autorités administratives locales ; Membres de comité de coordination ; ASNU et les ONG	104
Annexe A.7.2.2 : Guide d’animation des FGD avec les représentants des OSC (Associations de femmes et de jeunes de la région de Tahoua et/ou des communes ciblées) et des Bénéficiaires (Femmes et jeunes (Garçons/Filles) ; Leaders traditionnels et communautaires ; Groupes vulnérables (déplacés internes, réfugiés) des interventions du projet conjoint PBF	107
Annexe A.7.2.3 : Guide d’observation des sites des interventions du projet conjoint PBF (2022-2025) (Salles de classes, forages, centres communautaires d’enregistrement des naissances) dédiée aux enfants dans le cadre des interventions dudit projet.....	109
Annexe A.8 : Documents consultés.....	110
Annexe A.9 : Liste des personnes interviewées dans le cadre de la collecte de données.....	112
Annexe A.10 : Stratégie d’échantillonnage de collecte des données.....	114
Annexe A.11 : Mécanisme de contrôle qualité interne de l’équipe d’évaluation du projet conjoint PBF (2022-2025)	117
Annexe A.12 : Formulaire de consentement des entretiens individuels	118

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 2.1: Aperçu de l'objet de l'évaluation	4
Tableau 2.2: Budget de mise en œuvre du projet conjoint PBF (2022-2025)	5
Tableau 3.1: Utilisateurs et utilisations de l'évaluation	8
Tableau 5.1: Profil des participants au volet quantitatif en lien avec le questionnaire en ligne de l'évaluation du projet conjoint PBF	13
Tableau 5.2: Récapitulatif des participants selon les méthodes de collecte des données mises en œuvre dans le cadre de l'évaluation du projet conjoint PBF	14
Tableau 5.3: Mesure de performances relatif au critère efficacité du projet conjoint PBF (2021-2025).....	14
Tableau 6.1: Mesure dans laquelle (%) les participants à l'EPEL perçoivent cohérence et la complémentarité des interventions entre le groupe des trois ASNU impliqués dans sa mise en œuvre au regard de l'adéquation des arrangements institutionnels prévus par rapport	21
Tableau 6.2: Mesure dans laquelle (%) les participants à l'EPEL perçoivent la cohérence et adaptabilité du cadre de résultats du projet PBF pour la mesure des résultats escomptés.....	22
Tableau 6.3: Maquette de la matrice de mesure de performances du projet PBF (2022-2025)	24
Tableau 6.4: Niveau d'atteinte des résultats du projet conjoint PBF (2022-2025).....	25
Tableau 6.5: Niveau d'atteinte des produits du projet conjoint PBF (2022-2025)	25
Tableau 6.6: Mesure dans laquelle (%) les participants à l'EPEL perçoivent l'atteinte des Produits du projet conjoint PBF évalué.....	28
Tableau 6.7: Adéquation entre ressources mobilisées et exécution budgétaire par Résultats/Produits atteints du projet conjoint PBF	34
Tableau 6.8: Mesure dans laquelle (%) les participants à l'EPEL perçoivent l'adéquation du niveau de performance des résultats atteints avec l'enveloppe budgétaire prévue/mobilisée en lien avec les objectifs recherchés projet conjoint PBF.....	35
Tableau 6.9: Intégration des principes d'égalité de sexe dans la phase de conception du projet PB	42
Tableau 6.10: Intégration des principes d'équité dans la phase de conception du projet PBF	45

LISTE DES GRAPHIQUES

Graphique 6.1 : Mesure dans laquelle (%) les participants à l'EPEL perçoivent la pertinence du projet conjoint PBF par rapport aux besoins et priorités définis par les bénéficiaires	18
Graphique 6.2: Mesure dans laquelle (%) les participants à l'EPEL perçoivent l'adéquation des interventions du PBF avec les priorités nationales et locales en matière de paix, cohésion sociale et changement climatique.....	20
Graphique 6.3: Mesure dans laquelle (%) les participants à l'EPEL perçoivent la mobilisation et l'utilisation des ressources financières dans le cadre du PBF compte tenu des priorités du moment.....	32
Graphique 6.4: Mesure dans laquelle (%) les participants à l'EPEL perçoivent la mobilisation et l'utilisation des ressources humaines dans le cadre du PBF compte tenu des priorités du moment.....	33
Graphique 6.5: Mesure dans laquelle (%) les participants à l'EPEL perçoivent la mobilisation et l'utilisation des ressources matérielles dans le cadre du PBF compte tenu des priorités du moment.....	34
Graphique 6.6: Mesure dans laquelle (%) les participants à l'EPEL estiment que la population cible, les citoyens, les participants, les autorités locales et nationales se sont appropriés le projet PBF ainsi que ses acquis en y jouant un rôle actif	39
Graphique 6.7: Mesure dans laquelle (%) les participants à l'EPEL estiment que le projet a donné lieu à des synergies/partenariats établis/éventuels entre les différents intervenants de manière à rendre possible une collaboration durable au-delà du projet	40
Graphique 6.8: Mesure dans laquelle (%) les participants à l'EPEL estiment que le projet conjoint PBF à renforcer le rôle socioéconomique des femmes et des jeunes au sein des communautés en tant qu'agents de consolidation de la paix et qu'agents de prévention/gestion	44
Graphique 6.9: Mesure dans laquelle (%) les participants à l'EPEL estiment que le projet a permis l'implication des personnes vivant avec le handicap dans la conception et la mise en œuvre du projet.....	46
Graphique 6.10: Mesure dans laquelle (%) les participants à l'EPEL estiment la capacité du projet à identifier des barrières auxquelles les PSH font face et à mettre en place des mécanismes à résorber ces barrières.....	48
Graphique 6.11: Mesure dans laquelle (%) les participants à l'EPEL perçoivent l'accessibilité par les communautés aux mécanismes de feedback en termes de gestion/prévention des conflits et réponses à leurs préoccupations par ces mécanismes	50
Graphique 6.12: Mesure dans laquelle (%) les participants à l'EPEL perçoivent le renforcement de la cohésion sociale à travers l'intégration de toutes les couches de la communauté lors des différentes phases d'implémentation dudit projet....	51

LISTE DES IMAGES

Image 6.1: SITE DE MORINGHA DE N’KASSOUWA/TEBARAM.....	28
Image 6.2: DEMIE-LUNE DANS LE CADRE DE LA RECUPERATION DE TERRE à AKASSOU 2/ BAGAROUA..	28
Image 6.4: KIT CAPRIN A MAGGIA ZANGA.....	30
Image 6.3: SALLE DE CLASSE REHABILITE A BAGAROUA.....	30

REMERCIEMENTS

L'évaluation sommative et formative du *projet conjoint PBF : Consolidation de la paix et la résilience communautaire dans la région de Tahoua face aux risques sécuritaires et aux changements climatiques (2022-2025)* est envisagée afin de favoriser la transparence, la responsabilisation et l'apprentissage collectif. Elle a été réalisée grâce à l'implication de plusieurs institutions et des personnes ressources sans lesquels cet exercice n'aurait pu aboutir.

Si les objectifs de la mission d'évaluation ont pu être atteints, c'est grâce aux efforts conjugués de toutes les parties prenantes qui ont fourni à l'équipe d'évaluation des informations de qualité sur la mise en œuvre du projet conjoint PBF (2022-2025) par le biais de rencontres d'échanges notamment des entretiens individuels, et de discussions de groupe ainsi qu'à la mise à disposition de la documentation utile dans le cadre de cette mission.

Les vifs et sincères remerciements des évaluateurs s'adressent aux responsables des administrations nationales notamment la Haute Autorité à la Consolidation de la Paix (HACP) à travers le Ministère de l'Intérieur, de la Sécurité Publique et de l'Administration du Territoire (MISPAT), le Ministère de la Population, de l'Action Sociale et de la Solidarité National (MPASSN), les administrations communales des zones ciblées par le projet évalué ainsi que les comités locaux de coordination, de même qu'au consortium des Agences des Nations Unies (ONU femmes, UNFPA et UNCDF), qui n'ont ménagé aucun effort pour leur disponibilité remarquable, leurs contributions enrichissantes et les appuis nécessaires apportés à l'équipe d'évaluation.

Particulièrement, les évaluateurs remercient les membres du Groupe de Référence de l'Evaluation (GRE) pour la gestion efficace de l'évaluation, pour leurs orientations au démarrage, leurs remarques et suggestions qui ont contribué à l'amélioration de cette évaluation finale.

Les remerciements s'adressent également à l'ensemble des acteurs Gouvernementaux, Partenaires Techniques et Financiers, OSC et ONG, ainsi qu'à toutes les personnes ayant participé aux entretiens individuels, aux Focus Group Discussion et aux séances d'Evaluation avec les jeunes et les enfants. Qu'ils trouvent ici l'expression de la reconnaissance et de la gratitude de l'équipe commise à cet exercice. En effet, sans leur adhésion au bien-fondé de cette évaluation et leur collaboration, il n'aurait pas été possible de réunir toutes les évidences pertinentes qu'ils ont mises à la disposition des évaluateurs.

Il reste à espérer que les constats, conclusions, les leçons apprises et recommandations de cette évaluation du Projet Conjoint PBF (2022-2025) soient valorisées.

L'équipe d'évaluation

1. INTRODUCTION

Cette évaluation sommative et formative est réalisée dans le cadre du « *Projet conjoint PBF : Consolidation de la paix et la résilience communautaire dans la région de Tahoua face aux risques sécuritaires et aux changements climatiques (2022-2025)* ». Avec une dotation budgétaire de 3 499 760 USD, ce projet a été mis en œuvre depuis novembre 2022 par le consortium ONUFEMMES, UNFPA et UNCDF sous le lead de ONU Femmes. Dans les 7 communes (Tassara, Tillia, Tchintabaraden, Tebaran, Takanamatt, Bagaroua et Allela) de la région de Tahoua qu'il couvre, le projet avait comme objectif global de prévenir des violences et de renforcer la résilience des communautés face aux facteurs de risques sécuritaires, aux effets des changements climatiques, avec une approche sensible au genre et à l'âge. La présente évaluation conduite de juillet à novembre 2025 prévue dans le plan de suivi-évaluation du projet est entreprise afin de favoriser la redevabilité, la transparence et l'apprentissage collectif de sa mise en œuvre. De ce fait, elle vise à apprécier les réalisations, à tirer les leçons apprises et à formuler des recommandations en vue d'assurer la durabilité de ses acquis.

2. BUT, UTILISATION, UTILISATEURS ET OBJECTIFS DE L'EVALUATION

Cette évaluation avait deux buts principaux. Le premier est sommatif (redevabilité) et vise à rendre compte des résultats (attendus ou pas) auprès des bailleurs ainsi que des décideurs et bénéficiaires (municipalités et communautés). Le second est quant à lui formatif (apprentissage) et ambitionne non seulement d'éclairer les stratégies de mise en œuvre, mais aussi mettre en lumière certaines mesures correctives potentielles qui doivent être mieux examinées à l'avenir.

Les utilisateurs principaux de cette évaluation sont : le Gouvernement du Niger, le consortium ONU Femmes, UNFPA et UNCDF et autres Agences ainsi que les ONG de mise en œuvre et les communautés/instances locales desservies.

De manière spécifique, l'évaluation visait neuf (9) objectifs à savoir : (i) Fournir une analyse de la pertinence et de la cohérence du projet au regard des priorités nationales et des besoins des bénéficiaires ; (ii) Mettre en relief les éléments de capitalisation du projet en lien avec les initiatives antérieures ou en cours ; (iii) Évaluer l'efficacité et l'efficience du projet, y compris sa stratégie de mise en œuvre, ses dispositions institutionnelles ainsi que ses systèmes de gestion et d'exploitation et son rapport qualité-coût ; Faire ressortir les effets du projet sur la consolidation de la paix dans la région de Tahoua ; (v) Identifier ce qui peut être amélioré dans la façon dont les interventions du projet ont été conçues et mises en œuvre ; (vi) Identifier les leçons apprises, les forces, les tendances actuelles des initiatives et mécanismes et les dispositifs mis en place en lien avec les thématiques du projet ; (vii) Apprécier l'analyse de synergie d'intervention entre les 3 Agences du Système des Nations Unies (ASNU) et les partenaires de mise en œuvre ; (viii) Apprécier les perceptions des autorités et des communautés par rapports aux rôles que jouent les femmes et filles ainsi que leur organisation dans la prévention et la résolution des conflits dans leur communautés ; et, (ix) Fournir des recommandations pour renforcer la programmation d'initiatives similaires.

3. PORTEE DE L'EVALUATION

La portée thématique de cette évaluation a concerné prioritairement les 2 Résultats stratégiques¹ et les 5 Produits du projet Conjoint tout comme les aspects transversaux tels que la coordination, le développement des capacités, le suivi et l'évaluation, la mobilisation des ressources et les partenariats stratégiques. La portée géographique quant à elle a couvert toutes les activités du projet sur les 7 communes² de la région de Tahoua, tandis que la collecte des données (quantitatives et qualitatives) primaires a couvert le niveau central (Niamey), régional (Tahoua) et communal (Allela ; Bagaroua et Tébaram). Enfin, la portée chronologique a couvert le champ temporel allant de Novembre 2022 à Septembre 2025 pour tenir compte de l'extension sans coût acté en Mai 2025.

4. CRITERES ET QUESTIONS D'EVALUATION

Conformément aux termes de référence, l'évaluation s'est focalisée sur quatre (4) critères principaux du Groupe des Nations Unies pour l'Évaluation (UNEG) et du Comité d'Aide au Développement de l'Organisation de Coopération et de Développement Économiques (CAD/OCDE) à savoir : (i) pertinence, (ii) efficacité, (iii) efficience et (iv) durabilité. En plus de ceux-ci, trois (3) critères additionnels ont été également pris en compte en l'occurrence l'égalité de genre, l'inclusion du handicap et la sensibilité aux conflits. Ainsi, tous ces 7 critères ont été traités par 20 sous-questions d'évaluation développées à travers une matrice d'évaluation.

¹ Résultat 1 : Les mécanismes et structures formels et informels de prévention et de gestion de conflits, d'adaptation aux changements climatiques intégrant les femmes et les jeunes sont opérationnels ; Résultat 2 : La résilience des communautés, notamment des femmes et des jeunes, face aux effets des conflits est renforcée par des investissements socioéconomiques et opportunités d'emploi adaptés aux changements climatiques.

² Allela (département de Konni) ; Bagaroua (département de Bagaroua) ; Tébaram et Takanamat (département de Tahoua) ; Tillia (département de Tillia) ; Tassara (département de Tassara) et Tchintabaraden (département de Tchintabaraden)

5. METHODOLOGIE DE L'EVALUATION

L'évaluation a adopté l'approche d'analyse de contribution se basant sur la théorie de changement initiale du projet qui a été élargie à certains éléments (risques, hypothèses et Produit) par l'équipe d'évaluation sur la base de la revue documentaire et autres méthodes mises en œuvre. De ce fait, l'évaluation a mobilisé cinq (5) principales méthodes de collecte de données déroulées du 1^{er} au 21 octobre, à savoir : *la revue documentaire* avec plus d'une cinquantaine de documents consultés dont notamment ceux en lien avec la mise en œuvre du projet conjoint PBF évalué ; *les entretiens individuels semi-structurés* réalisés en mode présentiel et virtuel au niveau central (Niamey), régional (Tahoua) et communal auprès de 23 informateurs clés (dont 5 femmes) sur les 23 interviews planifiés (soit 100% de taux de participation) ; 6³ *Focus Group Discussion (FGD)* réalisés sur l'ensemble des 18 projetés et 3 *observations structurées des sites* réalisées sur les 3 prévues dans les sites d'implémentation des activités du projet ; *un questionnaire en ligne/présentiel* pour lequel au total 313⁴ personnes (93% de participation) sur les 335 répondants ciblés ont pris part à l'Enquête de Perception En Ligne (EPEL). Aussi, il est à relever que la sélection des parties prenantes aux FGD, s'est faite sur la base d'un échantillonnage raisonné et a intégré l'approche genre et droits de l'homme. Ainsi, au total 384 personnes dont 268 (70%) de sexe féminin et 116 (30%) de sexe masculin ont participé aux entretiens, FGD et EPEL mis en œuvre.

Deux approches d'analyses ont été appliquées pour cette évaluation : l'approche qualitative (analyse de contenu/comparative via le progiciel Excel) et l'approche quantitative (analyses statistiques descriptives avec le logiciel SPSS). Enfin, l'analyse globale des résultats s'est faite sur la base de constats empiriques soumis à un processus de triangulation résultant d'une comparaison croisée d'au moins trois méthodes de collecte/sources de données parmi toutes celles mises à contribution pour cette évaluation.

6. LIMITES DE L'EVALUATION ET MESURES DE MITIGATION MISES EN PLACE

Des limites de nature à ne pas entacher la crédibilité de cet exercice évaluatif et surtout la légitimité des résultats obtenus) sont à souligner à l'issue de cette évaluation. Au nombre total de trois (3), des mesures de mitigation ont été appliquées à ces limites. La première limite est relative à l'indisponibilité de certaines personnes ressources identifiées pour les entretiens pendant la période allouée à la collecte des données. De fait, les personnes interrogées ont été prévenues longtemps à l'avance et, lorsque les rendez-vous en face à face ne pouvaient être honorés, ils ont été reprogrammés et réalisés par téléphone ou en mode virtuel. La seconde limite était relative aux difficultés de repérage des bénéficiaires du fait de la période des récoltes en cours lors du passage des équipes de collecte de données. Pour y remédier, la stratégie d'organiser des visites à domicile de nuit à des heures convenables lors du retour des champs s'est faite en collaboration avec des personnes ressources locales. Cette stratégie a le mérite qu'elle a permis de relever le taux de participation des bénéficiaires des zones cibles. Enfin, les plans de déplacement des équipes ont été ajustés dans la mesure du possible pour tenir compte de l'accessibilité de certaines zones cibles pour des raisons sécuritaires (localités d'Allela et Bagaroua) déclarées non accessibles par les autorités régionales et les forces de défense en raison d'incidents sécuritaires récents,

7. PRINCIPAUX CONSTATS ET CONCLUSIONS PAR CRITERE D'EVALUATION

Les conclusions sont basées sur les réponses aux 7 critères d'évaluation assignés à cette évaluation dont notamment :

1. Concernant **la pertinence**, l'évaluation a établi une forte implication des bénéficiaires dans la définition de leurs besoins et priorités, qui a garanti justement la pertinence des interventions du PBF. En effet, le projet conjoint PBF a été élaboré à partir de consultations initiales (étude de base⁵) menées avec différents acteurs dont les bénéficiaires du projet qui sur le plan opérationnel sont fortement dans les instances communautaires redynamisées/mises en place par le projet évalué. Aussi, dans une grande mesure (63,2%) les données de l'EPEL, corroborent cette forte appréciation de la pertinence du projet conjoint PBF par rapport aux besoins et priorités définis par les bénéficiaires eux-mêmes. L'évaluation révèle que le projet conjoint PBF s'aligne sur différents cadres stratégiques nationaux comme ceux de la Haute Autorité à la Consolidation de la Paix (HACP) notamment en ces Effets 1⁶ et 2⁷, avec l'axe stratégique 2⁸ du Plan de Développement Economique et Social

³ Dont 3 FGD (50%) pour les membres des OBC, 1 FGD (17%) avec les femmes, 1 FGD (17%) avec les hommes, 1 FGD (17%) avec les Adolescents et jeunes de 12 à 17 ans.

⁴ Cette enquête a été réalisée auprès de 4 représentants des structures gouvernementales/institutions nationales/administrations sectorielles, 3 acteurs de structures communales, 3 acteurs membres de comité de coordination des instances mises en place, 5 acteurs des ASNU ainsi qu'auprès de 298 titulaires de droits directs/indirects constitués de représentants de bénéficiaires (hommes, femmes et jeunes des 3 communautés des communes d'Allela, de Bagaroua et de Tébaram).

⁵ Rapport étude de référence du projet, UNFPA, ONU FEMME et UNCDF, Décembre 2023

⁶ Effet 1 : Les conflits internes sont réduits.

⁷ Effet 2 : Les capacités des acteurs (communautés, FDS, collectivités territoriales) en gestion et prévention de la problématique sécuritaire dans les zones à risques et transfrontalières sont renforcées.

⁸ L'axe 2 du PDES (2022-2026) intitulé Consolidation de la gouvernance, paix et sécurité vise (i) l'amélioration de la gouvernance publique et renforcement des institutions démocratiques, (ii) la prévention et gestion des conflits et le (iii) le respect des engagements internationaux (Vision 2050 de la CEDEAO, ZLECAf, Agenda 2063 de l'Union Africaine, ODD, COP26).

(PDES, 2022-2026), avec les 4 axes stratégiques⁹ du Programme de Résilience pour la Sauvegarde de la Patrie (PRSP, 2024-2026), et avec les axes 2 et 3¹⁰ du nouveau Plan Stratégique du PBF (PSPBF, 2020-2024)¹¹. De plus, il s'inscrit également en droite ligne avec les priorités du Fonds de Consolidation de la Paix des Nations Unies et à contribuer à l'outcome 4/Effet 2 de l'UNDAF et aux ODD 3, 5 et 16. Ce constat de l'adéquation des interventions du PBF avec les priorités nationales et locales en matière de paix, cohésion sociale et changement climatique est d'ailleurs corroboré dans une grande mesure (64,4%) à partir de l'EPEL. De plus, l'évaluation relève la cohérence et la complémentarité des interventions du projet, entre le groupe des trois ASNU impliquées dans sa mise en œuvre au regard de l'adéquation des arrangements institutionnels prévus par rapport aux enjeux. Une cohérence et complémentarité s'étant bâtie de prime à bord en fonction de l'avantage comparatif de chacune des agences sur les thématiques du projet et renforcées par la mise sur pied d'un Comité de Suivi Régional (CSR, dédié au suivi régulier de l'état de mise en œuvre au niveau local) et d'un comité de coordination inter-agence¹² des points focaux PBF du consortium.

2. L'analyse de l'efficacité, appréhendée à travers les indicateurs de Résultats/Produits a fait ressortir une performance satisfaisante ($\geq 80\%$ d'atteinte de l'objectif fixé) à la fois pour les deux Résultats (R1 et R2) par l'atteinte des niveaux de performance jugés satisfaisants des 4 indicateurs de Résultats (1a ; 1b ; 2a et 2b) et pour tous les 5 Produits du projet évalué. Cependant, seul l'Indicateur 1.2.1 a connu une performance insatisfaisante en ce qui concerne spécifiquement la cible constituée par les hommes. Un résultat compréhensible si l'on s'en tient au fait que le taux de 20% a été fixé comme cible à atteindre concernant les cibles que les hommes pour cet indicateur spécifiquement. L'évaluation a également mis en exergue plusieurs facteurs (internes et externes au 3 ASNU) ayant conditionné la mise en œuvre du projet. S'agissant des facteurs internes au consortium des Agences favorables, on peut citer : (i) les réunions conjointes, les missions de suivi intégrées et le partage d'informations entre les ASNU ; (ii) la complémentarité des mandats des trois agences ; (iii) la présence active du personnel technique des Agences du consortium au niveau régional et l'appui permanent de la coordination nationale et (iv) la réalisation de l'étude de base par les agences du consortium. En revanche, au rang des facteurs internes aux ASNU ayant freiné à des moments la réalisation des objectifs fixés, l'évaluation a relevé : (i) les retards dans les décaissements ; (ii) la rotation du personnel dans certaines agences ; (iii) la lourdeur des procédures administratives a contribué à ralentir la mise en œuvre sur le terrain. Concernant les facteurs externes au consortium des Agences favorables à l'implémentation des interventions figurent : (i) l'appui institutionnel du Gouvernorat de Tahoua ; (ii) l'implication et la collaboration avec les services techniques déconcentrés ; (iii) la mise en place du CSR ; (iv) l'adhésion aux plateformes communautaires mises en place dans le cadre de la prévention et de la gestion des conflits communautaires et fonciers. Par contre, certains facteurs externes ont été défavorables à l'implémentation à savoir : (i) le contexte sécuritaire instable dans certaines communes (Tillia, Tassara, Tchintabaraden, Takanamatt, Tebaran Bagaroua) qui a restreint ou rendu impossible les déplacements des équipes et a retardé certaines activités communautaires ; (ii) le changement des autorités communales qui a entraîné des retards dans le démarrage des investissements ; (iii) le manque de mise à jour sur les outils informatiques des communes qui a entraîné l'incapacité de certaines à renseigner convenablement l'ACCAF.

3. Dans le cadre de l'analyse de l'efficience du projet conjoint PBF, la mobilisation en ressources financières a permis une mise à contribution de 3 146 977 USD jusqu'en Mai 2025 pour une prévision budgétaire estimée initialement à 3 499 760 USD¹³ (soit 96%). Une exécution budgétaire caractérisée par un niveau d'exécution faible des ressources financières dans les premières années de mises en œuvre pour l'UNCDF qui, jusqu'en 2024 à une année de la clôture du projet s'élevait à 60%. Aussi, l'évaluation note que la mobilisation et l'utilisation des ressources humaines ont été jugées satisfaisantes en quantité et en qualité bien qu'il ait été fait recours de renforts techniques ponctuels des ressources humaines qui auraient permis d'accélérer certaines activités dans les zones les plus éloignées ou à accès difficile. Aussi, l'évaluation révèle un

⁹ Le PRSP s'articule autour de quatre axes majeurs : (i) renforcement de la gouvernance, de la paix et de la sécurité : consolider le système politique, administratif et judiciaire, ainsi que la sécurité nationale et locale ; (ii) développement inclusif du capital humain : améliorer les conditions de vie et les services sociaux essentiels pour les populations ; (iii) amélioration de la croissance économique et de l'emploi : stimuler l'activité économique et créer des emplois pour surmonter les effets des sanctions sur l'économie ; et (iv) promotion de la participation citoyenne et de l'inclusion sociale : encourager l'engagement communautaire et la contribution des citoyens dans le développement national.

¹⁰ L'axe 2 « Renforcement de la résilience des communautés face aux risques de radicalisation et/ou affectées par l'extrémisme violent » et l'axe 3 « consolidation de la paix et de la sécurité communautaire dans les zones frontalières ».

¹¹ Projet Coordination Secrétariat PBF_Niger, juin 2021.

¹² Dédié au suivi complémentaire de la mise en œuvre, notamment en termes de procédures et d'avancée de l'exécution budgétaire)

¹³ Project document, projet conjoint PBF 2021

rapport du cout-efficacité favorable/adéquat (correspondant à la Situation 1¹⁴) entre la performance atteinte, les ressources allouées et utilisées pour tous les 2 Résultats et les 5 produits du projet.

Enfin, concernant la gouvernance et le pilotage du projet conjoint PBF, ils ont bénéficié de l'implication de plusieurs parties prenantes aux compétences variées et diverses associées à la mise en œuvre. Ici, plusieurs facteurs de gestion ont été identifiés comme ayant contribué à l'amélioration de l'efficacité du projet : (i) les partenariats et les synergies (avec les administrations communales et sectorielles, les ONGs, les ASNU du consortium) ; (ii) le positionnement du projet dans les plateformes de coordination au niveau régional ; (iii) une planification détaillée couplée à une coordination efficace entre les parties prenantes ; (iv) l'existence du consortium d'ASNU ; (v) la forte implication des responsables des Services Techniques Déconcentrés/Communaux (STD/C) dans la mise en œuvre des interventions du projet et ; (vi) l'implémentation, au sein du projet, des mécanismes communautaires; et (vii) la stratégie de recruter localement les ONG de mise en œuvre à Tahoua afin de minimiser les frais de déplacement des staffs et également de bâtir sur leur bonne connaissance du terrain dans un contexte marqué par l'insécurité. Cependant, certains facteurs limitants ont temporairement réduit l'optimisation des ressources à savoir : (i) la complexité des procédures financières en lien avec le HACT propres à chaque agence ; (ii) les retards de décaissement ; (iii) la suspension de l'ONG locale Action pour le Bien Être (APBE) et ; (iv) les contraintes sécuritaires de mise en œuvre.

4. L'analyse de la durabilité du projet évalué révèle une réelle et forte appropriation institutionnelle/communautaire des interventions/acquis du projet conjoint PBF basée sur des actions des parties prenantes visées par l'implémentation, y compris celles de type communal souvent exposés à des mutations/changements. Cette forte appropriation se traduit par l'existence d'une stratégie ancrée au sein du projet dès sa conception, en vue d'assurer la durabilité des résultats/acquis d'une part, et la réalisation de nombreuses activités (formations des acteurs, distributions de kits, constructions d'infrastructures) sous le leadership technique des acteurs de premier rang (au niveau régional, départemental et communal) des ministères sectoriels du projet évalué d'autre part. Au niveau des communautés, l'appropriation du projet et de ses acquis dans les zones couvertes, s'illustre à travers l'adoption des activités et des technologies développées (HIMO, techniques antiérosives) et par le changement de comportements observables dans les perceptions, les pratiques et habitudes des communautés concernant des thématiques du projet.

L'évaluation a noté une faible pérennisation financière (du Gouvernement et/ou des bailleurs) en vue de soutenir les innovations du projet conjoint PBF pour sa réplification à une échelle plus grande l'intérêt de certains bailleurs comme l'UE, la GIZ et l'AFD ayant manifesté leur intérêt à appuyer des projets inspirés du modèle de ce projet PBF évalué.

Aussi, bien que le projet ait permis de jeter les bases d'une durabilité financière locale avec l'accompagnement du LoCAL et de l'UNCDF des communes partenaires pour le financement des initiatives d'adaptation au changement climatique, il reste leur traduction effective dans les PDC/PIA à venir desdites communes afin de concrétiser leur engagement en budget pour la poursuite des activités du projet.

Par ailleurs, l'évaluation met en lumière une forte appréciation de la capacité du projet à établir des synergies/partenariats (inter-agences, interinstitutionnelles et intersectorielles) entre les différents intervenants du projet pour l'atteinte des résultats et de garantir la pérennisation des acquis. En revanche, il a été relevé l'absence de partenariats stratégiques spécifiques avec le Ministère en charge de la formation professionnelle durant tout le cycle du projet. Ce qui ne permettra pas aisément le suivi des bénéficiaires aux métiers issus du projet par les professionnels dudit Ministère, en vue de garantir la pérennisation des acquis.

5. L'évaluation démontre une intégration exemplaire et transformative de l'approche **genre** tout au long du cycle du projet PBF, avec des résultats significatifs en matière d'autonomisation des femmes et d'inclusion des jeunes. De manière formelle, l'évaluation note que le projet a réussi à opérationnaliser une approche genre transformative, passant d'une simple intégration formelle à des changements tangibles dans les rapports sociaux de sexe. Cette intégration fortement appréciable du principe genre s'est traduite à travers : (i) un engagement financier substantiel, dont 69,5% (soit 2,4 millions de dollar) dédié aux activités d'égalité des sexes, dépassant largement l'objectif initial de 30% : (ii) l'intégration systémique dans le cadre des résultats (par l'énonciation/formulation des éléments dont 100% des Résultats, 80% des Produits, et respectivement 100% et 70% des indicateurs de Résultats et de Produits). D'ailleurs, l'EPEL confirme cette intégration transversale du genre dans la mise en œuvre du projet à travers le renforcement du rôle socioéconomique des femmes et des jeunes au sein des communautés. En effet, seulement 93% et 92% des participants affirment dans une forte mesure le rôle des femmes/jeunes respectivement en tant qu'agents de consolidation de la paix et agents de prévention/gestions des conflits.

¹⁴ Situation dans laquelle on aurait mobilisé le plus possible, dépensé le plus possible et obtenu un niveau de performance satisfaisant (*Situation 1*) relatif à l'atteinte des Résultats/Produits

De plus, l'évaluation a également permis de documenter les impacts transformateurs en lien avec des changements perceptibles de normes sociales à savoir : (i) l'émergence des femmes/jeunes leaders communautaires et leur participation active dans les instances de décision comme élément révélateur du leadership féminin ; (ii) la réduction de la marginalisation des femmes/jeunes dans les espaces décisionnels ; (iii) la rupture du silence sur les VBG grâce aux espaces de dialogue sécurisés ;

6. L'évaluation a noté que toutes les sources de données mobilisées sont concordantes à une forte intégration et implémentation du principe d'équité¹⁵ relatif principalement à l'**inclusion** des Personnes en Situation **de Handicap** (PSH) dans la conception et la mise en œuvre du projet PBF évalué mais faiblement en lien avec le suivi et le rapportage. En effet, le projet a réussi une inclusion qualitative des PSH dans la mise en œuvre opérationnelle mais a omis la dimension structurelle nécessaire pour lever les obstacles durables. Quatre points forts sont à relever dans ce sens de cette intégration et implémentation en accord avec les PSH : (i) l'intégration conceptuelle solide dans le cadre des résultats (80% des Produits, et 70-100% des indicateurs incluent l'équité/handicap) ; (ii) la participation effective des PSH dans les activités génératrices de revenus (fabrication de savon, extraction d'huile, élevage caprin) ; (iii) le début de reconnaissance sociale avec l'implication des PSH dans les réunions communautaires et de paix ; (iv) la perception globalement des participants avec seulement 15% des participants estimant faible l'implication des PSH.

Toutefois, l'évaluation a cependant relevé des limites importantes avec l'intégration des PSH notamment : (i) l'absence d'identification systématique des barrières spécifiques aux PSH ; (ii) l'accessibilité physique non garanti sur certains sites d'activités ; et, (iii) le manque d'indicateurs spécifiques pour mesurer la participation réelle des PSH pour le projet. Les réflexions en cours sur l'intégration des critères d'accessibilité dans les micro-projets LoCAL constitue à cet effet une piste prometteuse pour les interventions futures, mais ne compense pas l'absence de mécanismes dédiés au PSH durant le projet actuel.

7. Enfin, s'agissant du critère de la **sensibilité aux conflits**, l'évaluation a établi que le projet a permis aux communautés d'avoir un accès réel et fonctionnel aux dispositifs de feedback en lien avec la gestion et la prévention des conflits. Ce qui a contribué à instaurer un climat de dialogue, de confiance et de cohésion sociale. Ceci, à travers la mise en place et le renforcement de mécanismes communautaires de prévention et de gestion des conflits, fondés sur la participation citoyenne et le retour d'informations (« feedback ») entre les communautés, les autorités locales et les partenaires d'exécution. Ces mécanismes ont permis de renforcer la confiance entre les populations et les institutions locales, d'améliorer la réactivité des autorités communales et de réduire les risques de conflit liés à la gestion des ressources, au foncier ou aux tensions intercommunautaires. Toutefois, la pérennité de ces canaux de feedbacks communautaires reste tributaire du maintien de l'appui technique et financier des agences partenaires, ainsi que du renforcement des capacités locales pour assurer un suivi autonome et continu.

Par ailleurs, l'évaluation a établi que le projet PBF a contribué de manière significative au renforcement de la cohésion sociale et à l'intégration de toutes les couches communautaires dans les processus de paix, de gouvernance et de résilience au niveau des communes ciblées. En effet, en usant des approches multisectorielle et inclusive, le projet a favorisé la participation équilibrée des femmes, des jeunes, des leaders traditionnels et religieux, ainsi que des groupes vulnérables, notamment les personnes en situation de handicap, dans la planification, la mise en œuvre et le suivi des activités. En matière de renforcement de la cohésion sociale, l'évaluation a relevé que le projet évalué a eu un effet catalyseur (non financier), c'est-à-dire qu'il a levé les obstacles pour débloquer les processus politiques, institutionnels ou autres de consolidation de la paix à différents niveaux.

8. LECONS APPRISES

En tout 7 leçons apprises ont été mises en lumière par l'évaluation. Trois (3) d'entre elles sont de niveau stratégique à savoir : (i) la conception participative et inclusive dès la phase de conception comme gage de la pertinence et cohérence du cadre de résultats du projet PBF pour la mesure et l'atteinte des résultats escomptés ; (ii) la mutualisation des compétences entre ASNU parties prenantes du PBF (2022-2025), comme gage de cohérence, d'efficacité et d'efficience de la mise en œuvre du projet évalué ; et, (iii) l'existence de mécanismes de coordination intersectoriel fonctionnel au niveau local de mise en œuvre favorisant le suivi de la réalisation des résultats escomptés du projet évalué. Les quatre (04) leçons apprises de niveau opérationnel sont relatives à : (i) l'ancrage local des instances communautaires dans le cadre d'interventions multisectorielles, gage de changement social et comportemental recherché au sein des communautés et de la pérennisation des acquis ; (ii) la faible pérennisation financière externe des acquis du projet mettant en évidence la nécessité de la mise

¹⁵ Fait référence à l'atteinte des plus vulnérables /les plus durs à atteindre en vue de tenir compte du principe des ODD en lien avec le fait de « Ne laisser personne de côté ». Ce, en vue de s'assurer que toutes les formes de discrimination et autres causes profondes à l'origine des inégalités sont identifiées et prises en compte.

en place d'un programme conjoint sur les thématiques prises en compte par le projet conjoint évalué ; (iii) le fort engouement de l'accès des populations en situation de handicap aux d'interventions induites de la mise en œuvre du projet conjoint PBF ; et, (iv) l'institutionnalisation progressive des acquis du projet évalué au niveau des communes cibles, gage de durabilité mais nécessitant toutefois l'établissement de partenariats pour sa réalisation concrètement.

9. RECOMMANDATIONS

Au nombre de cinq (5), elles sont présentées et classées par niveau de responsabilité (stratégique et opérationnel) :

❖ Au niveau stratégique

R1. Mettre en place une stratégie de mobilisation de ressources pour la mise en œuvre d'un programme devant permettre la mise à l'échelle des acquis du projet conjoint PBF. Celle-ci devrait être portée par le cadre institutionnel sur la base d'une identification de synergies (techniques et financières) avec d'autres partenaires tant nationaux qu'internationaux engagés à appuyer les initiatives nationales majeures en lien avec les thématiques du PBF au Niger. Destinataires : *Gouvernement ; PBFSO ; Les 3 ASNU ; PTF ; ONG partenaires ; Les 7 communes cibles.*

R2. Elargir pour plus de durabilité des interventions des projets PBF à venir ainsi qu'une pérennisation des acquis par une meilleure contribution des partenariats stratégiques établis avec les structures étatiques notamment le Ministère en charge de la formation professionnelle dans le cadre du suivi-accompagnement de proximité des bénéficiaires dans le cadre des renforcements de capacités fait à leur endroit. Destinataires : *Gouvernement ; PBFSO ; Les 3 ASNU ; PTF ; ONG partenaires.*

R3. Intégrer de façon plus concrète relativement au principe de l'équité la prise en compte des personnes en situation d'handicap dans le cadre des prochains cycles programmatique du projet conjoint PBF. Ceci se ferait, en se donnant l'ambition d'aller vers une transversalité des droits humains (y compris le handicap) non seulement dans la programmation à travers des indicateurs spécifiques au handicap dans les cadres de résultats mais aussi dans les stratégies de mise en œuvre et le rapportage des interventions implémentées. Destinataires : *Gouvernement ; PBFSO ; Les 3 ASNU.*

❖ Au niveau opérationnel

R4. Résorber les dysfonctionnements du système de déboursement des ressources par des actions visant à disposer les fonds auprès des partenaires de mise en œuvre dans les délais requis d'une part et à renforcer leur capacité au respect des délais de liquidation des fonds mis à leur disposition d'autre part conformément au HACT. Destinataires : *PBFSO ; Les 3 ASNU ; ONG partenaires.*

R5. Traduire à moyen termes les PDC/PIA à venir des communes cibles par l'obtention de financement des initiatives d'adaptation au changement climatique pour la poursuite des activités du projet évalué en lien avec l'accompagnement fait par le LoCAL et l'UNCDF. Destinataires : *LoCAL ; PBFSO ; Les 3 ASNU ; Les 7 communes cibles.*

R6. Capitaliser les acquis du projet, notamment la continuité des Activités Génératrices de Revenus (AGR) et la pérennisation des mécanismes communautaires de prévention des conflits, des crises sécuritaires et des effets du changement climatique, en les intégrant dans les politiques locales de développement et en assurant leur accompagnement technique et financier au-delà de la durée du projet évalué. Destinataires : *Gouvernement ; PBFSO ; Les 3 ASNU ; PTF ; ONG partenaires ; Les 7 communes cibles.*

1.1 Contexte géographique et sociodémographique

1. Le Niger, pays sahélien enclavé d'Afrique de l'Ouest, fait face à des défis multidimensionnels qui compromettent sa stabilité sociale, économique et sécuritaire. Avec un taux de croissance démographique parmi les plus élevés au monde (3,92%¹⁶ en 2025), le pays compte une population très jeune (66% ont moins de 25 ans) et majoritairement rurale (84 % vivent en milieu rural) (ENAFEM 2021¹⁷ ; RGPH 2012¹⁸), confrontée à des taux alarmants d'analphabétisme (ENAFEM 2021¹⁹), un accès limité aux services sociaux de base, des rôles et responsabilités des femmes et des jeunes peu enviable dans les instances décisionnelles, ainsi qu'une profonde vulnérabilité économique et sociale (IDH 2020 ; UNFPA, 2023²⁰).

2. La région de Tahoua, cible du présent projet, fait tout aussi face à ces défis. Elle est limitée au nord par la région d'Agadez, au nord-ouest par la République du Mali, à l'ouest par les régions de Tillabéri et Dosso, à l'est par la région de Maradi, et au sud par la République fédérale du Nigeria. Elle subit de plein fouet les effets conjugués des changements climatiques (dégradation des terres, rareté de l'eau, fragilité des écosystèmes) et d'un contexte sécuritaire fortement dégradé en raison de la présence accrue des terroristes, particulièrement dans la zone dite des « trois frontières » (Burkina Faso, Mali, Niger). Cette situation provoque des déplacements massifs de populations, renforce les tensions intercommunautaires (entre agriculteurs et éleveurs, groupes ethniques) et alimente la vulnérabilité des jeunes face à la radicalisation.

1.2 Etat de lieux et diagnostic avant la mise en œuvre du projet conjoint PBF sur les aspects sécuritaires, changements climatiques et de la participation des femmes/jeunes aux mécanismes de prise de décisions et de gestion des conflits

1.2.1 Situation sécuritaire

3. L'analyse de conflit réalisée par le Peace Building Fund (PBF²¹) en janvier 2021 au Niger a permis de mesurer les perceptions des populations sur la situation sécuritaire et les mécanismes de paix existant dans les localités cibles du projet. Quatre types de conflits et de tensions sont ressortis de l'analyse des données recueillies auprès des répondants réfugiés, déplacés internes et hôtes (par ordre d'importance) : 1) conflits entre agriculteurs et éleveurs dus entre autres aux effets du changement climatique, (2) les tensions liées à la délinquance et au vol à mains armées, (3) les tensions interethniques, (4) les tensions liées à la discrimination entre personnes de statuts différents.

4. Plusieurs exactions impliquant les terroristes dont des assassinats des personnes à grande échelle dans les localités et les aires de pâturages ont été rapportées²² selon le Rapport de l'UNHCR de décembre 2021. Selon ce même rapport de l'UNHCR de décembre 2021, plusieurs chefs de villages ont abandonné leurs territoires par peur de représailles de la part des terroristes qui les accusent de collaborer avec les Forces de Défense et de Sécurité (FDS), les milices et les acteurs humanitaires. À travers la mission de consultations des acteurs pour l'élaboration du projet avec les acteurs étatiques (autorités, FDS et communautés), de 2018 à 2021, le nombre d'attaques dans la région de Tahoua a été multiplié par cinq et le nombre de victimes par près de quatorze²³. De juillet 2018 à juin 2019, cinq incidents de sécurité ont occasionné 15 décès à Tahoua. L'année suivante, 58 victimes ont été recensées pour 12 incidents. De juillet 2020 à juin 2021, 27 incidents ont conduit à la perte de 208 vies. Les données de juillet 2021 à juin 2022 renseignent que 26 attaques ont été enregistrées et ont causé la mort de 103 personnes.²⁴

¹⁶ INS, *Projections démographiques 2023–2035*, Ministère du Plan, République du Niger

¹⁷ Enquête Nationale sur la Fécondité et la Mortalité des Enfants de moins de 5 ans au Niger (ENAFEM), Institut National de la Statistique (INS), Niger, 2012

¹⁸ Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH), Institut National de la Statistique (INS), Niger, 2012.

¹⁹ Enquête Nationale sur la Fécondité et la Mortalité des Enfants de moins de 5 ans au Niger (ENAFEM), Institut National de la Statistique (INS), Niger, 2012

²⁰ Rapport sur la jeunesse, la paix et la sécurité au Niger. Fonds des Nations Unies pour la Population (UNFPA), Bureau du Niger, 2023

²¹ Analyse de conflit et cartographie des risques dans les zones d'intervention du Fonds pour la Consolidation de la Paix au Niger. Peace Building Fund (PBF), Nations Unies, 2021

²² En effet, les milices armées du ressort des départements de Tillia, Tassara, Abalak et Tchintabaraden, appuyées par une cinquantaine de véhicules auraient ratissé la zone nord-ouest du département de Tillia, où ils auraient tué plusieurs personnes parmi lesquels des membres des GANE, mais aussi des civils dont des enfants, en flagrant violation de la Résolution 1612 du Conseil de Sécurité des Nations Unies condamnant toutes atteintes aux enfants, dans les localités d'Inaridan, Rojin Moussa département de Tahoua, commune rurale de Takanamatt ; d'Imirizzan, Intakana, M'balaka, Laham toujours dans le département de Tahoua mais cette fois-ci dans la commune rurale de Tebaram ; de Tourouf, Tabatol, Tagalalt et sur l'axe Assagaygay-Télemcès et Assagaygay- Garin Wakkal dans le département et commune de Tillia, Niger : Rapport d'analyse de monitoring de protection des régions de Tahoua et Tillabéri, Décembre 2021, publié le 17 février 2022

²³ Données d'ACLED : The Armed Conflict Location & Event Data Project (ACLED) is a disaggregated data collection, analysis, and crisis mapping project. As most of the data collected by ACLED is gathered based on publicly available and secondary reports, it may underestimate the volume of events. Link to the website: <https://acleddata.com>

²⁴ Idem

5. Enfin, selon le document de la note de cadrage PBF sur la sensibilité au genre et aux conflits (ONU Femmes, 2021), au cours du mois de décembre 2021, plusieurs faits saillants tendant à des prémices d'un conflit intercommunautaire à grande échelle ont été rapportés par les points focaux et les leaders communautaires, dont : (i) Plusieurs personnes assassinées dans les communes de Tillia, Tebaram et Takanamatt à cause de leur appartenance ethnique par les milices armées parmi lesquels des enfants, ceci en flagrante violation de la Résolution 1612 du Conseil de Sécurité des Nations Unies ; (ii) Une cinquantaine d'autres personnes assassinées toujours par les milices armées dans la zone d'Assagaygay département et commune de Tillia ; (iii) Une dizaine de personnes assassinées par les terroristes dans les communes de Tebaram, Takanamatt et Tillia ; et, (iv) 07 personnes enlevées par les terroristes dans les communes de Takanamatt et Tillia.

1.2.2 Situation liée aux changements climatiques

6. La région de Tahoua est gravement affectée par les effets du changement climatique, qui se traduisent par une irrégularité croissante des précipitations, une dégradation accélérée des terres et une diminution de la productivité agro-pastorale (FAO, 2020 ; ONU Femmes, 2022). Ces changements perturbent profondément les moyens de subsistance traditionnels, notamment ceux des agriculteurs et éleveurs, fragilisant les équilibres socio-économiques locaux.

7. L'élevage transhumant devient de plus en plus difficile en raison de la raréfaction des pâturages et points d'eau, ce qui entraîne une augmentation des tensions entre agriculteurs et éleveurs (UNCDF, 2021). À cela s'ajoute une pression migratoire croissante, particulièrement de la part des jeunes hommes, qui quittent leurs communautés en quête d'opportunités ailleurs, souvent en transitant par la région de Tahoua, devenue un couloir migratoire majeur (OIM, 2021).

8. Ces dynamiques migratoires ont des effets complexes : elles affaiblissent la main-d'œuvre locale, accentuent la pression sur les ressources naturelles dans les zones de destination, et peuvent provoquer des conflits d'usage et d'identité entre populations migrantes et sédentaires (UNFPA, 2023).

9. Les femmes, représentant la majorité de la main-d'œuvre agricole en zones rurales, sont particulièrement exposées. Elles subissent de plein fouet la baisse des rendements agricoles, l'insécurité alimentaire et une charge de travail accrue liée à la dégradation de l'environnement. Certaines sont contraintes à la mobilité climatique, s'exposant à des risques accrus en matière de protection, notamment en zones de transit et d'installation temporaire (ONU Femmes, 2021 ; OIM, 2021).

10. Selon l'étude nationale sur le lien entre migration, environnement et changement climatique au Niger (OIM, 2021), la région de Tahoua fait partie des zones les plus vulnérables à la conjonction des stress climatiques et pressions migratoires, nécessitant des réponses communautaires intégrées, sensibles au genre et axées sur la résilience. Cette étude démontre que près de la moitié des individus enquêtés pensent que la principale conséquence des changements environnementaux est l'augmentation de la pauvreté. Cette opinion est partagée dans toutes les régions à l'exception de Tahoua où la majorité des répondants considère que la conséquence majeure de ces changements est l'accentuation de la mobilité de population (48,7%). Dans cette région, une grande majorité des répondants constate des changements dans la disponibilité des ressources naturelles (terres agricoles (69%) ; eau (48,2%)). On assiste donc à une intensification des mobilités internes/externes à Tahoua particulièrement exposée à la dégradation de l'environnement et au changement climatique.

1.2.3 Situation de la participation des jeunes et des femmes aux mécanismes de prise de décision et de gestion des conflits

11. Malgré leur rôle central dans la vie socio-économique des communautés rurales de la région de Tahoua, les femmes et les jeunes demeurent largement exclus des espaces formels de gouvernance locale et des mécanismes communautaires de prévention et gestion des conflits.

12. Selon le document de projet conjoint PBF avant la mise en œuvre dudit projet (ONU Femmes, UNFPA, UNCDF, 2022²⁵), cette exclusion se manifeste par une faible représentation des femmes et des jeunes dans les conseils municipaux, les comités villageois de développement, les mécanismes coutumiers, ainsi que dans les comités de paix ou structures d'alerte précoce. Bien que certaines femmes soient actives dans des groupements communautaires ou associations féminines, leur voix est rarement prise en compte dans les décisions stratégiques liées à la gouvernance locale, à la gestion foncière ou à la résolution de conflits. En effet, en 2021, selon le document²⁶ (ONU Femmes, UNFPA, UNCDF, 2022) la proportion de parlementaires de moins de 30 ans était de 1,20%, et celle de moins de 40 ans de 6,83%. Seules 18% de ces jeunes parlementaires étaient de jeunes femmes.

²⁵ Projet conjoint du Fonds pour la Consolidation de la Paix : Renforcement de la participation politique des jeunes et des femmes au Niger. Document de projet. ONU Femmes, UNFPA, UNCDF, 2022

²⁶ Idem

13. Les facteurs socioculturels jouent un rôle structurant dans cette marginalisation : les normes patriarcales et les représentations traditionnelles de l'autorité limitent encore fortement la participation active des femmes et des jeunes, souvent cantonnés à des fonctions consultatives ou exécutives sans pouvoir décisionnel. Par ailleurs, le faible niveau d'alphabétisme, notamment chez les femmes rurales (taux d'alphabétisation féminine estimé à 14% selon ENAFEM 2021²⁷), constitue un frein supplémentaire à leur implication effective dans les espaces de gouvernance.

14. Les jeunes, qui représentent environ 66% de la population nigérienne²⁸, sont également sous-représentés dans les mécanismes de gouvernance communautaire. Faute de reconnaissance institutionnelle et d'opportunités d'expression, leur frustration sociale peut les exposer à des risques accrus de repli, de manipulation ou de radicalisation, en particulier dans les zones à forte pression sécuritaire comme celles de Tillia ou Tassara (PBF, 2021²⁹ ; UNFPA, 2023³⁰).

15. Cette exclusion structurelle des femmes et des jeunes réduit la portée des initiatives de paix et limite l'efficacité des dispositifs de prévention des conflits à l'échelle locale. Pourtant, plusieurs études ont démontré que la participation inclusive améliore la légitimité des mécanismes communautaires, renforce la cohésion sociale et favorise des solutions durables aux tensions liées aux ressources, à l'identité ou à l'insécurité (ONU Femmes, 2021³¹ ; HACP/UNCDF, 2023³²). En effet, de manière générale, bien qu'il n'existe que très peu de données sur la participation des jeunes aux espaces de décision au Niger, leur exclusion de l'accès aux revenus et aux espaces de décision est un enjeu de paix et de stabilité. Celle-ci représente un véritable terreau pour les organisations terroristes internationales et autres organisations criminelles qui sévissent dans la sous-région sahélienne et qui en ont altéré substantiellement le climat de paix et de sécurité. Les jeunes sont également touchés par une exclusion quasiment systématique des espaces de participation politique et économique. Les faibles opportunités éducatives et d'emploi, et un sentiment de délaissement de la part du gouvernement font des certains jeunes, majoritairement des jeunes hommes, cibles de toutes les manipulations.

16. Ainsi, face à ces défis systémiques, le projet conjoint « *Consolidation de la paix et de la résilience communautaire dans la région de Tahoua face aux risques sécuritaires et aux changements climatiques* », mis en œuvre par ONU Femmes (lead), l'UNFPA et l'UNCDF, avec le financement du Fonds pour la Consolidation de la Paix (PBF), vise à proposer une réponse intégrée. Ce projet conjoint PBF s'aligne sur les différents cadres stratégiques nationaux comme celui de la Haute Autorité à la Consolidation de la Paix (HACP), le Plan de Développement Economique et Social (PDES, 2022-2026), le Programme de Résilience pour la Sauvegarde de la Patrie (PRSP, 2024-2026), le **Cadre de coopération des Nations Unies pour le Développement Durable (UNSDCF 2023–2027)** et Plan Stratégique du PBF (PSPBF, 2020-2024) **dans ses Axes 2 et 3**. Il entend favoriser une paix durable et inclusive à travers une action transversale et coordonnée, intégrant la prévention des conflits, l'égalité de genre, l'autonomisation économique et la gestion communautaire des ressources naturelles. De ce fait, le projet conjoint PBF vise à inverser cette tendance en soutenant l'émergence de mécanismes communautaires inclusifs, en renforçant les capacités de leadership des femmes et des jeunes, et en assurant leur intégration effective dans la gouvernance locale et la résolution pacifique des conflits.

1.3 Dispositif pour l'évaluation finale du projet conjoint PBF (2022-2025)

17. Conformément au document de projet, un dispositif conjoint de suivi-évaluation a été prévu, sous la coordination des agences partenaires (à travers le soutien technique par les S&E des agences récipiendaires dans la mise en œuvre opérationnelle du projet), avec l'appui du spécialiste S&E du Secrétariat PBF et la participation des services techniques sectoriels de l'État. Ce dispositif prévoyait la réalisation d'une évaluation finale indépendante à l'issue des 30 mois de mise en œuvre.

18. C'est dans cette optique qu'une équipe d'évaluation composée d'un consultant international et d'un consultant national, tous deux expérimentés en évaluation de projets de développement et d'aide humanitaire, a été mobilisée pour conduire l'évaluation externe du projet conjoint, conformément aux Termes De Référence (TDR) validés (**Annexe 1**).

²⁷ Enquête Nationale sur la Fécondité et la Mortalité des Enfants de moins de 5 ans au Niger (ENAFEM), Institut National de la Statistique (INS), Niger, 2012

²⁸ INS, *Projections démographiques 2023–2035*, Ministère du Plan, République du Niger

²⁹ Analyse des facteurs de radicalisation dans les régions de Tahoua et Tillabéri, PBF 2021,

³⁰ Sahel Youth Empowerment Index: Niger Country Profile, UNFPA 2023, <https://www.unfpa.org/sahel-youth-report-2023>

³¹ Rapport sur l'impact différencié du changement climatique sur les femmes rurales au Niger. Organisation des Nations Unies pour l'Égalité des sexes et l'Autonomisation des Femmes (ONU Femmes), Bureau du Niger, 2021.

³² Stratégie conjointe de consolidation de la paix et d'inclusion des jeunes et des femmes dans la gouvernance locale au Niger, Rapport conjoint, HACP/UNCDF (2023), <https://www.hacp-niger.org>

CHAPITRE 2 : OBJET DE L'EVALUATION

Tableau 2.1: Aperçu de l'objet de l'évaluation

Titre du projet	Consolidation de la paix et de la résilience communautaire dans la région de Tahoua face aux risques sécuritaires et aux changements climatiques.			
Pays/Région	Niger/Tahoua			
Source de financement	Fonds des Nations Unies pour la Consolidation de la Paix (PBF)			
Budget ³³	UN Women : \$ 1 449 960	UNFPA : \$ 1 333 060	UNCDF : \$ 716 740	Total : \$ 3 499 760
Durée du projet	30 ³⁴ mois + 4 ³⁵ mois de l’extension sans coût soit 34 mois			
Objectif global	Prévenir des violences et renforcer la résilience des communautés face aux facteurs de risques sécuritaires aux effets des changements climatiques, avec une approche sensible au genre et à l’âge.			
Composantes (axes, Résultats attendus.)	<u>Axes</u>	1. Mettre en place une approche participative visant une synergie d’actions entre les principales parties prenantes et les acteurs du changement.		
		2. Capitaliser sur les expériences probantes déjà développées dans le cadre des projets PBF, et d’autres initiatives programmatiques mises en œuvre par les agences du consortium.		
		3. Développer une approche innovante vouée à s’ancrer durablement dans les communautés bénéficiaires.		
	<u>Résultats</u>	1. Les mécanismes et structures formels et informels de prévention, et de gestion de conflits, d’adaptation aux changements climatiques intégrant les femmes et les jeunes, sont opérationnels.		
		2. La résilience des communautés, notamment des femmes et des jeunes, face aux effets des conflits est renforcée par des investissements socioéconomiques et opportunités d’emploi adaptés aux effets des changements climatiques.		
Titulaires de droits (Bénéficiaires attendus)	25 710 bénéficiaires directs au total âgé de 15-60 ans soit 9 291 hommes et 16 419 femmes parmi lesquels des leaders traditionnels et communautaires et des groupes vulnérables (déplacés internes, réfugiés).			
Couverture géographique du projet	7 communes de la région de Tahoua : Allela ; Bagaroua ; Tébaram ; Takanamat ; Tillia ; Tassara et Tchintabaraden			
Partenaires (institutionnels, OSC, OBC, Secteur privés) de mise en œuvre	Acteurs de types gouvernementaux/institutions nationales/administrations sectorielles : Agence Nationale de Financement des Collectivités Territoriales (ANFICT) ; Haute Autorité à la Consolidation de la Paix (HACP) ; Ministère Population, de l’Action Sociale et de la Solidarité Nationale (MPASSN) (en charge de la promotion de la femme) ; Ministère de la Jeunesse (MJ) ; Ministère de la Santé et de l’Hygiène Publique (MSHP) ; Ministère de l’Hydraulique, de l’Assainissement et de l’Environnement (MHAE) ; Ministère de l’Intérieur, de la Sécurité Publique et de l’Administration du Territoire (MISPAT) ; Ministère de l’Enseignement et de la Formation Technique et Professionnelle (MEFTP) ; Ministère de l’Education Nationale, de l’Alphabétisation et de la Promotion des Langues Nationales (MENAPLN) ; Membres de comité de coordination issus du : Comité de coordination régional ; Comité de coordination inter-agences des points focaux PBF du consortium ; Structures communales/communautaires : Conseil Communal (CC) des 7 communes cibles ; Comités Communaux de Paix (CCP) des 7 communes cibles et les radios communautaires. ASNU : ONU FEMMES, UNFPA, UNCDF ; PBF ; ONG : Femmes, Action et Développement et Action pour le Développement Economique et Social des Populations OSC : Associations de femmes et de jeunes de la région de Tahoua et/ou des communes de Allela, Bagaroua, Tébaram, Takanamat, Tillia, Tassara et Tchintabaraden.			

Source : Compilation des informations par l'équipe d'évaluation

2.1 Présentation du projet conjoint PBF (2022-2025)

19. Lancé officiellement en décembre 2022 sous le lead de ONU Femmes au Niger, ce projet a comme objectif global de prévenir des violences et renforcer la résilience des communautés face aux facteurs de risques sécuritaires, aux effets des changements climatiques, avec une approche sensible au genre et à l'âge. Le projet combine 2 types d'aspects principaux :

³³ Le budget total approuvé et le versement de la deuxième tranche (soit 50%), ou toute tranche supplémentaire, sont soumis à la condition d'être approuvés par PBSO, et à la disponibilité des fonds sur le compte du PBF

³⁴ Durée initiale sur la base du PRODOC du projet allant du 04 novembre 2022 au 03 Mai 2025

³⁵ La date de clôture a été ramené au 2 septembre 2025

- Renforcement des capacités des communautés cibles (des leaders traditionnels, des jeunes, des femmes), de la société civile et d'autorités administratives et locales sur la prévention et la gestion des conflits, et la planification locale sensible au changement climatique ;
- Investissements socio-économiques durables sous maîtrise d'ouvrage communale au profit des communautés cibles.

20. En outre, le projet conjoint PBF (2022-2025) comporte deux résultats principaux :

- Résultat 1 : Les mécanismes et structures formels et informels de prévention, et de gestion de conflits, d'adaptation aux changements climatiques intégrant les femmes et les jeunes, sont opérationnels.
- Résultat 2 : La résilience des communautés, notamment des femmes et des jeunes, face aux effets des conflits est renforcée par des investissements socioéconomiques et opportunités d'emploi adaptés aux effets des changements climatiques.

2.2 Cadre de résultats du projet conjoint PBF (2022-2025)

21. La revue documentaire³⁶ a permis de mettre en exergue des informations nécessaires à la compréhension du cadre de résultats du projet PBF (2022-2025). Celui-ci est bâti autour de 2 Résultats et se décline en 5 Produits pour 15 indicateurs au total soit 5 indicateurs de Résultats ainsi que 10 indicateurs de Produits (**Annexe A.2**).

2.3 Partie prenantes et stratégie de mise en œuvre du projet conjoint PBF (2022-2025)

22. Ce projet évalué repose sur une gouvernance multipartite qui mobilise les agences des Nations Unies, les institutions étatiques, les collectivités territoriales, les organisations de la société civile (OSC), les ONG locales et internationales, les médias, les autorités coutumière ainsi que les communautés bénéficiaires. Chacune de ces parties joue un rôle déterminant dans la mise en œuvre, le suivi, l'appropriation et la pérennisation des actions du projet (**Annexe A.3**).

2.4 Théorie de changement du projet conjoint PBF (2022-2025)

23. Le document de projet initial du PBF (2022-2025) intègre une Théorie de Changement (TdC) explicite qui aide à comprendre comment et pourquoi ledit projet est censé entrainé les changements souhaités, en articulant clairement les actions/interventions (***Si***), les résultats (***Alors***) et les raisonnements/liens de causalité de ces liens (***Parce que***). De fait, depuis lors la logique de la mise en œuvre du projet Conjoint PBF (2022-2025) est supportée par une TdC.

24. L'équipe d'évaluation note cependant que cette TdC ne fait point référence aux conditions préalables, aux risques et aux hypothèses pré-identifiés qui devaient être considérés lors de l'élaboration du projet Conjoint PBF (2022-2025) mais aussi lors de sa mise en œuvre depuis tout au moins l'année 2022.

25. Ainsi, tenant compte des éléments ci-dessus mis en exergue ainsi que de la nécessité d'avoir une TdC permettant de rendre compte des réalisations obtenues pour les interventions implémentées en lien avec la mise en œuvre des 5 Produits du projet, l'équipe d'évaluation a jugé pertinent de proposer une TdC élargie à ces éléments (risques, hypothèses et Produit) sur la base de la revue documentaire faite à ce jour mais aussi sur les entretiens préliminaires. Ainsi, au terme du processus d'évaluation, cette proposition de TdC reconstruite a été finalisée (**Figure 1**).

2.5 Couverture géographique du projet conjoint PBF (2022-2025)

26. Le projet évalué est intervenu dans 7 communes (Figure 2) de la région Tahoua à savoir : les communes de Alléla (département de Konni), Bagaroua (département de Bagaroua), Tébaram et Takanamat (département de Tahoua), Tillia (département de Tillia), Tassara (département de Tassara) et Tchintabaraden (département de Tchintabaraden). Spécifiquement, 5 villages par communes ont été identifiés pour les interventions du projet soit un total de 35 villages concernés par la mise en œuvre du projet Conjoint PBF.

2.6 Budget et partenaires de mise en œuvre du projet conjoint PBF

27. Pour un budget total 3 499 760 USD, l'ensemble d'allocation budgétaire par ASNU a été faite selon la répartition initiale attendue. De ce montant 2 545 301 USD (73%) ont été dépensés globalement en 2024, avec un pic de 78% constaté pour ONU Femmes soit 1 133 871 USD.

Tableau 2.2: Budget de mise en œuvre du projet conjoint PBF (2022-2025)

ASNU	Budget Alloué (montant total en USD)	Transferts à ce jour (montant total en USD)	Dépenses (montant total en USD)	Pourcentage (%) de mise en œuvre du budget (2024)
------	--	---	------------------------------------	---

³⁶ Prodoc du projet Conjoint PBF

ONU Femmes	1 449 960	1 449 960	1 133 871.76 ³⁷	78
UNFPA	1 330 60	1 330 060	983 060 ³⁸	74
UNCDF	716 740	716 740	703 726 ³⁹	60
TOTAL	3 499 760	3 499 760	2 820 657	73

³⁷ Rapport de progrès du projet Conjoint PBF, Octobre 2024

³⁸ Idem

³⁹ Interim Financial Report to the MPTFO AS AA FOR JP PASS THROUG, UNCDF, 19-nov.-2025

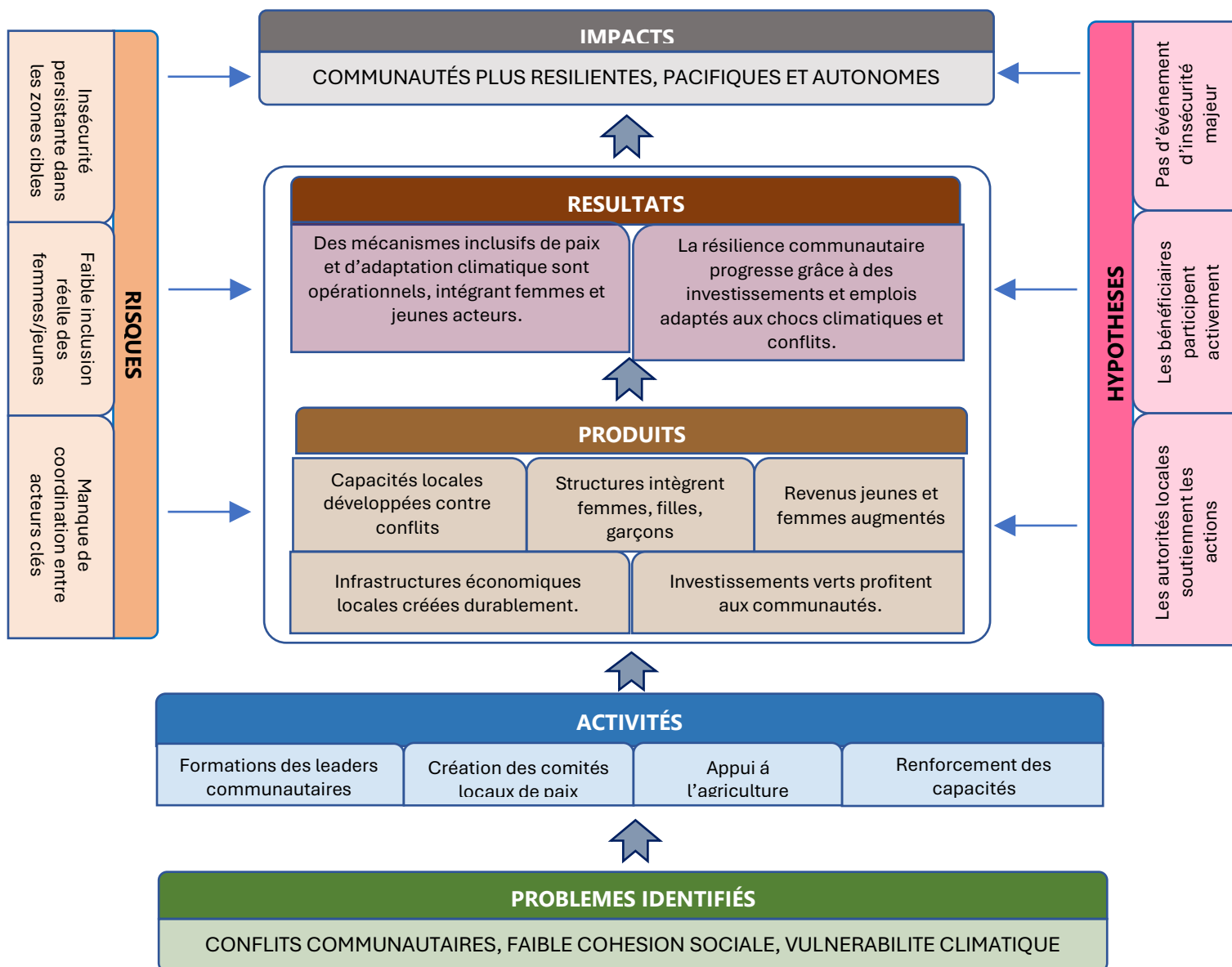


Figure 2.1: Théorie du changement du projet conjoint PBF (2022-2025)

CHAPITRE 3 : BUT, UTILISATEURS ET UTILISATIONS DE L'ÉVALUATION

3.1 But

28. Cette évaluation a deux buts principaux : la redevabilité et l'apprentissage. En ce qui concerne la **redevabilité**, cette évaluation rendra compte des résultats (attendus ou pas) qui ont été atteints par le projet Conjoint PBF, auprès des bailleurs (redevabilité verticale) ainsi que des bénéficiaires (municipalités et communautés). Quant à l'**apprentissage**, cette évaluation servira non seulement à éclairer les stratégies de mise en œuvre du projet dans les années à venir, mais aussi mettre en lumière certaines mesures correctives potentielles qui doivent être examinées plus à l'avenir.

3.2 Utilisateurs et utilisations de l'évaluation

29. Cette évaluation devrait générer des recommandations qui aideront les agences du consortium ainsi que les autres parties prenantes à adapter la mise en œuvre des projet PBF au Niger.

30. A ce titre, le **Tableau 3.1** résume les principaux utilisateurs ainsi que les utilisations envisagées de la présente évaluation.

Tableau 3.1: Utilisateurs et utilisations de l'évaluation

Utilisateurs de l'évaluation	Utilisation de l'évaluation (comment les conclusions et recommandations seront utilisées)
UNWOMEN, UNFPA, UNCDF	- Améliorer le développement des stratégies de mise en œuvre du projet dans les années à venir, mais aussi mettre en lumière certaines mesures correctives potentielles qui doivent être examinées plus avant à l'avenir ; - Identifier les stratégies qui ont un impact élevé sur les titulaires de droits ; - Informier le prochain processus de programmation des interventions PBF ; - Capitaliser sur les acquis du projet en renforçant la qualité, l'efficacité, l'efficience, l'impact et la durabilité des interventions ; - Renforcer leur stratégie de plaidoyer auprès des partenaires techniques, administrations territoriales et déconcentrées.
Donateurs	- Générer des preuves indépendantes pour le PBF (et d'autres) pour voir les contributions des investissements dans la réalisation des objectifs stratégiques autour de la résilience au Niger ; - Eclairer les décisions du PBF de continuer à soutenir les ASNU au Niger.
Gouvernement du Niger	- Orienter les choix stratégiques en faveur des investissements du PBF en particulier pour les populations les plus vulnérables ; - Identifier les stratégies qui ont un impact élevé sur les individus et communautés - Capitaliser les leçons apprises et intégrer les bonnes pratiques ; - Partager les leçons apprises et les meilleures pratiques avec les autres projets/programmes ; - Plaider en faveur d'investissements appropriés pour assurer la qualité des programmes pour les populations les plus vulnérables.
Détenteurs de droits dont les cibles directs (enfants, adolescentes, adolescents, jeunes, familles et communautés) et indirects (organisations locales)	- Fournir aux communautés l'occasion de partager leurs expériences et réflexions sur les changements apportés par le projet ; - Recueillir les suggestions des détenteurs de droits pour aider à améliorer le projet et autres programmes des ASNU au Niger afin de répondre aux attentes de la communauté ; - Disséminer les constats, conclusions et recommandations de cette évaluation afin de favoriser la participation et l'implication des détenteurs de droits aux interventions du programme en adoptant/répliquant les approches opérationnelles attestées comme les plus performantes par l'évaluation.
Agences SNU et ONG partenaires de mise en œuvre	- Intégrer (dans leurs pratiques quotidiennes) les bonnes pratiques identifiées au cours de l'évaluation et remédier aux faiblesses relevées dans la mise en œuvre des interventions ; - Développer de nouvelles stratégies d'intervention ; - Se familiariser avec les approches estimées comme performantes par l'évaluation et les introduire plus systématiquement dans les interventions.

CHAPITRE 4 : OBJECTIFS, PORTÉE, CRITERES ET QUESTIONS/SOUS QUESTIONS DE L'ÉVALUATION

4.1 Objectifs de l'évaluation

31. La présente évaluation finale permettra de procéder à une analyse des réalisations du projet en tenant compte des critères d'évaluation. Elle génèrera également des connaissances substantielles basées sur des faits en identifiant tous résultats inattendus et fera des recommandations constructives en vue de rendre durables les réalisations du projet. A ce titre, l'évaluation permettra d'identifier les points forts, les points faibles ainsi que les leçons apprises au cours de la mise en œuvre du projet.

32. De manière spécifique, l'évaluation de ce projet vise les objectifs ci-après :

- 1) Fournir une analyse basée sur des preuves de la pertinence et de la cohérence du projet au regard des priorités nationales et des besoins des bénéficiaires ;
- 2) Mettre en relief les éléments de capitalisation du projet évalué en lien avec les initiatives antérieures ou en cours ;
- 3) Évaluer l'efficacité et l'efficience du projet, y compris sa stratégie de mise en œuvre, ses dispositions institutionnelles ainsi que ses systèmes de gestion et d'exploitation et son rapport qualité-coût ;
- 4) Faire aussi ressortir les effets du projet sur la consolidation de la paix dans la région de Tahoua ;
- 5) Identifier ce qui peut être amélioré dans la façon dont les interventions du projet ont été conçues et mises en œuvre ;
- 6) Identifier les leçons apprises, les forces et les tendances actuelles des initiatives et mécanismes et dispositifs faisant la promotion des femmes et des filles aux processus de prise de décision, la promotion des droits humains, et la prévention et gestion de conflit ;
- 7) Apprécier l'analyse de synergie d'intervention entre les trois et les partenaires de mise en œuvre ;
- 8) Apprécier les perceptions des autorités et les communautés par rapports aux rôles que jouent les femmes et filles ainsi que leur organisation dans la prévention des conflits dans leur communautés ;
- 9) Fournir des recommandations pour renforcer la programmation d'initiatives similaires.

4.2 Portée de l'évaluation

4.2.1 Portée thématique

33. Au cours de cette évaluation, l'approche a porté sur les 2 Résultats stratégiques et les 5 Produits mis en œuvre dans le cadre du projet Conjoint PBF. De fait, l'évaluation a examiné explicitement les thématiques autour du renforcement de la consolidation de la paix et de la résilience et l'autonomisation des femmes. En outre, l'évaluation a porté sur des fonctions transversales telles que la coordination, le développement des capacités, le suivi et l'évaluation, la mobilisation des ressources et les partenariats stratégiques.

4.2.2 Portée géographique

34. L'étude documentaire menée dans le cadre de cette évaluation a couvert toutes les activités du projet essentiellement sur les 7 communes de la région de Tahoua : Allela (département de Konni) ; Bagaroua (département de Bagaroua) ; Tébaram et Takanamat (département de Tahoua) ; Tillia (département de Tillia) ; Tassara (département de Tassara) et Tchintabaraden (département de Tchintabaraden).

35. Cependant, dans le cadre de la collecte des données, 3 communes à savoir Allela (département de Konni) ; Bagaroua (département de Bagaroua) ; Tébaram (département de Tahoua) ont constitué les sites de collectes des données primaires. Evidemment, l'étude a concerné également le chef-lieu de la région de Tahoua qui a servi de cadre de coordination régionale pour le projet.

4.2.3 Portée chronologique

36. L'évaluation a couvert la durée de vie du projet allant de Novembre 2022 à Septembre 2025 pour tenir compte de l'extension sans coût du projet intervenue en cette période au-delà du mois de Mai 2025 qui était initialement celle de la fin du projet.

4.3 Critères d'évaluation, questions et sous-questions d'évaluation

37. Afin d'atteindre le but et les objectifs de l'évaluation et répondre aux utilisations attendues, conformément au TdR, l'évaluation a couvert quatre (04) critères du Groupe des Nations Unies pour l'Evaluation (UNEG) et Comité d'Aide au Développement de l'Organisation de Coopération et de Développement Economiques OCDE/DAC : (i) Pertinence, (ii) efficacité, (iii) efficience et (iv) durabilité. En plus de ces critères, trois critères additionnels relatifs aux considérations de genre, de l'inclusion du handicap et la sensibilité aux conflits ont été pris en compte dans le cadre de cette évaluation.

38. Au total, sur la base de l'analyse de l'évaluabilité (**Annexe A.5**), 7 Questions d'Evaluation (QE) ainsi que 20 Sous-Questions d'Evaluation (SQE) y relatives ont été validées (**Annexe A.5**) pour cette évaluation. Enfin, il est a noté qu'à chaque QE/SQE ont été associés des indicateurs, ainsi que la méthode de collecte de données, les sources d'informations et la méthode d'analyse. Cet ensemble constitue la matrice d'évaluation (**Annexe A.6**).

5.1 Approches de l'évaluation et innovations méthodologiques

39. La méthodologie de l'évaluation a reposé sur une approche basée sur les droits humains et le genre avec un accent particulier sur l'équité et conforme à la procédure des Agences du Système des Nations Unies (ASNU) pour les normes éthiques en matière de recherche d'évaluation, de collecte et d'analyse de données.

40. L'une des approches adoptées pour cette évaluation est en lien avec l'analyse de contribution, basée sur la théorie du changement (**Voir para 2.4**). Elle a consisté à rechercher des preuves consolidées relatives aux Résultats/Produits attendus du projet conjoint PBF (2022-2025) et à la contribution du projet dans l'obtention desdits Résultats/Produits. Elle a consisté également à rechercher des preuves quant aux effets attendus du projet évalué et aux liens de cause à effet entre les Produits et les Résultats constatés. Cela permettra d'établir dans quelle mesure le projet conjoint PBF (2022-2025) a apporté (ou pas) une contribution aux Produits et Résultats constatés.

41. La mise en œuvre de cette approche de contribution pour le volet qualitatif de l'évaluation se fera spécifiquement à partir de tous les 7 critères d'évaluation lors (a) des entretiens individuels auprès des informateurs clés constitués des Acteurs de types Gouvernementaux/Institutions nationales/Administrations sectorielles ; des Structures communales ; des Membres de comité de coordination ; des ONG et des ASNU (**Annexe A.7.2.1**) et ; (b) des focus group auprès des représentants des bénéficiaires des interventions du projet PBF constitués des Femmes et jeunes (Garçons/Filles) ; des Leaders traditionnels et communautaires ; des Groupes vulnérables (déplacés internes, réfugiés) et des OSC (Associations de femmes et de jeunes de la région de Tahoua et/ou des communes (**Annexe A.7.2.2**).

42. Aussi, à partir du volet qualitatif, cette approche de contribution a en outre été appréhendée à partir des analyses statistiques des données issues de l'Enquête quantitative qui a donné lieu à l'administration des questionnaires en mode présentiel/virtuel (en ligne) des parties prenantes ci-dessus listées (**Annexe A.7.1**).

5.2 Méthodes et outils de collecte des données

43. Cette évaluation a reposé sur une démarche de recherche mixte (qualitative et quantitative) qui a mobilisé :

❖ Volet quantitatif

44. Les données quantitatives sur la performance du projet évalué (efficacité) pour l'ensemble des indicateurs de ce projet ont été obtenues à partir du système de suivi-évaluation du projet conjoint PBF (2022-2025) extraites du cadre de résultats dudit projet.

45. Aussi, afin de donner la possibilité à une plus large participation dans le processus d'évaluation, et comme mesure de mitigation des difficultés rencontrées lors de l'élaboration de la cartographie et de la programmation des entretiens, une collecte de données quantitatives a été mise en œuvre à l'intention des informateurs clés et des bénéficiaires directs du projet conjoint PBF (2022-2025). Ces informateurs clés étaient constitués des personnes impliquées dans la mise en œuvre des interventions du projet conjoint PBF (2022-2025) à travers les des Acteurs de types Gouvernementaux/Institutions nationales/Administrations sectorielles, des Structures communales, des Membres de comité de coordination, des ONG et des ASNU de niveau régional et communal mais aussi des bénéficiaires directs des interventions (Femmes et jeunes (Garçons/Filles) ; Leaders traditionnels et communautaires ; Groupes vulnérables (déplacés internes, réfugiés) et les OSC (Associations de femmes et de jeunes de la région de Tahoua et/ou des communes)).

46. La collecte de données primaires quantitatives a été réalisée à partir de l'administration de questionnaire en mode présentiel/virtuel (en ligne) des parties prenantes et paramétré sur ODK (Open Data Kit) pour en faciliter ce processus (**Annexe A.7.1**). Ce questionnaire en ligne a été mis à la disposition, non seulement des informateurs clés identifiés pour les entretiens mais également auprès des bénéficiaires directs (Femmes et jeunes (Garçons/Filles) ; Leaders traditionnels et communautaires ; Groupes vulnérables (déplacés internes, réfugiés) et les OSC (Associations de femmes et de jeunes de la région de Tahoua et/ou des communes).

❖ Volet qualitatif

47. Les données qualitatives (secondaires et primaires) de cette évaluation ont été produites à partir de :

- ✓ **Recherche documentaire** utilisée à la phase de démarrage, dans le but d'analyser la théorie du changement, d'analyser l'évaluabilité du Projet conjoint PBF (2022-2025) et de développer la méthodologie. Cette méthode a été mise en œuvre à travers l'exploitation des documents fournis aux évaluateurs (**Annexe A.8**) à travers le drive mis en place. Elle a également permis d'analyser les outils produits à travers la mise en œuvre du Projet conjoint

PBF (2022-2025). A la phase de collecte de données, la recherche documentaire réalisée à partir des principaux documents disponibles, a constitué l'une des sources d'informations pour répondre aux questions d'évaluation ;

- ✓ **Entretiens individuels semi-structurés avec des informateurs clés au niveau central (Niamey), régional (Tahoua) et communal (Allela, Bagaroua et Tébaram)** menés avec des acteurs clés et des parties prenantes des interventions du Projet conjoint PBF (2022-2025) afin de recueillir des informations et des données approfondies des interventions. Ces informateurs clés étant constitués des Acteurs de types Gouvernementaux/Institutions nationales/Administrations sectorielles, des Structures communales, des Membres de comité de coordination, des ONG et des ASNU. Ces entretiens ont été menés dans le but de collecter des preuves relatives aux interventions, aux résultats escomptés, aux facteurs pouvant interagir et aux défis rencontrés. Cette méthode a également permis d'obtenir des données sur les critères additionnels d'évaluation (Genre, Droits humains et équité ; inclusion du handicap et sensibilité aux conflits). La collecte de données a été réalisée à l'aide d'un guide d'entretien individuel (**Annexe A.7.2.1**). Au total, l'équipe d'évaluation a conduit à la réalisation de **23 entretiens individuels semi-structurés** sur les 35 visés (soit 66% de taux de réalisation) dont 5 (22%) auprès de parties prenantes constituées de femmes ;
- ✓ **Discussions de groupe/Focus Group Discussion (FGD) réalisés avec les représentants des bénéficiaires directs des interventions (Femmes et jeunes (Garçons/Filles) ; Leaders traditionnels et communautaires ; Groupes vulnérables (déplacés internes, réfugiés) et OSC (Associations de femmes et de jeunes de la région de Tahoua et/ou des communes cibles))**. C'est dans le but de collecter de manière interactive dans les communautés des preuves relatives aux besoins pourvus/non pourvus par les interventions, à l'efficacité des interventions, à la durabilité des acquis du Projet. Cette méthode a aussi permis d'introduire des discussions sur les aspects égalité de genre, Droits humains et équité ainsi les autres critères additionnels d'évaluation. Les participants de chaque groupe de discussion étaient homogènes. La collecte de données s'est effectuée à l'aide d'un guide d'entretien de FGD (**Annexe A.7.2.2**) qui a été utilisé pour les **6 FGD réalisés sur les 18 projetés** (soit 33% de taux de réalisation) à raison de 1 FGD pour les Femmes, 1 FGD avec les jeunes (Garçons/Filles) et 1 FGD avec les Groupes vulnérables (déplacés internes/réfugiés) autant à Bagaroua qu'à Tébaram.
- ✓ **Observations des sites** dans les secteurs d'offre de service en lien avec les services implémentés dans le cadre du projet PBF, relativement aux points de prestations de ces services où ont été délivrées certaines interventions relatives au Projet conjoint PBF (2022-2025). Ces observations ont en outre permis de s'enquérir des conditions dans lesquelles les bénéficiaires du Projet conjoint PBF (2022-2025) font usage des interventions implémentées par ce projet au sein de leur communauté. Cette méthode a ainsi permis de collecter des preuves complémentaires portant sur la durabilité, l'équité et l'égalité de genre ainsi que les autres critères de l'évaluation. De façon spécifique, lors des descentes de terrain, les observations de sites ont été menées à partir d'une grille d'observation (**Annexe A.7.2.3**) et ont concerné en tout 2 sites (soit 1 à Bagaroua et à Tébaram) sur les 3 sites planifiés.

5.3 Stratégie d'échantillonnage des parties prenantes à l'évaluation

48. L'évaluation a suivi la stratégie d'échantillonnage raisonnée articulé autour des lignes directrices d'éthiques de l'UNEG pour l'évaluation (2020)⁴⁰. Ce processus d'échantillonnage a intégré les droits humains, le genre et l'équité de manière transversale et sera conduite conformément au code de conduite⁴¹ et aux directives de l'UNEG en matière d'intégration des droits humains et de l'égalité des sexes aux évaluations⁴². De plus, pour tenir compte des critères UN SWAP sur l'Égalité des sexes et autonomisation des femmes (GEEW)), la stratégie d'échantillonnage (**Annexe A.10**) a recherché autant que possible à équilibrer le genre pour les différentes catégories d'informateurs, y compris les plus difficiles à atteindre (vulnérables). En effet, alors qu'il était projeté qu'au moins 50% de participants aux différentes méthodes de collecte soient des femmes/filles dans la mesure du possible, nous sommes parvenus au final à atteindre 70% de cette frange de population dans celle des personnes concernées par l'évaluation.

49. La cartographie des parties prenantes a permis d'identifier différentes catégories de partenaires sur la base de la revue documentaire du projet conjoint PBF (2022-2025). Ainsi, pour la mise en œuvre de ses interventions, 8 catégories de partenaires ont été mobilisées au nombre desquels :

⁴⁰ UNEG (2020) Lignes directrices éthiques de l'UNEG pour l'évaluation. Disponible sur : https://www.alnap.org/system/files/content/resource/files/summary/UNEG_Ethical_Guidelines_for_Evaluation_2020.pdf . (Consulté le 01/02/2023)

⁴¹ UNEG Ethical Guidelines for Evaluation | UNEG (2020)

⁴² <http://www.uneval.org/document/detail/980>

- **Les Acteurs de types gouvernementaux/institutions nationales/administrations sectorielles** : ANFICT ; HACP ; MEFTP ; MENAPLN ; MHAE ; MISPAT ; MJ ; MPASSN ; MSHP ;
- **Les structures communales** : Conseil communal des communes cibles ; Comités Communaux de Paix des communes cibles ;
- **Les membres de comité de coordination issus du** : Comité de coordination régional ; Comité de coordination inter-agences des points focaux PBF du consortium ;
- **Les ASNU** : ONU FEMMES, UNFPA, UNCDF ; PBF ;
- **Les ONG** : FAD ; ADESP ;
- **Les OSC** : Associations de femmes et de jeunes de la région de Tahoua et/ou des 7 communes cibles
- **Les titulaires de droits** constitués des bénéficiaires directs (Femmes et jeunes (Garçons/Filles) ; Leaders traditionnels et communautaires ; Groupes vulnérables (déplacés internes, réfugiés)) des interventions implémentées par le Projet conjoint PBF (2022-2025) ;
- **Les Radios communautaires** des zones d'interventions du projet.

50. L'ensemble de ces parties prenantes du Projet conjoint PBF (2022-2025) ci-dessus désignés a constitué notre base d'échantillonnage pour la collecte des données. Ainsi, à partir d'un processus à choix raisonné, ces 7 types de parties prenantes hormis les radios communautaires) sont celles auprès desquelles les cinq (5) méthodes de collecte de données ont été appliquées lors de la phase de collecte des données. Les critères pris en compte pour cet échantillon de parties prenantes du Projet conjoint PBF (2022-2025) ont inclus le type et le volume d'activités mises en œuvre, du type d'organisation et de leur localisation en rapport avec les lieux où ont été menées les interventions implémentées par ces parties prenantes.

51. En ce qui concerne les bénéficiaires directs, ils étaient constitués au sein des communes cibles du Projet conjoint PBF (2022-2025) des femmes et jeunes (Garçons/Filles), des Leaders traditionnels et communautaires, des groupes vulnérables (déplacés internes, réfugiés) et des OSC (Associations de femmes et de jeunes de la région de Tahoua et/ou des communes). La constitution de notre échantillon d'évaluation auprès de ces bénéficiaires était basée sur une méthode de choix aléatoire à partir de la disponibilité de celles-ci. Ainsi, au sein des zones d'implémentation des interventions, un choix aléatoire a permis de constituer les participants aux FGD prévus sur la base de leur participation aux actions implémentées par le projet évalué.

52. Dans le cadre de l'Enquête quantitative en lien avec l'administration de questionnaire en mode présentiel/virtuel (en ligne) auprès des informateurs clés et des bénéficiaires des interventions implémentées du projet conjoint PBF, il a été opté pour une technique de sondage stratifié à deux degrés de tirage pour ce volet de l'Enquête quantitative auprès des informateurs clés et des bénéficiaires directs des interventions du projet évalué. L'ensemble des participants ciblés par le volet qualitatif selon les informateurs clés et les bénéficiaires directs des interventions implémentées a constitué une strate à l'intérieur de laquelle au 1^{er} degré tous les individus identifiés selon leur participation à ladite approche ont été considérés. Et au second degré, au minimum 20 participants sur les 40 individus lors des entretiens individuels ont été considérés au sein des structures/entités selon la réalisation des entretiens qualitatifs quand un échantillon minimum de 315 bénéficiaires provenant des 3 communes concernées (Allela ; Bagaroua ; Tébaram) par la collecte de données pour lesquelles 35 personnes devraient être choisies aléatoirement dans chacun des 9 villages sélectionnés au total. C'est dire qu'au total 335 individus étaient concernés pour ce volet de l'évaluation sur les 335 répondants ciblés (93% de participation). Finalement, le profil des 313 participants constitué de 82 hommes (27,2%) et de 231 femmes (72,8%) pour ce volet quantitatif de l'évaluation s'établit comme suit :

Tableau 5.1: Profil des participants au volet quantitatif en lien avec le questionnaire en ligne de l'évaluation du projet conjoint PBF

Parties prenantes	Effectif	%
Acteurs de types gouvernementaux/institutions nationales/administrations sectorielles	4	1,2
Structures communales	2	0,6
Membres de comité de coordination	3	0,9
ASNU	5	1,5
ONG/OSC	1	0,3
Titulaires de droits (Bénéficiaires des interventions)	298	95,6
Total	313	100,0

Source : Données de l'enquête en ligne à la date du 20/10/2025

53. Au total, l'ensemble des méthodes de collecte des données mises à contribution pour cette l'évaluation a concerné 384 personnes dont 268 (70%) de sexe féminin et 116 (30%) de sexe masculin suivant le tableau ci-dessous.

Tableau 5.2: Récapitulatif des participants selon les méthodes de collecte des données mises en œuvre dans le cadre de l'évaluation du projet conjoint PBF

Méthodes	Nombre de participants					
	Sexe Féminin		Sexe masculin		Total	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Entretiens individuels semi-structurés	5	21,7	18	78,3	23	6,0
Focus Group Discussion (FGD)	32	66,7	16	33,3	48	15,5
Enquête de Perception En Ligne (EPEL)	231	72,8	82	27,2	313	81,5
Total	268	69,8	116	30,2	384	100

Source : Données de l'enquête en ligne à la date du 20/10/2025

5.4 Analyse et assurance de qualité des données

54. L'analyse des données s'est faite par le biais de techniques qualitatives (analyse de contenu) et quantitatives (statistiques descriptives). L'équipe de consultants a mis en œuvre une approche exploratoire séquentielle de triangulation telle que définie par Creswell en 2003⁴³. L'équipe a, dans un premier temps, collecté et analysé des données essentiellement qualitatives (entrevues individuelles/de groupe et discussions de groupe). Dans un deuxième temps, l'équipe a procédé à une analyse descriptive des données primaires quantitatives de cette évaluation tout comme elle a fourni une analyse descriptive au niveau du critère d'efficacité concernant les résultats escomptés de la mise en œuvre du projet évalué.

55. Les données qualitatives collectées ont fait l'objet d'une analyse thématique par rapport aux opinions recueillies des participants élaborée à l'aide du logiciel MS Excel pour dégager les principales constatations et conclusions sur la base de comparaison et/ou de contrastes selon les données recueillies.

56. Spécifiquement à l'analyse quantitative, 3 types ont été mis à contribution dans le cadre de la présente évaluation en fonction de la source de données ayant permis d'obtenir le type de données quantitatives.

- Ainsi, de manière spécifique pour le critère d'efficacité, l'analyse relative à la performance des indicateurs de Résultats/Produits du projet conjoint PBF s'est basée sur un système de notation avec une échelle qualitative à 2 valeurs : un seuil "**Satisfaisant**", si au moins 80% de l'objectif en termes de performance assignée est atteint et un seuil "**Insatisfaisant**" (si la performance assignée atteinte est inférieure à 80%). Ainsi, l'analyse de la performance quantitative pour chacun des indicateurs de Résultats/ Produits du projet conjoint PBF s'est faite sur la base du calcul d'un **Taux d'Achèvement (TA)** selon la formule ci-après :

Taux d'Achèvement (TA) = (Réalisations-Baseline) x 100/ (Cible -Baseline)

- ☐ Le TA indique le progrès accompli dans la réalisation de la cible prévue à la fin de mise en œuvre ;
- ☐ Le complément à 100 du TA indique le gap à combler pour atteindre la cible prévue ;
- ☐ Au-delà de 100, le TA indique le dépassement atteint relativement à la cible prévue en termes de mise en œuvre.

Tableau 5.3: Mesure de performances relatif au critère efficacité du projet conjoint PBF (2021-2025)

Indicateurs Résultats/ Produits (1-n)	Système de notation	
	Performance Suffisante (Si TA>80%)	Performance Insuffisante (Si TA<80%)

- Quant aux données primaires obtenues par l'Enquête de Perception en ligne (EPEL) auprès des informateurs clés constitués des acteurs de types gouvernementaux/institutions nationales/administrations sectorielles, OSC/ONG et des ASNU ainsi qu'auprès des représentants des bénéficiaires (hommes et femmes des communautés d'accueil et de réfugiés), elles ont fait l'objet d'analyses statistiques descriptives à partir du logiciel SPSS ;
- L'analyse du coût-efficacité et le retour sur investissement faite sur la base des données quantitatives issues de la revue documentaire relatives aux ressources financières mobilisées et utilisées, a été également réalisée dans le cadre de cette évaluation. Ainsi, à partir de l'examen du rapport d'efficacité favorable/adéquat entre les ressources mobilisées et utilisées et les résultats obtenus à l'issue de la mise en œuvre du projet évalué, la situation idéale résumant l'état pour les Résultats/Produits dudit Projet a été ainsi déterminée à partir de l'un de ces 4 cas suivants :
 - ✓ Soit on aura mobilisé le plus possible, dépensé le plus possible et obtenu un niveau de performance satisfaisant (*Situation 1*) relatif à l'atteinte des Résultats/Produits ;
 - ✓ Soit on aura mobilisé le plus possible, dépensé le moins possible pour un niveau de performance satisfaisant (*Situation 2*) relatif à l'atteinte des Résultats/Produits ;

⁴³ Creswell, J. W. (2003). Research design: Qualitative, quantitative, and mixed methods approaches (2nd ed.). Thousand Oaks, CA: Sage

- ✓ Soit on aura mobilisé le moins possible, dépensé le plus possible et obtenu un niveau de performance satisfaisant (*Situation 3*) relatif à l'atteinte des Résultats/Produits ;
- ✓ Soit on aura mobilisé le moins possible, dépensé le moins possible et obtenu également un niveau de performance satisfaisant (*Situation 4*) relatif à l'atteinte des Résultats/Produits ;

57. A contrario, une situation traduisant un rapport d'efficacité défavorable/inadéquat reflèterait la situation selon laquelle soit :

- ✓ On aura mobilisé le moins possible, dépensé le plus possible et obtenu un niveau de performance insatisfaisant (*Situation 5*) relatif à l'atteinte des Résultats/Produits ;
- ✓ On aura mobilisé le moins possible, dépensé le moins possible et obtenu un niveau de performance insatisfaisant (*Situation 6*) relatif à l'atteinte des Résultats/Produits ;
- ✓ On aura mobilisé le plus possible, dépensé le moins/ possible pour un niveau de performance insatisfaisant (*Situation 7*) relatif à l'atteinte des Résultats/Produits ;
- ✓ On aura mobilisé le plus possible, dépensé le plus possible et obtenu un niveau de performance insatisfaisant (*Situation 8*) relatif à l'atteinte des Résultats/Produits.

58. Enfin, l'analyse globale des données collectées a été réalisée sur la base de constats soumis à un processus de triangulation, c'est-à-dire par une comparaison croisée des 6 différentes méthodes de collecte de données et par un recoupement des informations obtenues auprès des différentes sources. La triangulation des points de vue récurrents a permis de valider les principaux constats à partir desquels les principales conclusions ont été tirées et les recommandations proposées.

59. Dans le cadre de la gestion de l'évaluation, le processus a bénéficié de l'accompagnement d'un GRE garantissant ainsi l'assurance qualité de l'évaluation avec lequel l'équipe de consultants a travaillé. Des contrôles de qualité ont été inclus à toutes les étapes du processus à travers des revues internes et externes des livrables. À ce titre, l'assurance qualité sur les produits de la mission a été assurée à plusieurs niveaux. En interne, l'équipe de consultants s'est appuyée sur son expertise et son expérience des missions similaires, pour dérouler les méthodes appropriées, collecter des données de qualité, puis conduire des analyses robustes. Ce à travers un mécanisme de contrôle qualité à 3 niveaux, (i) pendant la préparation de la mission d'évaluation, (ii) pendant la phase de collecte des données ainsi que pendant (iii) la phase de traitement, d'analyse des données et de rapportage (**Annexe A.11**). À l'externe, par un dispositif dynamique de révision et de validation des produits de l'évaluation, le GRE a opté pour des séances de validation participatives pour chacun des livrables émanant de l'équipe d'évaluation lors du processus d'évaluation en vue de l'obtention de produits de qualité.

5.5 Considérations éthiques et principes d'évaluation

60. L'ensemble du processus et de la méthodologie d'évaluation sera articulé autour des normes et règles d'évaluation de l'UNEG⁴⁴ et sera guidé par les bonnes pratiques d'évaluation. Ainsi, l'équipe d'évaluation s'appuiera sur les lignes directrices établies par les Normes de Qualité pour l'Évaluation de l'OCDE-CAD⁴⁵ ainsi que les procédures du GENU/ONU Femmes/UNFPA/UNCDF relative aux normes éthiques dans la recherche, l'évaluation, la collecte et l'analyse de données.

61. Notre stratégie éthique comprend le respect des lois applicables en matière de protection de données lors de la conduite d'entretiens individuels/discussions de groupe, l'obtention du consentement éclairé des parents / tuteurs pour les sujets le nécessitant. Nous assurerons l'anonymat et la confidentialité des participants et veillerons à ce que les données visuelles soient protégées et utilisées uniquement aux fins convenues, et à ce que les noms des personnes soient supprimés des données et remplacés par des codes dans les notes d'évaluation. En outre, les données ne seront accessibles qu'aux membres de l'équipe et ne seront pas partagées avec des tiers. Le consentement éclairé de tous les répondants sera obtenu avant que les entrevues ne soient menées (**Annexe A.12**).

62. Pour mener les opérations de terrain, l'équipe d'évaluateurs s'attèlera à disposer de toutes les autorisations nécessaires, y compris le visa statistique, auprès de l'institution nationale habilitée. L'équipe d'évaluation comprend et veillera au respect des principes et des normes éthiques définis par le Groupe des Nations Unies sur l'Évaluation, indiqué ci-dessous :

- **Anonymat et confidentialité :** L'évaluation respectera les droits des personnes qui fournissent des informations, garantissant leur anonymat et leur confidentialité.

⁴⁴ UNEG (2017). Normes et règles d'évaluation. <http://www.uneval.org/document/detail/1914>

⁴⁵ OECD-CAD (2010). Normes de qualité pour l'évaluation du développement, Lignes directrices et ouvrage de référence du CAD. <https://www.oecd.org/dac/evaluation/dcdndep/44920384.pdf>

- **Responsabilité** : Toute l'équipe confirmera les résultats présentés dans le rapport, tout désaccord sera mentionné. Le rapport informera de tout conflit ou différend d'opinions qui pourrait survenir entre les consultants ou entre le consultant et les directeurs de programme concernant les conclusions et/ou recommandations de l'évaluation.
- **Intégrité** : L'évaluation mettra en évidence les questions qui ne sont pas spécifiquement mentionnées dans les TDR, afin de procéder à une analyse complète du programme.
- **Indépendance** : L'équipe d'évaluation veillera à ce que nous restions indépendants en ce qui concerne le programme et à ce qu'aucun d'entre nous n'ait été impliqué dans sa mise en œuvre ou dans toute autre phase.
- **Incidents** : Si des problèmes surviennent pendant le travail sur le terrain ou à tout autre moment de l'évaluation, ils seront signalés immédiatement au gestionnaire de l'évaluation. Si cela n'est pas fait, l'existence de tels problèmes ne peut en aucun cas être invoquée pour justifier l'incapacité d'atteindre les résultats escomptés par ONU Femmes/UNFPA/UNCDF dans le mandat.
- **Validation de l'information** : L'équipe d'évaluation s'assurera de l'exactitude de l'information recueillie lors de la préparation des rapports et sera responsable de l'information présentée dans le rapport final.
- **Propriété intellectuelle** : En utilisant les différentes sources d'informations, l'équipe d'évaluation respectera les droits de propriété intellectuelle des institutions et des communautés impliquées dans l'évaluation.
- **Délais de soumission des rapports** : les rapports seront soumis dans les délais convenus, et l'équipe d'évaluation veillera à ce que ces rapports respectent les normes stipulées dans le mandat. Dans l'ensemble, l'équipe respectera strictement les procédures du GENU/ONU Femmes/UNFPA/UNCDF en matière de normes éthiques pour la recherche, l'évaluation, la collecte et l'analyse des données. L'équipe de consultants adoptera des mesures susceptibles d'assurer une base éthique pour le processus et de protéger les personnes interrogées et les autres sources d'information. Au cours de la formation du personnel de la collecte, tous les participants recevront également une formation de base en éthique.

5.6 Limites et contraintes de l'évaluation

63. Les limites et contraintes de l'évaluation au nombre de trois (3) survenues au cours de la mise en œuvre ainsi que les stratégies d'atténuation sont présentées dans le tableau ci-dessous :

Tableau 5.4 : Limites/difficultés rencontrées et mesures d'atténuation

#	Limites	Mesures d'atténuation mises en œuvre
1	Indisponibilité en présentiel de plusieurs acteurs institutionnels (maires, points focaux communaux, responsables des services déconcentrés) absents ou en mission lors de la période de collecte ainsi que de certaines personnes ressources des agences partenaires (ONU Femmes, UNCDF, UNFPA) en raison de la fin du cycle de programmation de leur agence ou de leur mutation.	▶ Les entretiens téléphoniques ou en ligne ont été privilégiés afin de faire participer le maximum d'acteurs ciblés lors de la planification des parties prenantes à tenir en compte lors de la collecte des données
2	Difficultés de repérage des bénéficiaires du fait de la période des récoltes en cours lors du passage des équipes de collecte de données	▶ La stratégie d'organisée de nuit à des heures convenables lors du retour des champs s'est faite en collaboration avec des personnes ressources locales a permis de relever le taux de participation des bénéficiaires des zones cibles.
3	Accessibilité de certaines zones et aux populations cibles pour des raisons sécuritaires (localités d'Allela et Bagaroua) déclarées non accessibles par les autorités régionales et les forces de défense en raison d'incidents sécuritaires récents	▶ Certains sites d'enquête jugés inaccessible en raison de la situation sécuritaire ont été remplacés par d'autres. ▶ Les équipes de terrain ont été composées d'enquêteurs résidant dans les régions/communes où la collecte s'est déroulée afin de minimiser les risques liés au déplacement/la méconnaissance du contexte des lieux de collecte des données. ▶ Les plans de déplacement sur le terrain ont été ajustés dans la mesure du possible.

CHAPITRE 6 : CONSTATATIONS DE L'EVALUATION

6.1 PERTINENCE

Question au critère d'évaluation

QE1. Dans quelle mesure le projet PBF s'est-il révélé approprié et pertinent pour le renforcement de la situation des populations par la création de conditions favorables en matière de paix, cohésion sociale et changement climatique ?

Sous-questions au critère d'évaluation

- 1.1. Dans quelle mesure sur la base de la consultation des populations lors de la conception et tout au long de la mise en œuvre, l'intervention est-elle pertinente par rapport aux besoins et priorités définis par les bénéficiaires ?
- 1.2. Dans quelle mesure les interventions du projet PBF sont-elles en adéquation avec les priorités nationales et locales en matière de paix, cohésion sociale et changement climatique ?
- 1.3. Dans quelle mesure le projet PBF assure-t-il la cohérence et la complémentarité des interventions entre le groupe des trois ASNU impliquées dans sa mise en œuvre au regard de l'adéquation des arrangements institutionnels prévus par rapport aux enjeux ?
- 1.4. Dans quelle mesure le cadre de résultats du projet PBF est-il pertinent, cohérent et adapté pour la mesure des résultats escomptés ?

Afin d'assurer la triangulation dans le cadre des analyses relatives au critère de pertinence, 5 types de sources de données sont exploitées à savoir :

1. La revue documentaire portant sur les documents (Documents du projet conjoint PBF (2022-2025), Documents nationaux (2022-2025) en matière de paix, cohésion sociale et changement climatique) et les rapports semestriels et annuels de mise en œuvre et de suivi du projet évalué ;
2. Les entretiens semi-structurés réalisés dans 3 des 7 communes de la région de Tahoua auprès des représentants des structures gouvernementales/institutions nationales/administrations sectorielles, des organes de mise en œuvre, de coordination et de suivi-évaluation du projet évalué, du Comité de coordination régional ; du Comité de coordination inter-agences des points focaux PBF du consortium, des responsables des ASNU (ONU FEMMES; UNFPA ; UNCDF; PBF) ; des responsables des ONG/OBC de mise en œuvre du projet ;
3. L'Enquête de Perception En Ligne (EPEL) auprès des représentants des structures gouvernementales/institutions nationales/administrations sectorielles, des organes de mise en œuvre, de coordination et de suivi-évaluation du projet évalué, du Comité de coordination régional ; du Comité de coordination inter-agences des points focaux PBF du consortium, des responsables des ASNU (ONU FEMMES; UNFPA ; UNCDF; PBF) ; des responsables des ONG/OBC de mise en œuvre du projet ainsi qu'auprès des porteurs d'obligation secondaires et les titulaires de droits indirects ;
4. Les Focus Group Discussion (FGD) auprès des représentants des OBC et des titulaires de droits (hommes, femmes et enfants de 12-17 ans) des communautés desservies du projet (communautés d'accueil et réfugiés).

6.1.1 Forte implication des bénéficiaires dans la définition de leurs besoins et priorités, gage de pertinence des interventions du PBF

64. Sur la base des données issues des entretiens individuels, des FGD et des EPEL, l'évaluation a permis de mettre en lumière une forte implication des différents bénéficiaires du projet évalué à la définition de leurs besoins et des priorités lors de la conception du projet mais également lors de sa mise en œuvre. Ce qui a permis de relever la forte implication de ces bénéficiaires lors de l'implémentation des interventions dudit projet, gage de pertinence des interventions du projet conjoint PBF.

65. En effet, d'une part, l'analyse documentaire a révélé que le projet conjoint PBF a été élaboré sur la base des consultations menées avec les différents acteurs intervenant au titre de bénéficiaires de ce projet. A ce titre, il importe de souligner qu'une mission conjointe de consultation (ONU Femmes, UNFPA, UNCDF) des parties prenantes, y compris les organisations des femmes et des jeunes s'est rendue à Tahoua du 7 au 10 avril 2022, pour informer et collecter les données utilisées dans le cadre de l'élaboration du projet. De plus, il est à relever qu'une étude de base⁴⁶ dont l'analyse des données a permis de constituer le niveau de référence pour tous les indicateurs du projet a également permis de discuter avec les communautés, les leaders et les autorités locales pour déterminer les typologies des crises sécuritaires et celles liées au changement climatique, leurs causes, les acteurs et les mécanismes de prévention existants, afin de mieux orienter les interventions du projet.

66. Aussi, il importe de signaler qu'avant la mise en place de ce projet conjoint, au titre des consultations préliminaires menées auprès des bénéficiaires des zones d'interventions, certaines ont été faites auprès d'autres parties prenantes notamment : (i) la Haute Autorité à la Consolidation de la Paix (HACP), (ii) le Bureau du Coordonnateur Résident (RCO), (iii) le PBSO, et (iv) le Secrétariat du PBF au Niger. En plus des consultations auprès des bénéficiaires, la conception dudit projet a également pris en compte les propositions et recommandations issues des parties prenantes sus

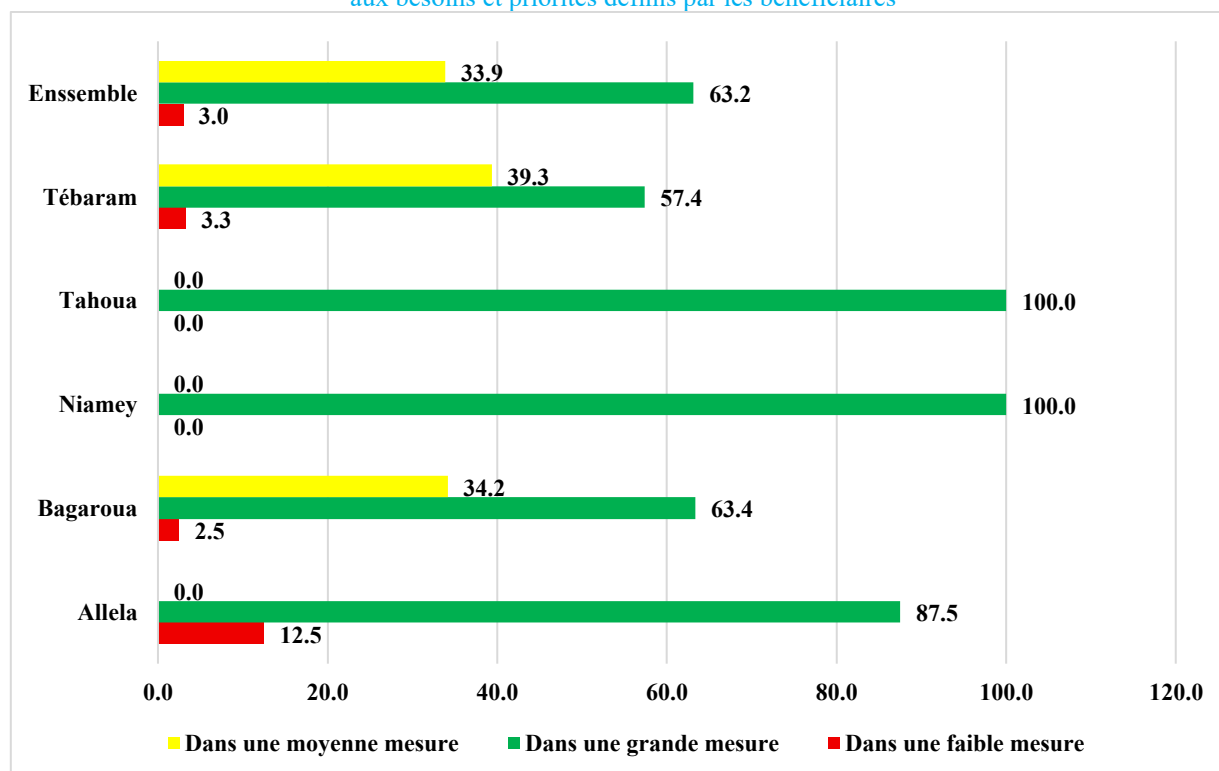
⁴⁶ Rapport étude de référence du projet, UNFPA, ONU FEMME et UNCDF, Décembre 2023

citées, tout comme les conclusions de l'évaluation du portefeuille du PBF au Niger (2018-2020), ainsi que l'analyse des facteurs de conflits réalisée au Niger en janvier 2021 avec l'appui du PBSO⁴⁷.

67. Également, sur le plan opérationnel, l'évaluation note que la mise en œuvre du projet conjoint PBF a été marquée par une forte implication des bénéficiaires dans le cadre des instances (Comités de gestion des AGR, Comités Communaux de Paix (CCP)⁴⁸, Comités Villageois de Vigilance (CVV)⁴⁹) de mises en œuvre du projet. En effet, concernant l'implémentation des AGR par exemple, des comités de gestion constitués par les bénéficiaires eux-mêmes ont été mis en place au niveau de chaque village dans l'objectif d'assurer le suivi des dites activités, en collaboration avec les Mairies dont les services techniques étaient chargés de l'accompagnement technique, à travers la formation et l'encadrement des bénéficiaires. Aussi, il importe de mettre en exergue la participation des communautés cibles elles-mêmes dans toute leur composition (leaders traditionnels, jeunes et femmes) dans le processus de ciblage⁵⁰ qui a permis d'identifier de manière consultative les 35 villages d'interventions du projet ; dont cinq (5) villages par commune d'interventions du projet. Un constat qui est renforcé à travers les propos de cet interlocuteur⁵¹ : **« toute la mise en œuvre du projet PBF s'est faite du début à la fin avec l'accord et la participation des populations bénéficiaires elles-mêmes allant jusqu'au choix même des participants aux AGR et autres. Ce qui dénote du rôle des populations dans la conception, la mise en œuvre et le suivi du projet PBF »**. Tout comme le constat de la participation des communautés cibles elles-mêmes est également perçu à travers ces propos tenus dans le cadre de FGD⁵² ci-après : **« Ce projet a demandé aux participants d'exprimer leurs besoins/projets puis le projet a procédé au déblocage des matériaux pour répondre à nos attentes. Ceci en nous permettant d'être indépendants de certains produits dérivés de l'importation d'arachides en provenance de Dogondoutchi »** ;

68. Enfin, sur la base des données de l'EPEL, l'évaluation a permis de mettre en lumière, dans une grande mesure, une forte appréciation de la pertinence du projet conjoint PBF par rapport aux besoins et priorités définis par les bénéficiaires. Ainsi, plus de 6 personnes interrogées sur 10 (63,2%) confirment cette constatation, notamment avec des pics les plus élevés à Niamey et Tahoua (100% respectivement) (**Graphique 6.1**). Par contre, seulement 3% des parties prenantes estiment la pertinence de l'intervention dans une faible mesure, avec une proposition plus élevée à Allela (12,5%).

Graphique 6.1 : Mesure dans laquelle (%) les participants à l'EPEL perçoivent la pertinence du projet conjoint PBF par rapport aux besoins et priorités définis par les bénéficiaires



⁴⁷ Rapport semestriel du projet, Novembre 2024

⁴⁸ Les CCP ont joué un rôle de veille, d'alerte précoce, de collecte et de transmission des informations nécessaires pour aider les autorités à prendre les décisions idoines pour consolider la paix, renforcer la quiétude sociale, défendre et sécuriser les populations et leurs biens

⁴⁹ Les CVV ont joué le rôle de veille, d'alerte précoce et de transmission des informations nécessaires pour aider les Forces de Défense et de Sécurité (FDS) à remplir leur mission et prendre une décision visant la protection des populations et le maintien de l'ordre

⁵⁰ Rapport_Mission cje suivi Experts_SE_ ONUFEMME_UNFPA_UNCDF_PBF Tahoua_050824

⁵¹ Entretien Individuel, acteur de type gouvernemental/institutions nationales/administrations sectorielles, Niamey, Octobre 2025

⁵² FGD, Associations des femmes Groupement Lalé, Commune de Bagaroua, Région de Tahoua

6.1.2 Adéquation des interventions du PBF avec les priorités nationales et locales en matière de paix, cohésion sociale et changement climatique

69. Sur la base des résultats attendus⁵³ de la mise en œuvre du projet conjoint PBF, l'évaluation note qu'il s'aligne sur différents cadres stratégiques nationaux comme celui de la Haute Autorité à la Consolidation de la Paix (HACP) notamment en ces Effets 1⁵⁴ et 2⁵⁵, avec l'axe stratégique 2⁵⁶ du Plan de Développement Economique et Social (PDES, 2022-2026), avec les 4 axes stratégiques⁵⁷ du Programme de Résilience pour la Sauvegarde de la Patrie (PRSP, 2024-2026), et avec les axes 2 et 3⁵⁸ du nouveau Plan Stratégique du PBF (PSPBF, 2020-2024)⁵⁹. D'ailleurs, pour l'une⁶⁰ des parties prenantes aux entretiens, il est plus que nécessaire de souligner *que la prise en compte réelle des Effets et des objectifs assignés au HACP par le projet conjoint PBF dans la déclinaison de ses Axes, Résultats attendus et Composantes a nécessairement renforcé l'adhésion et la participation du HACP ainsi que ces instances sectorielles au niveau de la Région de Tahoua dans le cadre de ce projet.*

70. Par ailleurs, tout en alimentant le nouveau Cadre de Coopération des Nations Unies pour le Développement Durable (UNSDCF 2023-2027), l'évaluation a également perçu l'adéquation du projet évalué à s'inscrire en droite ligne avec les priorités du Fonds de Consolidation de la Paix des Nations Unies⁶¹ et à contribuer à l'outcome 4/Effet 2⁶² de l'UNDAF et à l'ODD 16⁶³. De plus, l'adéquation avec les éléments ci-dessus énoncés a été observée par l'alignement du projet conjoint PBF avec 2 des 4 objectifs prioritaires⁶⁴ de la Stratégie Intégrée des Nations Unies, avec l'ensemble des axes stratégiques⁶⁵ de la Stratégie du G5 Sahel pour le développement et la Sécurité et son plan d'action et avec les piliers 1⁶⁶ et 2⁶⁷ de la stratégie 2020-2025 (Prévention, Résilience Fragilité, Conflit et Violence) de la Banque Mondiale.

71. D'ailleurs, l'ensemble des entretiens menés s'accordent à dire que l'adéquation des interventions du PBF avec les priorités nationales et locales en matière de paix, cohésion sociale et changement climatique se reflètent même dans la constitution, autant au niveau central qu'au niveau régional et départemental des parties prenantes autour de la mise en œuvre de ce projet. Ainsi, il est noté que les parties prenantes en matières des thématiques de paix, cohésion sociale et changement climatique au sein des ASNU (ONU Femmes, PBF, UNFPA, UNCDF) sont en première ligne pour la mise en œuvre de ce projet, tout comme celles relevant également des acteurs de type gouvernemental/institutions nationales/administrations sectorielles (Ministère de l'Intérieur, de la Sécurité Publique et de l'Administration du Territoire, HACP). Aussi, il est utile de souligner que le projet a également travaillé en étroite collaboration avec les

⁵³ Ces résultats sont entre autres (i) la coordination, le suivi & évaluation, la visibilité et le rapportage des résultats du portefeuille du PBF (ii) l'appui aux mécanismes de gouvernance du PBF au Niger dans leur rôle d'orientation stratégique et d'appui à la supervision des projets.

⁵⁴ Effet 1 : Les conflits internes sont réduits.

⁵⁵ Effet 2 : Les capacités des acteurs (communautés, FDS, collectivités territoriales) en gestion et prévention de la problématique sécuritaire dans les zones à risques et transfrontalières sont renforcées.

⁵⁶ L'axe 2 du PDES (2022-2026) intitulé Consolidation de la gouvernance, paix et sécurité vise (i) l'amélioration de la gouvernance publique et renforcement des institutions démocratiques, (ii) la prévention et gestion des conflits et le (iii) le respect des engagements internationaux (Vision 2050 de la CEDEAO, ZLECAf, Agenda 2063 de l'Union Africaine, ODD, COP26).

⁵⁷ Le PRSP s'articule autour de quatre axes majeurs : (i) renforcement de la gouvernance, de la paix et de la sécurité : consolider le système politique, administratif et judiciaire, ainsi que la sécurité nationale et locale ; (ii) développement inclusif du capital humain : améliorer les conditions de vie et les services sociaux essentiels pour les populations ; (iii) amélioration de la croissance économique et de l'emploi : stimuler l'activité économique et créer des emplois pour surmonter les effets des sanctions sur l'économie ; et (iv) promotion de la participation citoyenne et de l'inclusion sociale : encourager l'engagement communautaire et la contribution des citoyens dans le développement national.

⁵⁸ L'axe 2 « Renforcement de la résilience des communautés face aux risques de radicalisation et/ou affectées par l'extrémisme violent » et l'axe 3 « consolidation de la paix et de la sécurité communautaire dans les zones frontalières ».

⁵⁹ Projet Coordination Secrétariat PBF_Niger, juin 2021.

⁶⁰ Entretien Individuel, acteur de type gouvernemental/institutions nationales/administrations sectorielles, Niamey, Octobre 2025

⁶¹ Les priorités d'intervention de PBF au Niger pour la période 2021-2025 concernent la prévention des conflits pour l'accès aux ressources naturelles, le renforcement de la résilience des communautés face aux risques d'exposition à la radicalisation et à l'extrémisme violent, la consolidation de la paix et de la sécurité dans les zones frontalières, et le renforcement des partenariats stratégiques pour l'analyse, la programmation et la coordination des acteurs de la consolidation de la paix.

⁶² « D'ici à 2021, la sécurité intérieure, transfrontalière et communautaire ainsi que le système judiciaire sont améliorés pour garantir le respect des droits humains et l'accès des groupes vulnérables à la justice et l'organisation des processus démocratiques ouverts, transparents, crédibles avec des collectivités territoriales mieux gérées, viables et aptes à satisfaire les besoins spécifiques des couches les plus vulnérables notamment les femmes, les jeunes, les enfants et les personnes vivant avec un handicap »

⁶³ ODD 16 : « Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes à tous aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous. »

⁶⁴ (i) Mise en place de mécanismes nationaux et régionaux de sécurité, (ii) Intégration des plans humanitaires et de développement pour la résilience à long terme.

⁶⁵ Les quatre grands axes de la stratégie sont : (i) Sécurité/Défense : Mise en place d'une approche intégrant forces armées, police, renseignement, chaîne pénale et administration territoriale, (ii) Gouvernance et réconciliation : Renforcement de l'autorité étatique, cohésion sociale, résolution des conflits intercommunautaires, (iii) Infrastructures : Développement d'infrastructures essentielles pour le transport, l'énergie et l'accès aux services, et (iv) Résilience, développement humain et action humanitaire : Éducation, santé, lutte contre la pauvreté, autonomisation des femmes et jeunesse.

⁶⁶ « La prévention des conflits violents et la violence interpersonnelle »

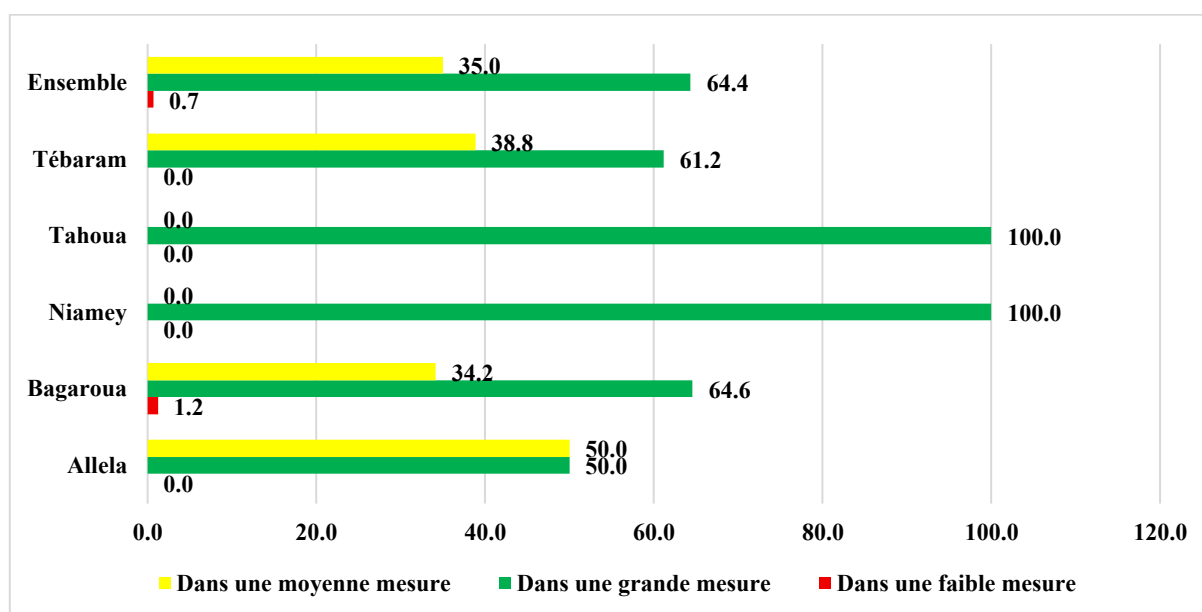
⁶⁷ « Rester engagé pendant les crises et les conflits ».

services déconcentrés de l'État (environnement, développement communautaire, affaires sociales) et les collectivités territoriales, garantissant ainsi l'alignement institutionnel et la cohérence opérationnelle des actions sur le terrain.

72. D'ailleurs, il est à souligner par exemple⁶⁸ qu'*à travers l'appui technique et financier de l'UNCDF, les communes bénéficiaires ont intégré des actions de résilience climatique et de gouvernance locale dans leurs Plans de Développement Communaux (PDC) et Plans d'Investissement Annuels (PIA), assurant ainsi la cohérence entre les interventions du projet et les cadres stratégiques de l'État.*

73. Enfin, toujours sur la base des données de l'EPEL, l'évaluation a permis de mettre en lumière, dans une grande mesure, une forte appréciation de l'adéquation des interventions du PBF avec les priorités nationales et locales en matière de paix, cohésion sociale et changement climatique. Ainsi, plus de 6 personnes interrogées sur 10 (64,4%) confirment cette constatation, notamment avec des pics les plus élevés à Niamey et Tahoua (100% respectivement) (**Graphique 6.2**). Par contre, seulement moins de 1% des parties prenantes, particulièrement à Bagaroua estime dans une faible mesure cette adéquation des interventions du PBF avec les priorités nationales et locales en matière de paix, cohésion sociale et changement climatique. A Allela particulièrement, la perception de l'adéquation du projet avec les priorités nationales et locales par les parties prenantes est mitigée : 50% dans une grande mesure et 50% dans une moyenne mesure.

Graphique 6.2: Mesure dans laquelle (%) les participants à l'EPEL perçoivent l'adéquation des interventions du PBF avec les priorités nationales et locales en matière de paix, cohésion sociale et changement climatique



Source : Données de l'enquête en ligne (EPEL) à la date du 24/10/2024

6.1.3 Cohérence et complémentarité des interventions entre le groupe des trois ASNU impliqués dans la mise en œuvre du projet conjoint PBF au regard de l'adéquation des arrangements institutionnels prévus par rapport aux enjeux

74. Plusieurs points, issus autant de la revue documentaire que des entretiens et FGD réalisés, permettent de mettre en évidence la cohérence et la complémentarité des interventions entre le groupe des trois ASNU impliquées dans sa mise en œuvre au regard de l'adéquation des arrangements institutionnels prévus par rapport aux enjeux.

75. Cette cohérence et complémentarité s'étant bâtie de prime à bord en fonction de l'avantage comparatif de chacune des agences du consortium sur les thématiques de paix, de cohésion sociale et de changement climatique sur laquelle les agences se sont établies de longues dates au Niger de par leurs interventions. En effet, chaque agence a mis en œuvre des activités selon ses mandats respectifs tout en assurant une synergie d'actions : ONU Femmes a renforcé l'autonomisation économique et le leadership féminin ; UNCDF a soutenu les communes à travers le mécanisme LoCAL pour la résilience climatique et la gouvernance financière ; UNFPA a accompagné les structures communautaires de prévention des conflits et de cohésion sociale.

76. Tout d'abord, l'évaluation relève le constat selon lequel lors de son élaboration, le projet avait déjà posé les jalons de la réussite de cette cohérence et complémentarité des interventions entre le groupe des trois ASNU impliquées dans sa mise en œuvre. Ceci par la mise sur pied d'un Comité de Suivi Régional (CSR, dédié au suivi régulier de l'état de mise en œuvre au niveau local) et d'un comité de coordination inter-agence des points focaux PBF du consortium (dédié

⁶⁸ Entretien Individuel, acteur de type ASNU, Niamey, Octobre 2025

au suivi complémentaire de la mise en œuvre, notamment en termes de procédures et d'avancée de l'exécution budgétaire).

77. Dans la mise en œuvre du projet conjoint PBF, pour les parties prenantes lors des entretiens réalisés, ces instances ont à l'unanimité nettement favorisé grandement : (i) l'adéquation des arrangements institutionnels prévus par rapport aux enjeux d'une part et (ii) la cohérence et la complémentarité d'autre part des interventions entre le groupe des trois ASNU impliqués dans la mise en œuvre du projet d'autre part.

78. A ce titre, pour l'évaluation comme de l'avis de cet acteur⁶⁹, il importe de souligner **dans le cadre du CRS que les orientations contenues dans la note technique sur la coordination des activités des projets PBF (dans lequel s'inscrit le projet évalué) dans la Région de Tahoua a été un élément de gage pour assurer la cohérence et la complémentarité entre l'agence lead et les différents acteurs des projets liés à la consolidation de la paix**. En effet, cette note apportait les précisions dans la mise en œuvre du projet conjoint PBF relativement à : (i) la tenue des réunions régulières entre les partenaires de mise en œuvre (Réunion mensuelle ; Réunion ad hoc ; Réunion de suivi avec les transversaux (communication, suivi évaluation, Digitalisation et Innovation) ; réunion des projets (PBF-ONU Femmes) ; (ii) la tenue des missions de suivi (mission de suivi du comité technique ; mission de suivi du CSR) et, (iii) la production de rapports et notes techniques. Ce qui a permis d'encadrer efficacement et d'assurer la cohérence et la complémentarité entre l'agence lead et les différents acteurs du projet conjoint.

79. Par ailleurs, l'évaluation a relevé qu'au cours de la mise en œuvre du projet conjoint PBF, à travers le comité de coordination inter-agences des points focaux PBF du consortium, l'organisation par année de deux (2) missions conjointes semestrielles de suivi du projet sur la coordination des chargés de suivi -évaluations (M&E) des agences récipiendaires (ONU Femmes, UNPFA, UNSCD). Des missions de suivi conjointes qui ont permis non seulement de faire l'état de mise en œuvre, mais aussi de formuler des recommandations⁷⁰ visant au renforcement de la cohérence et de la complémentarité des interventions entre le groupe des trois ASNU impliquées dans la mise en œuvre du projet.

80. D'ailleurs, la fonctionnalité des instances de CSR et de comité de coordination inter-agences des points focaux PBF du consortium avec des missions du Gouverneur de la région au niveau des communes de Bagaroua et Alléla aura aussi permis de faire preuve de cohérence et complémentarité des interventions entre le groupe des trois ASNU impliquées dans la mise en œuvre du projet. Pour s'en convaincre, l'évaluation se base par exemple sur la lettre du Maire d'Allela, suggérant le changement de 3 villages (Alléla, Guidan Margui et Dan Tounou) qui bénéficiaient déjà des activités similaires d'un autre projet au profit de 3 autres villages (Kinkélétchi, Kouroukouché et Toudoun Hassane) en vue d'éviter les doublons dans la mise en œuvre du projet conjoint PBF dans sa commune.

81. En fin de compte, les données de l'EPEL confirment dans une grande mesure le constat de la cohérence et la complémentarité des interventions entre le groupe des trois ASNU impliquées dans sa mise en œuvre au regard de l'adéquation des arrangements institutionnels prévus par rapport aux enjeux (**Tableau 6.1**). Ainsi, l'idée de cohérence est évoquée dans une grande mesure par 91,7% des parties prenantes à l'EPEL quand celle de complémentarité l'est par 83,3%. La cohérence et la complémentarité des interventions entre le groupe des trois ASNU impliquées dans la mise en œuvre du projet conjoint PBF sont plus prononcées dans une grande mesure de la part des acteurs au niveau de Niamey que ceux au niveau de Tahoua (100% contre 88,9% et 100% contre 77,8% respectivement).

Tableau 6.1: Mesure dans laquelle (%) les participants à l'EPEL perçoivent cohérence et la complémentarité des interventions entre le groupe des trois ASNU impliqués dans sa mise en œuvre au regard de l'adéquation des arrangements institutionnels prévus par rapport

	Niveau d'intervention		Total
	Niamey	Tahoua	
Existence de cohérence des interventions entre le groupe des trois ASNU impliqués dans sa mise en œuvre au regard de l'adéquation des arrangements institutionnels prévus par rapport aux enjeux			
Dans une moyenne mesure	0,0	11,1	8,3
Dans une grande mesure	100	88,9	91,7
Existence de complémentarité des interventions entre le groupe des trois ASNU impliqués dans sa mise en œuvre au regard de l'adéquation des arrangements institutionnels prévus par rapport aux enjeux			
Dans une moyenne mesure	0,0	22,2	16,7
Dans une grande mesure	100	77,8	83,3

Source : Données de l'enquête en ligne (EPEL) à la date du 24/10/2024

⁶⁹ Entretien Individuel, acteur de type ASNU, Niamey, Octobre 2025

⁷⁰ Le rapport semestriel de mission conjointe des chargés de suivi -évaluations (M&E) des agences récipiendaires (Mai 2023) recommandait (i) le fonçage d'un forage et l'installation d'un système d'irrigation pour l'exploitation d'un site maraîcher de 25 ha au profit des femmes et des jeunes pour la culture de contre saison et fourragère à Tassara, pour cela, il est primordial d'engager la régularisation ou la clarification du statut du site maraîcher pour éviter tout conflit ; (ii) le balisage d'un couloir de passage des animaux à Tébaram, afin de prévenir les conflits entre agriculteurs et éleveurs ; et, (iii) le renforcement des AGR à caractères communautaires.

6.1.4 Pertinence cohérence et adaptabilité du cadre de résultats du projet PBF pour la mesure des résultats escomptés

82. Sur la base de la documentation fournie à date, l'évaluation relève la pertinence du cadre de résultats du projet conçu de manière participative et inclusive grâce à l'étude de base⁷¹ réalisée, ayant permis de constituer le niveau de référence pour tous les indicateurs du projet évalué.

83. En effet, les entretiens au niveau des ASNU du consortium à l'image des propos de cet interlocuteur⁷² ont tous ressorti *l'idée selon laquelle : « la mise en œuvre de l'étude de base avec son caractère inclusif et participatif qu'il a revêtit est l'élément central ayant permis non seulement de parvenir au caractère SMART des indicateurs du projet PBF mais aussi de cibler les interrelations entre les 2 Résultats et leurs Produits à atteindre pour le projet PBF »*. D'ailleurs, de l'avis de nombre des parties prenantes aussi bien des ASNU que de type gouvernemental/institutions nationales/administrations sectorielles, cette étude de base a constitué une plus-value pour la cohérence et l'adaptabilité du cadre de résultats du projet PBF pour la mesure des résultats escomptés.

84. Aussi, il ressort des entretiens et de la revue documentaire réalisés par l'évaluation que le cadre de résultats du projet est jugé pertinent et cohérent par rapport aux objectifs fixés et aux résultats attendus, car il repose sur une chaîne logique claire articulée autour des effets, produits et indicateurs de performance pour chaque axe d'intervention : gouvernance locale, cohésion sociale et résilience climatique. A ce titre, les indicateurs ont été définis de manière à permettre une mesure tangible des progrès réalisés, avec des données quantitatives collectées par les agences onusiennes et des données qualitatives issues des structures communautaires et administratives, d'où l'inclusion du caractère SMART dans leur élaboration.

85. Également, les données de l'EPEL confirment dans une grande mesure le constat de la cohérence et de l'adaptabilité du cadre de résultats du projet PBF pour la mesure des résultats escomptés à travers (**Tableau 6.2**) : (i) la caractère SMART des indicateurs du projet PBF (70%) ; (ii) l'existence d'interrelations entre les 2 Résultats et leurs Produits à atteindre pour le projet PBF (100% et 80% respectivement pour les Résultats 1 et 2 et leurs Produits) et (iii) l'adéquation du cadre de résultats défini lors de la conception du projet PBF pour mesurer les réalisations dudit projet (100%).

Tableau 6.2: Mesure dans laquelle (%) les participants à l'EPEL perçoivent la cohérence et adaptabilité du cadre de résultats du projet PBF pour la mesure des résultats escomptés

	Niveau d'intervention		Total
	Niamey	Tahoua	
Caractère SMART des indicateurs du projet PBF			
Dans une moyenne mesure	0.0	42.9	30.0
Dans une grande mesure	100	57.1	70.0
Existence d'interrelations entre le Résultat 1 et ses Produits atteints pour le projet PBF			
Dans une grande mesure	100	100	100
Existence d'interrelations entre le Résultat 2 et ses Produits atteints pour le projet PBF			
Dans une moyenne mesure	0.0	28.6	20.0
Dans une grande mesure	100	71.4	80.0
Adéquation du cadre de résultats défini lors de la conception du projet PBF pour mesurer les réalisations dudit projet			
Dans une moyenne mesure	100	100	100

Source : Données de l'enquête en ligne (EPEL) à la date du 24/10/2024

Conclusion préliminaire

86. Pertinence (QE1) : Sur la base des données issues des entretiens individuels, des FGD et des EPEL, l'évaluation a permis de mettre en lumière une forte implication des différents bénéficiaires du projet évalué à la définition de leurs besoins et des priorités lors de la conception du projet mais également lors de sa mise en œuvre. En effet, le projet conjoint PBF a été élaboré sur la base des consultations menées avec les différents acteurs intervenant au titre de bénéficiaires de ce projet. Sur le plan opérationnel, l'évaluation note que la mise en œuvre du projet conjoint PBF a également été marquée par une forte implication des bénéficiaires dans le cadre des instances de mises en œuvre du projet. Sur la base des données de l'EPEL, l'évaluation a permis de mettre en lumière, dans une grande mesure (63,2%), une forte appréciation de la pertinence du projet conjoint PBF par rapport aux besoins et priorités définis par les bénéficiaires (Par. 64-68).

Par ailleurs, l'évaluation note que le projet conjoint PBF s'aligne sur différents cadres stratégiques nationaux comme ceux de HACP, PDES (2022-2026), PRSP (2024-2026) et PSPBF (2020-2024). Il s'inscrit également en droite ligne avec les priorités du Fonds de Consolidation de la Paix des Nations Unies et à contribuer à

⁷¹ Rapport étude de référence du projet, UNFPA, ONU FEMME et UNCDF, Décembre 2023

⁷² Entretien Individuel, acteur de type ASNU, Niamey, Octobre 2025

l'outcome 4/Effet 2 de l'UNDAF et à l'ODD 16. Aussi, il est utile de souligner que le projet a également travaillé en étroite collaboration avec les services déconcentrés de l'État et les collectivités territoriales, garantissant ainsi l'alignement institutionnel et la cohérence opérationnelle des actions sur le terrain. A ce titre, l'évaluation a permis de relever que 64,4% des personnes interrogées ont une forte appréciation de l'adéquation des interventions du PBF avec les priorités nationales et locales en matière de paix, cohésion sociale et changement climatique (Par. 69-73).

De plus, l'évaluation relève la cohérence et la complémentarité des interventions du projet, entre le groupe des trois ASNU impliquées dans sa mise en œuvre au regard de l'adéquation des arrangements institutionnels prévus par rapport aux enjeux, Ceci par la mise sur pied d'un Comité de Suivi Régional (CSR, dédié au suivi régulier de l'état de mise en œuvre au niveau local) et d'un comité de coordination inter-agence des points focaux PBF du consortium (Par. 74-81).

Enfin, sur la base de la documentation fournie, l'évaluation relève la pertinence du cadre de résultats du projet conçu de manière participative et inclusive grâce à l'étude de base réalisée et qui a permis de constituer le niveau de référence pour tous les indicateurs du projet évalué. En effet, il repose sur une chaîne logique claire articulée autour des effets, produits et indicateurs de performance SMART pour chaque axe d'intervention : gouvernance locale, cohésion sociale et résilience climatique (Par. 82-85).

6.2 EFFICACITE

Question au critère d'évaluation

QE2. Dans quelle mesure les résultats escomptés du projet PBF ont-ils été atteints et ont-ils contribué aux progrès vers les résultats stratégiques recherchés par sa mise en œuvre ?

Sous-questions au critère d'évaluation

- 2.1. Dans quelle mesure les résultats planifiés ont-ils été atteints et comment l'atteinte de ces dits résultats a-t-elle contribué aux effets escomptés du projet PBF ?
- 2.2. Dans quelle mesure les facteurs (internes et externes au consortium des Agences) ont-ils favorisé l'atteinte ou non des résultats attendus ou non du projet PBF ?
- 2.3. Dans quelle mesure les structures de coordination mises en place pour le suivi du projet ont-elles fonctionné efficacement à l'atteinte des résultats escomptés du projet PBF ?

Afin d'assurer la triangulation dans le cadre des analyses relatives au critère d'efficacité, 5 types de sources de données sont exploitées à savoir :

1. La revue documentaire portant sur les documents (- Documents du projet conjoint PBF (2022-2025, Documents nationaux (2022-2025) en matière de paix, cohésion sociale et changement climatique) et les rapports semestriels et annuels de mise en œuvre et de suivi du projet évalué ;
2. Les entretiens semi-structurés réalisés dans 3 des 7 communes de la région de Tahoua auprès des représentants des structures gouvernementales/institutions nationales/administrations sectorielles, des organes de mise en œuvre, de coordination et de suivi-évaluation du projet évalué, du Comité de coordination régional ; du Comité de coordination inter-agences des points focaux PBF du consortium, des responsables des ASNU (ONU FEMMES; UNFPA ; UNCDF; PBF) ; des responsables des ONG/OBC de mise en œuvre du projet ;
3. L'Enquête de Perception En Ligne (EPEL) auprès des représentants structures gouvernementales/institutions nationales/administrations sectorielles, des organes de mise en œuvre, de coordination et de suivi-évaluation du projet évalué, du Comité de coordination régional ; du Comité de coordination inter-agences des points focaux PBF du consortium, des responsables des ASNU (ONU FEMMES; UNFPA ; UNCDF; PBF) ; des responsables des ONG/OBC de mise en œuvre du projet ainsi qu'auprès des porteurs d'obligation secondaires et les titulaires de droits indirects ;
4. Les Focus Group Discussion (FGD) auprès des représentants des OBC et des titulaires de droits (hommes, femmes et enfants de 12-17 ans) des communautés desservies du projet (communautés d'accueil et réfugiés).
5. Les observations des sites dans les secteurs d'offre de service en lien avec les services implémentés dans le cadre du projet.

87. Il est utile de préciser (Cf. Chapitre 5, paragraphe 56) que pour le critère d'efficacité, l'analyse relative à la performance des indicateurs de Résultats et des Produits du projet évalué est faite sur la base d'un système de notation assortie d'une échelle de valeurs qualitative à 2 paliers: un seuil "**Satisfaisant**", si au moins 80% de l'objectif en termes de performance assignée est atteint et un seuil "**Insatisfaisant**", (si la performance atteinte est inférieure à 80%) comme ci-dessous décrit:

Tableau 6.3: Maquette de la matrice de mesure de performances du projet PBF (2022-2025)

Indicateurs Résultats/ Produits (1-n)	Système de notation		
	Performance Satisfaisante (Si TA>80%)	Performance TA<80%)	Insatisfaisante (Si TA<80%)

6.2.1 Niveau d'atteinte des résultats planifiés et contribution aux effets escomptés du projet PBF

6.2.1.1 Niveau d'atteinte des résultats du projet PBF

88. L'analyse des indicateurs de Résultats du projet a été réalisée sur la base de l'actualisation des informations contenues dans le cadre de résultats du projet évalué en date du 02/5/2025. Sur cette base, l'évaluation conclut à une performance satisfaisante pour les deux Résultats (R1 et R2) par l'atteinte des niveaux de performance jugés satisfaisants des 4 indicateurs de Résultats (1a ; 1b ; 2a et 2b) du projet évalué (**Tableau 6.4**).

89. S'agissant du Résultat R1 qui porte sur les mécanismes et structures formels et informels de prévention et de gestion de conflits, d'adaptation aux changements climatiques intégrant les femmes et les jeunes opérationnels, il convient de signaler que 25 COFOB, 25 SCAP/RU et 7 plateformes multi acteurs (Santé, police, Gendarmerie, Garde Nationale, Justice, Société civile) inclusives pour prévenir et gérer des conflits qui intègrent les femmes et les jeunes ont été mis en place/redynamisés dans le cadre de la prévention et de la gestion des conflits communautaires et fonciers.

90. Quant au Résultat R2, sa mise en œuvre a permis de redynamiser 70 groupements pour des projets économiques durables et de former 95 représentants de ces structures, dont 34% des jeunes, 46% des femmes et 20% d'hommes.

Tableau 6.4: Niveau d'atteinte des résultats du projet conjoint PBF (2022-2025)

Chaines de résultats	Descriptions des indicateurs	Données de base	Cibles fin projet	Cibles réalisées à date du 02/05 2025	Taux d'Achèvement (%)
Résultat 1 : Les mécanismes et structures formels et informels de prévention et de gestion de conflits, d'adaptation aux changements climatiques intégrant les femmes et les jeunes sont opérationnels.	Indicateur 1 a : % de communautés ciblées dans lesquelles les jeunes participent aux mécanismes et dispositifs communautaires de consolidation de la paix et de la cohésion sociale (Résolution 2250)	65,50%	80%	90%	169,0
	Indicateur 1 b : % des autorités qui reconnaissent l'apport positif des jeunes aux processus de consolidation de la paix	70%	80%	90%	200,0
	% de communautés ciblées dans lesquelles les femmes participent aux mécanismes et dispositifs communautaires de consolidation de la paix et de la cohésion sociale	74,6	80%	100%	99,7
Résultat 2 : La résilience des communautés, notamment des femmes et des jeunes, face aux effets des conflits est renforcée par des investissements socioéconomiques et opportunités d'emploi adaptés aux changements climatiques	Indicateur 2 a : Pourcentage des jeunes dont les capacités économiques sont renforcées durablement	33,90%	80%	78,30%	96,3
	Indicateur 2 b : Pourcentage des femmes dont les capacités économiques sont renforcées durablement	31,60%	80%	87%	114,5

Source : Elaboration par l'équipe d'évaluation sur la base du cadre de résultats fourni par ONU Femme à la date du 21/10/2025

6.2.1.2 Niveau d'atteinte des produits du projet PBF

91. L'analyse des indicateurs des Produits du projet évalué permet de conclure à une performance satisfaisante pour l'ensemble des 5 Produits (P1.1 ; P1.2 ; P2.1 ; P2.2 et P2.3). En effet, 9 indicateurs de Produits sur 10 ont atteint un niveau de performance satisfaisant (**Tableau 6.5**).

92. On note que seul le Produit 1.2 concernant l'Indicateur 1.2.1 à savoir le « *Nombre de mécanismes communautaires formels et informels appuyés et qui sont inclusifs (au moins 30% des femmes et 30% des jeunes) pour une meilleure prévention et gestion de conflit* » a connu une performance insatisfaisante en ce qui concerne spécifiquement la cible constituée par les hommes.

Tableau 6.5: Niveau d'atteinte des produits du projet conjoint PBF (2022-2025)

Chaines de résultats	Descriptions des indicateurs	Données de base	Cibles fin projet	Cibles réalisées à date du 02/05 2025	Taux d'Achèvement (%)
		Source : Evaluation de référence			
Produit 1.1 : les communautés développent des capacités pour prévenir durablement les conflits et s'adaptent aux changements climatiques	Indicateur 1.1.1: Nombre d'individus (hommes, femmes et jeunes) ayant acquis des compétences en prévention et gestion des conflits	282	17898	3 549 535	20147,9
	Homme : 20%	Homme : 99	Homme : 3 500	999 452	29384,1
	Femme : 40%	Femme : 92	Femme : 7 200	1 167 268	16420,6
	Jeune : 40 %	Jeune : 91	Jeune : 7 200	1 387 497	19516,2
	Indicateur 1.1.2: Nombre d'individus (hommes, femmes et jeunes) qui maîtrisent et utilisent les compétences d'adaptations au changement climatique et de prévention de conflit	234	20568	21 840	106,3
		Homme : 82	Homme : 8227	7374	89,5
		Femme : 39	Femme : 4115	6691	163,2
		Jeune : 113	Jeune : 8227	7775	94,4

Chaines de résultats	Descriptions des indicateurs	Données de base	Cibles fin projet	Cibles réalisées à date du 02/05 2025	Taux d'Achèvement (%)
		Source : Evaluation de référence			
Produit 1.2 : Les structures communautaires formelles et informelles de prévention et de gestion de conflit promeuvent et intègrent les femmes, les filles et les garçons	Indicateur 1.2.1: Nombre de mécanismes communautaires formels et informels appuyés et qui sont inclusifs (au moins 30% des femmes et 30% des jeunes) pour une meilleure prévention et gestion de conflit	33	77	84	115,9
	Au moins 30% des femmes et des jeunes formées	Homme : 42%	Homme : 30%	35%	58,3
		Femme : 24%	Femme : 30%	35%	183,3
		Jeune : 34%	Jeune : 30%	30%	100,0
Produit 2.1 : Les revenus des femmes et des jeunes ont augmenté grâce aux investissements et un réseautage adapté	Indicateur 2.1.1: Nombre des jeunes qui ont amélioré leurs conditions de vie grâce aux investissements	0	224	380	169,6
	Indicateur 2.1.2: Nombre de femmes appuyées qui sont dans les réseaux	0	224	1400	625,0
	Indicateur 2.1.3: Nombre de femmes qui ont amélioré leurs conditions de vie grâce aux investissements	0	224	977	436,2
Produit 2.2 : Les infrastructures économiques adaptées à la chaîne des valeurs sont créées pour favoriser le relèvement économique des communautés, notamment des jeunes et des femmes	Indicateur 2.2.1: Nombre d'infrastructures économiques créées adaptées au changement climatique	0	4	4	100,0
	Indicateur 2.2.2 Nombres de communautés (homme, femmes et jeunes) ayant bénéficié d'infrastructures économiques durables et qui les utilisent.	0	500	716	143,2
		Homme : 0	Homme : 80	208	260,0
		Femme : 0	Femme : 260	348	133,8
		Jeune : 0	Jeune : 160	160	100,0
Produit 2.3: Des investissements locaux verts et résilients sont mis en œuvre à travers la contractualisation communautaire bénéficiant aux jeunes, aux femmes et aux PME locales	Indicateur 2.3.1: Nombre d'investissements locaux verts et résilients réalisés à travers la contractualisation communautaire	0	3	3	100,0
	Indicateur 2.3.3 Nombre de communes qui ont entamé une transition vers des économies locales vertes et résilientes grâce à l'intégration de ces domaines dans les plans et les programmes d'investissement locaux	0	7	7	100,0

Source : Elaboration par l'équipe d'évaluation sur la base du cadre de résultats fourni par ONU Femme à la date du 21/10/2025

93. L'atteinte de ces 5 Produits (P1.1 ; P1.2 ; P2.1 ; P2.2 et P2.3) du projet conjoint PBF a permis des réalisations majeures qu'il importe de mettre en exergue à savoir en autres au titre de :

- **Opérationnalisation des mécanismes et structures formels et informels de prévention et de gestion de conflits** : (i) l'existence désormais au niveau de la région de Tahoua d'une stratégie régionale de communication élaborée sur le lien entre les conflits communautaires et les changements climatiques afin de renforcer la confiance mutuelle et la cohésion sociale ; (ii) l'existence d'un dispositif de 323 médiateurs communautaires (253 femmes et 70 hommes) et de 99 groupements féminins opérationnels pour renforcer la participation des femmes au processus de paix et cohésion sociale ; (iii) l'existence d'un réseau de 12 radios communautaires

ayant permis la diffusion de 575 prêches par les religieux et des campagnes de sensibilisation des populations sur la prévention et la gestion de conflits.

- ***Résilience des communautés des femmes et des jeunes, renforcée par des investissements socioéconomiques et opportunités d'emploi adaptés aux changements climatiques*** : (i) La récupération de 516 Ha régénérée avec un ensemencement de 905 kg d'herbacées et une plantation de 52.092 plants d'arbres⁷³ ; (ii) La viabilisation de 50ha de sites de maraichages à travers leur aménagement qui procurent aux femmes et aux filles des revenus et contribue à l'amélioration de la sécurité alimentaire dans ces zones ; (iii) La création de 1347 emplois temporaires et la sécurisation de 255 élèves (156 garçons et 99 filles) pour le bon déroulement de leur cursus scolaire grâce aux activités de restauration des terres, d'aménagement des sites maraichers et de rénovation des classes ; (v) La reconstitution de cheptel, ayant permis de mettre à la disposition des femmes et des jeunes vulnérables 207 kits caprins composés chacun de 3 chèvres et 1 bouc rustique.

⁷³ Statistiques issues du rapport sur les activités de l'UNCDF dans le cadre de la mise en œuvre du projet Consolidation de la paix et de la résilience communautaire dans la région de Tahoua face aux risques sécuritaires et aux changements climatiques, Octobre 2025



94. Les données de l'EPEL (**Tableau 6.6**) montrent que le Produit 1.2 « Les structures communautaires formelles et informelles de prévention et de gestion de conflit promeuvent et intègrent les femmes, les filles et les garçons » est celui qui a été le plus perçu comme atteint dans une grande mesure. Il ressort que le Produit 1.1 : « Les communautés, développent des capacités pour s'adapter aux changements climatiques et prévenir durablement les conflits », est celui qui a été perçu comme ayant été atteint dans une plus faible mesure à Allela et à Tébaram (125% et 15,5% respectivement) comparativement aux autres Produits. A Bagaroua, c'est plutôt le Produit 1.2 qui s'illustre dans ce même.

Tableau 6.6: Mesure dans laquelle (%) les participants à l'EPEL perçoivent l'atteinte des Produits du projet conjoint PBF évalué

Echelle de mesure	Niveau d'intervention					Ensemble
	Allela	Bagaroua	Niamey	Tahoua	Tébaram	
Produit 1.1 : « Les communautés, développent des capacités pour s'adapter aux changements climatiques et prévenir durablement les conflits »						
Dans une faible mesure	25,0	4,5	0,0	0,0	12,5	8,1
Dans une moyenne mesure	50,0	72,9	0,0	30,0	57,5	63,9
Dans une grande mesure	25,0	22,6	100,0	70,0	30,0	28,0
Produit 1.2 : « Les structures communautaires formelles et informelles de prévention et de gestion de conflit promeuvent et intègrent les femmes, les filles et les garçons »						
Dans une faible mesure	12,5	3,7	0.0	0.0	0,8	2,6
Dans une moyenne mesure	75,0	56,5	0.0	20,0	55,7	54,9
Dans une grande mesure	12,5	39,8	100,0	80,0	43,4	42,4
Produit 2.1 : « Les revenus des femmes et des jeunes ont augmenté grâce aux investissements et un réseautage adapté »						
Dans une faible mesure	0,0	2,6	0,0	0,0	7,5	4,5
Dans une moyenne mesure	28,6	52,6	0,0	40,0	55,8	52,4
Dans une grande mesure	71,4	44,7	100,0	60,0	36,7	43,2
Produit 2.2 : « Les infrastructures économiques adaptées à la chaîne des valeurs sont créées pour favoriser le relèvement économique des communautés, notamment des jeunes et des femmes »						
Dans une faible mesure	0,0	3,3	0,0	0,0	3,3	3,1
Dans une moyenne mesure	71,4	59,9	66,7	50,0	62,5	61,0
Dans une grande mesure	28,6	36,8	33,3	50,0	34,2	36,0
Produit 2.3 : « Des investissements locaux verts et résilients sont mis en œuvre à travers la contractualisation communautaire bénéficiant aux jeunes et aux femmes et des PME locales. »						
Dans une faible mesure	14,3	6,1	0,0	0,0	7,8	6,7
Dans une moyenne mesure	57,1	58,8	33,3	50,0	55,7	56,9
Dans une grande mesure	28,6	35,1	66,7	50,0	36,5	36,4

Source : Données de l'enquête en ligne (EPEL) à la date du 24/10/2024

6.2.2 Facteurs (internes et externes au consortium des Agences) ayant favorisé l'atteinte ou non des résultats du projet PBF

95. Le niveau d'atteinte des résultats du projet Conjoint PBF a été fortement conditionné par plusieurs facteurs internes et externes, qui ont soit favorisé, soit ralenti la mise en œuvre des activités.

96. Les réunions conjointes, les missions de suivi intégrés et le partage d'informations entre Agences du consortium ont permis une synergie d'actions et une meilleure planification opérationnelle. La complémentarité des mandats des trois agences a également renforcé la cohérence des interventions et maximisé les effets produits. De plus, la présence active du personnel technique des Agences du consortium au niveau régional et l'appui permanent de la coordination nationale ont favorisé une exécution fluide et une réactivité aux défis rencontrés. En outre, la réalisation de l'étude de base par les agences du consortium a permis de disposer d'un cadre de résultats dont les cibles de référence sont largement en lien avec les réalités des populations des zones cibles du projet. Enfin, la stratégie de recruter localement les ONG de mise en œuvre à Tahoua afin de minimiser les frais de déplacement des staffs et également de bâtir sur leur bonne connaissance du terrain dans un contexte marqué par l'insécurité a été porteuse de facteurs ayant favorisé l'atteinte des résultats du PBF.

97. En revanche, certains facteurs internes au consortium des Agences ont freiné ponctuellement la performance du projet, notamment : (i) la restructuration au sein de UNCDF sur la mise à disposition des fonds aux communes et entités partenaires ayant entraîné des retards dans les décaissements ; (ii) la rotation du personnel dans certaines agences, ainsi que (iii) la conformité aux procédures administratives en lien avec le HACT qui a ralenti la mise en œuvre sur le terrain.

98. Concernant les facteurs favorables externes au consortium des Agences, des leviers ont permis l'efficacité de la mise en œuvre du projet évalué à savoir en autres : (i) l'appui institutionnel du Gouvernement⁷⁴ de Tahoua ; (ii) l'implication et la collaboration avec les services techniques déconcentrés ; (iii) la mise en place du CSR ayant permis d'assurer un ancrage formel aux interventions et d'assurer l'intersectorialité du projet ; (iv) la mise en place et l'adhésion des population aux plateformes communautaires (SCAP/RU, CCP, CVV, COFOCOM) dans le cadre de la prévention et de la gestion des conflits communautaires et fonciers qui ont joué un rôle déterminant dans la pérennité et la crédibilité du projet au niveau régional

99. Par contre, s'agissant des facteurs externes au consortium des Agences défavorables, il y a lieu de souligner le contexte sécuritaire instable dans certaines communes (Tillia, Tassara, Bagaroua) qui a restreint les déplacements des équipes et a retardé certaines activités communautaires. A cela s'ajoute, le changement des autorités communales qui a entraîné des retards dans le démarrage des investissements et le manque de mise à jour sur les outils informatiques des communes, entraînant l'incapacité de certaines à renseigner convenablement l'ACCAF. Enfin, il convient de mentionner au titre de ces facteurs la suspension du partenaire d'exécution Action pour le bien être (APBE) par les autorités du fait du retrait de son agrément le 12 novembre 2024. Un retrait qui a occasionné des retards dans la mise en œuvre des activités du projet avant le remplacement de ce dernier par l'ONG FAD.

6.2.3 Effectivité du fonctionnement des structures de coordination mises en place pour le suivi du projet à l'atteinte des résultats escomptés du projet PBF

100. Les structures de coordination mises en place dans le cadre du projet conjoint PBF (2022-2025) ont globalement fonctionné de manière satisfaisante, contribuant directement à la bonne exécution et à l'atteinte des résultats attendus. Ainsi, le dispositif de gouvernance du projet reposait sur trois niveaux complémentaires :

- Une coordination nationale à travers le comité de coordination inter-agences des points focaux PBF du consortium (ONU Femmes, UNFPA, UNCDF), chargé de la supervision stratégique et du suivi des indicateurs clés. A ce titre, il convient de souligner ce témoignage⁷⁵ affirmant que « **la bonne coordination entre les agences du système des Nations Unies et les services techniques régionaux a favorisé la continuité des activités, malgré les contraintes sécuritaires et logistiques dans certaines communes** » ;
- Une coordination régionale à travers le Comité de Suivi Régional (CSR) basée à Tahoua, assurant la planification opérationnelle, la synergie avec les services déconcentrés et la communication avec les communes partenaires ;
- Des comités locaux de suivi dans les communes d'intervention, chargés de la mise en œuvre, du contrôle citoyen et de la remontée d'informations.

101. Ces structures de coordination du projet ont démontré une efficacité réelle, grâce à un leadership partagé, une concertation permanente et une capacité d'adaptation aux défis contextuels, constituant ainsi un levier essentiel dans l'atteinte des résultats du PBF à Tahoua. Ce dispositif a permis un suivi régulier et une circulation efficace de

⁷⁴ Par la prise de l'arrêté de création et de constitution du CSR

⁷⁵ Entretien Individuel, acteur de type gouvernemental/institutions nationales/administrations sectorielles, Niamey, Octobre 2025

l'information, renforcée par des réunions mensuelles de coordination, des missions conjointes et des revues de performance.

102. C'est à ce titre que pour cet acteur⁷⁶ il convient de souligner que « *la coordination régionale, en lien étroit avec l'ANFICT et le Gouvernorat, a joué un rôle déterminant dans la gestion des priorités locales, l'ajustement des activités et la résolution rapide des goulots d'étranglements ayant intervenues lors de la mise en œuvre du projet* ».

103. Cependant, malgré les efforts conjoints des trois agences et l'engagement des acteurs régionaux/communaux en vue de maintenir une coordination efficace et orientée vers les résultats, quelques limites ont été relevées concernant ces structures de coordination mises en place pour le suivi du projet : (i) la fréquence irrégulière de certaines réunions locales ; (ii) la charge de travail élevée des points focaux qui a parfois réduit la fluidité du suivi terrain ; (iii) la rotation du personnel dédié au fonctionnement et suivi du dispositif de gouvernance du projet mis en place aux niveaux national, régional et communal.

Conclusion préliminaire

104. Efficacité (QE2) : Il ressort de l'évaluation une performance satisfaisante pour les deux Résultats (R1 et R2) par l'atteinte des niveaux de performance jugés satisfaisants des 4 indicateurs de Résultats (1a ; 1b ; 2a et 2b) du projet évalué. Aussi, l'analyse des indicateurs des Produits du projet évalué permet de conclure à une performance satisfaisante pour l'ensemble des 5 Produits (P1.1 ; P1.2 ; P2.1 ; P.2.2 et P2.3). Ceci a permis des réalisations majeures telles que : (i) l'opérationnalisation des mécanismes et structures formels et informels de prévention et de gestion de conflits et (ii) la Résilience des communautés des femmes et des jeunes, renforcée par des investissements socioéconomiques et opportunités d'emploi adaptés aux changements climatiques. En effet, 9 indicateurs de Produits sur 10 ont atteint un niveau de performance satisfaisant. Seul l'Indicateur 1.2.1 a connu une performance insatisfaisante en ce qui concerne spécifiquement la cible constituée par les hommes (Par. 91-94).

Par ailleurs, le niveau d'atteinte des résultats du projet Conjoint PBF a été fortement conditionné par plusieurs facteurs internes et externes, qui ont soit favorisé, soit ralenti la mise en œuvre des activités. S'agissant des facteurs internes au consortium des Agences favorables, on peut citer : (i) les réunions conjointes, les missions de suivi intégrées et le partage d'informations entre les ASNU ; (ii) la complémentarité des mandats des trois agences ; (iii) la présence active du personnel technique des Agences du consortium au niveau régional et l'appui permanent de la coordination nationale et (iv) la réalisation de l'étude de base par les agences du consortium. En revanche, certains facteurs internes au consortium des Agences tels que les retards dans les décaissements, la rotation du personnel dans certaines agences, ainsi que des procédures administratives ont contribué à ralentir la mise en œuvre sur le terrain (Par.95-97).

Concernant les facteurs externes au consortium des Agences, l'appui institutionnel du Gouvernorat de Tahoua, l'implication et la collaboration avec les services techniques déconcentrés, la mise en place du CSR sont des leviers qui ont favorisé la mise en œuvre du projet. De même, l'adhésion aux plateformes communautaires mises en place dans le cadre de la prévention et de la gestion des conflits communautaires et fonciers ont joué un rôle déterminant dans la pérennité et la crédibilité du projet au niveau régional. Par contre, le contexte sécuritaire instable dans certaines communes (Tillia, Tassara, Bagaroua) a restreint les déplacements des équipes et a retardé certaines activités communautaires. A cela s'ajoute, le changement des autorités communales qui a entraîné des retards dans le démarrage des investissements et le manque de mise à jour sur les outils informatiques des communes, entraînant l'incapacité de certaines à renseigner convenablement l'ACCAF. (Par.98-99)

Enfin, malgré les efforts conjoints des trois agences et l'engagement des acteurs régionaux/communaux en vue de maintenir une coordination efficace et orientée vers les résultats, quelques limites ont été relevées concernant les structures de coordination mises en place pour le suivi du projet : (i) la fréquence irrégulière de certaines réunions locales ; (ii) la charge de travail élevée des points focaux qui a parfois réduit la fluidité du suivi terrain ; (iii) la rotation du personnel dédié au fonctionnement et suivi du dispositif de gouvernance du projet mis en place aux niveaux national, régional et communal (Par.100-103).



6.3 EFFICIENCE

Question au critère d'évaluation

QE3. Dans quelle mesure le projet PBF a-t-il disposé de ressources (humaines, matérielles et financières) en qualité et en quantité suffisantes pour la réalisation des résultats escomptés ?

Sous-questions au critère d'évaluation

- 3.1. Dans quelle mesure les ressources (financières, humaines et matérielles) investies dans le cadre de la mise en œuvre du projet PBF étaient-elles suffisantes (quantité), adéquates (qualité) au regard des résultats atteints ?
- 3.2. Dans quelle mesure l'utilisation des ressources financières pour chacune des composantes/axes du projet PBF est-elle en adéquation avec le niveau de performance des résultats atteints compte tenu de l'enveloppe budgétaire prévue/mobilisée ?
- 3.3. Dans quelle mesure et par quel(s) mécanisme(s)/approche(s) les facteurs de gestion ont-ils amélioré ou réduit l'optimisation des ressources lors de l'implémentation du projet PBF ?

Afin d'assurer la triangulation dans le cadre des analyses de ce critère, 4 types de sources de données sont exploitées à savoir :

1. La revue documentaire portant sur les documents (Documents du projet conjoint PBF (2022-2025), Documents nationaux (2022-2025) en matière de paix, cohésion sociale et changement climatique) ;
2. Les entretiens semi-structurés réalisés dans 3 des 7 communes de la région de Tahoua auprès des représentants des structures gouvernementales/institutions nationales/administrations sectorielles, des organes de mise en œuvre, de coordination et de suivi-évaluation du projet évalué, du Comité de coordination régional ; du Comité de coordination inter-agences des points focaux PBF du consortium, des responsables du consortium d'ASNU ; des responsables des ONG du projet ;
3. L'Enquête de Perception En Ligne (EPEL) auprès des représentants structures gouvernementales/institutions nationales/administrations sectorielles, des organes de mise en œuvre, de coordination et de suivi-évaluation du projet évalué, du Comité de coordination régional ; du Comité de coordination inter-agences des points focaux PBF du consortium, des responsables des ASNU (ONU FEMMES; UNFPA ; UNCDF; PBF) ; des responsables des ONG/OBC de mise en œuvre du projet ainsi qu'auprès des porteurs d'obligation secondaires et les titulaires de droits indirects ;
4. Les Focus Group Discussion (FGD) auprès des représentants des OBC et des titulaires de droits (hommes, femmes et enfants de 12-17 ans) des communautés desservies du projet (communautés d'accueil et réfugiés).

6.3.1 Analyse de la mise à disposition et de l'utilisation des ressources (financières, humaines et matérielles) investies en termes de quantité suffisante et qualité pour l'atteinte des résultats du projet conjoint PBF (2022-2025)

❖ Ressources financières

105. L'évaluation constate que pour la mise en œuvre du projet conjoint PBF, la mobilisation en ressources financières a permis une mise à contribution de 3 146 977 USD jusqu'en Mai 2025 pour une prévision budgétaire estimée initialement à 3 499 760 USD⁷⁷, soit 96%.

106. L'exécution de ce budget par agence jusqu'en 2024 en fonction des sommes mises à disposition par agence ressortait un taux d'absorption budgétaire de 79% (\$ 1 133 871) pour ONU Femmes, 74% (\$ 983 060) pour l'UNFPA et de 60% (\$ 428 370) pour l'UNCDF. Il convient de signaler que la mise en œuvre du projet a été caractérisée par un niveau d'exécution faible des ressources financières dans les premières années de mises en œuvre pour l'UNCDF qui jusqu'en 2024 à 1 année de la clôture du projet s'élevait à 60%. En effet, une restructuration organisationnelle de l'UNCDF a entraîné des ajustements internes significatifs, affectant les processus de gestion et de décaissement des ressources financières. Ces changements ont occasionné des retards dans la mise à disposition des fonds destinés aux communes partenaires et aux parties prenantes nationales, compromettant ainsi le respect des délais initiaux prévus pour la mise en œuvre des activités sur le terrain. Cette situation a entraîné des répercussions sur la planification locale, la mobilisation des parties prenantes et la réalisation des résultats attendus.

107. Cet impact de la restructuration au sein de UNCDF sur la mise à disposition des fonds aux communes et entités partenaires n'a pas été du seul fait de l'UNCDF. Des témoignages obtenus auprès des parties prenantes, il ressort que des délais importants dans la mise à disposition des ressources financières aux ONG ont entravé la réalisation de quelques interventions du projet :

« Les ressources financières n'ont pas été mobilisées à temps, par exemple je peux dire que l'ONG FAD n'a pas décaissée à cause d'un retard dans la mobilisation de l'argent pour une activité de distribution de bétail qui devait être organisée à un moment donné ⁷⁸ ».

« Les ressources financières ont été bien mobilisées pour le financement du projet mais il y a eu des retards dans leur mise à disposition auprès des parties prenantes au niveau du terrain ⁷⁹ ».

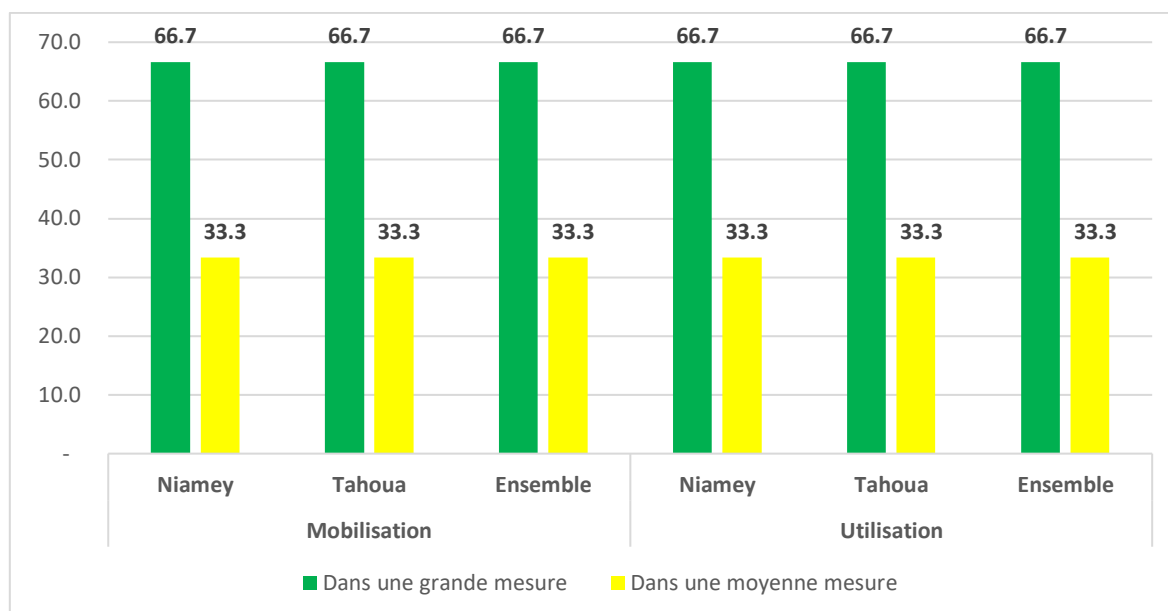
⁷⁷ Project document, projet conjoint PBF 2021

⁷⁸ Entretien Individuel, acteur de type gouvernemental/institutions nationales/administrations sectorielles, Commune de Bagaroua, Octobre 2025

⁷⁹ Entretien Individuel, acteur de type ONG, Commune de Bagaroua, Octobre 2025

108. Ce constat tiré des entretiens et FGD est aussi corroboré par les données issues de l'EPEL dans la mesure où, quel que soit le niveau considéré (Niamey et Tahoua), dans une grande mesure, 67% (soit plus de 3 sur 5 participants) des personnes interrogées ont affirmé à la fois une mobilisation et une utilisation des ressources financières satisfaisantes en quantité et en qualité (**Graphique 6.3**).

Graphique 6.3: Mesure dans laquelle (%) les participants à l'EPEL perçoivent la mobilisation et l'utilisation des ressources financières dans le cadre du PBF compte tenu des priorités du moment



Source : Données de l'enquête en ligne (EPEL) à la date du 24/10/2025

109. Toutefois, au-delà de cet impact de la restructuration au sein de UNCDF sur la mise à disposition des fonds aux communes et entités partenaires ainsi que des retards importants dans la mise à disposition des ressources financières, selon les témoignages suivants, les ressources financières mobilisées ont été adéquates pour l'atteinte des résultats escomptés :

« Sur le plan financier, le budget alloué par le Fonds pour la Consolidation de la Paix (PBF) a permis de couvrir l'ensemble des composantes du projet, avec une bonne répartition entre les volets « gouvernance locale », « cohésion sociale » et « résilience climatique⁸⁰ ».

« Il n'y a pas de détournement d'objectifs, les ressources ont été bien mobilisées pour le financement du projet et utilisés à ce titre⁸¹ ».

❖ Ressources humaines

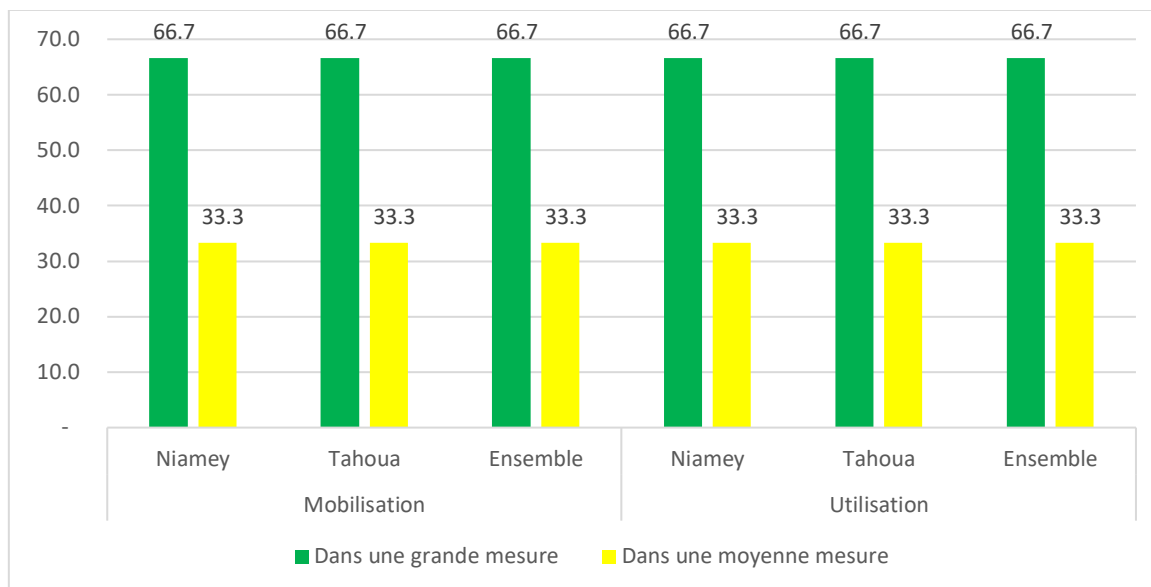
110. L'évaluation note, à partir des entretiens et FGD réalisés, que la mobilisation et l'utilisation des ressources humaines ont été jugées satisfaisantes en quantité et en qualité. Elles ont reposé sur un choix stratégique en vue d'atteindre les résultats planifiés de manière efficace. En effet, ces ressources humaines provenaient principalement des structures gouvernementales déconcentrées et décentralisées concernées par les 3 volets thématiques du projet conjoint PBF à savoir : « gouvernance locale », « cohésion sociale » et « résilience climatique ». Il s'est agi notamment : (i) des responsables régionaux/départementaux des services du Ministère de la Santé Publique, de l'Aménagement du Territoire et du Développement Local et de la Promotion de la Femme et de la Protection de l'Enfant ; (ii) des responsables des communes à travers les Administrateurs Délégués (AD) ; (iii) les personnes des Agences du consortium ; les personnels des ONG partenaires de mise en œuvre (FAD ; ADESP) et (iv) des membres des réseaux communautaires mis en places (SCAPRU, CCP, CVV, COFOCOM).

111. Également l'EPEL (**Graphique 6.4**) a conforté ce constat d'une mobilisation et utilisation des ressources humaines satisfaisante en quantité et en qualité établi par les entretiens et FGD réalisés. En effet, il s'avère que, quel que soit le niveau considéré (Niamey et Tahoua), dans une grande mesure, 67% (soit plus de 3 sur 5 participants) des personnes interrogées ont affirmé à la fois une mobilisation et une utilisation des ressources humaines satisfaisantes en quantité et en qualité.

⁸⁰ Entretien Individuel, acteur de type gouvernemental/institutions nationales/administrations sectorielles, Commune de Tahoua, Octobre 2025

⁸¹ Entretien Individuel, acteur de type gouvernemental/institutions nationales/administrations sectorielles, Commune de Bagaroua, Octobre 2025

Graphique 6.4: Mesure dans laquelle (%) les participants à l'EPEL perçoivent la mobilisation et l'utilisation des ressources humaines dans le cadre du PBF compte tenu des priorités du moment



Source : Données de l'enquête en ligne (EPEL) à la date du 24/10/2025

112. S'il ne fait aucun doute que les ressources humaines mobilisées étaient adéquates à apporter des réponses efficaces à l'atteinte des résultats du projet, les parties prenantes rencontrées s'accordent à dire qu'elles étaient en quantité suffisante de manière générale et particulièrement en ce qui concerne les acteurs des ONG, partenaires de mise en œuvre. Les propos ci-après de cet interlocuteur illustrent assez cette situation dans la mesure où il déclare que :

« La présence d'équipes techniques qualifiées au niveau régional a contribué à la bonne exécution du projet. Les points focaux thématiques (genre, cohésion sociale, résilience) ont joué un rôle clé dans le suivi des activités et la coordination avec les communes partenaires ⁸² ».

113. Toutefois, il a été fait mention de renforts techniques ponctuels des ressources humaines qui auraient permis d'accélérer certaines activités dans les zones les plus éloignées ou à accès difficile. Tout comme, il est souligné aussi certaines contraintes en lien avec la mobilité limitée du personnel en période de tensions sécuritaires. Ce sont là, autant d'éléments qui interpellent sur le caractère insuffisant de l'encadrement et du suivi de proximité par les points focaux et les superviseurs partenaires du projet, qui sont mis en exergue par les participants au FGD et aux entretiens lors de cette évaluation.

❖ Ressources matérielles

114. En ce qui concerne la mobilisation des fournitures dans le cadre de la mise en œuvre du projet conjoint PBF, toutes les parties prenantes institutionnelles saluent les efforts des Agences du consortium dans la mise à disposition de ces ressources. En effet, les équipements mis à disposition (moyens roulants, matériels informatiques, supports de communication) ont été suffisants pour assurer la mise en œuvre des activités. Les outils de gestion et de suivi (tableaux de bord, canevas harmonisés) ont également facilité la planification et la capitalisation des résultats.

115. Cette mobilisation et mise à disposition satisfaisantes en quantité et en qualité des ressources matérielles du projet évalué ont été aussi mis en exergue par les bénéficiaires à travers les propos suivants :

« Avant la saison des pluies, tout ce qu'ils ont prévu, comme engrais, semences, tout ça a été mis à la disposition de la population à temps ⁸³ ».

« Les matériels de fabrication et d'extraction d'huile et de savon ont été également mobilisés à temps et il n'y a pas de détournement d'objectifs ⁸⁴ ».

« Nous avons reçu les matériaux à temps, par exemple les machines à coudre sont arrivées à temps ⁸⁵ ».

⁸² Entretien Individuel, acteur de type gouvernemental/institutions nationales/administrations sectorielles, Commune de Tahoua, Octobre 2025

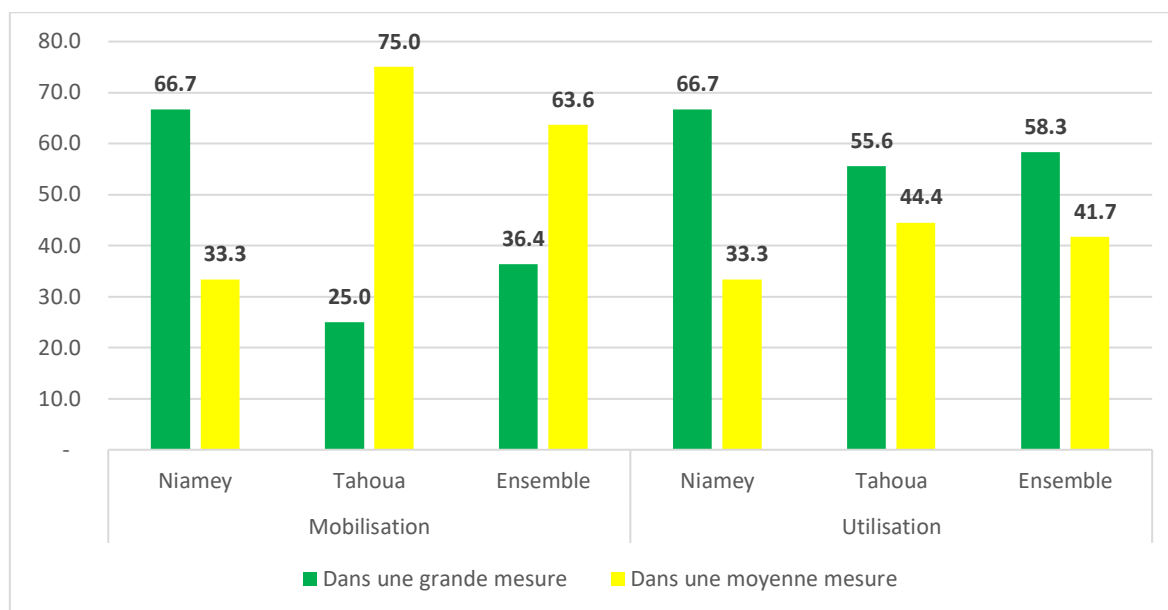
⁸³ Entretien Individuel, acteur de type ONG, Commune de Bagaroua, Octobre 2025

⁸⁴ FGD, Associations des femmes Groupement Lalé, Commune de Bagaroua, Région de Tahoua, Octobre 2025

⁸⁵ Entretien Individuel, acteur de type gouvernemental/institutions nationales/administrations sectorielles, Commune de Bagaroua, Octobre 2025

116. Aussi, l'EPEL (**Graphique 6.5**) a conforté ce constat d'une mobilisation et utilisation des ressources matérielles satisfaisante en quantité et en qualité établi par les entretiens et FGD réalisés. En effet, il s'avère que quel que soit le niveau considéré (Niamey et Tahoua) dans une grande mesure 63,67% des personnes interrogées le pensent pour le cas de la mobilisation, quand 58,3% le révèlent pour le compte de l'utilisation de ce type de ressource.

Graphique 6.5: Mesure dans laquelle (%) les participants à l'EPEL perçoivent la mobilisation et l'utilisation des ressources matérielles dans le cadre du PBF compte tenu des priorités du moment



Source : Données de l'enquête en ligne (EPEL) à la date du 24/10/2025

6.3.2 Utilisation des ressources financières en adéquation avec le niveau de performance des résultats atteints par volet du projet PBF, compte tenu de l'enveloppe budgétaire mobilisée et dépensée

117. L'analyse de l'efficacité ici entreprise a porté sur l'adéquation entre les résultats obtenus, les ressources mobilisées et utilisées par volet du projet conjoint PBF. Cette analyse a pour but de savoir si les coûts des interventions ont été optimisés de manière adéquate selon l'obtention des résultats escomptés par volet. Elle a servi à appréhender l'analyse coût-efficacité des activités engagées par le projet par rapport aux résultats atteints par Secteurs/Produits.

118. Il est utile de préciser que cette analyse de l'efficacité, basée sur 8 cas de figure (Cf. **Chapitre 5, paragraphe 56**), a abouti à un rapport d'efficacité favorable/adéquat entre la performance atteinte, les ressources allouées et utilisées en ce qui concerne tous les 3 volets du projet correspondant à la *Situation 1* (**Tableau 6.7**).

119. Concernant l'examen des Produits du projet évalué (2022-2025), il révèle un rapport d'efficacité favorable/adéquat entre la performance atteinte, les ressources allouées et utilisées pour tous les Produits correspondant à la *Situation 1*.

Tableau 6.7: Adéquation entre ressources mobilisées et exécution budgétaire par Résultats/Produits atteints du projet conjoint PBF

Résultats					
	R1		R2		
Budget alloué (\$ USD)	850 000		1 764 000		
Budget dépensé (\$ USD)	810 000		1 770 686		
Taux d'exécution	95%		100,4%		
Niveau de performance	Satisfaisant		Satisfaisant		
Situation d'adéquation	Situation 1		Situation 1		
Produits					
	1.1	1.2	2.1	2.2	3.1
Budget alloué (\$ USD)	290 000	560 000	800 000	550 000	414 000
Budget dépensé (\$ USD)	260 000	550 000	800 000	550 000	420 686
Taux d'exécution	90%	98%	100%	100%	102%
Niveau de performance	Satisfaisant	Satisfaisant	Satisfaisant	Satisfaisant	Satisfaisant
Situation d'adéquation	Situation 1	Situation 1	Situation 1	Situation 1	Situation 1

Source : Élaboration par l'équipe d'évaluation sur la base du POST PAC - Niger - Budget - Dépenses MPTF 00133764_Semester 1-2025_13_06_2025

120. De plus, l'EPEL réalisée corrobore dans une grande mesure l'adéquation perçue du niveau de performance des résultats atteints avec l'enveloppe budgétaire prévue/mobilisée en lien avec les objectifs recherchés du projet conjoint PBF. Ce, pour le renforcement : (i) des capacités des communautés cibles en lien avec la prévention et la gestion des conflits (50%) ; (ii) des capacités de la société civile en lien avec la prévention et la gestion des conflits (70%) et, (iii) des capacités des communautés cibles en lien avec la planification locale sensible au changement climatique (50%).

Tableau 6.8: Mesure dans laquelle (%) les participants à l'EPEL perçoivent l'adéquation du niveau de performance des résultats atteints avec l'enveloppe budgétaire prévue/mobilisée en lien avec les objectifs recherchés projet conjoint PBF

	Niveau d'intervention		Total
	Niamey	Tahoua	
Adéquation perçue du niveau de performance des résultats atteints avec l'enveloppe budgétaire prévue/mobilisée pour le renforcement des capacités des communautés cibles, en lien avec la prévention et la gestion des conflits			
Dans une faible mesure	0,0	11,1	8,3
Dans une moyenne mesure	33,3	44,4	41,7
Dans une grande mesure	66,7	44,4	50,0
Adéquation perçue du niveau de performance des résultats atteints avec l'enveloppe budgétaire prévue/mobilisée pour le renforcement de la société civile, en lien avec la prévention et la gestion des conflits			
Dans une moyenne mesure	33,3	28,6	30,0
Dans une grande mesure	66,7	71,4	70,0
Adéquation perçue du niveau de performance des résultats atteints avec l'enveloppe budgétaire prévue/mobilisée pour le renforcement des capacités des communautés cibles, en lien avec la planification locale sensible au changement climatique			
Dans une moyenne mesure	33,3	57,1	50,0
Dans une grande mesure	66,7	42,9	50,0

Source : Données de l'enquête en ligne (EPEL) à la date du 24/10/2025

6.3.3 Analyse des facteurs de gestion à l'optimisation des ressources lors de l'implémentation du projet PBF

121. La gouvernance et le pilotage du projet conjoint PBF ont bénéficié de l'implication de plusieurs parties prenantes aux compétences variées et diverses associées à la mise en œuvre. À cet effet, plusieurs facteurs de gestion ont été identifiés comme ayant contribué à l'amélioration de l'efficacité du projet, notamment :

1. Les partenariats et les synergies (avec les administrations communales et sectorielles, les ONGs, les ASNU du consortium) ont permis de réduire les coûts d'exécution et maximiser l'obtention des meilleurs résultats. A ce titre par exemple, il peut être illustré l'exemple d'ONU Femmes et de l'UNFPA qui ont travaillé en complémentarité dans la mise en place des SCAP/RU et des COFOB ainsi qu'à leurs équipements et la formation de leurs membres ;
2. Le positionnement du projet dans les plateformes de coordination au niveau régional qui a permis de fédérer les actions entre les différentes parties prenantes, grâce à l'intersectorialité mise en œuvre dans le cadre de l'implémentation du projet ;
3. Une planification détaillée couplée à une coordination efficace entre les parties prenantes, sur la base de la mise en place d'un système inter-agences de planification conjointe permettant d'harmoniser les budgets et d'éviter les duplications d'activités en réunissant les responsables du Consortium et les responsables des administrations sectorielles déconcentrées. Ce qui a permis de faire constamment l'état de mise en œuvre et d'identifier les principaux goulots d'étranglement ainsi que de prendre des actions idoines en vue de leur levée.
4. L'existence du consortium d'ASNU a permis indubitablement de réduire les coûts d'exécution du projet conjoint. Ainsi, grâce à la mutualisation des coûts logistiques (partage de véhicules) et opérationnels (partage de véhicules, utilisation d'outils communs de suivi) entre les trois agences partenaires, notamment pour les missions de terrain, les formations et le suivi technique, cette approche a permis d'optimiser les dépenses tout en garantissant la qualité des interventions. Aussi, ce faisant, les coûts administratifs sont restés maîtrisés grâce à la mutualisation.
5. La forte implication des responsables des Services Techniques Déconcentrés/Communaux (STD/C) dans la mise en œuvre des interventions du projet a permis par exemple d'identifier des mécanismes propres aux communes cibles et adaptés aux réalités socioéconomiques en lien avec : (i) la cohésion sociale (« assusu », tontines) ; (ii) la gestion durable des conflits (femmes médiatrices) ; et, (iii) l'adaptation au changement climatique (récupération des terres ; protection de berge de Koris). Aussi, en impliquant le personnel des STD/C qui émargent sur le budget de leur structure d'appartenance dans le cadre du suivi et de la supervision de la mise

en œuvre des interventions du projet, les personnes rencontrées comme cet interlocuteur⁸⁶ s'accordent à penser que « *la quantification des coûts dans le cadre de l'optimisation de ressources du fait de cette stratégie d'implication des responsables d'autres institutions au suivi de la mise en œuvre s'associerait à d'importantes économies dans la mise en œuvre du projet évalué* ».

6. L'implémentation, au sein du projet, des mécanismes communautaires existants qui a permis de prouver leur efficacité en lien avec la cohésion sociale, la gestion durable des conflits et l'adaptation au changement climatique.

122. Cependant, certains facteurs limitants ont temporairement réduit l'optimisation des ressources à savoir entre autres : (i) la complexité des procédures financières en lien avec le HACT propres à chaque agence ; (ii) les retards de décaissement liés à la restructuration au sein de UNCDF sur la mise à disposition des fonds aux communes et entités partenaires ; (iii) La suspension de l'ONG locale Action pour le Bien Être (APBE) qui a occasionné des retards dans la mise en œuvre des activités du projet et ; (iv) les contraintes sécuritaires de mise en œuvre qui ont occasionné des coûts additionnels non prévus (escortes, déplacements alternatifs ; suspensions des interventions).

Conclusion préliminaire

123. Efficience (QE3) : Tout d'abord, il convient de signaler que la mise en œuvre du projet a été caractérisée par un niveau d'exécution faible des ressources financières dans les premières années de mises en œuvre pour l'UNCDF qui jusqu'en 2024 s'élevait à 60%. Ce qui a compromis le respect des délais initiaux prévus pour la mise en œuvre des activités sur le terrain. Toutefois, les ressources financières mobilisées ont été adéquates pour l'atteinte des résultats escomptés. Aussi, l'évaluation note que la mobilisation et l'utilisation des ressources humaines ont été jugées satisfaisantes en quantité et en qualité. Dans la même logique, il a été fait mention de renforts techniques ponctuels des ressources humaines qui auraient permis d'accélérer certaines activités dans les zones les plus éloignées ou à accès difficile. En ce qui concerne la mobilisation des fournitures dans le cadre de la mise en œuvre du projet conjoint PBF, toutes les parties prenantes institutionnelles saluent les efforts des Agences du consortium dans la mise à disposition de ces ressources. (Par. 105-116).

Ensuite, l'évaluation a abouti à un rapport d'efficience favorable/adéquat (correspondant à la *Situation 1*) entre la performance atteinte, les ressources allouées et utilisées en ce qui concerne tous les 3 volets du projet. En effet, l'examen des Produits du projet évalué (2022-2025) révèle un rapport d'efficience favorable/adéquat (correspondant à la *Situation 1*) entre la performance atteinte, les ressources allouées et utilisées pour tous les Produits. (Par. 117-120).

Enfin, concernant la gouvernance et le pilotage du projet conjoint PBF, ils ont bénéficié de l'implication de plusieurs parties prenantes aux compétences variées et diverses associées à la mise en œuvre. Ici, plusieurs facteurs de gestion ont été identifiés comme ayant contribué à l'amélioration de l'efficience du projet : (i) les partenariats et les synergies (avec les administrations communales et sectorielles, les ONGs, les ASNU du consortium) ; (ii) le positionnement du projet dans les plateformes de coordination au niveau régional ; (iii) une planification détaillée couplée à une coordination efficace entre les parties prenantes ; (iv) l'existence du consortium d'ASNU ; (v) la forte implication des responsables des Services Techniques Déconcentrés/Communaux (STD/C) dans la mise en œuvre des interventions du projet et ; (vi) l'implémentation, au sein du projet, des mécanismes communautaires. Cependant, certains facteurs limitants ont temporairement réduit l'optimisation des ressources à savoir : (i) la complexité des procédures financières en lien avec le HACT propres à chaque agence ; (ii) les retards de décaissement ; (iii) la suspension de l'ONG locale Action pour le Bien Être (APBE) et ; (iv) les contraintes sécuritaires de mise en œuvre.

⁸⁶ Entretien Individuel, acteur de type ASNU, Niamey, Octobre 2025

6.4 DURABILITE

Question au critère d'évaluation

QE4. Dans quelle mesure le projet PBF a-t-il suscité une appropriation au niveau national et communautaire ou est-il en passe de l'être, de manière à assurer la continuité de ses effets au-delà de la durée de sa mise en œuvre ?

Sous-questions au critère d'évaluation

- 4.1. Dans quelle mesure la population cible, les citoyens, les participants, les autorités locales et nationales se sont-ils approprié le projet PBF et ses acquis en y jouant un rôle actif ?
- 4.2. Dans quelle mesure des financements (du Gouvernement et/ou des bailleurs) ont-ils été mis en place ou sont-ils disponibles en vue de soutenir les innovations du projet PBF dans la zone cible et de permettre à ce que le projet puisse être répliqué à une échelle plus grande ?
- 4.3. Dans quelle mesure le projet a-t-il donné lieu à des synergies entre les différents intervenants ou est en passe de l'être de manière à rendre possible une collaboration durable au-delà des limites temporelles du projet ? Quels sont les partenariats ou synergies établis ou potentiels pour le futur qui sont le plus indiqués pour la poursuite de acquis du projet ?

5 types de sources de données sont exploitées afin d'assurer la triangulation dans le cadre de l'analyse du critère à savoir :

1. La revue documentaire portant sur les documents du projet évalué et des documents nationaux (2022-2025) ;
2. Les entretiens semi-structurés réalisés dans 3 des 7 communes de la région de Tahoua auprès des représentants des structures gouvernementales/institutions nationales/administrations sectorielles, des organes de mise en œuvre, de coordination et de suivi-évaluation du projet évalué, du Comité de coordination régional ; du Comité de coordination inter-agences des points focaux PBF du consortium, des responsables des ASNU ; des responsables des ONG/OBC de mise en œuvre du projet ;
3. L'EPEL auprès des participants aux entretiens et des FGD ainsi que des bénéficiaires du projet évalué ;
4. Les Focus Group Discussion (FGD) auprès des représentants des OBC et des bénéficiaires du projet évalué ;
5. Les observations des sites dans les secteurs d'offre de service en lien avec les services implémentés dans le cadre du projet.

6.4.1 Existence d'une réelle et forte appropriation institutionnelle/communautaire des interventions/acquis du projet conjoint PBF basées sur des actions des parties prenantes visées par l'implémentation

124. Sur la base de la revue documentaire réalisée, des entretiens individuels et FGD menés, ainsi que de l'analyse des données de l'EPEL, l'évaluation révèle une réelle et forte appropriation institutionnelle/communautaire des interventions/acquis du projet conjoint PBF basées sur des actions des parties prenantes visées par l'implémentation.

125. Tout d'abord, l'évaluation note l'existence d'une stratégie ancrée au sein du projet révélée à partir des documents du projet⁸⁷ en vue d'assurer la durabilité des résultats/acquis. Cette stratégie dans la vision de la durabilité du projet s'est matérialisée par l'implication et l'engagement des services techniques, des autorités locales et des communautés lors de l'implémentation du projet.

126. S'agissant de l'appropriation par les partenaires institutionnels impliqués dans la mise en œuvre du projet, elle a été manifeste dans la mesure où de nombreuses activités (formations des acteurs, distributions de kits, constructions d'infrastructures) ont été réalisées sous le leadership technique des acteurs de premier rang (au niveau régional, départemental et communal) des ministères sectoriels⁸⁸ du projet évalué. D'ailleurs, pour beaucoup de parties prenantes, *l'implication effective au niveau technique des acteurs des collectivités territoriales au niveau de la région et des départements à travers le CSR a été gage d'intersectorialité lors de la mise en œuvre des interventions et a permis un suivi régulier des interventions par ces parties prenantes elles-mêmes*⁸⁹. Aussi, cette appropriation technique des acteurs au niveau régional/départemental et communal des secteurs d'interventions du projet s'est révélée à travers : (i) le choix des sites pour la mise en œuvre des interventions ; (iii) le renforcement des capacités des bénéficiaires par les directions techniques spécifiques.

127. Pour le cas particulier des communes cibles, plusieurs parties prenantes rencontrées attestent de la forte appropriation du projet au niveau local comme en témoignent ces propos forts illustratifs à cet effet : « *l'une des réalisations du projet conjoint PBF et de son appropriation par les acteurs de ce type reste sans nul doute pour les 7 mairies la replanification et la révision de leurs Plans de Développement Communaux (PDC), la prise en compte du volet adaptation dans les Plans d'Investissement Annuels (PIA)*⁹⁰ ». Tout comme cet autre témoignage⁹¹ affirme que « *il y a le forage qui est tombé en panne et qu'ils avaient même l'intention de le réparer ça veut dire que l'autorité locale s'est appropriée déjà de cet investissement, déjà une somme de 50 000 FCFA a été débloquée pour pouvoir réparer le forage, on ne peut pas tout réclamer au partenaire* ».

⁸⁷ Rapport annuel, novembre 2024

⁸⁸ Renforcement économique des femmes/jeunes ; Prévention et gestion des conflits ; Planification locale sensible au changement climatique

⁸⁹ Entretien Individuel, acteur de type ONG, Région de Tahoua 2025

⁹⁰ Entretien Individuel, acteur de type ASNU, Niamey, Octobre 2025

⁹¹ Entretien Individuel, acteur de type gouvernemental/institutions nationales/administrations sectorielles, Région de Tahoua 2025

128. Au niveau des communautés, l'appropriation du projet ainsi que de ses acquis dans les zones couvertes, s'illustre fort à propos à travers l'adoption des activités et des technologies développées (HIMO, techniques antiérosives) par le projet d'une part. Mais aussi, à travers le changement de comportement apprécié dans les perceptions, les pratiques et habitudes des communautés concernant des thématiques⁹² du projet d'autre part. En effet, ces changements sont perceptibles au niveau des communautés comme le témoignent les propos ci-après :

« Il y a une appropriation nette des activités menées par le projet au sein de la communauté parce que toutes les activités menées sont devenues le quotidien de la communauté⁹³ ».

« Aujourd'hui on ne peut pas aller chercher le tourteau ou la pâte d'arachide ailleurs car elles sont disponibles sur place... les activités de formation sur la transformation d'arachides sont devenues le quotidien des bénéficiaires⁹⁴ ».

129. Ainsi, cette appropriation du projet par la population a fortement contribué à développer un environnement propice et des changements aux questions de VBG/renforcement économique des femmes/jeunes, prévention/gestion des conflits et changement climatique. A ce titre, les changements relatifs à ces thématiques ressortent les aspects ci-après : (i) une nette augmentation de la demande et une utilisation efficace des services en lien par exemple avec les terres récupérées ; (ii) la dénonciation spontanée des cas existants de VBG/conflits au sein des communautés ; (iii) le faible recours aux arrangements relatifs aux règlements de conflits ; (iv) le recours de plus en plus prononcé aux instances institutionnelles mises en place.

130. Également, l'appropriation des interventions du projet au niveau des communautés, tout comme chez les parties prenantes institutionnelles s'est également illustrée dans le cadre de cet exercice évaluatif, à travers la fonctionnalité continue qui est faite à la fois des instances communautaires (AGR, COFOCOM, CVV, CVP, plateformes multi-acteurs) et institutionnelles (CSR) et des infrastructures communautaires induites du projet. Ces propos en sont d'ailleurs illustratifs :

« Le projet PBF a laissé une structure qui vit encore, même sans argent parlant du CRS qui continue son rôle⁹⁵ ».

« Par exemple, il y a récemment une machine qui est tombé en panne et ce sont les femmes-là qui l'ont réparé elles-mêmes et c'est vraiment un bon signe parce que la population ou le groupement voient déjà que ça, c'est pour eux⁹⁶ ».

131. Enfin, l'évaluation révèle que pour 50% des participants à l'EPEL, attestent de l'existence dans une grande mesure de l'appropriation des interventions du projet ainsi que de ses acquis par les communautés et les partenaires institutionnels. A contrario, seulement 6% l'estiment dans une moindre mesure, avec une emphase particulière à Allela (14%) (**Graphique 6.6**)

⁹² Renforcement économique des femmes/jeunes ; Prévention et gestion des conflits ; Planification locale sensible au changement climatique

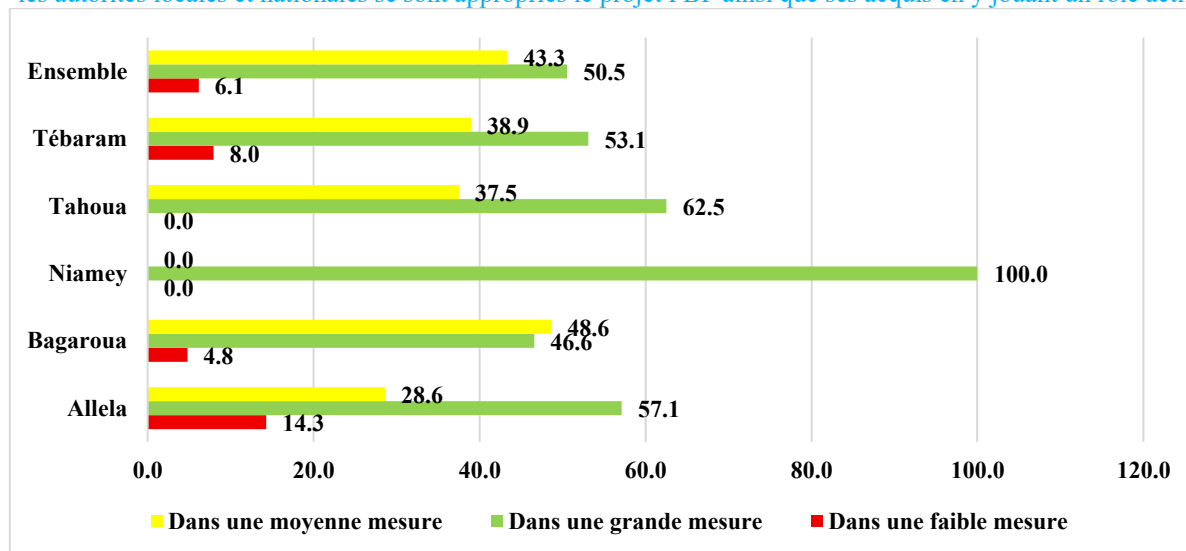
⁹³ Entretien Individuel, acteur de type ONG, Commune de Bagaroua, Octobre 2025

⁹⁴ Idem

⁹⁵ Entretien Individuel, acteur de type ASNU, Niamey, Octobre 2025

⁹⁶ FGD, Association des OBC, Commune de Tébaram, Octobre 2025

Graphique 6.6: Mesure dans laquelle (%) les participants à l'EPEL estiment que la population cible, les citoyens, les participants, les autorités locales et nationales se sont appropriés le projet PBF ainsi que ses acquis en y jouant un rôle actif



Source : Données de l'enquête en ligne (EPEL) à la date du 24/10/2025

6.4.2 Faible pérennisation financière (du Gouvernement et/ou des bailleurs) en vue de soutenir les innovations du projet conjoint PBF pour sa réplication à une échelle plus grande

132. Les méthodes mises à contribution pour l'évaluation ressortent une faible pérennisation financière (du Gouvernement et/ou des bailleurs) en vue de soutenir les innovations du projet conjoint PBF pour sa réplication à une échelle plus grande. En effet, bien que le projet conjoint PBF a permis de jeter les bases d'une durabilité financière locale avec l'accompagnement du LoCAL et de l'UNCDF aux communes partenaires pour le financement des initiatives climat-paix, il reste que la réalisation soit actée dans les PDC et PIA à venir desdites communes. Ce qui permettrait dès lors *de concrétiser l'engagement des communes à budgétiser la poursuite des activités de sensibilisation et de gouvernance inclusive dans leurs PIA 2025-2026*⁹⁷.

133. Aussi, bien qu'il soit mentionné lors des entretiens⁹⁸ l'intérêt de certains bailleurs comme l'UE, la GIZ et l'AFD ayant manifesté leur intérêt à appuyer des projets inspirés du modèle de ce projet PBF évalué, il reste que cela se traduise en actes concrets.

134. Sur la base des constatations ci-dessus faites, en vue de remédier à la dépendance initiale vis-à-vis du financement PBF qui reste un risque à moyen terme, l'évaluation préconise une transition vers un fonds local de résilience communautaire pour garantir la continuité des acquis du projet PBF.

6.4.3 Evidence de synergie/partenariats entre les différents intervenants du projet conjoint PBF dans le cadre de collaboration durable au-delà du projet

135. L'évaluation a permis de mettre en lumière une forte appréciation de la capacité du projet conjoint PBF évalué à établir des synergies/partenariats entre les différents intervenants du projet sur la base des données de l'EPEL, tout comme sur celles provenant des entretiens individuels et des FGD réalisés auprès des parties prenantes. D'ailleurs, en absence d'une précision faite sur la possession explicite d'un plan de sortie par le projet, des actions y sont relatives à savoir : (i) la signature d'un document d'engagement avec le comité pour le suivi de la durabilité du projet ; (ii) la signature des engagements avec les services techniques pour le suivi même après le projet ». Des éléments renforçant les synergies/partenariats entre les différents intervenants du projet.

136. De prime à bord, il est ressorti de la revue documentaire réalisée⁹⁹ que les synergies mises en place dans le cadre de ce projet ont créé un cadre régional de mutualisation des expériences et de capitalisation des bonnes pratiques. De même, la revue documentaire¹⁰⁰ mentionne qu'au moment du démarrage du projet conjoint PBF, des accords de partenariat entre l'ONU Femmes et l'UNFPA ont été signés avec les ONG partenaires (ADESP entre autres). Ceux-ci se sont érigés en synergies d'actions au niveau local et ont contribué non seulement à une meilleure vulgarisation du

⁹⁷ Entretien Individuel, acteur de type gouvernemental/institutions nationales/administrations sectorielles, Région de Tahoua, Octobre 2025

⁹⁸ Entretiens Individuels, acteur de type ASNU/ acteur de type gouvernemental/institutions nationales/administrations sectorielles, Niamey/Région de Tahoua, Octobre 2025

⁹⁹ Entretien Individuel, acteur de type gouvernemental/institutions nationales/administrations sectorielles, Région de Tahoua, Octobre 2025

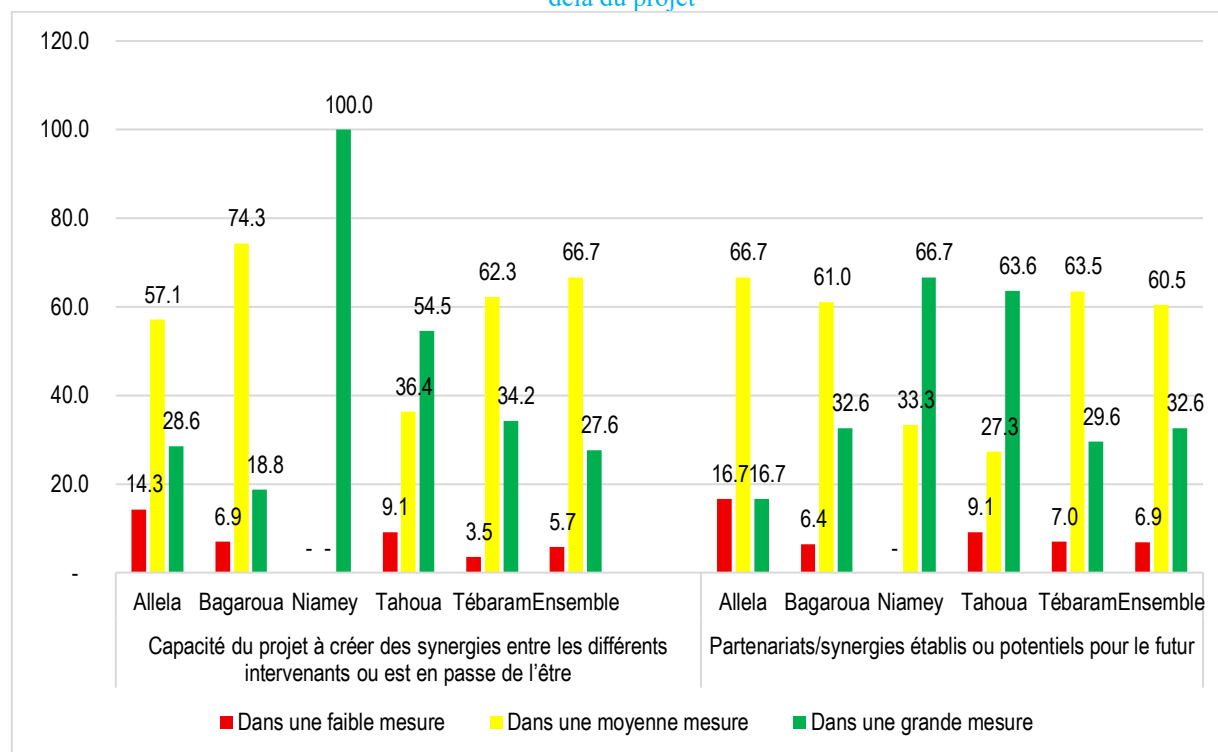
⁹⁹ Rapport UNCDF PBF, Tahoua, Octobre 2025

¹⁰⁰ Idem

projet, mais aussi à une appropriation des interventions par les communautés bénéficiaires. Ceci concourt à un renforcement des initiatives en vue de la poursuite des idéaux de paix et cohésion sociale.

137. S'agissant des données de l'EPEL, elles traduisent cette appréciation positive car seulement 6% et 7% des participants estiment dans une faible mesure que les synergies/partenariats établis et éventuellement à venir entre les différents intervenants sont de manière à rendre possible une collaboration durable au-delà du projet (**Graphique 6.7**). Allela est la commune qui se distingue des autres dans le cadre de cette constatation (14,3% et 16,7% respectivement).

Graphique 6.7: Mesure dans laquelle (%) les participants à l'EPEL estiment que le projet a donné lieu à des synergies/partenariats établis/éventuels entre les différents intervenants de manière à rendre possible une collaboration durable au-delà du projet



Source : Données de l'enquête en ligne (EPEL) à la date du 24/10/2025

138. Lors des entretiens et des FGD réalisés avec les différentes parties prenantes, la mise en œuvre du projet conjoint PBF évalué a été perçue contributive à la création de synergies/partenariats (inter-agences, interinstitutionnelles et intersectorielle) les plus indiqués en vue d'atteindre les résultats escomptés et de garantir la pérennisation des acquis, dans la mesure où elle a permis : (i) l'établissement du Consortium d'ASNU pour l'implémentation ; (ii) l'élaboration d'un plan de suivi-évaluation conjoint entre ASNU adressant les questions de synergie, de collaboration et de complémentarité ; et (iii) la mise en place d'une plateforme de coordination régionale des interventions implémentées ayant permis de fédérer les synergies et les efforts au regard des thématiques d'interventions pris en compte, en vue d'atteindre les résultats escomptés et aussi de positionner les acteurs au niveau des communes/départements comme des partenaires essentiels du développement local dans sa mise en œuvre et son suivi.

« Les synergies entre les agences ont inspiré notre coordination régionale. Nous avons maintenant une dynamique de travail intersectoriel pérenne¹⁰¹ ».

« Le projet a généré des synergies inter-agences, interinstitutionnelles et intersectorielles durables entre ONU Femmes, UNFPA, UNCDF, les services déconcentrés et les ONG locales¹⁰² ».

139. En revanche, l'évaluation a relevé l'absence de partenariats stratégiques spécifiques durant tout le cycle du projet évalué avec les Ministères en charge de la formation professionnelle. L'absence de partenariats stratégiques, souhaitable au moment de la mise en place des formations professionnelles sur diverses compétences octroyées aux bénéficiaires, ne permet pas un suivi de ces bénéficiaires par ces Ministères dans un cadre institutionnel. Une situation nécessaire au suivi des bénéficiaires par des professionnels de cette entité en vue de garantir la pérennisation des acquis du projet évalué.

Conclusion préliminaire

¹⁰¹ Entretien Individuel, acteur de type gouvernemental/institutions nationales/administrations sectorielles, Région de Tahoua, Octobre 2025

¹⁰² Entretien Individuel, acteur de type ONG, Niamey, Octobre 2025

140. Durabilité (QE4) : L'évaluation révèle une situation contrastée quant à la durabilité du projet PBF, caractérisée par une appropriation institutionnelle et communautaire remarquable, mais une pérennisation financière fragile. En effet, l'évaluation abouti au constat que le projet a réussi un ancrage institutionnel et communautaire créant des conditions favorables à la continuité de ses effets. Cette appropriation s'est matérialisée à travers : (i) l'appropriation technique par les acteurs étatiques (régionaux, départementaux et communaux) qui s'est concrétisée par leur leadership dans la mise en œuvre et le suivi des activités ; (ii) l'ancrage territorial qui s'est avéré avec l'intégration des interventions dans les outils de planification communale (PDC, PLA), et l'engagement financier des mairies pour maintenir les infrastructures ; (iii) l'appropriation communautaire , qui s'est manifestée par l'adoption durables des technologies promues et des changements comportementaux significatifs (dénonciation des VBG, recours aux instances institutionnelles) (Para : 124-131).

Toutefois, l'évaluation à relever quelques faibles pouvant compromettre la durabilité de ce projet. Il s'agit notamment de : (i) l'absence de mécanismes financiers pérennes pour soutenir les innovations du projet constitue le principal risque ; (ii) Bien que les bailleurs aient manifesté de l'intérêt, aucun engagement concret n'assure la réplique à plus grande échelle ; (ii) le partenariat avec le ministère de la Formation Professionnelle reste un maillon faible dans l'écosystème de durabilité (Para : 132-134). D'ailleurs, en absence d'une précision faite sur la possession explicite d'un plan de sortie par le projet, des actions y sont relatives à savoir : (i) la signature d'un document d'engagement avec le comité pour le suivi de la durabilité du projet ; (ii) la signature des engagements avec les services techniques pour le suivi même après le projet ». Des éléments renforçant les synergies/partenariats entre les différents intervenants du projet (Para : 135).

Enfin, l'évaluation note quelques pistes encourageantes notamment les synergies inter-agences et intersectorielles créées durant le projet, qui ont permis d'établir un cadre de collaboration durable. Aussi, la fonctionnalité continue des instances communautaires et institutionnelles démontre une capacité locale à maintenir les acquis. Cependant, la résolution du défi financier – notamment via la création d'un fonds local de résilience communautaire – reste la condition indispensable pour garantir sa pleine durabilité (Para : 135-139).

6.5 GENRE

Question au critère d'évaluation

QE5. Dans quelle mesure le projet PBF intègre-t-il l'approche genre, droits humains et équité dans les différents aspects de programmation et de mise en œuvre ?

Sous-questions au critère d'évaluation

- 5.1. Dans quelle mesure les principes d'égalité des sexes ont-ils été dûment intégrés dans les phases de conception, de suivi et de rapportage du projet PBF ?
- 5.2. Dans quelle mesure la mise en œuvre du projet au sein des communautés a été participative et inclusive lors de la planification, la mise en œuvre et le suivi des interventions ?

5 types de sources de données sont exploitées afin d'assurer la triangulation dans le cadre de l'analyse du critère à savoir :

1. La revue documentaire portant sur les documents du projet évalué et des documents nationaux (2022-2025) ;
2. Les entretiens semi-structurés réalisés dans 3 des 7 communes de la région de Tahoua auprès des représentants des structures gouvernementales/institutions nationales/administrations sectorielles, des organes de mise en œuvre, de coordination et de suivi-évaluation du projet évalué, du Comité de coordination régional ; du Comité de coordination inter-agences des points focaux PBF du consortium, des responsables des ASNU ; des responsables des ONG/OBC de mise en œuvre du projet ;
3. L'EPEL auprès des participants aux entretiens et des FGD ainsi que des bénéficiaires du projet évalué ;
4. Les Focus Group Discussion (FGD) auprès des représentants des OBC et des bénéficiaires du projet évalué ;
5. Les observations des sites dans les secteurs d'offre de service en lien avec les services implémentés dans le cadre du projet.

6.5.1 Prise en compte des principes d'égalité des sexes dans les phases de conception, de suivi et de rapportage du projet PBF

141. Toutes les sources de données mobilisées révèlent une forte intégration et implémentation des principes d'égalité des sexes dans l'ensemble du cycle d'implémentation du projet PBF évalué.

142. La revue documentaire révèle que dès sa conception, le projet affichait un degré de contribution à la promotion de l'égalité des sexes de score 2¹⁰³ traduisant que le projet conjoint PBF pouvait être considéré comme faisant partie des projets qui ont l'égalité entre les sexes comme objectif significatif. De ce fait, un minimum de 30% du budget devait servir à l'égalité entre les sexes et au renforcement des capacités des femmes. Ce à quoi le projet conjoint PBF se confirmait dans la mesure où à son élaboration une proportion de 69,48% de son budget total (soit 2 431 953,78 \$) étaient destinées aux activités directement liées à l'égalité entre les sexes et au renforcement des opportunités pour les femmes.

143. L'analyse de l'intégration du principe de genre a été également perçue positive dans la conception du projet au niveau de la revue documentaire à travers l'énonciation/formulation des éléments du cadre de résultats (**Tableau 6.9**) dans 2 Résultats sur les 2 (100%), 4 Produits sur 5 (80%), 5 indicateurs de Résultats sur 5 (100%) et 7 indicateurs de Produits sur 10 (70%).

Tableau 6.9: Intégration des principes d'égalité de sexe dans la phase de conception du projet PB

Principe	Conception du projet conjoint PBF (2022-2025)			
	Résultats	Produits	Indicateurs	
			Résultats	Produits
Égalité de sexe	R1 ; R2	P1.2 ; P2.1 ; P2.2 ; P2.3	1a ; 1b ; 1c ; 2a ; 2b	1.1.1 ; 1.1.2. ; 1.1.2. ; 2.1.1. ; 2.1.2. ; 2.1.3. ; 2.2.2 ;

Source : Elaboration par l'équipe d'évaluation sur la base du cadre de résultats fourni par ONU Femme à la date du 21/10/2025

144. Aussi, les FGD et entretiens réalisés révèlent que dès sa conception, le genre avait été pris en compte par le projet PBF à travers les témoignages suivants :

« Dès la phase de la conception, une équipe de reconnaissance est venue enquêtée sur les priorités et les attentes de la population, collecter tous les besoins des femmes et des hommes de manière participative¹⁰⁴ ».

« Je peux vous dire qu'à 85% les micro- projets concernent les femmes. Effectivement, la majorité des bénéficiaires c'est les femmes et les jeunes¹⁰⁵ ».

145. L'évaluation note qu'au cours de sa mise en œuvre, le projet conjoint PBF a garanti le respect de l'approche genre en intégrant les principes d'égalité de sexe, d'autonomisation des femmes, d'inclusion et de réceptivité des jeunes. En

¹⁰³ Document initial de Projet du projet conjoint PBF, 2021

¹⁰⁴ Entretien Individuel, acteur de type gouvernemental/institutions nationales/administrations sectorielles, Région de Tahoua, Octobre 2025

¹⁰⁵ Entretien Individuel, acteur de type gouvernemental/institutions nationales/administrations sectorielles, Commune d'Allela, Octobre 2025

effet, l'exploitation documentaire révèle que tous les micro-projets soumis par les communes dans le cadre du projet conjoint PBF évalué étaient sensibles au genre. A titre illustratif, en novembre 2024¹⁰⁶, 46,2% des bénéficiaires directs étaient des femmes. Tout comme ce même rapport révèle que pour mieux contribuer à l'autonomisation, les femmes/jeunes représentaient 90% à 100% des bénéficiaires des micro-projets de reconstitution de cheptel et d'aménagement des sites agricoles. De même, selon l'exploitation documentaire¹⁰⁷, plusieurs éléments ont indiqué qu'une attention particulière a été portée sur l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes, ainsi que sur l'inclusion et la réactivité aux besoins des jeunes pour d'autres aspects d'interventions du projet évalué dont notamment :

- ✓ Les formations en leadership aux femmes et aux jeunes : le projet a favorisé leur autonomisation en renforçant leurs compétences et leur confiance à jouer un rôle actif dans leurs communautés à travers les différents comités de veille (SCAP/RU, COFOCOM, COFOCOB, CCP, etc.). La résolution non violente des conflits enseignée lors de ces formations a également aidé à réduire les inégalités de genre en encourageant des méthodes de résolution de conflits plus inclusives et équitables ;
- ✓ La mise en place des espaces sécurisés adaptés aux survivantes de VBG : le projet a reconnu et répondu aux besoins spécifiques des femmes dans les communautés touchées par ces violences. Cela a contribué à briser le silence autour des VBG, à renforcer le soutien aux survivantes et à promouvoir l'égalité des sexes en créant un environnement où les femmes se sont senties en sécurité et soutenues ;
- ✓ Implication active des femmes et des jeunes dans les plateformes locales multi-acteurs (Santé, police, Gendarmerie, Garde Nationale, Justice, Société civile) inclusives pour prévenir et gérer des conflits : le projet a assuré leur représentation et leur voix dans les processus de prise de décision. En effet, les femmes sont consultées et participent activement en tant que membres de la plateforme. Cela a contribué à promouvoir leur inclusion en permettant de participer pleinement à la vie communautaire et de contribuer à façonner les initiatives du projet de manière équitable et réactive à leurs besoins.

146. En combinant ces différentes approches, le projet a adopté une stratégie holistique et inclusive pour promouvoir l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes, tout en répondant aux besoins spécifiques des jeunes dans les communautés concernées. Cela s'est reflété par un engagement vers des pratiques de développement sensibles au genre et axées sur les droits visant à créer des changements durables et équitables au niveau local. Cette stratégie a conduit à l'un des premiers changements constatés, en lien avec la forte participation des femmes et des jeunes au sein des mécanismes de prévention et gestion des conflits ; ainsi qu'à la lutte contre le changement climatique/la maîtrise de méthodes d'adaptation. Ainsi, l'évaluation conclut à un impact social transformateur en ce qui concerne le genre en lien avec : (i) l'autonomisation accrue des femmes ; (ii) l'émergence des femmes/jeunes leaders communautaires ; et (iii) la réduction de la marginalisation dans les espaces décisionnels. Ces propos en sont forts élogieux :

« Le PBF a changé la manière dont on se parle entre hommes et femmes¹⁰⁸ ».

147. Aussi, à l'observation et sur la base des FDG et entretiens réalisés, l'évaluation note que les femmes étaient les principales bénéficiaires lors de la mise en œuvre des AGR¹⁰⁹, mais aussi dans le cadre des instances communautaires mises en place. De plus, ces méthodes ont permis de démontrer un changement perceptible des normes sociales et une meilleure représentativité des femmes et des jeunes dans les instances communautaires issues du projet évalué. Ces propos en sont tout autant illustratifs à cet effet :

« Avant, on assistait sans parler. Maintenant, nous sommes consultées dans toutes les décisions communales¹¹⁰ ».

148. Les données de l'EPEL quant à elles confirment l'intégration transversale du genre dans la mise en œuvre du projet conjoint évalué à travers le renforcement du rôle socioéconomique des femmes et des jeunes au sein des communautés (**Graphique 6.8**).

En effet, elles démontrent que seulement 7% et 8% des participants affirment dans une faible mesure le rôle des parties prenantes respectivement en tant qu'agents de consolidation de la paix et agents de prévention/gestions des conflits. Allela est la commune qui se distingue des autres dans le cadre de cette constatation (12,5% et 25% respectivement).

¹⁰⁶ Rapport UNCDF PBF, Tahoua 2025

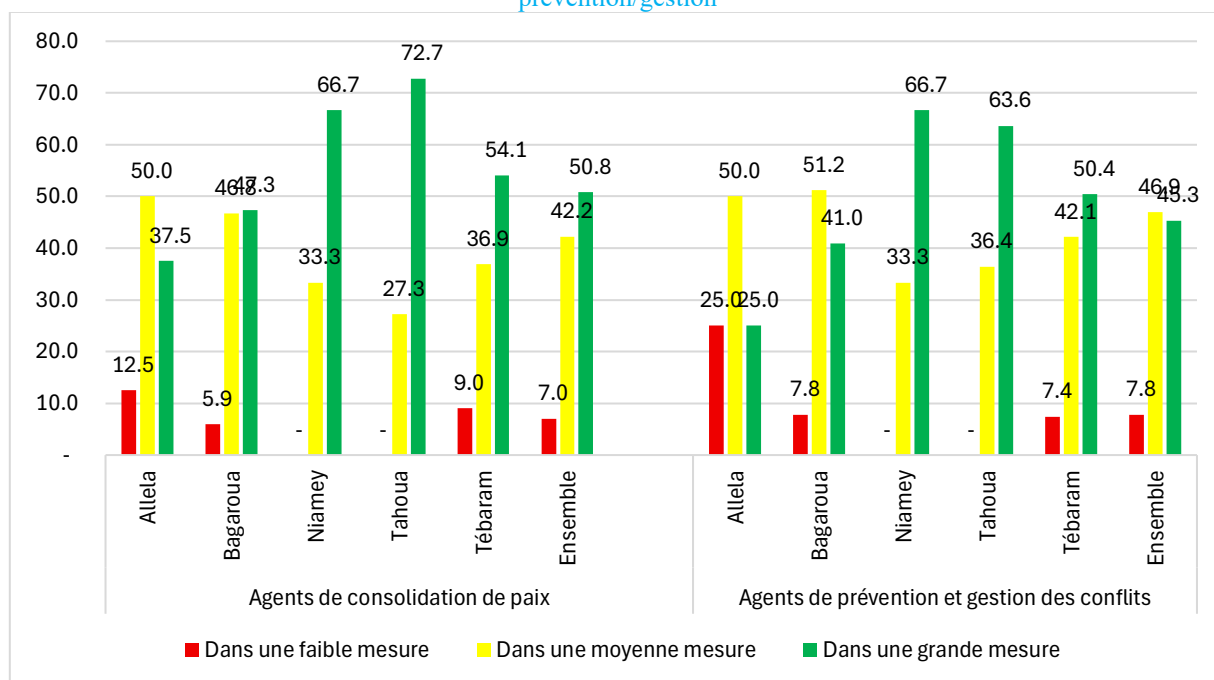
¹⁰⁷ PBF project progress report jan_juin_2024 -UNFPA+UNCDF

¹⁰⁸ FGD, Femmes Bénéficiaires du projet conjoint PBF, Commune de Tébaram, Région de Tahoua, Octobre 2025

¹⁰⁹ Relatives à la transformation des produits agricoles, aux cosmétiques et de l'artisanat

¹¹⁰ FGD, Femmes Bénéficiaires du projet conjoint PBF, Commune de Bagaroua, Région de Tahoua, Octobre 2025

Graphique 6.8: Mesure dans laquelle (%) les participants à l'EPEL estiment que le projet conjoint PBF a renforcé le rôle socioéconomique des femmes et des jeunes au sein des communautés en tant qu'agents de consolidation de la paix et qu'agents de prévention/gestion



Source : Données de l'enquête en ligne (EPEL) à la date du 24/10/2025

6.5.2 Existence d'une mise en œuvre du projet conjoint PBF participative et inclusive au sein des communautés lors de la planification, la mise en œuvre et le suivi des interventions

149. Toutes les sources de données mobilisées relèvent une mise en œuvre fortement participative et inclusive du projet conjoint PBF au sein des communautés lors de la planification, la mise en œuvre et le suivi des interventions.

150. Spécifiquement aux entretiens et FGD, ils ont révélé que dès sa conception, le projet a intégré de manière participative et inclusive les communautés lors de la planification tout comme lors de la mise en œuvre et du suivi des interventions.

« La sélection des bénéficiaires a été participative et validée en assemblée villageoise. Les femmes, jeunes et personnes vulnérables ont été activement impliquées dans la conception et le suivi des actions ¹¹¹ ».

« Toute la population villageoise a été impliquée du début jusqu'à la fin, la participation effective est constatée, par exemple même le PDI (Touareg en grand majorité) sont en train de faire des activités notamment la fabrication des chaussures, des porte-clés, porte-monnaie avec la peau d'animaux ¹¹² ».

Conclusion préliminaire

151. Genre (QE5) : La triangulation des cinq sources de données mises en commun dans le cadre de cette évaluation révèle une forte intégration et implémentation des principes d'égalité des sexes dans l'ensemble du cycle d'implémentation du projet PBF évalué. Dès sa conception, le projet affichait un degré de contribution à la promotion de l'égalité des sexes de score 2, traduisant qu'il pouvait être considéré comme faisant partie des projets qui ont l'égalité entre les sexes comme objectif significatif. En combinant différentes approches, le projet a adopté une stratégie holistique et inclusive pour promouvoir l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes, tout en répondant aux besoins spécifiques des jeunes dans les communautés concernées. Cette stratégie a conduit à l'un des premiers changements constatés, en lien avec la forte participation des femmes et des jeunes au sein des mécanismes de prévention et gestion des conflits ; ainsi qu'à la lutte contre le changement climatique/la maîtrise de méthodes d'adaptation (Par. 141-148).

En définitive, l'évaluation soulève une mise en œuvre fortement participative et inclusive du projet conjoint PBF au sein des communautés. En effet, le projet a intégré de manière participative et inclusive les communautés lors de la planification tout comme lors de la mise en œuvre et du suivi des interventions (Par. 149-150).

¹¹¹ Entretien Individuel, acteur de type gouvernemental/institutions nationales/administrations sectorielles, Commune d'Allela, Octobre 2025

¹¹² Entretien Individuel, acteur de type ONG, Niamey, Octobre 2025

6.6 INCLUSION DE HANDICAP

Question au critère d'évaluation

QE6. Dans quelle mesure le projet PBF garantit-il l'inclusion des personnes vivant avec un handicap dans la mise en œuvre de ses interventions sur la base de mesures mises en place pour endiguer les difficultés auxquelles ces dernières font face ?

Sous-questions au critère d'évaluation

- 6.1. Dans quelle mesure les personnes en situation de handicap ont-elles été impliquées dans la conception et la mise en œuvre du projet ?
- 6.2. Dans quelle mesure le projet a permis d'identifier les barrières auxquelles les personnes en situation de handicap font face et a permis la mise en place de mécanismes pour endiguer efficacement l'effet de ces dites barrières ?

5 types de sources de données sont exploitées afin d'assurer la triangulation dans le cadre de l'analyse du critère à savoir :

1. La revue documentaire portant sur les documents du projet évalué et des documents nationaux (2022-2025) ;
2. Les entretiens semi-structurés réalisés dans 3 des 7 communes de la région de Tahoua auprès des représentants des structures gouvernementales/institutions nationales/administrations sectorielles, des organes de mise en œuvre, de coordination et de suivi-évaluation du projet évalué, du Comité de coordination régional ; du Comité de coordination inter-agences des points focaux PBF du consortium, des responsables des ASNU ; des responsables des ONG/OBC de mise en œuvre du projet ;
3. L'EPEL auprès des participants aux entretiens et des FGD ainsi que des bénéficiaires du projet évalué ;
4. Les Focus Group Discussion (FGD) auprès des représentants des OBC et des bénéficiaires du projet évalué ;
5. Les observations des sites dans les secteurs d'offre de service en lien avec les services implémentés dans le cadre du projet.

6.6.1 Implication des personnes vivant avec le handicap dans la conception et la mise en œuvre du projet

152. Toutes les sources de données mobilisées sont concordantes à une forte intégration et implémentation du principe d'équité¹¹³ relatif principalement aux Personnes en Situation de Handicap (PSH) dans la conception et la mise en œuvre du projet PBF évalué mais faiblement en lien avec le suivi et le rapportage.

153. La revue de littérature¹¹⁴ révèle entre autres que la prise en compte de la situation des personnes en situation de handicap s'est concrétisée lors de l'implémentation du projet par l'emploi de plusieurs personnes vivant avec handicap lors des chantiers HIMO, en adaptant les tâches à leurs capacités physiques. Une inclusion de cette nature qui illustre une avancée en matière d'équité sociale.

154. Tout comme le genre, l'analyse de l'intégration du principe d'équité a été également perçue positive dans la conception du projet au niveau de la revue de littérature à travers l'énonciation/formulation des éléments du cadre de résultats (**Tableau 6.10**) dans 2 Résultats sur les 2 (100%), 4 Produits sur 5 (80%), 5 indicateurs de Résultats sur 5 (100%) et 7 indicateurs de Produits sur 10 (70%).

Tableau 6.10: Intégration des principes d'équité dans la phase de conception du projet PBF

Principe	Conception du projet conjoint PBF (2022-2025)			
	Résultats	Produits	Indicateurs	
			Résultats	Produits
Equité, y compris handicap	R1 ; R2	P1.2 ; P2.1 ; P2.2 ; P2.3	1a ; 1b ; 1c ; 2a ; 2b	1.1.1 ; 1.1.2. ; 1.1.2. ; 2.1.1. ; 2.1.2. ; 2.1.3. ; 2.2.2 ;

Source : Elaboration par l'équipe d'évaluation sur la base du cadre de résultats fourni par ONU Femme à la date du 21/10/2025

155. Spécifiquement aux entretiens et FGD, ils ont révélé que le projet a intégré positivement la prise en compte des personnes vivant avec un handicap lors de la planification, de la mise en œuvre et du suivi des interventions.

« Les personnes vivant avec un handicap sont impliquées car elles ont été aussi concertées comme tout le monde dès la phase de la conception. Elles ont appris la fabrication de savon, l'extraction d'huile, la transformation de tourteau ¹¹⁵ ».

¹¹³ Fait référence à l'atteinte des plus vulnérables /les plus durs à atteindre en vue de tenir compte du principe des ODD en lien avec le fait de « Ne laisser personne de côté ». Ce, en vue de s'assurer que toutes les formes de discrimination et autres causes profondes à l'origine des inégalités sont identifiées et prises en compte. Cela implique de savoir qui sont-ils (leur profil), où sont-ils et quels sont les facteurs de leur vulnérabilité et qui n'est faisable qu'à travers des données d'enquêtes nationales.

¹¹⁴ Rapport UNCDF PBF Tahoua 2025

¹¹⁵ FGD, Femmes Bénéficiaires du projet conjoint PBF, Commune de Bagaroua, Région de Tahoua, Octobre 2025

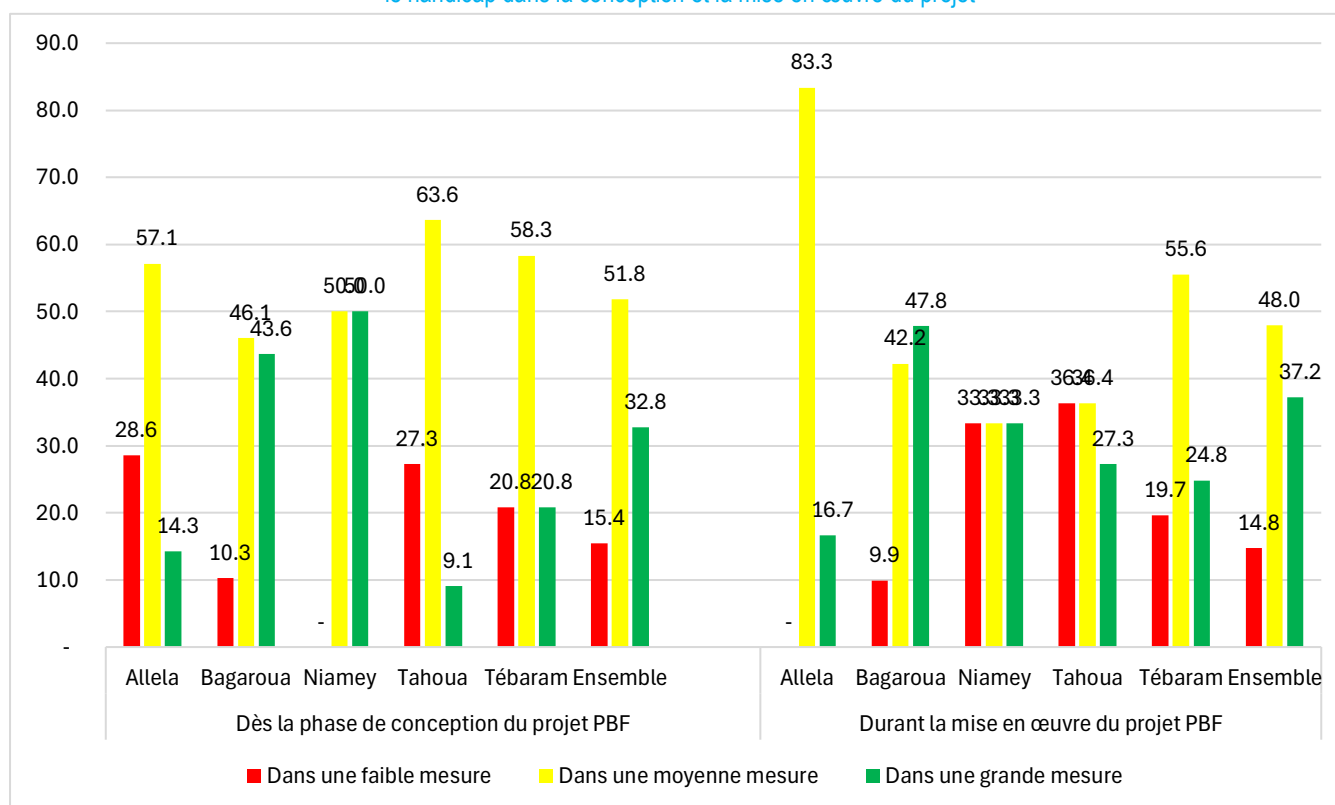
« Par exemple à Allela Il y a même des malvoyants qui ont bénéficié de caprin pour l'élevage, des personnes vivant avec un handicap qui ont bénéficié de ces actions. Et là, c'est vraiment une bonne chose et c'est encourageant ... une femme handicapée a bénéficié d'une intervention (embouche) ¹¹⁶ ».

« Les personnes vivant avec un handicap ont été entendues par rapport à leurs attentes et priorités ¹¹⁷ ».

« Grâce au PBF, on commence à nous inviter aux réunions de paix. C'est un début, mais il faut aller plus loin ¹¹⁸ ».

156. Enfin, les données de l'EPEL confirment les caractères participatif et inclusif adoptés dans les communautés cibles du projet conjoint PBF lors de son implémentation puisqu'elles démontrent que seulement 15,4% et 14,8% affirment dans une faible mesure l'implication des personnes vivant avec le handicap, respectivement dans la conception et la mise en œuvre du projet (**Graphique 6.9**). Allela et Tébaram sont les communes qui se distinguent des autres dans le cadre de cette constatation (28,6% et 19,7% respectivement).

Graphique 6.9: Mesure dans laquelle (%) les participants à l'EPEL estiment que le projet a permis l'implication des personnes vivant avec le handicap dans la conception et la mise en œuvre du projet



Source : Données de l'enquête en ligne (EPEL) à la date du 24/10/2025

158. Toutefois, bien que l'évaluation démontre une forte prise en compte du principe d'équité par le projet évalué, la faible accessibilité physique à certains sites d'activités et l'absence d'indicateurs du cadre de résultats spécifiques au handicap limitent la mesure de la participation réelle des PSH.

159. Aussi, la réflexion pour intégrer la dimension « accessibilité » pour la prise en compte des PSH dans les critères d'éligibilité aux futurs microprojets LoCAL demeure une action louable à étendre aux autres parties prenantes des futures interventions du PBF.

6.6.2 Capacité d'identification des barrières auxquelles les PSH font face et mise en place des mécanismes pour réduire ces barrières

160. Toutes les sources de données mobilisées notamment la revue documentaire et les entretiens individuels n'ont pas permis de mettre à jour les initiatives entreprises par le projet évalué, en vue de l'identification des barrières auxquelles font face les PSH.

¹¹⁶ Entretien Individuel, acteur de type ONG, Niamey, Octobre 2025

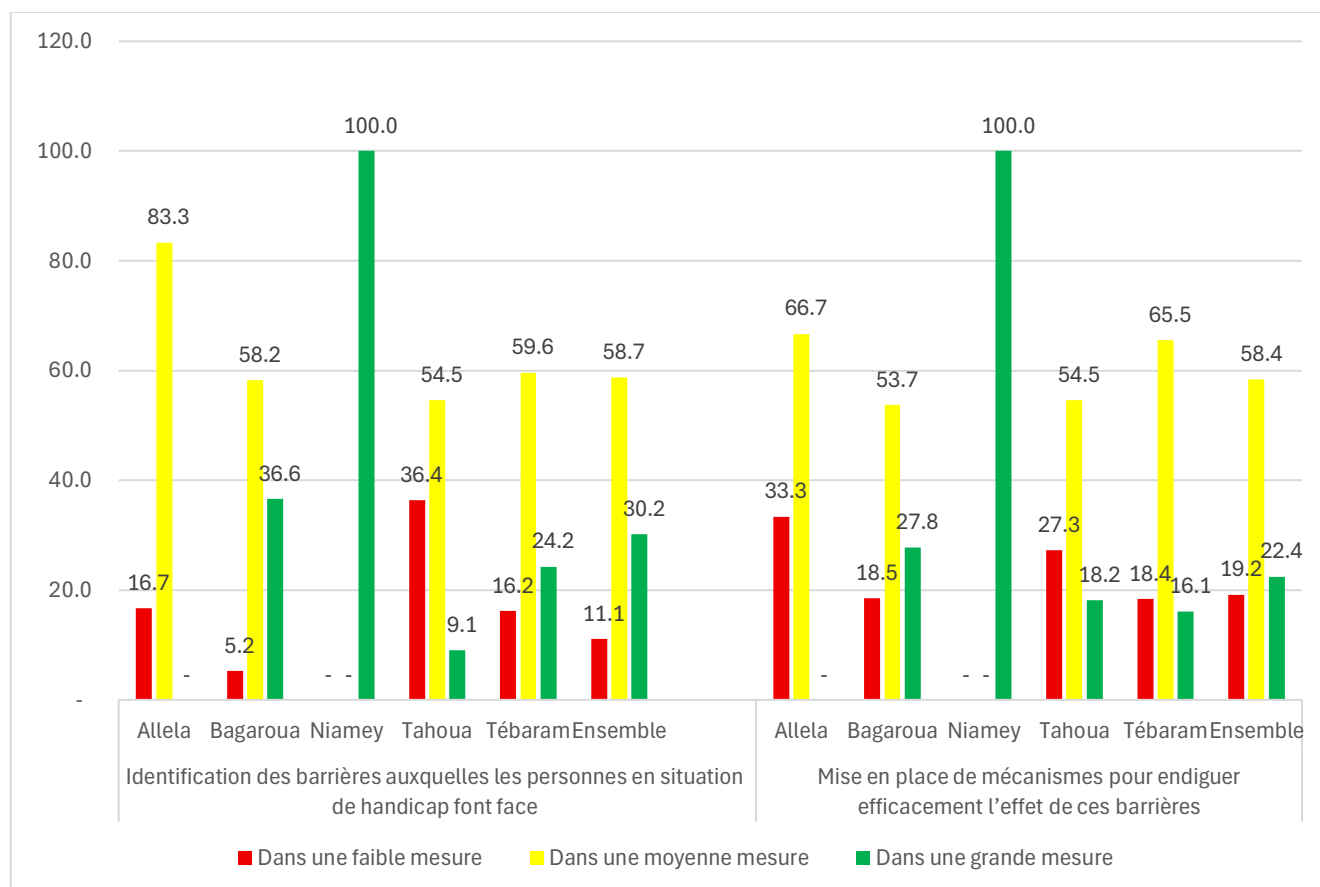
¹¹⁷ Entretien Individuel, acteur de type gouvernemental/institutions nationales/administrations sectorielles, Commune de Tébaram, Octobre 2025

¹¹⁸ Entretien Individuel, acteur de type ONG, Commune de Tahoua, Octobre 2025

161. Aussi, comme mis en lumière ci-dessus, la réflexion pour intégrer la dimension « accessibilité » pour la prise en compte des PSH dans les critères d'éligibilité aux futurs microprojets LoCAL pourrait constituer une base (pour les futures interventions PBF) de la mise en place de mécanismes visant à réduire les barrières auxquelles les PSH font face.

162. Enfin, les données de l'EPEL confirment que seulement 15,4% et 14,8% affirment dans une faible mesure la capacité du projet à identifier des barrières auxquelles les PSH font face et à mettre en place des mécanismes pour les réduire (**Graphique 6.10**). Allela est la commune qui se distingue des autres dans le cadre de cette constatation (16,7% et 33% respectivement).

Graphique 6.10: Mesure dans laquelle (%) les participants à l'EPEL estiment la capacité du projet à 'identifier des barrières auxquelles les PSH font face et à mettre en place des mécanismes à résorber ces barrières



Source : Données de l'enquête en ligne (EPEL) à la date du 24/10/2025

Conclusion préliminaire

163. Handicap (QE5) : Toutes les sources de données mobilisées révèlent une forte intégration et implémentation du principe d'équité, relatif principalement aux Personnes en Situation de Handicap (PSH) dans la conception, la mise en œuvre, le suivi et le rapportage du projet. Ceci à travers (i) la prise en compte de la situation de handicap dans l'énonciation/formulation des éléments du cadre de résultats, notamment dans 100% des résultats, 80% des produits, 80% des indicateurs de Résultats et 70% des indicateurs de Produits et (ii) l'emploi de plusieurs personnes vivant avec handicap lors des chantiers HIMO (en adaptant les tâches à leurs capacités physiques). Toutefois, la faible accessibilité physique à certains sites d'activités et l'absence d'indicateurs du cadre de résultats spécifiques au handicap limitent la mesure de la participation réelle des PSH (Par. 152-159).

Par ailleurs, les sources de données mobilisées n'ont pas permis de mettre à jour les initiatives entreprises par le projet, en vue de l'identification des barrières auxquelles font face les PSH. A ce titre, la réflexion pour intégrer la dimension « accessibilité » pour la prise en compte des PSH dans les critères d'éligibilité aux futurs microprojets LoCAL pourrait constituer une base (pour les futures interventions PBF) de la mise en place de mécanismes visant à réduire les barrières auxquelles les PSH font face (Par. 160-162).

6.7 SENSIBILITE AUX CONFLITS

Question au critère d'évaluation
QE7. Dans quelle mesure le projet PBF intégré-t-il dans sa mise en œuvre les aspects de sensibilités aux conflits ?
Sous-questions au critère d'évaluation
7.1. Dans quelle mesure en termes de gestion et prévention des conflits, les communautés ont-elles accès à des mécanismes de feedback et reçoivent-elles des réponses adéquates à leurs préoccupations ?
7.2. Dans quelle mesure le projet a-t-il permis de renforcer la cohésion sociale à travers l'intégration de toutes les couches de la communauté lors des différentes phases d'implémentation dudit projet ?
5 types de sources de données sont exploitées afin d'assurer la triangulation dans le cadre de l'analyse du critère à savoir :
1. La revue documentaire portant sur les documents du projet évalué et des documents nationaux (2022-2025) ;
2. Les entretiens semi-structurés réalisés dans 3 des 7 communes de la région de Tahoua auprès des parties prenantes du projet ;
3. L'EPEL auprès des participants aux entretiens et des FGD ainsi que des bénéficiaires du projet évalué ;
4. Les Focus Group Discussion (FGD) auprès des représentants des OBC et des bénéficiaires du projet évalué ;
5. Les observations des sites dans les secteurs d'offre de service en lien avec les services implémentés dans le cadre du projet.

6.7.1 Accessibilité par les communautés aux mécanismes de feedback en termes de gestion et prévention des conflits et réponses adéquates à leurs préoccupations à partir desdits mécanismes

164 L'évaluation établit que le projet a permis aux communautés d'avoir un accès réel et fonctionnel aux dispositifs de feedback en lien avec la gestion et la prévention des conflits. Ce qui a contribué à instaurer un climat de dialogue, de confiance et de cohésion sociale. En effet, l'évaluation a établi que la mise en place de mécanismes de feedback en termes de gestion et de prévention des conflits a été inhérente à l'implémentation des mécanismes et structures formels de prévention et de gestion de conflits/d'adaptation aux changements climatiques (COFOB, COFOCOM, SCAP/RU, CCP, CVV) et plateformes multi acteurs inclusives¹¹⁹ pour prévenir et gérer des conflits qui intègrent les femmes et les jeunes. D'ailleurs, ces témoignages de parties prenantes lors des entretiens et FGD illustrent à souhait l'existence de ces mécanismes de feedback en termes de gestion et de prévention des conflits :

« Les comités de plaintes sont mis en place... les plaintes sont enregistrées dans un registre au niveau du chef de village et sont accessibles de manière équitable à tout le monde et permet de réduire les risques d'aggraver les conflits¹²⁰ ».

« L'existence de comité de gestion de conflits, de médiation et d'arbitrage permettant aux populations d'exprimer leurs préoccupations en lien avec les conflits a permis aux populations d'avoir des solutions rapides et d'être comme une seule famille¹²¹ ».

« Il y a des comités de plaintes qui ont été mis en place au niveau de chaque village. Ça a permis à la population d'être plus proche, plus sociale. À travers ces comités de plaintes, les femmes médiatrices ont été mises en place et gèrent les conflits qui surviennent entre les membres de la communauté. Ce qui a beaucoup facilité la gestion des conflits et la résolution des petits problèmes d'ordre financier entre membre de groupements¹²² ».

165. Ainsi, la mise en place et le renforcement de mécanismes communautaires de prévention et de gestion des conflits, fondés sur la participation citoyenne et le retour d'informations (« feedback ») entre les communautés, les autorités locales et les partenaires d'exécution à travers les instances formelles ci-dessus mises en exergue a participé grandement à la prise en compte des préoccupations des parties prenantes à travers lesdites instances. D'ailleurs, des témoignages à l'instar de celui-ci confirment que *« les recours à ces instances formelles se renforcent de plus en plus en comparaison aux mécanismes traditionnels de prévention et de gestion des conflits tel que la chefferie traditionnelle ou l'autorité religieuse »*. Ou encore cet autre qui affirme *« Depuis que les comités existent, les conflits fonciers sont réglés à notre niveau sans intervention extérieure¹²³ »*.

166. En effet, ces instances formelles et plateformes multi acteurs inclusives, composées d'élus, de leaders communautaires, de femmes et de jeunes ont eu à jouer un rôle central dans la remontée des préoccupations locales.

167. Tout comme, il importe aussi de mettre en relief le rôle joué par ces instances formelle dans la médiation communautaire et la réponse rapide aux tensions émergentes en lien avec la gestion et la prévention des conflits. C'est à ce titre que des canaux de feedbacks communautaires ont été instaurés sous diverses formes : (i) les rencontres

¹¹⁹ Santé, police, Gendarmerie, Garde Nationale, Justice, Société civile

¹²⁰ Entretien Individuel, acteur de type gouvernemental/institutions nationales/administrations sectorielles, Commune de Tébaram, Octobre 2025

¹²¹ Entretien Individuel, acteur de type ONG, Commune de Tahoua, Octobre 2025

¹²² Entretien Individuel, acteur de type gouvernemental/institutions nationales/administrations sectorielles, Commune de Tahoua, Octobre 2025

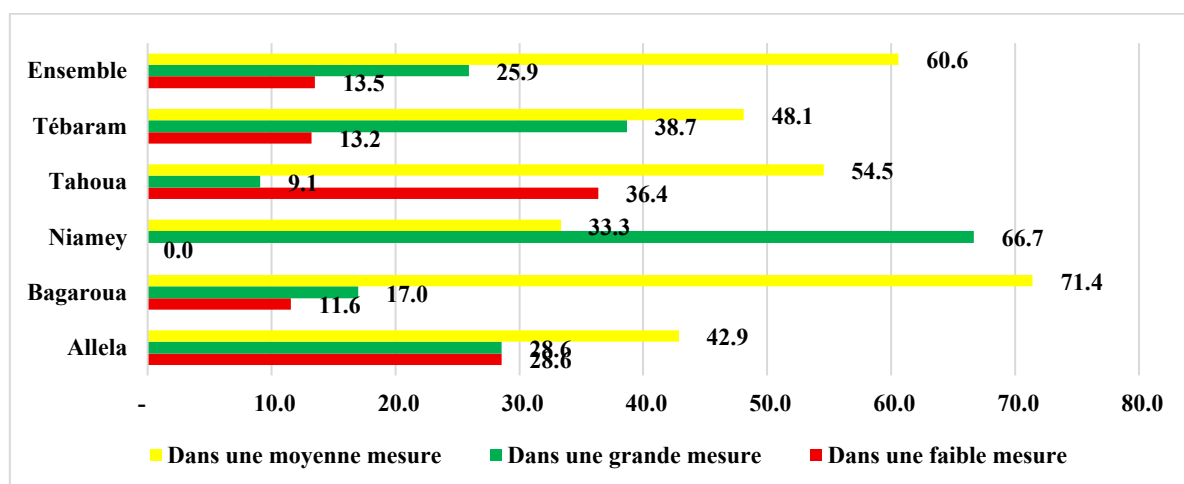
¹²³ Entretien Individuel, acteur de type gouvernemental/institutions nationales/administrations sectorielles, Commune de Bagaroua, Octobre 2025

périodiques entre ces instances et les autorités communales pour discuter des incidents ou tensions latentes ; (ii) la tenue de groupes de discussion participatifs/séances de sensibilisation par ces instances pour encourager les femmes et les jeunes à exprimer leurs préoccupations liées à la gestion et la prévention des conflits ; (iii) la réalisation de missions conjointes inter-agences intégrant les feedbacks communautaires dans la planification et l’ajustement des interventions en lien avec la gestion et la prévention des conflits. Ces mécanismes ont permis de renforcer la confiance entre les populations et les institutions locales, d’améliorer la réactivité des autorités communales et de réduire les risques de conflit liés à la gestion des ressources, au foncier ou aux tensions intercommunautaires.

168. Toutefois, la pérennité de ces canaux de feedbacks communautaires reste tributaire du maintien de l’appui technique et financier des agences partenaires, ainsi que du renforcement des capacités locales pour assurer un suivi autonome et continu.

169. Aussi, l’EPEL (**Graphique 6.11**) a conforté ce constat d’un accès réel et fonctionnel aux dispositifs de feedback en lien avec la gestion et la prévention des conflits ainsi que de réponses adéquates aux préoccupations posées par les parties prenantes. En effet, il s’avère que seulement 13,5% des participants (soit 1 personne sur 10) estiment dans une faible mesure l’accessibilité par les communautés aux mécanismes de feedback en termes de gestion et prévention des conflits ainsi que l’octroi de réponses adéquates à leurs préoccupations à partir desdits mécanismes. Allela est la commune qui se distingue des autres dans le cadre de cette constatation (28,6%).

Graphique 6.11: Mesure dans laquelle (%) les participants à l’EPEL perçoivent l’accessibilité par les communautés aux mécanismes de feedback en termes de gestion/prévention des conflits et réponses à leurs préoccupations par ces mécanismes



Source : Données de l’enquête en ligne (EPEL) à la date du 24/10/2025

6.7.2 Renforcement de la cohésion sociale à travers l’intégration de toutes les couches de la communauté lors des différentes phases d’implémentation dudit projet

170. L’évaluation établit que le projet PBF a contribué de manière significative au renforcement de la cohésion sociale et à l’intégration de toutes les couches communautaires dans les processus de paix, de gouvernance et de résilience au niveau des communes ciblées.

171. En effet, en usant des approches multisectorielle et inclusive, le projet a favorisé la participation équilibrée des femmes, des jeunes, des leaders traditionnels et religieux, ainsi que des groupes vulnérables, notamment les personnes en situation de handicap, dans la planification, la mise en œuvre et le suivi des activités. Pour s’en convaincre, il ressort du rapport¹²⁴ de mise en œuvre du projet que, par exemple, tous les micro-projets soumis par les communes dans le cadre du LoCAal étaient sensibles au genre et à l’âge avant de bénéficier de la subvention conformément aux critères de sélection conjointement établis par l’Etat et le projet. Pour mieux contribuer à l’autonomisation, les femmes et les jeunes représentaient 90% à 100% des bénéficiaires dans les micro-projets de reconstitution de cheptel et d’aménagement de sites agricoles. En outre, les déplacés internes à Bagaroua avaient été également inclus parmi les bénéficiaires directs du projet et avaient, la plupart d’entre eux, bénéficié des kits artisanat. Cette inclusion transversale a permis de réduire les clivages sociaux et de renforcer la confiance intercommunautaire dans les zones ciblées comme mis en exergue à travers ces témoignages de parties prenantes :

« En intégrant tous les membres de la communauté, cela a permis de renforcer la cohésion sociale, tout le monde s’est impliqué dans la mise en œuvre des activités¹²⁵ ».

¹²⁴ Rapport pbf_project_progress_report_fre_rev_octobre_2024_MPTF 00133764-V1 FB Secrétariat PBF Tahoua

¹²⁵ Entretien Individuel, acteur de type ONG, Commune de Tahoua, Octobre 2025

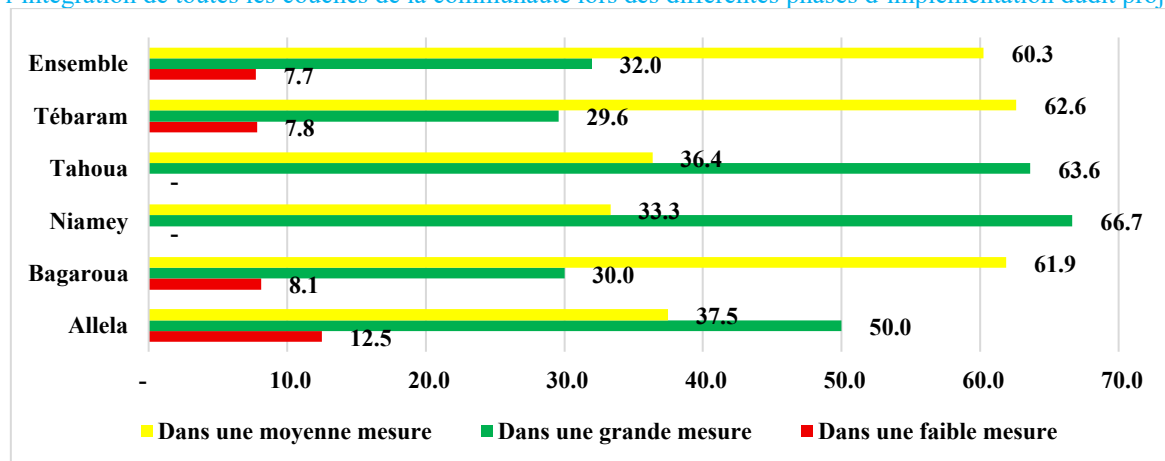
172. Aussi, par la mise en place d'espaces de dialogue communautaire à travers les mécanismes/structures formels¹²⁶, les Agences du consortium ont offert des cadres neutres où les acteurs communautaires, les autorités locales et les représentants de la société civile ont pu échanger sur les enjeux de sécurité, de coexistence pacifique et de développement local. Ces mécanismes/structures formels dans chaque commune d'intervention ont permis une gouvernance locale concertée, intégrant toutes les sensibilités sociales et culturelles. Leur fonctionnement régulier et la participation inclusive des femmes et jeunes ont contribué à ancrer la culture du dialogue et à prévenir la résurgence des tensions locales.

173. Ces cadres ont facilité la médiation locale, la résolution non violente des différends, ainsi que la promotion du vivre-ensemble. A ce titre, il est utile par exemple de souligner que les microprojets communautaires appuyés par l'UNCDF ont par ailleurs renforcé la cohésion sociale à travers des actions collectives (aménagements fonciers, gestion de l'eau, restauration de terres dégradées), impliquant différents groupes sociaux autour d'intérêts partagés. Ces initiatives ont permis de renforcer les liens de solidarité et de consolider la paix locale à travers le travail communautaire.

174. En définitive, en matière de renforcement de la cohésion sociale, l'évaluation a relevé que le projet évalué a eu un effet catalyseur (non financier), c'est-à-dire qu'il a levé les obstacles pour débloquer les processus politiques, institutionnels ou autres de consolidation de la paix à différents niveaux. D'ailleurs, il a en outre permis de créer les conditions pour mettre en place de nouveaux processus à cet effet. A titre illustratif, il a été relevé au cours des entretiens que *"l'approche de sensibilisation sur la prévention et gestion des conflits vulgarisée par le projet conjoint PBF est une référence, ce d'autant plus que celle-ci est utilisée par d'autres acteurs de la région de Tahoua intervenant dans d'autres projets de type PBF"*¹²⁷. Cet autre acteur¹²⁸ n'en dit pas le contraire en affirmant *"qu'à travers les caravanes de sensibilisation au niveau local, au niveau village, jusqu'à dans les hameaux, les gens ont compris grâce à ce projet la nécessité de la paix et de vivre ensemble"*.

175. Enfin, l'EPEL (**Graphique 6.12**) a conforté ce constat en lien avec le renforcement de la cohésion sociale permis par le projet à travers l'intégration de toutes les couches de la communauté lors des différentes phases d'implémentation dudit projet. En effet, il s'avère que seulement 7,7% des participants (soit moins d'1 personne sur 10) estiment dans une faible mesure le renforcement de la cohésion sociale permis par le projet à travers l'intégration de toutes les couches de la communauté lors des différentes phases d'implémentation dudit projet. Allela est la commune qui se distingue des autres dans le cadre de cette constatation (12,5%).

Graphique 6.12: Mesure dans laquelle (%) les participants à l'EPEL perçoivent le renforcement de la cohésion sociale à travers l'intégration de toutes les couches de la communauté lors des différentes phases d'implémentation dudit projet



Source : Données de l'enquête en ligne (EPEL) à la date du 24/10/2025

Conclusion préliminaire

176. **Sensibilité aux conflits (QE7) :** L'évaluation a établi que le projet a permis aux communautés d'avoir un accès réel et fonctionnel aux dispositifs de feedback en lien avec la gestion et la prévention des conflits. Ce qui a contribué à instaurer un climat de dialogue, de confiance et de cohésion sociale, à travers la mise en place et le renforcement de mécanismes communautaires de prévention et de gestion des conflits, fondés sur la participation citoyenne et le retour d'informations (« feedback ») entre les communautés, les autorités locales et les partenaires d'exécution. Ces mécanismes ont permis de renforcer la confiance entre les populations et les institutions locales, d'améliorer la réactivité des autorités communales et de réduire les risques de conflit liés à la gestion des ressources, au foncier ou aux tensions intercommunautaires. Toutefois, la pérennité de ces

¹²⁶ (COFOB, COFOCOM, SCAP/RU, CCP, CVV, plateformes multisectoriels) de prévention et de gestion de conflits/d'adaptation aux changements climatiques

¹²⁷ Entretien Individuel, acteur de type ASNU, Niamey, Octobre 2025

¹²⁸ Entretien Individuel, acteur de type gouvernemental/institutions nationales/administrations sectorielles, Commune de Tahoua, Octobre 2025

canaux de feedbacks communautaires reste tributaire du maintien de l'appui technique et financier des agences partenaires, ainsi que du renforcement des capacités locales pour assurer un suivi autonome et continu (Par. 164-169).

Par ailleurs, l'évaluation a établi que le projet PBF a contribué de manière significative au renforcement de la cohésion sociale et à l'intégration de toutes les couches communautaires dans les processus de paix, de gouvernance et de résilience au niveau des communes ciblées. En effet, en usant des approches multisectorielle et inclusive, le projet a favorisé la participation équilibrée des femmes, des jeunes, des leaders traditionnels et religieux, ainsi que des groupes vulnérables, notamment les personnes en situation de handicap, dans la planification, la mise en œuvre et le suivi des activités. En matière de renforcement de la cohésion sociale, l'évaluation a relevé que le projet évalué a eu un effet catalyseur (non financier), c'est-à-dire qu'il a levé les obstacles pour débloquer les processus politiques, institutionnels ou autres de consolidation de la paix à différents niveaux (Par. 170-175).

CHAPITRE 7 LEÇONS APPRISSES

173. Les leçons apprises sont des enseignements tirés de l'évaluation qui pourraient potentiellement être appliqués à d'autres projets et programmes similaires. Elles se situent aux niveaux stratégique (03) ainsi qu'opérationnel (04) et se présentent comme suit

7.1 Niveau stratégique

▪ **Leçon n°1 : Conception participative et inclusive dès la conception comme gage de la pertinence et cohérence du cadre de résultats du projet PBF pour la mesure et l'atteinte des résultats escomptés**

LA1. La démarche participative et inclusive adoptée lors des consultations communautaires pour la mise en œuvre de l'étude de base du projet entre autres a permis à la conception du projet d'assurer une forte pertinence et cohérence du cadre de résultats du projet mais aussi entre les priorités locales et les objectifs du projet, confirmant que la participation en amont renforce l'efficacité et l'adhésion des bénéficiaires.

▪ **Leçon n° 2 : Mutualisation des compétences entre ASNU parties prenantes du PBF (2022-2025), comme gage de cohérence, d'efficacité et d'efficience de la mise en œuvre du projet évalué.**

LA2. La mutualisation des compétences des 3 ASNU à l'implémentation du projet évalué a démontré qu'un consortium fondé sur les avantages comparatifs de chaque agence améliore la cohérence opérationnelle tout comme une mise en œuvre alliant efficacité et efficience des ressources humaines/techniques, financières et matérielles.

▪ **Leçon n° 3 : Existence de mécanisme de coordination intersectoriel fonctionnel au niveau local de mise en œuvre favorisant le suivi de la réalisation des résultats escomptés du projet évalué.**

LA3. La mise sur pieds du Comité de Suivi Régional (CSR) a constitué un cadre stratégique de concertation ayant renforcé le caractère d'une mise en œuvre basée sur l'intersectorialité lors de la mise en œuvre des interventions tout en assurant aux diverses parties prenantes une synergie d'actions et un suivi régulier de proximité des interventions. La répliquabilité de ce CSR dans d'autres contextes s'avérerait d'ailleurs bien utile.

7.2 Niveau opérationnel

▪ **Leçon apprise n°4 : Ancrage local des instances communautaires dans le cadre d'interventions multisectorielles, gage de changement social et comportemental recherché au sein des communautés et de la pérennisation des acquis.**

LA5. La mise en place et le fonctionnement d'instances communautaires (AGR, COFOCOM, CVV, CVP, plateformes multi-acteurs) pour les interventions multisectorielles ont été des leviers de mise en œuvre efficace dans la mesure où ils ont fortement contribué au changement social et comportemental recherché au sein des communautés desservies ainsi qu'à la pérennisation des acquis.

▪ **Leçon n°5 : Faible pérennisation financière externe des acquis du projet mettant en évidence la nécessité de la mise en place d'un programme conjoint sur les thématiques prises en compte par le projet conjoint évalué.**

LA5. La transition vers un financement public ou mixte reste limitée pour les thématiques prises en compte en vue d'envisager le passage à l'échelle des acquis de la mise en œuvre au sein des communautés desservies par le programme évalué malgré un intérêt exprimé par d'autres PTF (GIZ, AFD) sur la base des effets transformateurs en cours au niveau local relativement aux normes sociales.

▪ **Leçon n°6 : Fort engouement de l'accès des populations en situation de handicap aux d'interventions induites de la mise en œuvre du projet conjoint PBF (2021-2025)**

LA6. L'emploi de personnes en situation de handicap dans les chantiers HIMO et leur participation ponctuelle aux instances locales représentent une avancée, mais appellent à un suivi systématique pour le reporting en lien avec des indicateurs du cadre de résultats y spécifiquement dédiés pour la prise en compte du principe d'équité.

Leçon n°7 : Institutionnalisation progressive des acquis du projet évalué au niveau des communes cibles, gage de durabilité mais nécessitant toutefois l'établissement de partenariats pour sa réalisation concrètement

LA7. L'intégration des acquis du projet à travers leur prise en compte dans les outils de planification communale (PDC/PIA) pour toutes les 7 communes cibles illustre une volonté de traduire la durabilité institutionnelle du modèle PBF bien que son effectivité soit liée à l'acquisition de financements auprès de PTF.

CHAPITRE 8 CONCLUSIONS FINALES

174. Les conclusions de la présente évaluation du projet conjoint PBF (2022-2025) sont renseignées par question d'évaluation et par recommandation formulée.

Critère	1. PERTINENCE
Question d'évaluation	QE1 : Dans quelle mesure le projet PBF s'est-il révélé approprié et pertinent pour le renforcement de la situation des populations par la création de conditions favorables en matière de paix, cohésion sociale et changement climatique ?
Conclusion n°1 (C1)	L'évaluation de la pertinence révèle que le projet conjoint PBF démontre une pertinence élevée et une forte adéquation avec les besoins des bénéficiaires, les priorités nationales et locales, ainsi qu'avec les cadres stratégiques en vigueur (Par 69 à 73). Cette pertinence est confirmée par l'implication significative des populations dès la conception et tout au long de la mise en œuvre, garantissant que les interventions répondent à leurs priorités (Par 64 à 68). L'évaluation a également noté l'alignement clairement révélé du projet sur les politiques nationales (PDES, PRSP, HACP) et les cadres internationaux (ODD, stratégies du G5 Sahel, PBF). Enfin, l'évaluation a constaté avec satisfaction que la cohérence et la complémentarité entre les trois agences des Nations Unies (ONU Femmes, UNFPA, UNCDF) ont été renforcées par des mécanismes de coordination efficaces, et le cadre de résultats s'est avéré pertinent, cohérent et adapté pour mesurer les progrès (Par 74 à 81).
Recommandation associée	-
Critère	2. EFFICACITE
Question d'évaluation	QE2 : Dans quelle mesure les résultats escomptés du projet PBF ont-ils été atteints et ont-ils contribué aux progrès vers les résultats stratégiques recherchés par sa mise en œuvre ?
Conclusion n°2 (C2)	L'analyse de l'efficacité a montré que le projet conjoint PBF a atteint un niveau de performance satisfaisant avec des résultats concrets dans tous les domaines d'interventions. Toutes les sources de données sont concordantes sur le niveau de performance satisfaisant du projet évalué, qui s'est traduit notamment par l'atteinte des 2 Résultats (R1 et R2) et des 5 produits escomptés (Par 88 à 81 ; 94). Sur le plan de la mise en œuvre, l'évaluation note que des facteurs internes (synergie inter-agences, étude de base) et externes (appui institutionnel du Gouvernorat, adhésion communautaire) ont favorisé cette efficacité (Par 96 ; 98). Cependant, l'évaluation note que certains défis ont temporairement freiné la mise en œuvre (Par 97 ; 99) : (i) les retards de décaissement des fonds ; (ii) la rotation du personnel des ASNU et le changement des autorités communales qui a entraîné des retards dans le démarrage des investissements ; (iii) le contexte sécuritaire instable. Par ailleurs, les structures de coordination (CSR, comités locaux) ont globalement bien fonctionné à l'atteinte des résultats (Par 101 à 103).
Recommandation associée	R4
Critère	3. EFFICIENCE
Question d'évaluation	QE3 : Dans quelle mesure le projet PBF a-t-il disposé de ressources (humaines, matérielles et financières) en qualité et en quantité suffisantes pour la réalisation des résultats escomptés ?
Conclusion n°3 (C3)	L'évaluation de l'efficacité du projet constate dans l'ensemble une optimisation des ressources malgré des défis ponctuels de décaissement (Par 105 ; 107 à 108). Toutes les sources de données mobilisées s'accordent à dire des ressources humaines et matérielles qu'elles ont été globalement suffisantes en quantité et de qualité adéquate (Par 101 ; 109). L'analyse coût-efficacité révèle un rapport favorable entre les ressources utilisées et les résultats obtenus pour l'ensemble des volets et produits tout comme la mise en œuvre de facteurs de gestion optimisant l'utilisation des ressources à savoir la mutualisation des coûts et l'implication des services techniques déconcentrés (Par 117 à 120). Toutefois, l'évaluation met en lumière certains facteurs de gestion qui entravent l'optimisation effective de ces ressources à savoir (Par 121-122) : (i) la complexité des procédures financières en lien avec le HACT propres à chaque agence ; (ii) les retards de décaissement liés à la restructuration au sein de UNCDF sur la mise à disposition des fonds aux communes et entités partenaires ; (iii) la suspension de l'ONG locale APBE qui a occasionné des retards dans la mise en œuvre des activités ; (iv) les contraintes sécuritaires de mise en œuvre qui occasionnent des coûts additionnels non prévus (escortes, déplacements alternatifs ; suspensions des interventions).
Recommandation associée	R4

Critère	4. DURABILITE
Question d'évaluation	QE4 : Dans quelle mesure le projet PBF a-t-il suscité une appropriation au niveau national et communautaire ou est-il en passe de l'être, de manière à assurer la continuité de ses effets au-delà de la durée de sa mise en œuvre ?
Conclusion n°4 (C4)	Le projet évalué révèle une réelle et forte appropriation institutionnelle/communautaire des interventions/acquis du projet conjoint PBF basée sur des actions des parties prenantes visées par l'implémentation, y compris celles de type communal souvent exposés à des mutations/changements (Par 124 à 131). Toutefois, aucune stratégie de sortie explicite n'existe (Par 135). L'évaluation a noté une faible pérennisation financière (du Gouvernement et/ou des bailleurs) en vue de soutenir les innovations du projet conjoint PBF pour sa réplication à une échelle plus grande malgré l'intérêt de certains bailleurs comme l'UE, la GIZ et l'AFD ayant manifesté leur intérêt à appuyer des projets inspirés du modèle de ce projet PBF évalué (Par 132). Aussi, bien que le projet ait permis de jeter les bases d'une durabilité financière locale avec l'accompagnement du LoCAL et de l'UNCDF des communes partenaires pour le financement des initiatives d'adaptation au changement climatique, il reste leur traduction effective dans les PDC/PIA à venir desdites communes afin de concrétiser leur engagement en budget pour la poursuite des activités du projet (Par 133-134). Par ailleurs, il a été relevé l'absence de partenariats stratégiques spécifiques avec le Ministère en charge de la formation professionnelle durant tout le cycle du projet ne permettant pas le suivi des bénéficiaires par les professionnels dudit Ministère, en vue de garantir la pérennisation des acquis du projet (Par 139). Et ceci, bien que l'évaluation mette en lumière une forte appréciation de la capacité du projet à établir des synergies/partenariats (inter-agences, interinstitutionnelles et intersectorielles) entre les différents intervenants du projet pour l'atteinte des résultats et de garantir la pérennisation des acquis.
Recommandations associées	R1, R2, R5 et R6
Critère	5. GENRE
Question	QE5 : Dans quelle mesure le projet PBF a-t-il suscité une appropriation au niveau national et communautaire ou est-il en passe de l'être, de manière à assurer la continuité de ses effets au-delà de la durée de sa mise en œuvre ?
Conclusion n°5 (C5)	L'évaluation note que le projet a réussi à opérationnaliser une approche genre transformative, passant d'une simple intégration formelle à des changements tangibles dans les rapports sociaux de sexe (Par 141 à 145). L'évaluation a également permis de documenter les impacts transformateurs en lien avec des changements perceptibles de normes sociales à savoir (Par 146 à 148) : (i) l'émergence des femmes/jeunes leaders communautaires et leur participation active dans les instances de décision comme élément révélateur du leadership féminin ; (ii) la réduction de la marginalisation des femmes/jeunes dans les espaces décisionnels ; (ii) la rupture du silence sur les VBG grâce aux espaces de dialogue sécurisés.
Recommandation associée	-
Critère	6. INCLUSION DU HANDICAP
Question d'évaluation	QE6 : Dans quelle mesure le projet PBF garantit-il l'inclusion des personnes vivant avec un handicap dans la mise en œuvre de ses interventions sur la base de mesures mises en place pour endiguer les difficultés auxquelles ces dernières font face ?
Conclusion n°6 (C6)	Toutes les sources de données mobilisées sont concordantes à une forte intégration et implémentation du principe d'équité relatif principalement à l'inclusion des Personnes en Situation de Handicap (PSH) dans la conception et la mise en œuvre du projet PBF évalué mais faiblement en lien avec le suivi et le rapportage (Par 152 à 156 ; 162). En outre, l'évaluation a relevé des limites importantes avec l'intégration des PSH notamment (Par 158) : (i) l'absence d'identification systématique des barrières spécifiques aux PSH ; (ii) l'accessibilité physique non garanti sur certains sites d'activités ; et, (iii) le manque d'indicateurs spécifiques pour mesure la participation réelle des PSH pour le projet
Recommandation associée	R3
Critère	7. SENSIBILITE AUX CONFLITS
Question d'évaluation	QE7 : Dans quelle mesure le projet PBF intégré-t-il dans sa mise en œuvre les aspects de sensibilités aux conflits ?

<i>Conclusion n°7 (C7</i>	L'évaluation a constaté l'existence d'une approche transformative avec mécanismes de feedback fonctionnels et un renforcement significatif de la cohésion sociale matérialisé par une approche sensible aux conflits fondé sur la mise en place des mécanismes de feedback accessibles et fonctionnels pour la prévention et la gestion des conflits. Ces mécanismes (COFOB, CCP, CVV, plateformes multi-acteurs) ont favorisé le dialogue, la médiation et une réponse rapide aux préoccupations des communautés (Par 164-169). Aussi, l'évaluation a constaté que le projet a significativement renforcé la cohésion sociale en assurant l'inclusion de toutes les couches de la population (femmes, jeunes, personnes vulnérables) dans la planification et la mise en œuvre des activités (Par 170-173). Ce qui a produit un effet catalyseur (non financier) au-delà du projet avec une appropriation des approches par d'autres acteurs. L'évaluation a également constaté que les espaces de dialogue et les actions collectives ont consolidé la paix locale et amélioré la confiance entre les communautés et les institutions (Par 174-175).
<i>Recommandation associée</i>	R1

CHAPITRE 9 RECOMMANDATIONS

167. Les enseignements de cette évaluation permettent d'identifier **5 recommandations dont 3 stratégiques et 2 opérationnels**. Elles interpellent l'action directe du Gouvernement à travers les ministères sectoriels en lien avec les engagements prônés par le projet conjoint PBF, des 3 ASNU, du PBFSO et des ONG de mise en œuvre en vue d'améliorer les éventuelles futures interventions y relatives. Ces recommandations sont classées selon leur niveau de priorité (Elevé/Moyen/Bas) et le niveau de ressources (financières, humaines, matérielles) nécessaires pour leur mise en œuvre (Haut/Moyen/Bas).

9.1 Recommandations stratégiques

Critère d'évaluation	Niveau de priorité	Origine	Besoins en ressources	Destinataires
DURABILITE & SENSIBILITE AUX CONFLITS	<i>Constat : L'évaluation note une faible pérennisation financière (du Gouvernement et/ou des bailleurs) en vue de soutenir les innovations du projet conjoint PBF pour sa réplique à une échelle plus grande malgré justement son effet catalyseur (mais non financier) en lien avec les changements observés dans les communautés cibles</i>			
	Elevé	C4 & C7	Elevé	Destinataires : Gouvernement ; PBFSO ; Les 3 ASNU ; PTF ; ONG partenaires ; Les 7 communes cibles.
	R1. Mettre en place une stratégie de mobilisation de ressources pour la mise en œuvre d'un programme devant permettre la mise à l'échelle des acquis du projet conjoint PBF. Celle-ci devrait être portée par le cadre institutionnel sur la base d'une identification de synergies (techniques et financières) avec d'autres partenaires tant nationaux qu'internationaux engagés à appuyer les initiatives nationales majeures en lien avec les thématiques du PBF au Niger.			
DURABILITE	Elevé	C2	Elevé	Destinataires : Gouvernement ; PBFSO ; Les 3 ASNU ; ONG partenaires.
	<i>Constat : L'absence dans le cadre de la multisectorialité impulsée par le projet conjoint PBF de partenariats stratégiques établis durant tout le cycle du projet en vue du suivi des bénéficiaires des formations aux métiers réalisées et la pérennisation des acquis du projet évalué par une meilleure contribution des structures étatiques</i>			
	R2. Elargir pour plus de durabilité des interventions des projets PBF à venir ainsi qu'une pérennisation des acquis par une meilleure contribution des partenariats stratégiques établis avec les structures étatiques notamment le Ministère en charge de la formation professionnelle dans le cadre du suivi-accompagnement de proximité des bénéficiaires dans le cadre des renforcements de capacités fait à leur endroit.			
INCLUSION DU HANDICAP	Elevé	C6	Elevé	Destinataires : Gouvernement ; PBFSO ; Les 3 ASNU.
	<i>Constat : L'évaluation établit une faible prise en compte des personnes en situation de handicap aussi bien dans le cadre de résultats par l'absence d'indicateurs y relatifs que dans le cadre du suivi de la mise en œuvre et du rapportage.</i>			
	R3. Intégrer de façon plus concrète relativement au principe de l'équité la prise en compte des personnes en situation d'handicap dans le cadre des prochains cycles programmatique du projet conjoint PBF. Ceci se ferait, en se donnant l'ambition d'aller vers une transversalité des droits humains (y compris le handicap) non seulement dans la programmation à travers des indicateurs spécifiques au handicap dans les cadres de résultats mais aussi dans les stratégies de mise en œuvre et le rapportage des interventions implémentées.			

9.2 Recommandations opérationnelles

Critère d'évaluation	Niveau de priorité	Origine	Besoins en ressources	Destinataires
EFFICACITE & EFFICIENCE :	<i>Constat :</i> La mise à disposition en temps opportun des ressources financières aux partenaires de mise en œuvre s'est heurtée au non-respect des délais de liquidation des fonds mis à la disposition de ceux-ci tout comme aussi aux procédures internes aux ASNU en lien avec le respect du HACT.			

	Elevé	C2 & C3	Elevé	<u>Destinataires</u> : PBFSO ; Les 3 ASNU ; ONG partenaires.
	R4. Résorber les dysfonctionnements du système de déboursement des ressources par des actions visant à disposer les fonds auprès des partenaires de mise en œuvre dans les délais requis d'une part et à renforcer leur capacité au respect des délais de liquidation des fonds mis à leur disposition d'autre part conformément au HACT.			
DURABILITE	<i>Constat</i> : La durabilité financière à travers le financement des PDC/PIA à venir des communes reste attendue afin de matérialiser l'accompagnement du LoCAL et de l'UNCDF pour les initiatives d'adaptation au changement climatique.			
	Elevé	C4	Moyen	<u>Destinataires</u> : LoCAL ; PBFSO ; Les 3 ASNU ; Les 7 communes cibles.
	R5. Traduire à moyen termes les PDC/PIA à venir des communes cibles par l'obtention de financement des initiatives d'adaptation au changement climatique pour la poursuite des activités du projet évalué en lien avec l'accompagnement fait par le LoCAL et l'UNCDF.			
DURABILITE	<i>Constat</i> : La mise en place de la continuité des AGR et la pérennisation des mécanismes communautaires de prévention des conflits, des crises sécuritaires et des effets du changement climatique n'est pas encore assurée par des actions concrètes au niveau local pour assoier la durabilité du projet évalué.			
	Elevé	C1	Elevé	<u>Destinataires</u> : Gouvernement ; PBFSO ; Les 3 ASNU ; PTF ; ONG partenaires ; Les 7 communes cibles.
	R6. Capitaliser les acquis du projet, notamment la continuité des Activités Génératrices de Revenus (AGR) et la pérennisation des mécanismes communautaires de prévention des conflits, des crises sécuritaires et des effets du changement climatique, en les intégrant dans les politiques locales de développement et en assurant leur accompagnement technique et financier au-delà de la durée du projet évalué.			

ANNEXES

Annexe A.1 : Termes de Référence (TdR) évaluation du projet conjoint PBF

- Informations sur le poste

Titre du poste :	Appel à proposition pour la sélection d'une équipe de deux seniors consultants-es (national-e et international-e) pour l'évaluation finale Projet : « <i>Consolidation de la paix et de la résilience communautaire dans la région de Tahoua face aux risques sécuritaires et aux changements climatiques</i> »
Type de contrat :	Consultance
Lieu d'affectation :	Niger dans la région de Tahoua
Date limite de dépôt de candidature :	15 avril 2025
Durée d'affectation :	30 jours consultance pour chacun des consultant(e)s avec une période d'évaluation étalée sur 3 mois avec une possibilité de contrat sur six mois
Agence hôte :	ONU Femmes en partenariat avec UNFPA et UNCDF
Date de démarrage :	30 avril 2025

- Contexte

La population nigérienne est estimée en 2012 à 17,1 millions d'habitants, dont 50,2% sont des femmes et 84% vivent en milieu rural selon le recensement général de la population et de l'habitat (RGPH 2012). Le taux de croissance intercensitaire estimé à 3,9% est le plus élevé au monde, il est engendré par une forte fécondité avec un nombre moyen d'enfants par femme de 6,2 (ENAFEM 2021) et un Index de l'Inégalité de Genre qui se situe à 0.642 en 2019, plaçant le pays au 154ème rang sur les 162 pays classés (Human Development Report-HDR 2020). La population est caractérisée par une forte proportion de jeunes : deux nigériens sur trois sont âgés de moins de 25 ans (66%) et 33% des Nigériens sont des jeunes compris entre 15 ans et 35 ans. Cette jeunesse se caractérise par une faible scolarisation (moins de la moitié des jeunes de 20-24 ans soit 41,7% n'a aucun niveau d'instruction), une faible alphabétisation avec 73% des filles de 15 à 19 ans qui ne savent ni lire ni écrire, un faible accès à l'emploi (seuls 12 à 13% de jeunes ont accès à des emplois rémunérés, et le taux de jeunes NEET pour le Niger est de 68,56%). De même, le faible accès aux services sociaux de base et aux opportunités économiques accentue les inégalités. Selon le dernier rapport de développement humain(année), le produit national brut par habitant d'une femme est de 112 USD/an, soit 15 fois moins que celui d'un homme (1705 USD/an). Une femme nigérienne a, en moyenne, 24 fois moins de revenus qu'une autre femme de l'Afrique subsaharienne (2752 USD/an).

A l'instar des autres pays de l'Afrique de l'Ouest, le Niger est confronté aux effets du changement climatique. Ces changements affectent des zones et des populations déjà vulnérables, tant par la pauvreté que par la dégradation des ressources naturelles qui menacent leurs moyens de subsistance. Ces vulnérabilités se manifestent par une dégradation notable des terres, une plus grande fragilité des écosystèmes et des opportunités de développement socioéconomique extrêmement réduites. Une étude nationale sur le lien entre migration, environnement et changement climatique au Niger, démontre que près de la moitié des individus enquêtés pensent que la principale conséquence des changements environnementaux est l'augmentation de la pauvreté. Cette opinion est partagée dans toutes les régions à l'exception de Tahoua où la majorité des répondants considèrent que la conséquence majeure de ces changements est l'accentuation de la mobilité de population (48,7%). Dans cette région, une grande majorité des répondants ont constaté des changements dans la disponibilité des ressources naturelles notamment les terres agricoles (69%) et l'eau (48,2%). On assiste donc à une intensification des mobilités internes et externes dans cette région de Tahoua particulièrement exposée à la dégradation de l'environnement et au changement climatique.

Les jeunes et les femmes sont particulièrement peu représentées dans les instances de prise de décision au Niger. Depuis les élections de 2020, les femmes représentent seulement 25,8% des parlementaires au Niger 12 (contre 22% en moyenne parmi les pays de faible indice de développement humain (IDH) d'après le HDR 2020). A la suite des élections générales de 2020 et 2021, et à la faveur de la nouvelle loi sur les quotas¹³ qui fixe une représentation de l'autre sexe à 25% pour les postes électifs et 30% pour les postes nominatifs, la représentation des femmes est de 30% au sein de l'Assemblée nationale. Ce taux est limité à moins de 15% au sein des membres du gouvernement et aucune femme ne figure parmi les 8 gouverneurs de région. La participation des jeunes hommes et des jeunes femmes aux espaces de décision est également particulièrement faible. En 2021, la proportion de parlementaires de moins de 30 ans était de 1,20%, et celle de moins de 40 ans de 6,83%. Seules 18% de ces jeunes parlementaires sont des jeunes femmes. De manière générale, il existe très peu de données sur la participation des jeunes aux espaces de décision au Niger mais leur exclusion de l'accès aux revenus et aux espaces de décision est un enjeu de paix et de stabilité. Celle-ci représente un véritable terreau pour les organisations terroristes internationales et autres organisations criminelles qui sévissent dans la sous-région sahélienne et qui en ont altéré substantiellement le climat de paix et de sécurité. Les jeunes sont également touchés par une exclusion quasiment systématique des espaces de participation politique et économique. Les faibles opportunités éducatives et d'emploi, et un sentiment de délaissement de la part du gouvernement incitent certains jeunes, majoritairement des jeunes hommes, à vouloir rejoindre les Groupes Armés Non Etatiques (GANEs).

Située à l'Ouest du Niger, la région de Tahoua, concernée par le projet est le théâtre d'une insécurité grandissante. Vaste et désertique, elle se trouve à l'est de celle de Tillabéri, toutes deux proches de la zone des « trois frontières » (Niger, Burkina et Mali) en proie à des GANes qui pullulent au nord du Mali (régions de Gao et de Ménaka) et du Burkina Faso.

L'analyse de conflit réalisée par le PBF en janvier 2021 au Niger a permis de mesurer les perceptions des populations sur la situation sécuritaire et les mécanismes de paix existant dans les localités cibles du projet. Quatre types conflits et tensions sont ressortis de l'analyse des données recueillies auprès des répondants réfugiés, déplacés internes et hôtes (par ordre d'importance) : 1) conflits entre agriculteurs et éleveurs dus entre autres aux effets du changement climatique, (2) les tensions liées à la délinquance et au vol à mains armées, (3) les tensions interethniques, (4) les tensions liées à la discrimination entre personnes de statuts différents.

Le faible niveau d'inclusivité des mécanismes de prise de décision et gestion des conflits, la détérioration de la situation sécuritaire avec une méfiance grandissante entre les communautés et entre les civils et FDS, la raréfaction des ressources naturelles due au changement climatique et à l'action de l'homme et leurs conséquences comme les violences et les déplacements massifs, ont des impacts dramatiques sur la résilience des communautés de Tahoua, notamment les femmes et les jeunes.

Ainsi en réponse à ce diagnostic sécuritaire dans la région de Tahoua trois agences du système des Nations Unies (ONU Femmes, UNFPA et UNCDF) ont acquis et mis en œuvre un projet financé par les Fonds des Nations Unies pour la Consolidation de la Paix (PBF). Ce projet intitulé « *Consolidation de la paix et de la résilience communautaire dans la région de Tahoua face aux risques sécuritaires et aux changements climatiques* » qui s'aligne sur les différents cadres stratégiques nationaux comme celui de la HACP, le PDES/PRSP et de ce fait les axes prioritaires du nouveau plan stratégique du PBF à savoir l'axe 2 « Renforcement de la résilience des communautés face aux risques d'exposition à la radicalisation et à l'extrémisme violent » et l'axe 3 « consolidation de la paix et de la sécurité communautaire dans les zones frontalières » a vu le jour.

En vue d'apprécier la performance de la mise en œuvre de ce du projet, lead de ONU FEMMES, le consortium de trois agences compte recruter une équipe de consultants-es pour réaliser l'évaluation finale. Cette dernière va permettre de mesurer l'apport du projet dans l'amélioration de la résilience des communautés faces aux crises sécuritaires et naturelles dans les zones d'interventions des sept communes de la région de Tahoua

- Description du projet

Le MPTF 000133 projet conjoint ONU Femmes, UNFPA et UNCDF « *Consolidation de la paix et de la résilience communautaire dans la région de Tahoua face aux risques sécuritaires et aux changements climatiques* » a démarré à partir de 4 novembre 2022 et se termine le 03 mars 2025. Il a été une initiative ambitieuse qui visait surtout le renforcement de manière inclusive des capacités des communautés faces aux multiples crises (les crises sécuritaires et conflits liés à la gestion des ressources naturelles). Il vise également les priorités nationales notamment, celles des autorités nigériennes, et celles inscrites dans le Cadre de Coopération des Nations Unies pour le Développement durable au Niger (2023-2027). Il s'inscrit dans la même ligne que la stratégie 2020-2025 (Prévention, Résilience Fragilité, Conflit et Violence) de la Banque Mondiale, notamment le pilier 1 « la prévention des conflits violents et la violence interpersonnelle » et le pilier 2 « rester engagé pendant les crises et les conflits ».

Le projet a eu une durée de 30 mois et intervient dans sept (7) communes de la région de Tahoua proposées conjointement par les autorités régionales et la Haute Autorité à la consolidation de la Paix à savoir : les communes de Allela (département de Konni), Bagaroua (département de Bagaroua), Tébaram et Takanamat (département de Tahoua), Tillia (département de Tillia), Tassara (département de Tassara) et Tchintabaraden (département de Tchintabaraden).

Lancé officiellement en décembre 2022 sous le lead de ONU Femmes au Niger, ce projet a comme objectif global de prévenir des violences et renforcer la résilience des communautés face aux facteurs de risques sécuritaires, aux effets des changements climatiques, avec une approche sensible au genre et à l'âge.

Le projet combine des aspects de :

- Renforcement des capacités des communautés cibles (des leaders traditionnels, des jeunes, des femmes), de la société civile et d'autorités administratives et locales sur la prévention et la gestion des conflits, et la planification locale sensible au changement climatique ;
- Investissements socio-économiques durables sous maîtrise d'ouvrage communale au profit des communautés cibles ;

Il comporte deux résultats :

- Résultat 1 : Les mécanismes et structures formels et informels de prévention, et de gestion de conflits, d'adaptation aux changements climatiques intégrant les femmes et les jeunes, sont opérationnels.
- Résultat 2 : La résilience des communautés, notamment des femmes et des jeunes, face aux effets des conflits est renforcée par des investissements socioéconomiques et opportunités d'emploi adaptés aux effets des changements climatiques.

Pour chacun des résultats ci-dessus, les moyens de mesure sont définis par les indicateurs ci-dessous :

Résultat1 : Les mécanismes et structures formels et informels de prévention, et de gestion de conflits, d'adaptation aux changements climatiques intégrant les femmes et les jeunes, sont opérationnels

Indicateur 1 a: % de communautés ciblées dans lesquelles les jeunes participent aux mécanismes et dispositifs communautaires de consolidation de la paix et de la cohésion sociale (Résolution 2250)

Indicateur 1 b: % des autorités qui reconnaissent l'apport positif des jeunes aux processus de consolidation de la paix.

Indicateur 1 c : % de communautés ciblées dans lesquelles les femmes participent aux mécanismes et dispositifs communautaires de consolidation de la paix et de la cohésion sociale

Résultat 2 : La résilience des communautés, notamment des femmes et des jeunes, face aux effets des conflits est renforcée par des investissements socioéconomiques et opportunités d'emploi adaptés aux effets des changements climatiques.

Indicateur 2 a : Pourcentage des jeunes dont les capacités économiques sont renforcées durablement,

Indicateur 2 b : Pourcentage des femmes dont les capacités économiques sont renforcées durablement Produits :

Indicateur 1.1.1: Nombre d'individus (hommes, femmes et jeunes) ayant acquis des compétences en prévention et gestion des conflits ;

Indicateur 1.1.2: Nombre d'individus (hommes, femmes et jeunes) qui maîtrisent et utilisent les compétences d'adaptations au changement climatique et de prévention de conflit ;

Indicateur 1.2.1: Nombre de mécanismes communautaires formels et informels appuyés et qui sont inclusifs (au moins 30% des femmes et 30% des jeunes) pour une meilleure prévention et gestion de conflit

Indicateur 2.1.1: Nombre des jeunes qui ont amélioré leurs conditions de vie grâce aux investissements ;

Indicateur 2.1.2: Nombre de femmes appuyées qui sont dans les réseaux ;

Indicateur 2.1.3: Nombre de femmes qui ont amélioré leurs conditions de vie grâce aux investissements ;

Indicateur 2.2.1: Nombre d'infrastructures économiques créées adaptées au changement climatique ;

Indicateur 2.2.2 Nombres de communautés (homme, femmes et jeunes) ayant bénéficié d'infrastructures économiques durables et qui les utilisent ;

Indicateur 2.3.1: Nombre d'investissements locaux verts et résilients réalisés à travers la contractualisation communautaire ;

Indicateur 2.3.2 Nombre de communes qui ont entamé une transition vers des économies locales vertes et résilientes grâce à l'intégration de ces domaines dans les plans et les programmes d'investissement locaux

Parties prenantes du projet et leur rôle :

Dans le cadre de la mise en œuvre de ce projet conjoint, les trois agences onusiennes (ONU Femmes, UNFPA et UNCDF) ont noué de partenaires avec acteurs exécutions suivants : **Gouvernement** : Haute Autorité à la Consolidation de la Paix (partie nationale) ; ministère de la Promotion de la Femme (partie nationale) ; ministère de l'Entrepreneuriat des Jeunes (partie nationale) ; le ministère de la Jeunesse ; le ministère de la santé et de la population et des Affaires Sociales et la promotion de la femme et de la protection de l'Enfant ; le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre la Désertification ; le ministère de la Formation Professionnelle et le ministère de l'Education Nationale.

ONGs : FAD Femmes , Action et Developpement; Réseau des Femmes pour la Paix (REFEPA) ; Action pour le Bien-Etre (APBE) ; ONG ADKOUL ; Association pour le développement économique et social des populations-ADESP ; ONG VEIL Niger. D'autres partenaires seront recrutés selon les procédures des agences concernées et sur base d'un processus compétitif après l'approbation du projet.

OSCs : Associations de femmes et de jeunes de la région de Tahoua et/ou des communes de Allela, Bagaroua, Tébaram, Takanamat, Tillia, Tassara et Tchintabaraden.

Théorie du changement du projet : La théorie du changement établie sur la base des consultations vise à répondre à la dynamique d'intensification des tensions dans les communes cibles de la région de Tahoua qui appelle à une action rapide et efficace pour enrayer l'escalade de violence et la paupérisation des communautés. Enclins à des discours qui alimentent les tensions interethniques, exposés aux effets néfastes du changement climatique et ciblés par les groupes armés non étatiques, dont certains liés à des entreprises terroristes, ces communautés font face à un risque particulier de désagrégation du tissu social, de la cohésion sociale et le manque d'opportunités de relèvement économiques. Or celles-ci peuvent jouer un rôle clé pour limiter ces facteurs multidimensionnels, notamment à travers un rôle actif des femmes et des jeunes. Aussi, pour enrayer cette dynamique et les conséquences dramatiques qui s'y profilent et dont certaines sont déjà manifestées dans les communautés, plusieurs préalables sont nécessaires.

Si

- les mécanismes locaux de prévention et gestion des conflits (y inclus les CCPs) sont fonctionnels et efficaces, répondant aux intérêts des communautés ;
- les communautés frontalières disposent de mécanismes, d'outils et de connaissances pour participer davantage à la gestion des questions de sécurité communautaire et se font davantage confiance ;
- les différents groupes des jeunes sont représentés et inclus au sein des mécanismes locaux de prise des décisions, d'alertes, de dialogue et de concertation (y inclus les CCPs);
- les différents groupes des femmes sont représentés et inclus au sein des mécanismes locaux de prise des décisions, d'alertes, de dialogue et de concertation (y inclus les CCPs);
- les stratégies d'adaptation aux changements climatiques sont sensibles aux conflits et soutenues durablement par les politiques locales;
- les acteurs des mécanismes communautaires de paix et de sécurité (y inclus les CCPs) interviennent à travers un cadre de coordination qui les réunit avec les autorités et les FDS ;

Alors

- ✓ les communautés auront plus d'incentives et de capacités pour mitiger les facteurs de déstabilisation dans leurs communautés ;
- ✓ des conflits violents seront prevenus et gere pacifiquement ;
- ✓ les communautés des zones frontalières vivront dans des environnements plus favorable a leur developpement pacifique ;
- ✓ la résilience des communautes sera renforcée, en particulier celle des jeunes et des femmes, à travers le développement de leurs compétences et d'opportunités socio-économiques et l'accès aux services de base de qualité.

Parce que

- ✓ la cohésion sociale et la confiance entre les communautes et autorités seront accrue ;
- ✓ les femmes, les jeunes et les leaders communautaires participent activement aux mécanismes formels et informels de gouvernance, de prévention et de gestion de conflits et développent des réponses adaptées pour une paix durable qui incluent leurs points de vue dans les solutions proposées.

La théorie du changement proposée contribue étroitement à celles des axes stratégiques 2 (Renforcement de la résilience des communautés face aux risques d'exposition à la radicalisation et/à l'extrémisme violent) et 3 (Consolidation de la paix et de la sécurité communautaire dans les zones frontalières) du portefeuille PBF.

- Objectifs et but de l'évaluation

Comme prévu dans la conception du projet, cette évaluation finale s'inscrit dans les principes directifs des politiques d'évaluation des trois agences du consortium, contenus dans les différents guides d'Evaluation des agences qui recommandent des évaluations finales systématiques à l'issue de la mise en œuvre des projets/programmes. Cette évaluation s'intègre également aux politiques du PBF et UNEG en matière d'évaluation finale du projet ;

La présente évaluation finale permettra de procéder à une analyse des réalisations du projet en tenant compte des critères d'évaluation cités plus bas. Elle générera également des connaissances substantielles basées sur des faits en identifiant tous résultats inattendus et fera des recommandations constructives en vue de rendre durables les réalisations du projet.

L'évaluation permettra d'identifier les points forts, les points faibles ainsi que les leçons apprises au cours de la mise en œuvre du projet. De manière spécifique, les objectifs de l'évaluation sont les suivants :

- Fournir une analyse basée sur des preuves de la pertinence et de la cohérence du projet au regard des priorités nationales et des besoins des bénéficiaires ;
 - Savoir si le projet a capitalisé la valeur ajoutée des initiatives antérieures ;
 - Évaluer l'efficacité et l'efficience du projet, y compris sa stratégie de mise en œuvre, ses dispositions institutionnelles ainsi que ses systèmes de gestion et d'exploitation et son rapport qualité-coût ;
 - Faire aussi ressortir les effets du projet sur la consolidation de la paix dans la région de Tahoua,
 - Identifier ce qui peut être amélioré dans la façon dont les interventions du projet ont été conçues et mises en œuvre ;
 - Identifier les leçons apprises, les forces et les tendances actuelles des initiatives et mécanismes et dispositifs faisant la promotion des femmes et des filles aux processus de prise de décision, la promotion des droits humains, et la prévention et gestion de conflit,
 - Apprécier l'analyse de synergie d'intervention entre les deux agences et les partenaires de mise en œuvre ?
- .
- Apprécier les perceptions des autorités et les communautés par rapports aux rôles que jouent les femmes et filles ainsi que leur organisation dans la prévention des conflits dans leur communautés,
 - Fournir des recommandations pour renforcer la programmation d'initiatives similaires

Le rapport final de l'évaluation et ses recommandations permettront d'ajuster ou d'orienter les actions en cours et à venir pour renforcer la consolidation de la paix et l'autonomisation des femmes.

L'évaluation sera sensible au genre et adoptera les normes et standards du Groupe des Nations Unies pour l'Évaluation (GNUE). Elle tentera de répondre aux questions liées aux critères d'évaluation de l'Organisation de Coopération et de Développement économique (OCDE), y compris la pertinence, l'efficience, l'efficacité et la durabilité de l'intervention, et appréciera le programme sur les principes de genre, d'équité, de droits humains et d'inclusion.

- Portée de l'évaluation et la zone géographique de l'étude

L'évaluation finale vise à apprécier le projet par rapport aux effets attendus, à identifier et documenter ses résultats inattendus ou non planifiés significatifs. Elle couvrira ainsi la durée de vie du projet, 04 novembre 2022 au 03 Mai 2025 et inclura toutes les activités mises en œuvre dans le cadre de ce projet sur les sites concernés.

L'évaluation ne considérera toutefois pas l'impact tel que défini par le GNUE, car il est trop prématuré d'évaluer cela. L'équipe d'évaluation devra établir les limites de l'évaluation, en particulier en termes de parties prenantes et les relations qui seront incluses ou exclues de l'évaluation. Ce qui devra être examiné durant la réunion de cadrage.

Portée géographique. L'échantillon de cette évaluation finale doit être représentatif et couvrira si possible toutes les zones d'intervention du projet. Pour rappel, le projet a eu une durée de 30 mois est intervenait dans sept (7) communes de la région Tahoua proposées conjointement par les autorités régionales et la Haute Autorité à la consolidation de la Paix à savoir : les communes de Alléla

(département de Konni), Bagaroua (département de Bagaroua), Tébaram et Takanamat (département de Tahoua), Tillia (département de Tillia), Tassara (département de Tassara) et Tchintabaraden (département de Tchintabaraden). Cinq villages par communes ont été identifiés pour les interventions du projet. L'étude concernera également le chef-lieu de la région qui a servi de cadre de coordination régionale pour la mise en œuvre et le suivi des appuis du projets.

- **Méthodologie**

L'évaluation sera menée en conformité avec les lignes directrices d'évaluation d'ONU Femmes (notamment le guide d'évaluation sensible au genre), de UNPFA, de UNCDF et les normes du GNUE, en particulier celles qui prescrivent l'intégration de la perspective des droits de l'homme et de l'égalité des sexes dans l'approche et le processus de l'évaluation. La méthodologie de cette évaluation devra être sensible au genre, axée sur les droits de l'homme et assurer l'inclusion du handicap, en lien avec la stratégie des Nations Unies pour l'inclusion du handicap. L'évaluation doit être aussi guidée par les politiques du PBF en termes d'évaluation finale.

Afin de répondre aux questions, l'évaluation devra recourir à toute la panoplie d'outils disponibles pour collecter et analyser les informations pertinentes et être pleinement participative de la phase de planification à l'étape de l'élaboration du rapport. En particulier, elle utilisera les méthodes de collecte de données suivantes :

➤ **Le cadrage technique et la vue documentaire**

L'équipe de consultation une fois recrutée fera une rencontre de cadrage avec le consortium, le bailleur et les membres du groupe de référence afin de mieux évaluer les attentes liées à cette mission. Par la suite, elle se familiarisera avec le projet à travers la revue des documents pertinents qui seront mis à sa disposition en début de mission par l'équipe en charge de la gestion de l'évaluation.

➤ **Entretien avec les personnes-ressources**

En début de mission, l'évaluation devra réaliser un mapping détaillé des parties prenantes de sorte à identifier les personnes-ressources à interviewer. Les entretiens doivent être organisés sous un format semi-structuré de manière à inclure, par exemple, des discussions en focus group, des entretiens individuels, des enquêtes, et/ou des exercices participatifs avec la communauté/les individus.

➤ **Visites de terrain**

Une stratégie d'échantillonnage doit être identifiée pour détailler les techniques de sélection qui seront utilisées pour choisir les sites à visiter lors des descentes sur le terrain et réaliser les observations. A cet effet, l'équipe projet aux évaluateurs la liste des bénéficiaires et tout autre document pertinent pour faciliter l'échantillonnage. Pendant les présences sur sites, des entretiens seront réalisés avec la communauté et l'équipe de consultants s'assurera que la perspective du groupe le plus vulnérable est prise en compte dans la consultation.

L'équipe de consultants pourra utiliser une combinaison de méthode qualitative et quantitative pour l'analyse des données. Toutefois, l'évaluation est attendue d'estimer la contribution du projet sur le changement des conditions de vie des populations ciblées. Il convient de noter que :

- Une méthodologie plus détaillée, un plan de travail détaillé et un plan de mission indiquant clairement le calendrier des activités, les délais et l'utilisation des ressources livrables ainsi que la matrice d'évaluation seront élaborés et présentés par L'équipe de consultant ;
- L'évaluation telle que conçue devra s'appuyer sur des questions d'évaluation détaillées et approuvées par le Comité de Gestion de l'Évaluation puis organisées en une matrice d'évaluation ;
- La liste des sources d'informations recueillies devra être annexée au rapport ;
- Des mesures devront être prises pour garantir la qualité des données, la fiabilité et la validité des outils et méthodes de collecte de données tout en veillant à ce qu'ils soient sensibles à la dimension genre, aux droits humains et à l'inclusion du handicap ;
- La stratégie de communication et de diffusion des résultats de l'évaluation devra être proposée.
- **Critères et questions d'évaluation**

L'évaluation doit être guidée, sans s'y limiter, par les questions d'évaluation énumérées ci-dessous. L'équipe de consultation sélectionnés devra affiner ces interrogations en étroite consultation avec les principales parties prenantes pour que des réponses appropriées soient apportées à des questions clés en matière d'évaluation. Sur la base de ces consultations, L'équipe d'évaluation élaborera une matrice d'évaluation qui comprendra les questions clés, les critères d'évaluation, les indicateurs, les sources d'information à utiliser ainsi que les moyens de contre-référence.

Pertinence

- Q1 Dans quelle mesure l'intervention est-elle pertinente par rapport aux besoins et priorités définis par les bénéficiaires ? Ont-ils été consultés pendant la conception et la mise en œuvre du projet ? Le processus de conception, de mise en œuvre et de suivi du programme a-t-il été participatif ? Les parties prenantes ont-elles eu la possibilité de donner leur avis ? Dans quelle mesure le processus a-t-il été utile ?
- Q2 Les objectifs et les résultats escomptés sont-ils pertinents par rapport aux priorités nationales ? Sont-ils clairs et réalistes au vu des ressources disponibles ?
- Q3 Les arrangements institutionnels prévus sont-ils adéquats par rapport aux enjeux ?
- Q4 Le cadre de résultats (indicateurs) défini est-il pertinent et adapté pour la mesure des résultats ? Le cadre des résultats est-il cohérent ?
- Q5 Quels sont les points forts et les faiblesses au niveau de la conception du projet ?

Efficacité

- Q6 Des progrès vers les résultats escomptés ont-ils été réalisés ? Dans quelle mesure les résultats du projet ont-ils contribué à la réalisation des objectifs du projet ?
- Q7 Dans quelle mesure les résultats du projet ont-ils contribué aux effets escomptés ?
- Q8 Quels sont les facteurs externes qui ont contribué à la réalisation ou non des effets ?
- Q9 Quelles sont les principales difficultés rencontrées et quelles en sont les causes ?
- Q10 Dans quelle mesure les structures de coordination mises en place dans le projet ont-elles fonctionné ?
- Q11 Dans quelle mesure la population cible, les citoyens, les participants, les autorités locales et nationales se ont-ils approprié le projet en y jouant un rôle actif ?

Efficienne

- Q12 Quel est le taux d'exécution au niveau global et par produit ?
- Q13 Dans quelle mesure les ressources (financières, humaines et informationnelles) investies dans le cadre de la mise en œuvre du projet ont-elles été utilisées de manière optimale au regard des résultats atteints ?
- Q14 Les ressources étaient-elles suffisantes par rapport aux résultats atteints ?
- Q15 Les méthodes choisies pour l'exécution ont-elles permis d'atteindre les résultats attendus ?
- Q16 Les produits et services ont-ils été livrés à temps et à moindre coût grâce à l'adoption et/ ou l'utilisation de mécanismes et approches particulières ?

Durabilité

- Q17 La conception de l'intervention comprenait-elle une stratégie appropriée de durabilité et de sortie ?
- Q18 Quel a été le degré d'appropriation du projet par la partie nationale et les communautés ?
- Q19 Quelle est la probabilité que les résultats du projet soient durables sur le long terme, indépendamment de l'aide extérieure ?
- Q20 Les financements (du Gouvernement et/ou des bailleurs) sont-ils disponibles pour soutenir les innovations du projet dans la zone cible, et pour que le modèle puisse être répliqué à une plus large échelle ?
- Q21 Dans quelle mesure le projet a-t-il donné lieu à des synergies entre les différents intervenants de manière à rendre possible une collaboration durable au-delà des limites temporelles du projet ? Quels sont les effets catalytiques du projet ?

Genre, Équité et Droits humains

- Q22 Dans quelle mesure les principes d'égalité des sexes ont-ils été intégrés dans les objectifs et les processus du projet ?
- Q23 Le projet a-t-il été mis en œuvre sur la base des principes des droits de l'homme et de l'efficacité du développement à travers la participation/l'autonomisation ; l'inclusion/la non-discrimination ; la redevabilité / transparence nationale ?

Inclusion de handicap

- Q26 Les personnes en situation de handicap ont-elles été impliquées dans la conception et la mise en œuvre du projet ?
- Q27 Quelle partie des bénéficiaires sont des personnes en situation de handicap ?
- Q28 Quelles sont les barrières auxquelles les personnes en situation de handicap ont dû faire face ?

Sensibilité aux conflits

- Q29 Les interventions du projet ont-elles pris en compte les mesures sécuritaires sur les terrains !
- Q30 Est-ce le projet a pris en compte les problèmes liés de ces localités en termes de gestion et prévention des conflits ? Quelle partie des bénéficiaires sont des personnes en situation de handicap ?
- Q31 Le projet permet-il de renforcer la cohésion sociale en intégrant toutes les couches de la communauté ?

- Parties prenantes

Les principales parties prenantes qui participeront à cette évaluation sont les suivantes :le

- Le Groupe de Gestion de l'évaluation qui participera à la préparation et à la conduite de cette évaluation, et sera responsable de l'approbation des livrables,
- Le groupe de référence qui participera à l'évaluation et fournira des inputs aux livrables intégrant les partenaires de mise en œuvre de ce projet qui participeront à la conduite de cette évaluation,
- Les bénéficiaires du projet qui participeront à la réalisation de cette évaluation,
- l'équipe de consultants qui réalisera cette évaluation.

- Calendrier de l'évaluation

La durée de l'évaluation est estimée à 30 jours ouvrables, et répartie comme suit, à titre indicatif, avec un chronogramme qui sera retenu sur la base de la méthodologie et du plan de travail proposés par les consultants-es au démarrage de l'évaluation :

Tâches	Durée (en jour)	Responsable
Briefing avec ONU Femmes, UNFPA, UNCDF PBF, et les partenaires du projet	1	Gestionnaire de l'Évaluation
Phase de préparation et transmission du rapport de démarrage	3	Consultants-es
Conduite de l'évaluation, collecte et analyse des données, visite de terrain	15	Consultants-es
Présentation des constatations et recommandations avec les partenaires du projet	1	Consultants-es

Élaboration et soumission du rapport provisoire	7	Consultants-es
Prise en compte des commentaires et soumission du rapport intérimaire	2	Consultants-es
Intégration des observations au rapport intérimaire et soumission pour approbation finale	1	Consultants-es

- **Livrables attendus**

L'évaluateurs/trices devront produire les livrables suivants, transmis sur support informatique (email) en format Word et Excel en français :

- **Rapport de démarrage** : en consultation avec l'équipe d'ONU Femmes, UNFPA, UNCDF et le Groupe de référence, l'évaluateurs/trices élaboreront une méthodologie, des instruments de collecte de données et un plan d'évaluation conformes aux présents termes de référence.
- **Présentation des conclusions préliminaires** : dès la fin de la collecte de données, l'évaluateurs/trices animeront une séance de présentation des résultats préliminaires de manière à offrir aux parties prenantes l'opportunité d'apporter des contributions et autres commentaires aux premières conclusions et autres résultats issus de l'analyse des données.
- **Rapport provisoire** : la première mouture du rapport devra être soumise pour examen et commentaires au Groupe de Référence. En deuxième temps, la version améliorée du rapport d'évaluation sera soumise au Comité de Gestion de l'Évaluation.
- **Rapport intérimaire d'évaluation** : le rapport intérimaire d'évaluation aura pris en compte tous les commentaires reçus du Groupe de Référence et du Comité de Gestion de l'Évaluation au rapport provisoire.
- **Rapport final de l'évaluation** : il s'agit du rapport validé par le Comité de Gestion de l'Évaluation après intégration des observations faites au rapport intérimaire. Le rapport d'évaluation est ainsi dit final lorsqu'il est approuvé par le Comité de Gestion de l'Évaluation.

Les paiements seront effectués comme suit :

- 30% du paiement total à l'approbation du rapport de démarrage ;
- 30% du paiement total à l'approbation du rapport provisoire ;
- 40% du paiement total à l'approbation du rapport final d'évaluation.

N.B. : Tout paiement est subordonné à la soumission des livrables et à leur approbation par le Groupe de Gestion de l'Évaluation. L'approbation sera faite sur la base des standards de qualité [GERAAS \(système global d'examen et d'analyse des rapports d'évaluation\)](#).

Un rapport est réputé "final" lorsque le Groupe de Gestion de l'Évaluation estime qu'il reflète toutes les suggestions d'amélioration.

Toutes les premières ébauches et tous les produits finaux, y compris les documents de référence, les rapports analytiques et les données brutes doivent être fournis dans une version électronique compatible avec Word ou Excel pour Windows.

Tous les rapports d'évaluation soumis doivent inclure des versions MS Word et PDF. Tous les livrables doivent être fournis en français. L'évaluation doit être réalisée selon les normes les plus strictes et dans les délais impartis afin d'être qualifiés à intégrer la liste restreinte des évaluations annuelles exceptionnelles au siège d'ONU Femmes.

L'équipe chargée de l'évaluation devra soumettre une ébauche de rapport à l'équipe conjointe (ONU Femmes et UNFPA et UNCDF) dans les délais. ONU Femmes sollicitera les réactions des membres du Comité Directeur de l'Évaluation, du Comité de Gestion de l'Évaluation et du Groupe de Référence de l'Évaluation afin de permettre à l'évaluateur/trice de finaliser son rapport.

Le rapport final sera aligné sur les paramètres GERAAS d'ONU Femmes et des guides de UNFPA et UNCDF et sera structuré comme suit :

- Titre ;
- Résumé exécutif ;
- Historique et objectif de l'évaluation ;
- Contexte / Historique et description du projet ;
- Objectifs et portée de l'évaluation ;
- Méthodologie et limites de l'évaluation ;
- Constatations : pertinence, efficacité, efficience, durabilité, genre, équité et droits humains et inclusion de handicap ;
- Conclusions ;
- Recommandations ;
- Leçons apprises et innovations ;
- Proposition de la direction et stratégie de diffusion.

Les évaluateurs/trices devront annexer les éléments suivants au rapport final :

- Les termes de référence,
- Les outils de collecte des données,
- La liste de réunions/consultations auxquelles ils/elles ont assisté,
- La liste de personnes ou organisations avec lesquelles ils/elles se sont entretenu(e),
- La liste de documents/publications revu-e-s et cité-e-s,
- Toute autre information qu'ils/elles jugeront utile pourra aussi être ajoutée.

- Gestion de l'évaluation : rôles et responsabilités

Le processus d'évaluation du projet sera dirigé par le **Comité de Gestion de l'Évaluation** qui fournit l'orientation globale et les conseils relatifs à la conduite de l'évaluation. Le Spécialiste Régional de l'Évaluation d'ONU Femmes WCARO présidera ce comité. Le gestionnaire de l'évaluation sera responsable de la supervision quotidienne de l'évaluation pour la production d'un rapport de bonne qualité et en vue de minimiser les risques éventuels qui pourraient survenir au cours du processus. Le travail des consultant(e)s, chargé(e)s de l'évaluation, sera supervisé par le gestionnaire de l'évaluation. En revanche, les aspects logistiques de l'évaluation liés aux consultations à Niamey et dans la région de Tahoua l'intérieur du pays ainsi que la conception et la diffusion des outils de collecte de données seront sous la responsabilité des évaluateurs/trices. ONU Femmes, **UNFPA** et **UNCDF** s'occuperont des aspects logistiques liés à l'organisation des différents ateliers envisagés au cours du processus d'évaluation.

Le **Groupe de Référence** est essentiel pour s'assurer que l'approche utilisée dans l'évaluation est solide et pertinente pour les parties prenantes du processus. Les membres du groupe de référence donneront des commentaires et des conseils à chaque étape du processus de l'évaluation : termes de référence, rapport de démarrage, rapport provisoire et rapport intérimaire de l'évaluation. Au besoin, ils feront des suggestions aux commanditaires pour la réorientation du processus d'évaluation.

Structure Organisationnelle	Fonction	Membres
Comité de direction de l'Évaluation	✓ Approuve l'initiation de l'évaluation, ses termes de référence et la dissémination de ses conclusions ✓ Émet une réponse administrative à la suite des recommandations du rapport d'évaluation ✓ Gère la sélection du/des consultant(e)s, les arrangements contractuels ainsi que les paiements	Représentante Résidente Responsable des Programmes
Comité de gestion de l'Évaluation	✓ Approuve les livrables et en assure la qualité ✓ Garantit l'indépendance de l'évaluation ✓ Assure la diffusion des conclusions et recommandations ✓ Passe en revue le cahier des charges de l'évaluation ✓ Émet des avis techniques à des étapes clés de l'évaluation (rapport de conception initial, première version du rapport d'évaluation)	- Spécialiste Régional de l'Évaluation, WCARO (Président) - Chargés de Suivi Évaluation ONU Femmes Niger et du UNFPA et de UNCDF (Gestionnaire de l'évaluation) - Analyste en Suivi et Évaluation, WCARO
Groupe de référence (Organe consultatif)	✓ Appui la diffusion du rapport final de l'évaluation, en particulier les conclusions et recommandations	- Ministère de la Santé et des Affaires Sociales en charge de la promotion de la femme - HACP - Les comités régionaux de suivi, - Les services techniques des deux régions - Les autorités locales - Les représentants -es OSCs féminines et des jeunes

- Éthique de l'évaluation

La réalisation de cette évaluation devra être basée sur les principes énoncés dans les [normes et standards en matière d'évaluation au sein du Système des Nations Unies du GNUE](#), et les principes éthiques et déontologiques. Cette évaluation devra s'attacher à mettre en lumière les principaux critères de qualité d'une évaluation, à savoir l'utilité de l'information fournie, sa crédibilité, ainsi que sa pertinence et sa valeur ajoutée.

Les évaluateurs/trices sont tenu(e)s de fournir un plan détaillé sur la façon dont les principes suivants seront assurés tout au long de l'évaluation (voir [GNUE Directives éthiques](#) pour les descriptions) : i) le respect de la dignité et de la diversité; ii) le droit à l'autodétermination; iii) une représentation équitable; iv) le respect des codes pour les groupes vulnérables (par exemple, l'éthique de la recherche impliquant des jeunes enfants ou des groupes vulnérables); v) réparation; vi) la confidentialité; et vii) l'évitement de dommages.

Des garanties spécifiques doivent être mises en place pour protéger la sécurité (physique et psychologique) des répondants et ceux/celles qui collectent les données. Ci-après des points obligatoires de ces garanties :

1. Un plan est en place pour protéger les droits du répondant, y compris la vie privée et la confidentialité,
2. L'intervieweur ou collecteur de données est formé dans la collecte des informations sensibles,
3. Les outils de collecte de données sont conçus d'une manière qui soit culturellement appropriée et ne créent pas de problèmes aux répondants,
4. L'intervieweur ou collecteur de données obtient le consentement libre et éclairé des répondants,

5. Les visites de collecte de données sont organisées en temps et lieu appropriés de manière à minimiser les risques pour les répondants,
6. L'intervieweur ou collecteur de données est en mesure de fournir des informations sur la façon dont les individus en situation de risque peuvent demander un soutien.

La valeur ajoutée de l'évaluation est son évaluation impartiale et systématique du projet. Comme pour les autres étapes de l'évaluation, l'implication des parties prenantes ne doit donc pas interférer avec l'impartialité de l'évaluation. L'évaluateur/trice prend la décision finale sur les constatations, conclusions et recommandations du rapport d'évaluation et doit être protégée des pressions pour modifier les informations dans le rapport.

En outre, si l'évaluateur/trices identifient des problèmes d'actes répréhensibles, de fraude ou autre comportement contraire à l'éthique, les procédures de l'ONU Femmes doivent être suivies et la confidentialité maintenue. Le cadre juridique de l'ONU Femmes est chargé de résoudre le problème de non-conformité avec les normes de conduite des Nations Unies, d'accompagner les politiques de protection contre les représailles et interdisant le harcèlement et l'abus de pouvoir, de fournir un cadre cohérent visant à créer et à maintenir un environnement de travail harmonieux, de veiller à ce que les membres du personnel ne se livrent pas à tout acte répréhensible et que toutes les allégations d'actes répréhensibles soient signalées sans délai, une enquête et des mesures appropriées prises pour parvenir à la responsabilisation.

- **Profil requis**

Les candidat-e-s devront présenter les preuves des capacités suivantes :

- Diplôme d'études supérieures en sciences humaines, sociologie, démographie, économie, droit, gestion de projet ou autres disciplines connexes, niveau BAC + 5 minimum ;
 - Expérience avérée et pertinente d'au moins 10 ans pour le consultant international et 5 ans pour le consultant national en matière de conception, suivi et évaluation de projets/ programmes, en particulier dans le domaine de paix et sécurité, changement climatique, genre » et les actions avec en lien avec les chaînes de valeur agricoles et les investissements verts ;
 - Connaissance approfondie et expérience dans l'application des méthodes d'évaluation qualitative et quantitative sensible au genre et aux droits humains, dans la conduite de missions d'évaluation, le développement de plan d'évaluation assorti de démarche méthodologique ;
 - Maîtrise des techniques participatives et autres approches de collecte et d'analyse des données ;
 - Expérience en analyse de genre et approches fondées sur les droits de l'homme ;
 - Bonne connaissance du contexte de mise en œuvre des projets de paix et sécurité et aux changement climatique surtout en lien avec les jeunes et les femmes ;
 - Excellente capacité de communication orale et écrite en français. La connaissance de l'anglais est un atout.
- #### - **Soumission des candidatures**

Les candidat-e-s intéressé-e-s sont appelé-e-s à postuler suivant les indications ci-dessous :

- Un CV détaillé n'excédant pas 5 pages avec références de réalisation de missions similaires et contacts des organisations pour lesquelles l'évaluateur a réalisé des travaux précédemment ;
- Une copie renseignée et signée du [Formulaire P11 ONU Femmes](#) ;
- Une proposition technique indiquant la compréhension des TDR, la méthodologie d'évaluation choisie, la matrice d'évaluation, un plan de travail détaillé et une ébauche des questionnaires ;
- Une offre financière tenant compte de tous les aspects exogènes et endogènes de l'évaluation de la façon la plus efficiente qui soit (assistants de recherche, collecte et analyse des données, visite de terrain, etc.).

La présélection sera faite sur la base i) des qualifications et expériences en évaluation, ii) de l'évaluation des propositions techniques et iii) de l'analyse des offres financières. Seules les propositions techniques qui auront obtenu au moins 70 points sur 100 seront considérées pour l'analyse financière.

Les candidat-e-s présélectionné-e-s seront invité-e-s à soumettre deux rapports récents d'évaluation dont le/la candidat(e) a été le principal auteur. L'analyse de ces rapports sera faite en utilisant les paramètres [GERAAS](#).

Une courte entrevue est prévue pour la sélection finale.

Les candidatures sont reçues uniquement via la plateforme dédiée. Les dossiers incomplets seront exclus.

Les candidatures féminines sont vivement encouragées. À compétences égales, la candidature féminine sera privilégiée.

Résultats		
-----------	--	--

Page | 68

(cibles 13.1 et 13.3) et 16 (cibles 16.1, 16.2). CRS PBF, axes 2 et 3		notamment des jeunes et des femmes	- Nombres de communautés (homme, femmes et jeunes) ayant bénéficié d'infrastructures économiques durables et qui les utilisent - Référence : Total : 0 ; Homme=0, Femmes=0, Jeunes= 0 - Cible : Total : 500 ; H=80 ; F= 260 et J=160
		Produit 2.3 Des investissements locaux verts et résilients sont mis en œuvre à travers la contractualisation communautaire	Indicateur 2.3.1 - Nombre d'investissements locaux verts et résilients réalisés à travers la contractualisation communautaire - Niveau de référence : 0 - Cible : 3
		bénéficiant aux jeunes, aux femmes et aux PME locales	Indicateur 2.3.3 - Nombre de communes qui ont entamé une transition vers des économies locales vertes et résilientes dans les plans et les programmes d'investissement locaux - Niveau de référence : 0 - Cible : 7

Annexe A.3 : Rôles et responsabilité des parties prenantes du projet conjoint PBF (2022-2025)

Acteurs	Responsabilités principales
ONU Femmes (Lead du projet)	- Coordination générale du projet conjoint. - Supervision technique des activités liées au genre, à l'inclusion et à la gouvernance locale. - Suivi des indicateurs de cohésion sociale et d'autonomisation des femmes et filles. - Organisation des comités de pilotage et de concertation inter-agences.
UNFPA	- Mise en œuvre des activités liées à la santé reproductive, à la participation des jeunes, et à la prévention des violences basées sur le genre. - Appui à la mobilisation communautaire et aux campagnes de sensibilisation.
UNCDF	- Appui aux investissements locaux verts et résilients. - Renforcement de la maîtrise d'ouvrage communale pour la gestion des infrastructures économiques durables. - Soutien à l'intégration de l'adaptation climatique dans la planification locale.
HACP	- Orientation stratégique du projet dans le cadre des politiques nationales de paix. - Appui à la mobilisation des collectivités et des autorités déconcentrées. - Suivi institutionnel de la mise en œuvre.
Ministères sectoriels (Jeunesse, Environnement, Femme, Décentralisation, Santé, etc.)	- Appui technique et institutionnel aux actions du projet selon leur mandat. - Contribution à la capitalisation des bonnes pratiques. - Suivi et accompagnement des actions sur le terrain.
Collectivités territoriales (communes ciblées, Conseil Communal)	- Maîtrise d'ouvrage locale des investissements. - Intégration des résultats du projet dans les plans de développement communaux. - Mobilisation communautaire, redevabilité locale.
ONG partenaires d'exécution (FAD, ADESP, etc.)	- Mise en œuvre technique des activités sur le terrain (sensibilisation, formations, mobilisation communautaire, infrastructures, suivi participatif). - Appui au renforcement des capacités locales.
Organisations de femmes et de jeunes	- Participation active aux mécanismes de gouvernance, d'alerte et de médiation. - Plaidoyer pour une meilleure inclusion sociale et économique. - Veille citoyenne, dialogue communautaire et reporting local.
Comités Communaux de paix et mécanismes communautaires (CCP, leaders traditionnels, etc.)	- Prévention et gestion des conflits à l'échelle locale. - Diffusion des messages de paix et de cohésion sociale. - Interface entre les communautés, les autorités et les FDS.

Légende :

Elément/Question supprimée	Ajouté de mots	Question déplacée d’un critère à un autre critère	Proposition de nouvelle question	Question reformulée
CRITERES ET QUESTIONS D’EVALUATION PROPOSEES DANS LES TdR		ACTION RECOMMANDEE	TRAITEMENT AUX ACTIONS RECOMMANDEES	
1. PERTINENCE		Question proposée au critère	QE 1 : Dans quelle mesure le projet PBF s’est-il révélé approprié et pertinent pour le renforcement de la situation des populations par la création de conditions favorables en matière de paix, cohésion sociale et changement climatique ?	
1. Dans quelle mesure l'intervention est-elle pertinente par rapport aux besoins et priorités définis par les bénéficiaires ? Ont-ils été consultés pendant la conception et la mise en œuvre du projet ? Le processus de conception, de mise en œuvre et de suivi du programme a-t-il été participatif ? Les parties prenantes ont-elles eu la possibilité de donner leur avis ? Dans quelle mesure le processus a-t-il été utile ?		Question reformulée	1.1. Dans quelle mesure sur la base de la consultation des populations lors de la conception et tout au long de la mise en œuvre, l'intervention est-elle pertinente par rapport aux besoins et priorités définis par les bénéficiaires ?	
2. Les objectifs et les résultats escomptés sont-ils pertinents par rapport aux priorités nationales ? Sont-ils clairs et réalistes au vu des ressources disponibles ?		Question reformulée	1.2. Dans quelle mesure les interventions du projet PBF sont-elles en adéquation avec les priorités nationales et locales en matière de paix, cohésion sociale et changement climatique ?	
3. Les arrangements institutionnels prévus sont-ils adéquats par rapport aux enjeux ?		Question reformulée	1.3. Dans quelle mesure le projet PBF assure-t-il la cohérence et la complémentarité des interventions entre le groupe des trois ASNU impliqués dans sa mise en œuvre au regard de l’adéquation des arrangements institutionnels prévus par rapport aux enjeux ?	
4. Le cadre de résultats (indicateurs) défini est-il pertinent et adapté pour la mesure des résultats ? Le cadre des résultats est-il cohérent ?		OK	1.4. Dans quelle mesure le cadre de résultats du projet PBF est-il pertinent, cohérent et adapté pour la mesure des résultats escomptés ?	
5. Quels sont les points forts et les faiblesses au niveau de la conception du projet ?		Question supprimée (contenue dans la question 2.2 proposée)		
2. EFFICACITE		Question proposée au critère	QE 2 : Dans quelle mesure les résultats escomptés du projet PBF ont-ils été atteints et ont-ils contribué aux progrès vers les résultats stratégiques recherchés par sa mise en œuvre ?	
6. Des progrès vers les résultats escomptés ont-ils été réalisés ? Dans quelle mesure les résultats du projet ont-ils contribué à la réalisation des objectifs du projet ?		Question reformulée	2.1. Dans quelle mesure les résultats planifiés ont-ils été atteints et comment l’atteinte de ces dits résultats a-t-elle contribué aux effets escomptés du projet PBF ?	
7. Dans quelle mesure les résultats du projet ont-ils contribué aux effets escomptés ?		Question supprimée (contenue dans la question 2.1)		
8. Quels sont les facteurs externes qui ont contribué à la réalisation ou non des effets ?		Question reformulée	2.2. Dans quelle mesure les facteurs (internes et externes au consortium des Agences) ont-ils favorisé l’atteinte ou non des résultats attendus ou non du projet PBF ?	

CRITERES ET QUESTIONS D'EVALUATION PROPOSEES DANS LES TdR	ACTION RECOMMANDEE	TRAITEMENT AUX ACTIONS RECOMMANDEES
9. Quelles sont les principales difficultés rencontrées et quelles en sont les causes ?	Question supprimée (contenue dans la question 2.2 proposée)	
10. Dans quelle mesure les structures de coordination mises en place dans le projet ont-elles fonctionné ?	OK	2.3. Dans quelle mesure les structures de coordination mises en place pour le suivi du projet ont-elles fonctionné efficacement à l'atteinte des résultats escomptés du projet PBF ?
11. Dans quelle mesure la population cible, les citoyens, les participants, les autorités locales et nationales se sont-ils approprié le projet en y jouant un rôle actif ?	Question supprimée pour ce critère et déplacée à la question 4.1 du critère « Durabilité »	
3. EFFICIENCE	Question proposée au critère	QE 3 : Dans quelle mesure le projet PBF a-t-il disposé de ressources (humaines, matérielles et financières) en qualité et en quantité suffisantes pour la réalisation des résultats escomptés ?
12. Quel est le taux d'exécution au niveau global et par produit ?	Question supprimée (contenue dans la question 3.2 proposée)	
13. Dans quelle mesure les ressources (financières, humaines et informationnelles) investies dans le cadre de la mise en œuvre du projet ont-elles été utilisées de manière optimale au regard des résultats atteints ?	OK	3.1. Dans quelle mesure les ressources (financières, humaines et matérielles) investies dans le cadre de la mise en œuvre du projet PBF étaient-elles suffisantes (quantité), adéquates (qualité) au regard des résultats atteints ?
14. Les ressources étaient-elles suffisantes par rapport aux résultats atteints ?	Question supprimée (contenue dans la question 3.2 proposée)	
	Question proposée	3.2. Dans quelle mesure l'utilisation des ressources financières pour chacune des composantes/axes du projet PBF est-elle en adéquation avec le niveau de performance des résultats atteints compte tenu de l'enveloppe budgétaire prévue/mobilisée ?
15. Les méthodes choisies pour l'exécution ont-elles permis d'atteindre les résultats attendus ?	Question supprimée (contenue dans la question 3.3 proposée)	
16. Les produits et services ont-ils été livrés à temps et à moindre coût grâce à l'adoption et/ ou l'utilisation de mécanismes et approches particulières ?	Question reformulée	3.3. Dans quelle mesure et par quel(s) mécanisme(s)/approche(s) les facteurs de gestion ont-ils amélioré ou réduit l'optimisation des ressources lors de l'implémentation du projet PBF ?
4. DURABILITE	Question proposée au critère	QE 4 : Dans quelle mesure le projet PBF a-t-il suscité une appropriation au niveau national et communautaire ou est-il en passe de l'être, de manière à assurer la continuité de ses effets au-delà de la durée de sa mise en œuvre ?
17. La conception de l'intervention comprenait-elle une stratégie appropriée de durabilité et de sortie ?	Question supprimée (contenue dans la question 4.3 proposée)	

CRITERES ET QUESTIONS D'EVALUATION PROPOSEES DANS LES TdR	ACTION RECOMMANDEE	TRAITEMENT AUX ACTIONS RECOMMANDEES
18. Quel a été le degré d'appropriation du projet par la partie nationale et les communautés ?	Question reformulée (issue de l'ancienne question 11)	4.1. Dans quelle mesure la population cible, les citoyens, les participants, les autorités locales et nationales se ont-ils approprié le projet PBF et ses acquis en y jouant un rôle actif ?
19. Quelle est la probabilité que les résultats du projet soient durables sur le long terme, indépendamment de l'aide extérieure ?	Question supprimée (contenue dans 4.2 et 4.3 proposées)	
20. Les financements (du Gouvernement et/ou des bailleurs) sont-ils disponibles pour soutenir les innovations du projet dans la zone cible, et pour que le modèle puisse être répliqué à une plus large échelle ?	Question reformulée	4.2. Dans quelle mesure des financements (du Gouvernement et/ou des bailleurs) ont-ils été mis en place ou sont-ils disponibles en vue de soutenir les innovations du projet PBF dans la zone cible et de permettre à ce que le projet puisse être répliqué à une échelle plus grande ?
21. Dans quelle mesure le projet a-t-il donné lieu à des synergies entre les différents intervenants de manière à rendre possible une collaboration durable au-delà des limites temporelles du projet ? Quels sont les effets catalytiques du projet ?	OK	4.3. Dans quelle mesure le projet a-t-il donné lieu à des synergies entre les différents intervenants ou est en passe de l'être de manière à rendre possible une collaboration durable au-delà des limites temporelles du projet ? Quels sont les partenariats ou synergies établis ou potentiels pour le futur qui sont le plus indiqués pour la poursuite de acquis du projet ?
5. GENRE, ÉQUITÉ ET DROITS HUMAINS	Question proposée au critère	QE 5 : Dans quelle mesure le projet PBF intègre-t-il l'approche genre, droits humains et équité dans les différents aspects de programmation et de mise en œuvre ?
22. Dans quelle mesure les principes d'égalité des sexes ont-ils été intégrés dans les objectifs et les processus du projet ?	OK	5.1. Dans quelle mesure les principes d'égalité des sexes ont-ils été dûment intégrés dans les phases de conception, de suivi et de rapportage du projet PBF ?
23. Le projet a-t-il été mis en œuvre sur la base des principes des droits de l'homme et de l'efficacité du développement à travers la participation/l'autonomisation ; l'inclusion/la non-discrimination ; la redevabilité / transparence nationale ?	Question reformulée	5.2. Dans quelle mesure la mise en œuvre du projet au sein des communautés a été participative et inclusive lors de la planification, la mise en œuvre et le suivi des interventions ?
6. INCLUSION DE HANDICAP	Question proposée au critère	QE6 : Dans quelle mesure le projet PBF garantit-il l'inclusion des personnes vivant avec un handicap dans la mise en œuvre de ses interventions sur la base de mesures mises en place pour endiguer les difficultés auxquelles ces dernières font face ?
26. Les personnes en situation de handicap ont-elles été impliquées dans la conception et la mise en œuvre du projet ?	OK	6.1. Dans quelle mesure les personnes en situation de handicap ont-elles été impliquées dans la conception et la mise en œuvre du projet ?
27. Quelle partie des bénéficiaires sont des personnes en situation de handicap ?	Question supprimée (contenue dans la question 6.1)	
28. Quelles sont les barrières auxquelles les personnes en situation de handicap ont dû faire face ?	Question reformulée	6.2. Dans quelle mesure le projet a permis d'identifier les barrières auxquelles les personnes en situation de handicap font face et a permis la mise en place de mécanismes pour endiguer efficacement l'effet de ces dites barrières ?
7. SENSIBILITE AUX CONFLITS	Question proposée au critère	QE7 : Dans quelle mesure le projet PBF intégré-t-il dans sa mise en oeuvre les aspects de sensibilités aux conflits ?
29. Les interventions du projet ont -elles pris en compte les mesures sécurités sur les terrains ?	Question supprimée	

CRITERES ET QUESTIONS D'EVALUATION PROPOSES DANS LES TdR	ACTION RECOMMANDEE	TRAITEMENT AUX ACTIONS RECOMMANDEES
30. Est-ce le projet a pris en compte les problèmes liés de ces localités en termes de gestion et prévention des conflits ? Quelle partie des bénéficiaires sont des personnes en situation de handicap ?	Question reformulée	7.1. Dans quelle mesure en termes de gestion et prévention des conflits, les communautés ont-elles accès à des mécanismes de feedback et reçoivent-elles des réponses adéquates à leurs préoccupations ?
31. Le projet permet-il de renforcer la cohésion sociale en intégrant toutes les couches de la communauté ?	OK	7.2. Dans quelle mesure le projet a-t-il permis de renforcer la cohésion sociale à travers l'intégration de toutes les couches de la communauté lors des différentes phases d'implémentation dudit projet ?

Annexe A.5 : Questions et sous-questions d'évaluation

Critères d'évaluation	Questions aux Critères d'Evaluation (QCE) et Sous-Questions d'Evaluation (SQE)
Pertinence	1. Dans quelle mesure le projet PBF s'est-il révélé approprié et pertinent pour le renforcement de la situation des populations par la création de conditions favorables en matière de paix, cohésion sociale et changement climatique ? 1.1. Dans quelle mesure sur la base de la consultation des populations lors de la conception et tout au long de la mise en œuvre, l'intervention est-elle pertinente par rapport aux besoins et priorités définis par les bénéficiaires ? 1.2. Dans quelle mesure les interventions du projet PBF sont-elles en adéquation avec les priorités nationales en matière de paix, cohésion sociale et changement climatique ? 1.3. Dans quelle mesure le projet PBF assure-t-il la cohérence et la complémentarité des interventions entre le groupe des trois ASNU impliqués dans sa mise en œuvre au regard de l'adéquation des arrangements institutionnels prévus par rapport aux enjeux ? 1.4. Dans quelle mesure le cadre de résultats du projet PBF est-il pertinent, cohérent et adapté pour la mesure des résultats escomptés ?
Efficacité	2. Dans quelle mesure les résultats escomptés du projet PBF ont-ils été atteints et ont-ils contribué aux progrès vers les résultats stratégiques recherchés par sa mise en œuvre ? 2.1. Dans quelle mesure les résultats planifiés ont-ils été atteints et comment l'atteinte de ces dits résultats a-t-elle contribué aux effets escomptés du projet PBF ? 2.2. Dans quelle mesure les facteurs (internes et externes au consortium des Agences) ont-ils favorisé l'atteinte ou non des résultats attendus ou non du projet PBF ? 2.3. Dans quelle mesure les structures de coordination mises en place pour le suivi du projet ont-elles fonctionné efficacement à l'atteinte des résultats escomptés du projet PBF ?
Efficiences	3. Dans quelle mesure le projet PBF a-t-il disposé de ressources (humaines, matérielles et financières) en qualité et en quantité suffisantes pour la réalisation des résultats escomptés ? 3.1. Dans quelle mesure les ressources (financières, humaines et matérielles) investies dans le cadre de la mise en œuvre du projet PBF étaient-elles suffisantes (quantité), adéquates (qualité) au regard des résultats atteints ? 3.2. Dans quelle mesure l'utilisation des ressources financières pour chacune des composantes/axes du projet PBF est-elle en adéquation avec le niveau de performance des résultats atteints compte tenu de l'enveloppe budgétaire prévue/mobilisée ? 3.3. Dans quelle mesure et par quel(s) mécanisme(s)/approche(s) les facteurs de gestion ont-ils amélioré ou réduit l'optimisation des ressources lors de l'implémentation du projet PBF ?
Durabilité	4. Dans quelle mesure le projet PBF a-t-il suscité une appropriation au niveau national et communautaire ou est-il en passe de l'être, de manière à assurer la continuité de ses effets au-delà de la durée de sa mise en œuvre ? 4.1. Dans quelle mesure la population cible, les citoyens, les participants, les autorités locales et nationales se sont-ils approprié le projet PBF et ses acquis en y jouant un rôle actif ? 4.2. Dans quelle mesure des financements (du Gouvernement et/ou des bailleurs) ont-ils été mis en place ou sont-ils disponibles en vue de soutenir les innovations du projet PBF dans la zone cible et de permettre à ce que le projet puisse être répliqué à une échelle plus grande ? 4.3. Dans quelle mesure le projet a-t-il donné lieu à des synergies entre les différents intervenants ou est en passe de l'être de manière à rendre possible une collaboration durable au-delà des limites temporelles du projet ? Quels sont les partenariats ou synergies établis ou potentiels pour le futur qui sont le plus indiqués pour la poursuite de acquis du projet ?
Genre	5. Dans quelle mesure le projet PBF intègre-t-il l'approche genre, droits humains et équité dans les différents aspects de programmation et de mise en œuvre ? 5.1. Dans quelle mesure les principes d'égalité des sexes ont-ils été dûment intégrés dans les phases de conception, de suivi et de rapportage du projet PBF ? 5.2. Dans quelle mesure la mise en œuvre du projet au sein des communautés a été participative et inclusive lors de la planification, la mise en œuvre et le suivi des interventions ?

Critères d'évaluation	Questions aux Critères d'Evaluation (QCE) et Sous-Questions d'Evaluation (SQE)
Inclusion de handicap	6. Dans quelle mesure le projet PBF garantit-il l'inclusion des personnes vivant avec un handicap dans la mise en œuvre de ses interventions sur la base de mesures mises en place pour endiguer les difficultés auxquelles ces dernières font face ? 6.1. Dans quelle mesure les personnes en situation de handicap ont-elles été impliquées dans la conception et la mise en œuvre du projet ? 6.2. Dans quelle mesure le projet a permis d'identifier les barrières auxquelles les personnes en situation de handicap font face et a permis la mise en place de mécanismes pour endiguer efficacement l'effet de ces dites barrières ?
Sensibilité aux conflits	7. Dans quelle mesure le projet PBF intégré-t-il dans sa mise en œuvre les aspects de sensibilités aux conflits ? 7.1. Dans quelle mesure en termes de gestion et prévention des conflits, les communautés ont-elles accès à des mécanismes de feedback et reçoivent-elles des réponses adéquates à leurs préoccupations ? 7.2. Dans quelle mesure le projet a-t-il permis de renforcer la cohésion sociale à travers l'intégration de toutes les couches de la communauté lors des différentes phases d'implémentation dudit projet ?

Annexe A.6 : Matrice d'évaluation

Critères	Questions d'évaluation	N°	Sous – questions d'évaluation	N°	Indicateurs	Méthodes de collecte de données	Source de données	Approche pour l'analyse des données
Pertinence	1. Dans quelle mesure le projet PBF s'est-il révélé approprié et pertinent pour le renforcement de la situation des populations par la création de conditions favorables en matière de paix, cohésion sociale et changement climatique ?	1.1.	Dans quelle mesure sur la base de la consultation des populations lors de la conception et tout au long de la mise en œuvre, l'intervention est-elle pertinente par rapport aux besoins et priorités définis par les bénéficiaires ?	1.1.1	a. Existence d'une théorie du changement du projet PBF s'appuyant sur les besoins définis par les bénéficiaires en matière de paix, cohésion sociale et changement climatique. b. Nombre et type d'interventions par composantes/axes du projet PBF pour lesquels les populations ont été impliquées à fournir les besoins et priorités lors de la conception et la mise en œuvre c. Nombre de réunions tenues avec les groupes de bénéficiaires ayant donné lieu à la prise en compte de leurs besoins et priorités. d. Degré de perception des parties prenantes sur l'implication des populations cibles dans la conception et la mise en œuvre des interventions par composantes/axes du projet PBF	- Revue Documentaire ; - Entretien individuel semi-structuré avec les Informateurs Clés - FGD - Enquête quantitative - Grille d'observation	- Documents du projet conjoint PBF (2022-2025) - Documents nationaux (2022-2025) en matière de paix, cohésion sociale et changement climatique Acteurs de types gouvernementaux/institutions sectorielles : Agence Nationale de Financement des Collectivités Territoriales (ANFICT) ; Haute Autorité à la Consolidation de la Paix (HACP) ; Ministère Population, de l'Action Sociale et de la Solidarité Nationale (MPASSN) (en charge de la promotion de la femme) ; Ministère de la Jeunesse (MJ) ; Ministère de la Santé et de l'Hygiène Publique (MSHP) ; Ministère de l'Hydraulique, de l'Assainissement et de l'Environnement (MHAEE) ; Ministère de l'Intérieur, de la Sécurité Publique et de l'Administration du Territoire (MISPAT) ; Ministère de l'Enseignement et de la Formation Technique et Professionnelle (MEFTP) ; Ministère de l'Education Nationale, de l'Alphabétisation et de la Promotion des Langues Nationales (MENAPLN) ; Membres de comité de coordination issus du : Comité de coordination régional ; Comité de coordination inter-agences des points focaux PBF du consortium ; Structures communales : Conseil Communal (CC) des communes	- Analyse qualitative de contenus ; - Analyse thématique ;

Critères	Questions d'évaluation	N°	Sous – questions d'évaluation	N°	Indicateurs	Méthodes de collecte de données	Source de données	Approche pour l'analyse des données
							- cibles ; Comités Communaux de Paix (CCP) des communes cibles ; - ASNU : ONU FEMMES, UNFPA, UNCDF ; PBF ; - ONG : Femmes, Action et Développement (FAD) ; Réseau des Femmes pour la Paix (REFEPA) ; Action pour le Bien-Etre (APBE) ; ONG ADKOUL ; Association pour le Développement Economique et Social des Populations (ADESP) ; ONG VEIL Niger - FGD : Bénéficiaires des interventions du projet PBF (Femmes et jeunes (Garçons/Filles) ; Leaders traditionnels et communautaires ; Groupes vulnérables (déplacés internes, réfugiés)) ; OSC : Associations de femmes et de jeunes de la région de Tahoua et/ou des communes de Allela, Bagaroua, Tébaram, Takanamat, Tillia, Tassara et Tchintabaraden - Administration de questionnaire en présentiel/virtuel (en ligne) des parties prenantes ci-dessus listées	
		1.2	Dans quelle mesure les interventions du projet PBF sont-elles en adéquation avec les priorités nationales en matière de paix, cohésion sociale et changement climatique ?	1.2.1	a. Nombre et type d'interventions par composantes/axes du projet PBF en adéquation avec les priorités du Niger déclinées au travers des documents de politiques et de stratégies de développement nationales/sectorielles en matière de paix, cohésion sociale et changement climatique	▪ Revue Documentaire ▪ Entretien individuel semi-structuré avec les Informateurs Clés ▪ Enquête quantitative ▪ Grille d'observation	▪ Documents du projet conjoint PBF (2022-2025) ▪ Documents nationaux (2022-2025) en matière de paix, cohésion sociale et changement climatique ▪ Acteurs de types gouvernementaux/institutions nationales/administrations sectorielles : ANFICT ; HACP ; MEFTP ; MENAPLN ; MHAÉ ; MISPAT ; MJ ; MPASSN ; MSHP ; ▪ Structures communales :	•Analyse qualitative de contenus •Analyse thématique •Analyse de contribution

Critères	Questions d'évaluation	N°	Sous – questions d'évaluation	N°	Indicateurs	Méthodes de collecte de données	Source de données	Approche pour l'analyse des données
					b. Degré de perception des parties prenantes sur l'adéquation des composantes/axes du projet PBF en adéquation avec les priorités du Niger déclinées au travers des documents de politiques et de stratégies de développement nationales/sectorielles en matière de paix, cohésion sociale et changement climatique		Conseil communal des communes cibles ; Comités Communaux de Paix des communes cibles ▪ Membres de comité de coordination issus du : Comité de coordination régional ; Comité de coordination inter-agences des points focaux PBF du consortium ; ▪ ASNU : ONU FEMMES, UNFPA, UNCDF ; PBF ; ▪ ONG : FAD ; REFEPa ; APBE ; ONG ADKOUL ; ADESP ; ONG VEIL Niger ▪ FGD : OSC : Associations de femmes et de jeunes de la région de Tahoua et/ou des communes de Allela, Bagaroua, Tébaram, Takanamat, Tillia, Tassara et Tchintabaraden ▪ Administration de questionnaire en présentiel/virtuel (en ligne) des parties prenantes ci-dessus listées	
		1.3	Dans quelle mesure le projet PBF assure-t-il la cohérence et la complémentarité des interventions entre le groupe des trois ASNU impliqués dans sa mise en œuvre au regard de l'adéquation des arrangements institutionnels prévus par rapport aux enjeux ?	1.3.1	a. Existence d'une cohérence des interventions du projet PBF pour chacune des ASNU dans le cadre de leurs mandats respectifs b. Existence d'une complémentarité des interventions du projet PBF dévolues à chacune des ASNU en lien avec les autres composantes respectives de leur programme de pays	▪ Revue Documentaire ▪ Entretien individuel semi-structuré avec les Informateurs Clés ▪ Enquête quantitative ▪ Grille d'observation	▪ Documents du projet conjoint PBF (2022-2025) ▪ Documents nationaux (2022-2025) en matière de paix, cohésion sociale et changement climatique ▪ Acteurs de types gouvernementaux/institutions nationales/administrations sectorielles : ANFICT ; HACP ; MEFTP ; MENAPLN ; MHAÉ ; MISPAT ; MJ ; MPASSN ; MSHP ; ▪ Membres de comité de coordination issus du : Comité de coordination régional ; Comité de coordination inter-agences des points focaux PBF du consortium ; ▪ ASNU : ONU FEMMES, UNFPA, UNCDF ; PBF ;	▪ Analyse qualitative de contenus ; ▪ Analyse thématique ; ▪ Analyse de contribution

Critères	Questions d'évaluation	N°	Sous – questions d'évaluation	N°	Indicateurs	Méthodes de collecte de données	Source de données	Approche pour l'analyse des données
					c. Degré de perception des parties prenantes sur le niveau de cohérence et de complémentarité des interventions du projet PBF dévolues à chacune des ASNU en lien avec les autres composantes respectives de leur programme de pays		Administration de questionnaire en présentiel/virtuel (en ligne) des parties prenantes ci-dessus listées	
		1.4	Dans quelle mesure le cadre de résultats du projet PBF est-il pertinent, cohérent et adapté pour la mesure des résultats escomptés ?	1.4.1	a. Nombre et proportion (%) des indicateurs du cadre de résultats du projet PBF respectant le critère SMART en vue de rendre compte des résultats escomptés dudit projet b. Degré de perception des parties prenantes de la qualité selon le critère SMART des indicateurs du cadre de résultats du projet PBF en vue de rendre compte des résultats escomptés dudit projet	- Revue Documentaire - Entretien individuel semi-structuré avec les Informateurs Clés - Enquête quantitative - Grille d'observation	- Documents du projet conjoint PBF (2022-2025) - Documents nationaux (2022-2025) en matière de paix, cohésion sociale et changement climatique Acteurs de types gouvernementaux/institutions nationales/administrations sectorielles : ANFICT ; HACP ; MEFTP ; MENAPLN ; MHAÉ ; MISPAT ; MJ ; MPASSN ; MSHP ; Membres de comité de coordination issus du : Comité de coordination régional ; Comité de coordination inter-agences des points focaux PBF du consortium ; ASNU : ONU FEMMES, UNFPA, UNCDF ; PBF ; - Administration de questionnaire en présentiel/virtuel (en ligne) des parties prenantes ci-dessus listées	- Analyse qualitative de contenus ; - Analyse thématique ; - Analyse de contribution
Efficacité		2.1.	Dans quelle mesure les résultats planifiés ont-ils été atteints et comment l'atteinte de ces dits résultats a-t-elle contribué aux effets escomptés du projet PBF ?	2.1.1	a. Nombre et proportion (%) de résultats atteints sur l'ensemble des résultats du projet PBF conformément à son cadre de résultats b. Nombre et proportion (%) de résultats atteints contribuant aux effets	- Revue Documentaire - Entretien individuel semi-structuré avec les Informateurs Clés - FGD - Enquête quantitative	- Documents du projet conjoint PBF (2022-2025) Acteurs de types gouvernementaux/institutions nationales/administrations sectorielles : ANFICT ; HACP ; MEFTP ; MENAPLN ; MHAÉ ; MISPAT ; MJ ; MPASSN ; MSHP ; Structures communales : Conseil communal des communes cibles ;	- Analyse qualitative de contenus ; - Analyse thématique ; - Analyse de contribution

Critères	Questions d'évaluation	N°	Sous – questions d'évaluation	N°	Indicateurs	Méthodes de collecte de données	Source de données	Approche pour l'analyse des données
	Dans quelle mesure les résultats escomptés du projet PBF ont-ils été atteints et ont-ils contribué aux progrès vers les résultats stratégiques recherchés par sa mise en œuvre ?				escomptés du projet PBF c. Degré de perception des parties prenantes (y compris bénéficiaires) sur l'atteinte des résultats du projet PBF conformément à son cadre de résultats d. Degré de perception des parties prenantes (y compris bénéficiaires) sur l'atteinte des résultats du projet PBF conformément à son cadre de résultats	Grille d'observation	Comités Communaux de Paix des communes cibles ; ▪ Membres de comité de coordination issus du : Comité de coordination régional ; Comité de coordination inter-agences des points focaux PBF du consortium ; ▪ ASNU : ONU FEMMES, UNFPA, UNCDF ; PBF ; ▪ ONG : FAD ; REFEPA; APBE ; ONG ADKOUL ; ADESP ; ONG VEIL Niger ▪ FGD : - Bénéficiaires des interventions du projet PBF (Femmes et jeunes (Garçons/Filles) ; Leaders traditionnels et communautaires ; Groupes vulnérables (déplacés internes, réfugiés)) - OSC : Associations de femmes et de jeunes de la région de Tahoua et/ou des communes de Allela, Bagaroua, Tébaram, Takanamat, Tillia, Tassara et Tchintabaraden ▪ Administration de questionnaire en présentiel/virtuel (en ligne) des parties prenantes ci-dessus listées	
		2.2	Dans quelle mesure les facteurs (internes et externes au consortium des Agences) ont-ils favorisé l'atteinte ou non des résultats attendus ou non du projet PBF ?	2.2.1	a. Nombre et types de facteurs (internes/externes) au consortium des Agences ayant favorisé l'atteinte ou non des résultats escomptés ; b. Degré de perception des parties prenantes relatifs aux facteurs (internes/externes) au consortium des Agences ayant favorisés ou non l'atteinte des résultats ;	Revue Documentaire Entretien individuel semi-structuré avec les Informateurs Clés FGD Enquête quantitative Grille d'observation	Documents du projet conjoint PBF (2022-2025) ▪ Acteurs de types gouvernementaux/institutions nationales/administrations sectorielles : ANFICT ; HACP ; MEFTP ; MENAPLN ; MHAE ; MISPAT ; MJ ; MPASSN ; MSHP ; ▪ Membres de comité de coordination issus du : Comité de coordination régional ; Comité de coordination inter-agences des points focaux PBF du consortium ; ▪ Structures communales : Conseil communal des 7 communes cibles ;	▪ Analyse qualitative de contenus ; ▪ Analyse thématique ; ▪ Analyse de contribution

Critères	Questions d'évaluation	N°	Sous – questions d'évaluation	N°	Indicateurs	Méthodes de collecte de données	Source de données	Approche pour l'analyse des données
							Comités Communaux de Paix des 7 communes cibles ; ▪ ASNU : ONU FEMMES, UNFPA, UNCDF ▪ ONG : FAD ; REFEPa ; APBE ; ONG ADKOUL ; ADESP ; ONG VEIL Niger ▪ FGD : - Bénéficiaires des interventions du projet PBF (Femmes et jeunes (Garçons/Filles) ; Leaders traditionnels et communautaires ; Groupes vulnérables (déplacés internes, réfugiés)) - OSC : Associations de femmes et de jeunes de la région de Tahoua et/ou des communes de Allela, Bagaroua, Tébaram, Takanamat, Tillia, Tassara et Tchintabaraden ▪ Administration de questionnaire en présentiel/virtuel (en ligne) des parties prenantes ci-dessus listées	
		2.3	Dans quelle mesure les structures de coordination mises en place pour le suivi du projet ont-elles fonctionné efficacement à l'atteinte des résultats escomptés du projet PBF ?	2.3.1	a. Nombre et type de structures de coordination du projet PBF mises en place effectivement fonctionnel ayant contribué à l'atteinte des résultats escomptés dudit projet b. Degré de perceptions des parties prenantes sur l'efficacité du fonctionnement des structures de coordination mises en place pour le suivi du projet PBF	▪ Revue Documentaire ▪ Entretien individuel semi-structuré avec les Informateurs Clés ▪ FGD ▪ Enquête quantitative ▪ Grille d'observation	Documents du projet conjoint PBF (2022-2025) ▪ Acteurs de types gouvernementaux/institutions nationales/administrations sectorielles : ANFICT ; HACP ; MEFTP ; MENAPLN ; MHAE ; MISPAT ; MJ ; MPASSN ; MSHP ; ▪ Membres de comité de coordination issus du : Comité de coordination régional ; Comité de coordination inter-agences des points focaux PBF du consortium ; ▪ Structures communales : Conseil communal des 7 communes cibles ; Comités Communaux de Paix des 7 communes cibles ; ▪ ASNU : ONU FEMMES, UNFPA, UNCDF ; PBF ; ▪ ONG : FAD ; REFEPa ; APBE ; ONG	▪ Analyse qualitative de contenus ; ▪ Analyse thématique ; ▪ Analyse de contribution

Critères	Questions d'évaluation	N°	Sous – questions d'évaluation	N°	Indicateurs	Méthodes de collecte de données	Source de données	Approche pour l'analyse des données
							ADKOUL ; ADESP ; ONG VEIL Niger ▪ OSC : Associations de femmes et de jeunes de la région de Tahoua et/ou des communes de Allela, Bagaroua, Tébaram, Takanamat, Tillia, Tassara et Tchintabaraden ▪ FGD : - Bénéficiaires des interventions du projet PBF (Femmes et jeunes (Garçons/Filles) ; Leaders traditionnels et communautaires ; Groupes vulnérables (déplacés internes, réfugiés)) - OSC : Associations de femmes et de jeunes de la région de Tahoua et/ou des communes de Allela, Bagaroua, Tébaram, Takanamat, Tillia, Tassara et Tchintabaraden ▪ Administration de questionnaire en présentiel/virtuel (en ligne) des parties prenantes ci-dessus listées	
Efficienne	3. Dans quelle mesure le projet PBF a-t-il disposé de ressources (humaines, matérielles et financières) en qualité et en quantité suffisantes pour la réalisation des résultats escomptés ?	3.1	Dans quelle mesure les ressources (financières, humaines et matérielles) investies dans le cadre de la mise en œuvre du projet PBF étaient-elles suffisantes (quantité), adéquates (qualité) au regard des résultats atteints ?	3.1.1.	a. Évaluation du taux de mobilisation (quantité) et de la disponibilité au moment requis des ressources (financières, humaines et matérielles) pour la mise en œuvre des interventions du projet PBF b. Analyses statistiques sur l'appréciation de la mobilisation et de la mise à disposition en temps opportun des ressources (financières, humaines et matérielles) des interventions du projet PBF par rapport au niveau de planification (quantité et qualité)	▪ Revue Documentaire ▪ Entretien individuel semi-structuré avec les Informateurs Clés ▪ FGD ▪ Enquête quantitative ▪ Grille d'observation	▪ Documents du projet conjoint PBF (2022-2025) ▪ Documents nationaux (2022-2025) en matière de paix, cohésion sociale et changement climatique ▪ Acteurs de types gouvernementaux/institutions nationales/administrations sectorielles : ANFICT ; HACP ; MEFTP ; MENAPLN ; MHAIE ; MISPAT ; MJ ; MPASSN ; MSHP ; ▪ Membres de comité de coordination issus du : Comité de coordination régional ; Comité de coordination inter-agences des points focaux PBF du consortium ; ▪ Structures communales : CC des 7 communes cibles ; CCP des 7 communes cibles	•Analyse comparative •Analyse qualitative de contenus •Analyse de contribution

				c. Degré de perception sur l'appréciation de la mobilisation et de la mise à disposition en temps opportun des ressources (financières, humaines et matérielles) des interventions du projet PBF par rapport au niveau de planification (quantité et qualité) d. Appréciation par les parties prenantes de la mesure dans laquelle les ressources (financières, humaines et matérielles.) ont été allouées et utilisées efficacement (en termes de quantité et qualité) pour atteindre les objectifs du projet PBF		▪ ASNU : ONU FEMMES, UNFPA, UNCDF ; PBF ; ▪ ONG : FAD ; REFEPA ; APBE ; ONG ADKOUL ; ADESP ; ONG VEIL Niger ▪ OSC : Associations de femmes et de jeunes de la région de Tahoua et/ou des communes de Allela, Bagaroua, Tébaram, Takanamat, Tillia, Tassara et Tchintabaraden ▪ FGD : - Bénéficiaires des interventions du projet PBF (Femmes et jeunes (Garçons/Filles) ; Leaders traditionnels et communautaires ; Groupes vulnérables (déplacés internes, réfugiés)) - OSC : Associations de femmes et de jeunes de la région de Tahoua et/ou des communes de Allela, Bagaroua, Tébaram, Takanamat, Tillia, Tassara et Tchintabaraden ▪ Administration de questionnaire en présentiel/virtuel (en ligne) des parties prenantes ci-dessus listées	
	3.2	Dans quelle mesure l'utilisation des ressources financières pour chacune des composantes/axes du projet PBF est-elle en adéquation avec le niveau de performance des résultats atteints compte tenu de l'enveloppe budgétaire prévue/mobilisée ?	3.2.1	a. Analyses statistiques sur l'appréciation de l'adéquation entre la performance dans la mobilisation/utilisation des ressources financières et le niveau de performance des résultats atteints pour chacune des composantes/axes du projet PBF b. Perceptions des parties prenantes sur l'appréciation de	▪ Revue Documentaire ▪ Entretien individuel semi-structuré avec les Informateurs Clés ▪ FGD ▪ Enquête quantitative	▪ Documents du projet conjoint PBF (2022-2025) ▪ Documents nationaux (2022-2025) en matière de paix, cohésion sociale et changement climatique ▪ Acteurs de types gouvernementaux/institutions nationales/administrations sectorielles : ANFICT ; HACP ; MEFTP ; MENAPLN ; MHAE ; MISPAT ; MJ ; MPASSN ; MSHP ; ▪ Membres de comité de coordination issus du : Comité de coordination régional ; Comité de coordination inter-agences des points focaux PBF	•Analyse comparative •Analyse qualitative de contenus •Analyse de contribution

					l'adéquation entre la performance dans la mobilisation/utilisation des ressources financières et le niveau de performance des résultats atteints pour chacune des composantes/axes du projet PBF	du consortium ; ▪ Structures communales : CC des 7 communes cibles ; CCP des 7 communes cibles ▪ ASNU : ONU FEMMES, UNFPA, UNCDF ; PBF ; ▪ ONG : FAD ; REFEPA ; APBE ; ONG ADKOUL ; ADESP; ONG VEIL Niger ▪ OSC : Associations de femmes et de jeunes de la région de Tahoua et/ou des communes de Allela, Bagaroua, Tébaram, Takanamat, Tillia, Tassara et Tchintabaraden ▪ FGD : - Bénéficiaires des interventions du projet PBF (Femmes et jeunes (Garçons/Filles) ; Leaders traditionnels et communautaires ; Groupes vulnérables (déplacés internes, réfugiés)) - OSC : Associations de femmes et de jeunes de la région de Tahoua et/ou des communes de Allela, Bagaroua, Tébaram, Takanamat, Tillia, Tassara et Tchintabaraden ▪ Administration de questionnaire en présentiel/virtuel (en ligne) des parties prenantes ci-dessus listées	
	3.3	Dans quelle mesure et par quel(s) mécanisme(s)/approche(s) les facteurs de gestion ont-ils amélioré ou réduit l'optimisation des ressources lors de l'implémentation du projet PBF ?	3.3.1	a. Nombre et types de mécanisme(s)/approche(s) en lien avec les facteurs de gestion qui ont amélioré ou réduit l'efficacité dans la mise en œuvre du projet PBF b. Nombre et types de partenariats ayant permis de réduire les	▪ Revue Documentaire ▪ Entretien individuel semi-structuré avec les Informateurs Clés ▪ FGD ▪ Enquête quantitative	▪ Documents du projet conjoint PBF (2022-2025) ▪ Acteurs de types gouvernementaux/institutions nationales/administrations sectorielles : ANFICT ; HACP ; MEFTP ; MENAPLN ; MHAE ; MISPAT ; MJ ; MPASSN ; MSHP ; ▪ Membres de comité de coordination issus du : Comité de coordination régional ; Comité de coordination	• Analyse qualitative de contenus • Analyse thématique • Analyse comparative • Analyse de

					coûts d'exécution c. Quantification de la réduction des coûts permis par les partenariats établis par le projet PBF d. Degré de perception des parties prenantes sur les partenariats ayant permis de réduire les coûts d'exécution. e. Perceptions des parties prenantes sur la contribution de mécanisme(s)/approche(s) en lien avec les facteurs de gestion ayant concouru à l'amélioration (ou non) de l'efficacité dans la mise en œuvre du projet PBF	Grille d'observation	inter-agences des points focaux PBF du consortium ; ▪ Structures communales : CC des communes cibles ; CCP des communes cibles ▪ ASNU : ONU FEMMES, UNFPA, UNCDF ; PBF ; ▪ ONG : FAD ; REFEPA ; APBE ; ONG ADKOUL ; ADESP ; ONG VEIL Niger ▪ OSC : Associations de femmes et de jeunes de la région de Tahoua et/ou des communes de Allela, Bagaroua, Tébaram, Takanamat, Tillia, Tassara et Tchintabaraden ▪ FGD : - Bénéficiaires des interventions du projet PBF (Femmes et jeunes (Garçons/Filles) ; Leaders traditionnels et communautaires ; Groupes vulnérables (déplacés internes, réfugiés)) - OSC : Associations de femmes et de jeunes de la région de Tahoua et/ou des communes de Allela, Bagaroua, Tébaram, Takanamat, Tillia, Tassara et Tchintabaraden ▪ Administration de questionnaire en présentiel/virtuel (en ligne) des parties prenantes ci-dessus listées	contribution
	4. Dans quelle mesure le projet PBF a-t-il suscité une appropriation au niveau national et communautaire ou est-il en passe de l'être,	4.1.	Dans quelle mesure la population cible, les citoyens, les participants, les autorités locales et nationales se sont-ils approprié le projet PBF et ses acquis en y jouant un rôle actif ?	4.1.1	a. Degré d'appropriation des interventions du projet PBF et ses acquis par les communautés (la population cible, les citoyens, les participants) des zones couvertes à travers leur rôle dans	▪ Revue Documentaire ▪ Entretien individuel semi-structuré avec les Informateurs Clés ▪ FGD ▪ Enquête quantitative	▪ Documents du projet conjoint PBF (2022-2025) ▪ Acteurs de types gouvernementaux/institutions nationales/administrations sectorielles : ANFICT ; HACP ; MEFTP ; MENAPLN ; MHAÉ ; MISPAT ; MJ ; MPASSN ; MSHP ; ▪ Membres de comité de coordination issus du : Comité de	• Analyse qualitative de contenus • Analyse thématique • Analyse

Durabilité	de manière à assurer la continuité de ses effets au-delà de la durée de sa mise en œuvre ?				l'implémentation dudit projet b. Degré d'appropriation des interventions du projet PBF et ses acquis par les partenaires institutionnels (les autorités locales et nationales) à travers leur rôle dans l'implémentation dudit projet c. Degré de perceptions des parties prenantes (la population cible, les citoyens, les participants, les autorités locales et nationales) sur le niveau d'appropriation des interventions du projet PBF et ses acquis à travers leur rôle dans l'implémentation dudit projet	Grille d'observation	coordination régional ; Comité de coordination inter-agences des points focaux PBF du consortium ; ▪ Structures communales : CC des 7 communes cibles ; CCP des 7 communes cibles ▪ ASNU : ONU FEMMES, UNFPA, UNCDF ; PBF ; ▪ ONG : FAD ; REFEPa ; APBE ; ONG ADKOUL ; ADESP ; ONG VEIL Niger ▪ FGD : - Bénéficiaires des interventions du projet PBF (Femmes et jeunes (Garçons/Filles) ; Leaders traditionnels et communautaires ; Groupes vulnérables (déplacés internes, réfugiés)) - OSC : Associations de femmes et de jeunes de la région de Tahoua et/ou des communes de Allela, Bagaroua, Tébaram, Takanamat, Tillia, Tassara et Tchintabaraden ▪ Administration de questionnaire en présentiel/virtuel (en ligne) des parties prenantes ci-dessus listées	de contribution
		4.2	Dans quelle mesure des financements (du Gouvernement et/ou des bailleurs) ont-ils été mis en place ou sont-ils disponibles en vue de soutenir les innovations du projet PBF dans la zone cible et de permettre à ce que le projet puisse	4.2.1	a. Nombre, types et montant de financements (du Gouvernement et/ou des bailleurs) mis en place ou disponibles en vue de soutenir les innovations du projet PBF dans la zone cible en vue de la réplification dudit projet à une	▪ Revue Documentaire ▪ Entretien individuel semi-structuré avec les Informateurs Clés ▪ Enquête quantitative	▪ Documents du projet conjoint PBF (2022-2025) ▪ Acteurs de types gouvernementaux/institutions nationales/administrations sectorielles : ANFICT ; HACP ; MEFTP ; MENAPLN ; MHAÉ ; MISPAT ; MJ ; MPASSN ; MSHP ; ▪ Membres de comité de coordination issus du : Comité de coordination régional ; Comité de	• Analyse qualitative de contenus • Analyse thématique • Analyse de

			être répliqué à une échelle plus grande ?		échelle plus grande b. Degré de perception des parties prenantes sur les financements (du Gouvernement et/ou des bailleurs) mis en place ou disponibles en vue de soutenir les innovations du projet PBF dans la zone cible en vue de la réplication dudit projet à une échelle plus grande		coordination inter-agences des points focaux PBF du consortium ; ▪ Structures communales : CC des 7 communes cibles ; CCP des 7 communes cibles ▪ ASNU : ONU FEMMES, UNFPA, UNCDF ; PBF ; ▪ ONG : FAD ; REFEPa ; APBE ; ONG ADKOUL ; ADESP ; ONG VEIL Niger ▪ Administration de questionnaire en présentiel/virtuel (en ligne) des parties prenantes ci-dessus listées	contributio n
		4.3	Dans quelle mesure le projet a-t-il donné lieu à des synergies entre les différents intervenants ou est en passe de l'être de manière à rendre possible une collaboration durable au-delà des limites temporelles du projet ? Quels sont les partenariats ou synergies établis ou potentiels pour le futur qui sont le plus indiqués pour la poursuite de acquis du projet ?	4.3.1	a. Nombre et types de partenariats et synergies entre les différents intervenants pouvant permettre une collaboration durable au-delà des limites temporelles du projet b. Degré de perception des parties prenantes sur les partenariats et synergies entre les différents intervenants pouvant permettre une collaboration durable au-delà des limites temporelles du projet c. Nombre et types de partenariats stratégiques établis formellement ou en mesure de l'être les plus indiqués pour la poursuite de acquis du projet d. Degré de perception	▪ Revue Documentaire ▪ Entretien individuel semi-structuré avec les Informateurs Clés ▪ FGD ▪ Enquête quantitative ▪ Grille d'observation	▪ Documents du projet conjoint PBF (2022-2025) ▪ Acteurs de types gouvernementaux/institutions nationales/administrations sectorielles : ANFICT ; HACP ; MEFTP ; MENAPLN ; MHAe ; MISPAT ; MJ ; MPASSN ; MSHP ; ▪ Membres de comité de coordination issus du : Comité de coordination régional ; Comité de coordination inter-agences des points focaux PBF du consortium ; ▪ Structures communales : CC des 7 communes cibles ; CCP des 7 communes cibles ▪ ASNU : ONU FEMMES, UNFPA, UNCDF ; PBF ; ▪ ONG : FAD ; REFEPa ; APBE ; ONG ADKOUL ; ADESP ; ONG VEIL Niger ▪ FGD : - Bénéficiaires des interventions du projet PBF (Femmes et jeunes (Garçons/Filles) ; Leaders traditionnels et communautaires ; Groupes	• Analyse qualitative de contenus • Analyse thématique • Analyse de contribution

					des parties prenantes sur les partenariats stratégiques établis formellement ou en mesure de l'être les plus indiqués pour la poursuite de acquis du projet		vulnérables (déplacés internes, réfugiés)) - OSC : Associations de femmes et de jeunes de la région de Tahoua et/ou des communes de Allela, Bagaroua, Tébaram, Takanamat, Tillia, Tassara et Tchintabaraden ▪ Administration de questionnaire en présentiel/virtuel (en ligne) des parties prenantes ci-dessus listées	
Egalité de genre, droits humains et Equité	5. Dans quelle mesure le projet PBF intègre-t-il l'approche genre, droits humains et équité dans les différents aspects de programmation et de mise en œuvre ?	5.1	Dans quelle mesure les principes d'égalité des sexes ont-ils été dûment intégrés dans les phases de conception, de suivi et de rapportage du projet PBF ?	5.1.1	a. Nature et type de prise en compte des questions de genre, équité et droits humains dans les aspects de conception, suivi et rapportage b. Degré de perceptions des parties prenantes sur la prise en compte des principes de genre, équité et droits humains	▪ Revue Documentaire ▪ Entretien individuel semi-structuré avec les Informateurs Clés ▪ FGD ▪ Enquête quantitative ▪ Grille d'observation	▪ Documents du projet conjoint PBF (2022-2025) ▪ Acteurs de types gouvernementaux/institutions nationales/administrations sectorielles : ANFICT ; HACP ; MEFTP ; MENAPLN ; MHAÉ ; MISPAT ; MJ ; MPASSN ; MSHP ; ▪ Membres de comité de coordination issus du : Comité de coordination régional ; Comité de coordination inter-agences des points focaux PBF du consortium ; ▪ Structures communales : CC des 7 communes cibles ; CCP des 7 communes cibles ; ▪ ASNU : ONU FEMMES, UNFPA, UNCDF ; PBF ; ▪ ONG : FAD ; REFEPa ; APBE ; ONG ADKOUL ; ADESP ; ONG VEIL Niger ▪ FGD : - Bénéficiaires des interventions du projet PBF (Femmes et jeunes (Garçons/Filles) ; Leaders traditionnels et communautaires ; Groupes vulnérables (déplacés internes,	▪ Analyse qualitative de contenus ▪ Analyse thématique ▪ Analyse comparative ▪ Analyse de contribution

							- réfugiés)) - OSC : Associations de femmes et de jeunes de la région de Tahoua et/ou des communes de Allela, Bagaroua, Tébaram, Takanamat, Tillia, Tassara et Tchintabaraden ▪ Administration de questionnaire en présentiel/virtuel (en ligne) des parties prenantes ci-dessus listées	
	5.2	Dans quelle mesure la mise en œuvre du projet au sein des communautés a été participative et inclusive lors de la planification, la mise en œuvre et le suivi des interventions ?	5.2.1	a. Nombre et types des interventions du projet intégrant dans leur mise en œuvre la participative et l'inclusion des communautés b. Degré de perception des parties prenantes sur l'intégration de la participation et de l'inclusion des communautés dans la mise en œuvre des interventions du projet.	▪ Revue Documentaire ▪ Entretien individuel semi-structuré avec les Informateurs Clés ▪ FGD ▪ Enquête quantitative ▪ Grille d'observation	▪ Documents du projet conjoint PBF (2022-2025) ▪ Acteurs de types gouvernementaux/institutions nationales/administrations sectorielles : ANFICT ; HACP ; MEFTP ; MENAPLN ; MHAE ; MISPAT ; MJ ; MPASSN ; MSHP ; ▪ Membres de comité de coordination issus du : Comité de coordination régional ; Comité de coordination inter-agences des points focaux PBF du consortium ; ▪ Structures communales : CC des 7 communes cibles ; CCP des 7 communes cibles ▪ ASNU : ONU FEMMES, UNFPA, UNCDF ; PBF ; ▪ ONG : FAD ; REFEPa ; APBE ; ONG ADKOUL ; ADESP ; ONG VEIL Niger ▪ FGD : - Bénéficiaires des interventions du projet PBF (Femmes et jeunes (Garçons/Filles) ; Leaders traditionnels et communautaires ; Groupes vulnérables (déplacés internes, réfugiés))	▪ Analyse qualitative de contenus ▪ Analyse thématique ▪ Analyse comparative ▪ Analyse de contribution	

							- OSC : Associations de femmes et de jeunes de la région de Tahoua et/ou des communes de Allela, Bagaroua, Tébaram, Takanamat, Tillia, Tassara et Tchintabaraden ▪ Administration de questionnaire en présentiel/virtuel (en ligne) des parties prenantes ci-dessus listées	
Inclusion de handicap	6. Dans quelle mesure le projet PBF garantit-il l'inclusion des personnes vivant avec un handicap dans la mise en œuvre de ses interventions sur la base de mesures mises en place pour endiguer les difficultés auxquelles ces dernières font face ?	6.1	Dans quelle mesure les personnes en situation de handicap ont-elles été impliquées dans la conception et la mise en œuvre du projet ?	6.1.1	a. Nombre et proportion (%) de personnes en situation de handicap prise en compte dans la conception et la mise en œuvre du projet b. Degré de perception des parties prenantes sur la prise en compte des personnes en situation de handicap prise en compte dans la conception et la mise en œuvre du projet.	▪ Revue Documentaire ▪ Entretien individuel semi-structuré avec les Informateurs Clés ▪ FGD ▪ Enquête quantitative ▪ Grille d'observation	▪ Documents du projet conjoint PBF (2022-2025) ▪ Acteurs de types gouvernementaux/institutions nationales/administrations sectorielles : ANFICT ; HACP ; MEFTP ; MENAPLN ; MHAE ; MISPAT ; MJ ; MPASSN ; MSHP ; ▪ Membres de comité de coordination issus du : Comité de coordination régional ; Comité de coordination inter-agences des points focaux PBF du consortium ; ▪ Structures communales : CC des 7 communes cibles ; CCP des 7 communes cibles ▪ ASNU : ONU FEMMES, UNFPA, UNCDF ; PBF ; ▪ ONG : FAD ; REFEPa ; APBE ; ONG ADKOUL ; ADESP ; ONG VEIL Niger ▪ FGD : - Bénéficiaires des interventions du projet PBF (Femmes et jeunes (Garçons/Filles) ; Leaders traditionnels et communautaires ; Groupes vulnérables (déplacés internes, réfugiés)) - OSC : Associations de femmes	▪ Analyse qualitative de contenus ▪ Analyse thématique ▪ Analyse comparative ▪ Analyse de contribution

							et de jeunes de la région de Tahoua et/ou des communes de Allela, Bagaroua, Tébaram, Takanamat, Tillia, Tassara et Tchintabaraden Administration de questionnaire en présentiel/virtuel (en ligne) des parties prenantes ci-dessus listées	
		6.2	Dans quelle mesure le projet a permis d'identifier les barrières auxquelles les personnes en situation de handicap font face et a permis la mise en place de mécanismes pour endiguer efficacement l'effet de ces dites barrières ?	6.2.1	a. Nombre et types de barrières identifiés empêchant les personnes en situation de handicap d'accéder aux services pris en compte lors de l'élaboration et de la mise en œuvre du projet PBF b. Degré de perception des parties prenantes sur la prise en compte de barrières empêchant les personnes en situation de handicap d'accéder aux services pris en compte lors de l'élaboration et de la mise en œuvre du projet PBF c. Nombre et types de mécanismes en lien avec les barrières empêchant les personnes en situation de handicap d'accéder aux services lors de l'élaboration et de la mise en œuvre du projet PBF	- Revue Documentaire - Entretien individuel semi-structuré avec les Informateurs Clés - FGD - Enquête quantitative - Grille d'observation	- Documents du projet conjoint PBF (2022-2025) Acteurs de types gouvernementaux/institutions nationales/administrations sectorielles : ANFICT ; HACP ; MEFTP ; MENAPLN ; MHAE ; MISPAT ; MJ ; MPASSN ; MSHP ; Membres de comité de coordination issus du : Comité de coordination régional ; Comité de coordination inter-agences des points focaux PBF du consortium ; Structures communales : CC des 7 communes cibles ; CCP des 7 communes cibles ; ASNU : ONU FEMMES, UNFPA, UNCDF ; PBF ; ONG : FAD ; REFEPa ; APBE ; ONG ADKOUL ; ADESP ; ONG VEIL Niger FGD : - Bénéficiaires des interventions du projet PBF (Femmes et jeunes (Garçons/Filles) ; Leaders traditionnels et communautaires ; Groupes vulnérables (déplacés internes, réfugiés)) OSC : Associations de femmes et de jeunes de la région de	- Analyse qualitative de contenus - Analyse thématique - Analyse comparative - Analyse de contribution

					d. Degré de perception des parties prenantes sur les mécanismes en lien avec les barrières empêchant les personnes en situation de handicap d'accéder aux services lors de l'élaboration et de la mise en œuvre du projet PBF		Tahoua et/ou des communes de Allela, Bagaroua, Tébaram, Takanamat, Tillia, Tassara et Tchintabaraden Administration de questionnaire en présentiel/virtuel (en ligne) des parties prenantes ci-dessus listées	
Sensibilité aux conflits	7. Dans quelle mesure le projet PBF intégré-t-il dans sa mise en œuvre les aspects de sensibilités aux conflits ?	7.1	Dans quelle mesure en termes de gestion et prévention des conflits, les communautés ont-elles accès à des mécanismes de feedback et reçoivent-elles des réponses adéquates à leurs préoccupations ?	7.1.1	a. Nombre et types de mécanismes de feedback en lien avec la gestion et prévention des conflits par lesquels la communauté fait savoir ses préoccupations et reçoit les réponses adéquates b. Degré de perception des parties prenantes sur les mécanismes de feedback en lien avec la gestion et prévention des conflits par lesquels la communauté fait savoir ses préoccupations et reçoit les réponses adéquates	- Revue Documentaire - Entretien individuel semi-structuré avec les Informateurs Clés - FGD - Enquête quantitative - Grille d'observation	- Documents du projet conjoint PBF (2022-2025) Acteurs de types gouvernementaux/institutions nationales/administrations sectorielles : ANFICT ; HACP ; MEFTP ; MENAPLN ; MHAE ; MISPAT ; MJ ; MPASSN ; MSHP ; Membres de comité de coordination issus du : Comité de coordination régional ; Comité de coordination inter-agences des points focaux PBF du consortium ; Structures communales : CC des 7 communes cibles ; CCP des 7 communes cibles ASNU : ONU FEMMES, UNFPA, UNCDF ; PBF ; ONG : FAD ; REFEPa ; APBE ; ONG ADKOUL ; ADESP ; ONG VEIL Niger FGD : - Bénéficiaires des interventions du projet PBF (Femmes et jeunes (Garçons/Filles) ; Leaders traditionnels et communautaires ; Groupes vulnérables (déplacés internes, réfugiés))	- Analyse qualitative de contenus - Analyse thématique - Analyse comparative - Analyse de contribution

							- OSC : Associations de femmes et de jeunes de la région de Tahoua et/ou des communes de Allela, Bagaroua, Tébaram, Takanamat, Tillia, Tassara et Tchintabaraden ▪ Administration de questionnaire en présentiel/virtuel (en ligne) des parties prenantes ci-dessus listées	
		7.2	Dans quelle mesure le projet a-t-il permis de renforcer la cohésion sociale à travers l'intégration de toutes les couches de la communauté lors des différentes phases d'implémentation dudit projet ?	7.2.1	a. Existence de preuves d'intégration de toutes les couches de la communauté lors des différentes phases d'implémentation du projet PBF ayant permis de renforcer la cohésion sociale b. Degré de perception des parties prenantes sur l'intégration de toutes les couches de la communauté lors des différentes phases d'implémentation du projet PBF ayant permis de renforcer la cohésion sociale	▪ Revue Documentaire ▪ Entretien individuel semi-structuré avec les Informateurs Clés ▪ FGD ▪ Enquête quantitative ▪ Grille d'observation	▪ Documents du projet conjoint PBF (2022-2025) ▪ Acteurs de types gouvernementaux/institutions nationales/administrations sectorielles : ANFICT ; HACP ; MEFTP ; MENAPLN ; MHAÉ ; MISPAT ; MJ ; MPASSN ; MSHP ; ▪ Membres de comité de coordination issus du : Comité de coordination régional ; Comité de coordination inter-agences des points focaux PBF du consortium ; ▪ Structures communales : CC des 7 communes cibles ; CCP des 7 communes cibles ▪ ASNU : ONU FEMMES, UNFPA, UNCDF ; PBF ; ▪ ONG : FAD ; REFEPa ; APBE ; ONG ADKOUL ; ADESP ; ONG VEIL Niger ▪ FGD : - Bénéficiaires des interventions du projet PBF (Femmes et jeunes (Garçons/Filles) ; Leaders traditionnels et communautaires ; Groupes vulnérables (déplacés internes, réfugiés)) - OSC : Associations de femmes	▪ Analyse qualitative de contenus ▪ Analyse thématique ▪ Analyse comparative ▪ Analyse de contribution

							et de jeunes de la région de Tahoua et/ou des communes de Allela, Bagaroua, Tébaram, Takanamat, Tillia, Tassara et Tchintabaraden Administration de questionnaire en présentiel/virtuel (en ligne) des parties prenantes ci-dessus listées	
--	--	--	--	--	--	--	---	--

Annexe A.7 : Outils de collecte de données

Tableau de synthèse des parties prenantes à considérer par Sous-Question d'Evaluation (SQE) selon le type d'outil à mettre en œuvre dans le cadre la collecte des données

	SQE	Acteurs de types gouvernementaux/institutions nationales/administrations sectorielles : HACP ; MPF ; MEJ ; MJ ; MSPASPFPE ; MELD ; MFP ; MEN	Structures communales : Conseil Communal (CC) ; Comités Communaux de Paix (CCP) des 3 communes cibles (Allela ; Bagaroua ; Tébaram)	Membres de comité de coordination issus du : Comité de coordination régional ; Comité de coordination inter-agences des points focaux PBF du consortium	ASNU : ONU FEMMES, UNFPA, UNCDF ; PBF	ONG : FAD ; REFEPa ; APBE ; ONG ADKOUL ; ADESP ; ONG VEIL Niger	Bénéficiaires : 1. Femmes et jeunes (Garçons/Filles) ; Leaders traditionnels et communautaires ; Groupes vulnérables (déplacés internes, réfugiés) 2. OSC : Associations de femmes et de jeunes de la région de Tahoua et/ou des communes des 3 communes cibles (Allela ; Bagaroua ; Tébaram)	
		Type d'outil de collecte par SQE : Guide d'entretien individuel					Guide de FGD	
Pertinence	1.1 Dans quelle mesure sur la base de la consultation des populations lors de la conception et tout au long de la mise en œuvre, l'intervention est-elle pertinente par rapport aux besoins et priorités définis par les bénéficiaires ?							
	1.2 Dans quelle mesure les interventions du projet PBF sont-elles en adéquation avec les priorités nationales en matière de paix, cohésion sociale et changement climatique ?							
	1.3 Dans quelle mesure le projet PBF assure-t-il la cohérence et la complémentarité des interventions entre le groupe des trois ASNU impliqués dans sa mise en œuvre au regard de l'adéquation des arrangements institutionnels prévus par rapport aux enjeux ?							
	1.4 Dans quelle mesure le cadre de résultats du projet PBF est-il pertinent, cohérent et adapté pour la mesure des résultats escomptés ?							
Efficacité	2.1 Dans quelle mesure les résultats planifiés ont-ils été atteints et comment l'atteinte de ces dits résultats a-t-elle contribué aux effets escomptés du projet PBF ?							
	2.2 Dans quelle mesure les facteurs (internes et externes au consortium des Agences) ont-ils favorisé l'atteinte ou non des résultats attendus ou non du projet PBF ?							

Evaluation du projet conjoint PBF : Consolidation de la paix et de la cohésion communautaire dans la région de Tahoua face aux risques sécuritaires et aux changements climatiques (2021-2026)								
	SQE	Acteurs de types gouvernementaux/institutions nationales/administrations sectorielles :	Structures communales : Conseil Communal (CC) ; Comités Communaux de Paix (CCP) des 3 communes cibles (Allela ; Bagaroua ; Tébaram)	Membres de comité de coordination issus du : Comité de coordination régional ; Comité de coordination inter-agences des points focaux PBF du consortium	ASNU : ONU FEMMES, UNFPA, UNCDF ; PBF	ONG : FAD ; REFEPa ; APBE ; ONG ADKOUL ; ADESP ; ONG VEIL Niger	Bénéficiaires : 1. Femmes et jeunes (Garçons/Filles) ; Leaders traditionnels et communautaires ; Groupes vulnérables (déplacés internes, réfugiés) 2. OSC : Associations de femmes et de jeunes de la région de Tahoua et/ou des communes des 3 communes cibles (Allela ; Bagaroua ; Tébaram)	
		Type d'outil de collecte par SQE : Guide d'entretien individuel						Guide de FGD
	2.3 Dans quelle mesure les structures de coordination mises en place pour le suivi du projet ont-elles fonctionné efficacement à l'atteinte des résultats escomptés du projet PBF ?							
Efficience	3.1 Dans quelle mesure les ressources (financières, humaines et matérielles) investies dans le cadre de la mise en œuvre du projet PBF étaient-elles suffisantes (quantité), adéquates (qualité) au regard des résultats atteints ?							
	3.2 Dans quelle mesure l'utilisation des ressources financières pour chacune des composantes/axes du projet PBF est-elle en adéquation avec le niveau de performance des résultats atteints compte tenu de l'enveloppe budgétaire prévue/mobilisée ?							
	3.3 Dans quelle mesure et par quel(s) mécanisme(s)/approche(s) les facteurs de gestion ont-ils amélioré ou réduit l'optimisation des ressources lors de l'implémentation du projet PBF ?							
Durabilité	4.1 Dans quelle mesure la population cible, les citoyens, les participants, les autorités locales et nationales se sont-ils approprié le projet PBF et ses acquis en y jouant un rôle actif ?							
	4.2 Dans quelle mesure des financements (du Gouvernement et/ou des bailleurs) ont-ils été mis en place ou sont-ils disponibles en vue de soutenir les innovations du projet PBF dans la zone cible et de permettre à ce que le projet puisse être répliqué à une échelle plus grande ?							
	4.3 Dans quelle mesure le projet a-t-il donné lieu à des synergies entre les différents intervenants ou est en passe de l'être de manière à rendre possible une collaboration durable au-delà des limites temporelles du projet ? Quels sont les partenariats ou synergies							

	SQE	Acteurs de types gouvernementaux/institutions nationales/administrations sectorielles : HACP ; MPF ; MEJ ; MJ ; MSPASPFPE ; MELD ; MFP ; MEN	Structures communales : Conseil Communal (CC) ; Comités Communaux de Paix (CCP) des 3 communes cibles (Allela ; Bagaroua ; Tébaram)	Membres de comité de coordination issus du : Comité de coordination régional ; Comité de coordination inter-agences des points focaux PBF du consortium	ASNU ; ONU FEMMES, UNFPA, UNCDF ; PBF	ONG : FAD ; REFEPa ; APBE ; ONG ADKOUL ; ADESP ; ONG VEIL Niger	Bénéficiaires : 1. Femmes et jeunes (Garçons/Filles) ; Leaders traditionnels et communautaires ; Groupes vulnérables (déplacés internes, réfugiés) 2. OSC : Associations de femmes et de jeunes de la région de Tahoua et/ou des communes des 3 communes cibles (Allela ; Bagaroua ; Tébaram)	
		Type d'outil de collecte par SQE : Guide d'entretien individuel					Guide de FGD	
	établis ou potentiels pour le futur qui sont le plus indiqués pour la poursuite de acquis du projet ?							
Genre et droits humains	5.1 Dans quelle mesure les principes d'égalité des sexes ont-ils été dûment intégrés dans les phases de conception, de suivi et de rapportage du projet PBF ?							
	5.2 Dans quelle mesure la mise en œuvre du projet au sein des communautés a été participative et inclusive lors de la planification, la mise en œuvre et le suivi des interventions ?							
Inclusion de handicap	6.1 Dans quelle mesure les personnes en situation de handicap ont-elles été impliquées dans la conception et la mise en œuvre du projet ?							
	6.2 Dans quelle mesure le projet a permis d'identifier les barrières auxquelles les personnes en situation de handicap font face et a permis la mise en place de mécanismes pour endiguer efficacement l'effet de ces dites barrières ?							
Sensibilité aux conflits	7.1 Dans quelle mesure en termes de gestion et prévention des conflits, les communautés ont-elles accès à des mécanismes de feedback et reçoivent-elles des réponses adéquates à leurs préoccupations ?							
	7.2 Dans quelle mesure le projet a-t-il permis de renforcer la cohésion sociale à travers l'intégration de toutes les couches de la communauté lors des différentes phases d'implémentation dudit projet ?							

Annexe A.7.1 : Outil de collecte de données quantitatives

QUESTIONNAIRE (EN MODE PRESENTIEL/OU VIRTUEL) DANS LE CADRE DE L'EVALUATION DU PROJET CONJOINT PBF (2022-2025)

7.1.1 Questionnaire (en mode présentiel/virtuel) dans le cadre de l'évaluation finale Projet auprès des informateurs clés (au niveau central, régional et local) constitués des porteurs d'obligations de type Partenaires Publics, Partenaires de la Société Civile, Agences du Système des Nations Unies (ASNU) et des Bénéficiaires (individuels/OSC).

Ce questionnaire est destiné aux informateurs clés (au niveau central, régional et communal). La dissémination de l'enquête sera faite par courriel/WhatsApp à tous les contacts de parties prenantes ciblées pour le mode virtuel et administré en présentiel aux bénéficiaires.

Protocole :

Cette évaluation finale du PBF permettra d'identifier les points forts, les points faibles ainsi que les leçons apprises au cours de la mise en œuvre du projet.

De manière spécifique, les objectifs de l'évaluation sont les suivants :

- Fournir une analyse basée sur des preuves de la pertinence et de la cohérence du projet au regard des priorités nationales et des besoins des bénéficiaires ;
- Savoir si le projet a capitalisé la valeur ajoutée des initiatives antérieures ;
- Évaluer l'efficacité et l'efficience du projet, y compris sa stratégie de mise en œuvre, ses dispositions institutionnelles ainsi que ses systèmes de gestion et d'exploitation et son rapport qualité-coût ;
- Faire aussi ressortir les effets du projet sur la consolidation de la paix dans la région de Tahoua,
- Identifier ce qui peut être amélioré dans la façon dont les interventions du projet ont été conçues et mises en œuvre ;
- Identifier les leçons apprises, les forces et les tendances actuelles des initiatives et mécanismes et dispositifs faisant la promotion des femmes et des filles aux processus de prise de décision, la promotion des droits humains, et la prévention et gestion de conflit,
- Apprécier l'analyse de synergie d'intervention entre les deux agences et les partenaires de mise en œuvre ?
- Apprécier les perceptions des autorités et les communautés par rapports aux rôles que jouent les femmes et filles ainsi que leur organisation dans la prévention des conflits dans leur communautés,
- Fournir des recommandations pour renforcer la programmation d'initiatives similaires

Afin de faciliter et rendre l'utilisation du questionnaire plus fluide et pertinente pour les différents types de parties prenantes, il a été programmé sur un outil d'enquête en ligne (ODK).

Message d'Introduction : Bonjour, pour l'évaluation finale du projet PBF, nous invitons toutes les personnes ressources impliquées dans la mise en œuvre de ce plan à remplir un questionnaire en ligne. Il est destiné aux Acteurs de types gouvernementaux/administrations sectorielles, Administrations locales, Membres de Comités de coordination, aux Personnel des Agences du Système des Nations Unies, aux responsables des ONG/OSC et aux populations bénéficiaires des interventions du projet PBF). Si vous n'êtes pas la personne concernée, merci de diffuser le lien aux personnes concernées au sein de votre institution ou ignorer le mail/le lien reçu et ne pas y répondre.

Nous sommes énormément reconnaissants pour chaque personne disposée à nous soutenir avec une quinzaine de minutes pour répondre à ce questionnaire. Toutes vos réponses resteront confidentielles et anonymes et il n'y aura aucun avantage ni inconvénient pour les personnes qui y participent.

Votre opinion sur la mise en place du projet est importante pour nous et nous apprécions le temps et les efforts que vous consacrerez et nous vous remercions d'avance de votre coopération.

Pour participer à l'enquête merci de **cliquer sur ce lien** [Evaluation du projet conjoint : Consolidation de la paix et la résilience communautaire dans la région de Tahoua face aux risques sécuritaires et aux changements climatiques \(2022-2025\)](#)

Nous espérons que vous pourrez répondre au sondage d'ici le 05/09/2025.

Si vous avez des questions, n'hésitez pas à nous contacter.

Bien cordialement,

A. FICHE SIGNALÉTIQUE

N°	QUESTIONS	REP
A1	Localisation du répondant Niveau central 2. Niveau régional/local	☐
A2	Type de répondant : 1. Acteurs de types gouvernementaux/institutions nationales <i>A préciser :</i> 2. Structures communales <i>A préciser :</i> 3. Membres de comité de coordination <i>A préciser</i> 4. Agences du Système des Nations Unies (ASNU) <i>A préciser</i> 5. ONG/OSC <i>A préciser</i> 6. Bénéficiaires	☐
A3	Sexe du répondant Masculin 2. Féminin	☐

B. PERTINENCE

Pour chacune des questions ci-après inscrire dans le bac correspondant, le code (compris entre 1 et 4) relatif à la réponse. **1. Dans une faible mesure ; 2. Dans une moyenne mesure ; 3. Dans une grande mesure ; 4. Ne sais pas/Pas de réponse.**

N°	QUESTIONS	REP
B1	B1.a - Selon vous, dans quelle mesure l'intervention s'est-elle avérée pertinente par rapport aux besoins et priorités définis par les bénéficiaires ?	☐
B1	B1.b - Selon vous, dans quelle mesure les interventions du projet PBF sont-elles en adéquation avec les priorités nationales et locales notamment : a) La promotion de la paix, cohésion sociale et ; b) Le changement climatique	☐
B2	B2.a - D'après-vous, dans quelle mesure le projet PBF assure-t-il la cohérence des interventions entre le groupe des trois ASNU impliqués dans sa mise en œuvre au regard de l'adéquation des arrangements institutionnels prévus par rapport aux enjeux ? <i>(non applicables aux « Structures communales », aux « ONG » et aux bénéficiaires)</i>	☐
B2	B2.b - D'après-vous, dans quelle mesure le projet PBF assure-t-il la complémentarité des interventions entre le groupe des trois ASNU impliqués dans sa mise en œuvre au regard de l'adéquation des arrangements institutionnels prévus par rapport aux enjeux ? <i>(non applicables aux « Structures communales », aux « ONG » et aux bénéficiaires)</i>	☐
B3	B3.a - D'après-vous, dans quelle mesure les indicateurs du projet PBF vous paraissent-ils SMART ? <i>(non applicables aux « Structures communales », aux « ONG » et aux bénéficiaires)</i>	☐
B3	B3.b - Dans quelle mesure selon vous, il y'a des interrelations entre : - Les Indicateurs du Produits 1 relatif au Résultat 1 du projet PBF sont-ils élaborés pour rendre réellement compte de l'objectif recherché par ce dit Résultat ? - Les Indicateurs du Produits 2 relatif au Résultat 1 du projet PBF sont-ils élaborés pour rendre réellement compte de l'objectif recherché par ce dit Résultat ? <i>(non applicables aux « Structures communales », aux « ONG » et aux bénéficiaires)</i>	☐ ☐
B3	B3.c - A votre avis, dans quelle mesure le cadre de résultats défini lors de la conception du projet PBF vous paraît-il adéquat pour mesurer les réalisations dudit projet ? <i>(non applicables aux « Structures communales », aux « ONG » et aux bénéficiaires)</i>	☐

C. EFFICACITE

Pour chacune des questions ci-après inscrire dans le bac correspondant, le code (compris entre 1 et 4) relatif à la réponse. **1. Dans une faible mesure ; 2. Dans une moyenne mesure ; 3. Dans une grande mesure ; 4. Ne sais pas/Pas de réponse.**

N°	QUESTIONS	REP
C1	C1. Selon vous, dans quelle mesure estimez-vous le niveau d'atteinte : - Du produit 1.1 : « Les communautés, développent des capacités pour s'adapter aux changements climatiques et prévenir durablement les conflits » ? - Du produit 1.2 : « Les structures communautaires formelles et informelles de prévention et de gestion de conflit promeuvent et intègrent les femmes, les filles et les garçons » ? - Du produit 2.1 : « Les revenus des femmes et des jeunes ont augmenté grâce aux investissements et un réseautage adapté » ? - Du produit 2.2 : « Les infrastructures économiques adaptées à la chaîne des valeurs sont créées pour favoriser le relèvement économique des communautés, notamment des jeunes et des femmes » ? - Du produit 2.3 : « Des investissements locaux verts et résilients sont mis en œuvre à travers la contractualisation communautaire bénéficiant aux jeunes et aux femmes et des PME locales. » ?	☐ ☐ ☐ ☐ ☐

C2	Dans quelle mesure les structures de coordination mises en place pour le suivi du projet ont-elles fonctionné efficacement à l'atteinte des résultats escomptés du projet PBF ? (non applicables aux « Structures communales », aux « ONG » et aux bénéficiaires)	☐
----	--	--------------------------

D. EFFICIENCE

Pour chacune des questions ci-après inscrire dans le bac correspondant, le code (compris entre 1 et 4) relatif à la réponse. **1. Dans une faible mesure ; 2. Dans une moyenne mesure ; 3. Dans une grande mesure ; 4. Ne sais pas/Pas de réponse.**

N°	QUESTIONS	REP
D1	D1. a- Dans quelle mesure selon vous, en lien avec <u>la prévention et la gestion des conflits</u> , l'adéquation du niveau de performance des résultats atteints a tenu compte de l'enveloppe budgétaire prévue/mobilisée relativement à : - L'utilisation des ressources financières pour le renforcement des capacités des communautés cibles (des leaders traditionnels, des jeunes, des femmes) ? - L'utilisation des ressources financières pour le renforcement des capacités de la société civile ? - L'utilisation des ressources financières pour le renforcement des capacités des autorités administratives et locales ? (non applicables aux « Structures communales », aux « ONG » et aux bénéficiaires)	☐ ☐ ☐
D1	D1. b- Dans quelle mesure selon vous, en lien avec <u>la planification locale sensible au changement climatique</u> , l'adéquation du niveau de performance des résultats atteints a tenu compte de l'enveloppe budgétaire prévue/mobilisée relativement à : - L'utilisation des ressources financières pour le renforcement des capacités des communautés cibles (des leaders traditionnels, des jeunes, des femmes) ? - L'utilisation des ressources financières pour le renforcement des capacités de la société civile ? - L'utilisation des ressources financières pour le renforcement des capacités des autorités administratives et locales ? (non applicables aux « Structures communales », aux « ONG » et aux bénéficiaires)	☐ ☐ ☐
D2	D2.a - Dans quelle mesure selon vous : - Les ressources financières mobilisées en lien avec celles initialement prévues dans le cadre du projet PBF l'ont-elles été de manière optimale en tenant compte des priorités du moment ? - Les ressources financières mobilisées dans le cadre du projet PBF ont-elles été utilisées de manière optimale en tenant compte des priorités du moment ? (non applicables aux « Structures communales », aux « ONG » et aux bénéficiaires)	☐ ☐
D2	D2.b- Dans quelle mesure selon vous : - Les ressources humaines mobilisées en lien avec celles initialement prévues dans le cadre du projet PBF l'ont-elles été de manière optimale en tenant compte des priorités du moment ? - Les ressources humaines mobilisées dans le cadre du projet PBF ont-elles été utilisées de manière optimale en tenant compte des priorités du moment ? (non applicables aux « Structures communales », aux « ONG » et aux bénéficiaires)	☐ ☐
D2	D2.c- Dans quelle mesure selon vous : - Les ressources matérielles mobilisées en lien avec celles initialement prévues dans le cadre du projet PBF l'ont-elles été de manière optimale en tenant compte des priorités du moment ? - Les ressources matérielles mobilisées dans le cadre du projet PBF ont-elles été utilisées de manière optimale en tenant compte des priorités du moment ? (non applicables aux « Structures communales », aux « ONG » et aux bénéficiaires)	☐
D4	D4. a- Dans quelle mesure les mécanismes et structures formels en lien avec : - Le renforcement des capacités de prévention et de gestion des conflits ont-ils amélioré ou réduit l'optimisation des ressources lors de l'implémentation du projet PBF ? - L'adaptation au changement climatique ont-ils amélioré ou réduit l'optimisation des ressources lors de l'implémentation du projet PBF ? - Les investissements socioéconomiques sous maîtrise d'ouvrage communale au profit des communautés cibles ont-ils amélioré ou réduit l'optimisation des ressources lors de l'implémentation du projet PBF ? (non applicables aux « Structures communales », aux « ONG » et aux bénéficiaires)	☐ ☐ ☐

E. DURABILITE

Pour chacune des questions ci-après inscrire dans le bac correspondant, le code (compris entre 1 et 4) relatif à la réponse. **1. Dans une faible mesure ; 2. Dans une moyenne mesure ; 3. Dans une grande mesure ; 4. Ne sais pas/Pas de réponse.**

N°	QUESTIONS	REP
E1	E1. a - Dans quelle mesure selon vous la population cible, les citoyens, les participants, les autorités locales et nationales se sont-ils approprié le projet PBF en y jouant un rôle actif ?	☐

	E1. b- Dans quelle mesure selon vous des financements (du Gouvernement et/ou des bailleurs) ont-ils été mis en place ou sont-ils disponibles en vue de : - Soutenir les innovations du projet PBF dans la zone cible ? - Permettre à ce que le projet puisse être répliqué à une échelle plus grande ?	☐ ☐
	<i>(non applicables aux bénéficiaires)</i>	
	E1. c- Dans quelle mesure selon vous le projet a-t-il donné lieu à des synergies entre les différents intervenants ou est en passe de l'être de manière à rendre possible une collaboration durable au-delà des limites temporelles du projet ?	☐
	E1.d - Selon vous dans quelle mesure les partenariats ou synergies établis ou potentiels pour le futur permettraient la poursuite de acquis du projet PBF ?	☐

F. GENRE ET DROITS HUMAINS

Pour chacune des questions ci-après inscrire dans le bac correspondant, le code (compris entre 1 et 4) relatif à la réponse. **1. Dans une faible mesure ; 2. Dans une moyenne mesure ; 3. Dans une grande mesure ; 4. Ne sais pas/Pas de réponse.**

N°	QUESTIONS	REP
F1	F1a- Dans quelle mesure selon vous le projet PBF a contribué à renforcer le rôle socioéconomique des femmes et des jeunes au sein des communautés en tant : - Qu'agents de consolidation de paix ? - Qu'agents de prévention et gestion des conflits ?	☐ ☐ ☐
	F1b- Dans quelle mesure selon vous le projet PBF a contribué : - À réduire les inégalités socio-économiques de sexes ? - À améliorer l'autonomisation économique des femmes dans un environnement affecté par les changements climatiques ?	☐ ☐
	F1c- Dans quelle mesure selon vous le rôle des femmes dans la lutte contre l'insécurité en communauté s'est vu amélioré grâce au projet PBF ?	☐
	F2.a - Dans quelle mesure selon vous la mise en œuvre du projet au sein des communautés a été participative et inclusive : - Lors de la planification des interventions du projet PBF ? - Lors de la mise en œuvre des interventions du projet PBF ? - Lors du suivi des interventions du projet PBF ?	☐ ☐ ☐

G. INCLUSION DU HANDICAP

Pour chacune des questions ci-après inscrire dans le bac correspondant, le code (compris entre 1 et 4) relatif à la réponse. **1. Dans une faible mesure ; 2. Dans une moyenne mesure ; 3. Dans une grande mesure ; 4. Ne sais pas/Pas de réponse.**

N°	QUESTIONS	REP
G1	G1. Dans quelle mesure selon vous le projet a-t-il intégré les personnes en situation de handicap : - Dès la phase de conception du projet PBF ? - Durant sa mise en œuvre du projet PBF ?	☐ ☐
	G2. Dans quelle mesure selon vous le projet a permis : - D'identifier les barrières auxquelles les personnes en situation de handicap font face - La mise en place de mécanismes pour endiguer efficacement l'effet de ces dites barrières ?	☐ ☐

H. SENSIBILITE AUX CONFLITS

Pour chacune des questions ci-après inscrire dans le bac correspondant, le code (compris entre 1 et 4) relatif à la réponse. **1. Dans une faible mesure ; 2. Dans une moyenne mesure ; 3. Dans une grande mesure ; 4. Ne sais pas/Pas de réponse.**

N°	QUESTIONS	REP
H1	H1. Dans quelle mesure en termes de gestion et prévention des conflits, les communautés ont-elles accès à des mécanismes de feedback et reçoivent-elles des réponses adéquates à leurs préoccupations ?	☐
H2	H2. Dans quelle mesure le projet a-t-il permis de renforcer la cohésion sociale à travers l'intégration de toutes les couches de la communauté lors des différentes phases d'implémentation dudit projet ?	☐

I. PISTES DE RECOMMANDATIONS

N°	QUESTIONS	REP
I1	De façon spécifique, avez-vous des leçons tirées de la mise en œuvre du projet PBF en termes opérationnels, institutionnels et techniques ?	----
I2	De façon spécifique, avez-vous tiré des bonnes pratiques de la mise en œuvre du projet PBF sur la période évaluée (en termes opérationnels, institutionnels et techniques) ?	----
I3	Que pouvez-vous proposer de manière précise pour plus d'efficacité des futures interventions en lien avec le prochain cycle de programmation du projet PBF ?	----

Merci de votre collaboration, pour toute information complémentaire, le Gestionnaire de l'évaluation Mamoudou Soumana Nassamou est joignable à l'adresse mamoudou.nassamou@unwomen.org ainsi que le Consultant International de l'Evaluation, Chef d'équipe Mr SEKE KOUASSI DE SYG à l'adresse sekedesyg@yahoo.fr.

Annexe A.7.2 : Outil de collecte de données qualitatives

Annexe A.7.2.1 : Guide d'Entretien (EI) avec les Acteurs de types Gouvernementaux/Institutions nationales/Administrations sectorielles ; Autorités administratives locales ; Membres de comité de coordination ; ASNU et les ONG

EI	Guide d'Entretien Individuel	
CODE	SOUS-QUESTIONS D'EVALUATION/QUESTIONS D'ENTRETIEN	
PER 1.1	Dans quelle mesure sur la base de la consultation des populations lors de la conception et tout au long de la mise en œuvre, l'intervention est-elle pertinente par rapport aux besoins et priorités définis par les bénéficiaires ?	a) Avez-vous constaté une implication réelle des bénéficiaires dans la l'identification de leurs besoins et priorités lors de la conception et dans la mise en œuvre du projet ? <i>Pouvez-vous à cet effet fournir des cas d'illustrations ?</i> b) Estimez-vous que les actions menées répondent effectivement à leurs besoins et priorités ? <i>Lesquels et pourquoi selon vous ?</i>
PER 1.2	Dans quelle mesure les interventions du projet PBF sont-elles en adéquation avec les priorités nationales en matière de paix, cohésion sociale et changement climatique ?	Selon vous, les interventions du projet sont-elles alignées avec les priorités nationales en matière de paix, cohésion sociale et changement climatique ? <i>Pourquoi et merci d'illustrer par des cas ou exemples précis ?</i>
PER 1.3	La Question PER 1.3 est non applicable aux « Structures communales » et aux « ONG »	
	Dans quelle mesure le projet PBF assure-t-il la cohérence et la complémentarité des interventions entre le groupe des trois ASNU impliqués dans sa mise en œuvre au regard de l'adéquation des arrangements institutionnels prévus par rapport aux enjeux ?	a) Comment appréciez-vous la cohérence et la complémentarité des interventions entre le groupe des trois ASNU impliquées dans le projet ? <i>Pourquoi et pouvez-vous illustrer par des cas ou exemples précis ?</i> b) Les interventions du projet pour chacune des ASNU ont-elles été, selon vous en droite ligne avec leur mandat respectif ? <i>Pourquoi et pouvez-vous illustrer par des cas ou exemples précis ?</i>
PER 1.4	La Question PER 1.4 est non applicable aux « Structures communales » et aux « ONG »	
	Dans quelle mesure le cadre de résultats du projet PBF est-il pertinent, cohérent et adapté pour la mesure des résultats escomptés ?	Le cadre de résultats du projet (interrelations entre les Résultats et Produits, caractère SMART, etc.) vous paraît-il pertinent et bien structuré pour suivre efficacement l'atteinte des objectifs fixés ? Pourquoi ?
EFF 2.1	Dans quelle mesure les résultats planifiés ont-ils été atteints et comment l'atteinte de ces dits résultats a-t-elle contribué aux effets escomptés du projet PBF ?	Selon vous, les Résultats et Produits du cadre du résultats du projet ont-ils été atteints ? Lesquels et pourquoi ?
EFF 2.2	Dans quelle mesure les facteurs (internes et externes au consortium des Agences) ont-ils favorisé l'atteinte ou non des résultats attendus ou non du projet PBF ?	À votre avis, quels sont les éléments internes ou externes (Approches stratégiques et techniques ; Synergies d'action ; Capacités techniques ; Financement et matériels ; Efficacité du dispositif de suivi ; Appropriation du projet par les parties prenantes ; Barrières socio-culturelles, etc.) qui ont facilité ou entravé la mise en œuvre du projet ? Pourquoi ? <i>Pouvez-vous fournir quelques cas de figures pour ces facteurs ?</i>
EFF 2.3	Dans quelle mesure les structures de coordination mises en place pour le suivi du projet ont-elles fonctionné efficacement à l'atteinte des résultats escomptés du projet PBF ?	a) Comment jugez-vous le rôle et le fonctionnement des structures de coordination mises en place pour le projet ? Pourquoi ? b) Expliquez comment ont-elles contribué à l'atteinte des résultats ?
EFC 3.1	Dans quelle mesure les ressources (financières, humaines et matérielles) investies dans le cadre de la mise en œuvre du projet PBF étaient-elles suffisantes (quantité), adéquates (qualité) au regard des résultats atteints ?	a) Les ressources (humaines, financières et matérielles) ont-elles été mobilisées à temps et utilisées efficacement pour atteindre les objectifs du projet ? Pourquoi ? b) A votre avis, quel type de ressources ont été les plus mobilisées et les mieux utilisées dans le cadre de la mise en œuvre du projet PBF ?
EFC 3.2	Dans quelle mesure l'utilisation des ressources financières pour chacune des composantes/axes du projet PBF est-elle en adéquation avec le niveau de performance des résultats atteints compte tenu de l'enveloppe budgétaire prévue/mobilisée ?	a) Comment appréciez-vous l'efficacité des différentes composantes du projet (en termes de rapport coût/résultat) ? Pourquoi ? b) A votre avis, quelles composantes ont-elles mieux performé que d'autres ? Pourquoi ?
EFC 3.3	Dans quelle mesure et par quel(s) mécanisme(s)/approche(s) les facteurs de gestion	Quels sont les exemples de mécanismes/approches de gestion qui ont contribué à améliorer (réduction des coûts, mutualisation des ressources, etc.) ou à réduire (retard de mise à disposition de fonds,

EI		Guide d'Entretien Individuel	
CODE	SOUS-QUESTIONS D'EVALUATION/QUESTIONS D'ENTRETIEN		
	ont-ils amélioré ou réduit l'optimisation des ressources lors de l'implémentation du projet PBF ?	contractualisation tardive des partenaires d'implémentation, etc.) l'optimisation des ressources et comment ces mécanismes ont-ils fonctionné ? <i>Merci de fournir des détails précis en la matière.</i>	
DUR 4.1	Dans quelle mesure la population cible, les citoyens, les participants, les autorités locales et nationales se sont-ils approprié le projet PBF et ses acquis en y jouant un rôle actif ?	Selon vous, les bénéficiaires, les autorités locales et les institutions se sont-ils appropriés les actions et les acquis du projet ? Comment et pourquoi ? <i>Pouvez-vous citer quelques cas de figures qui traduiraient au mieux cette appropriation des actions et acquis du PBF.</i>	
DUR 4.2	Dans quelle mesure des financements (du Gouvernement et/ou des bailleurs) ont-ils été mis en place ou sont-ils disponibles en vue de soutenir les innovations du projet PBF dans la zone cible et de permettre à ce que le projet puisse être répliqué à une échelle plus grande ?	a) Des dispositifs ou engagements (financiers, politiques, techniques) pour assurer la continuité ou la réplication des actions du projet ont-ils été mis en place ou sont-ils disponibles ? Lesquels ? Expliquez comment leur mise en place assure-t-il cet objectif ? b) Qu'est-ce qu'il conviendrait de renforcer parmi ces dits dispositifs/engagements selon vous ? Pourquoi ?	
DUR 4.3	Dans quelle mesure le projet a-t-il donné lieu à des synergies entre les différents intervenants ou est en passe de l'être de manière à rendre possible une collaboration durable au-delà des limites temporelles du projet ? Quels sont les partenariats ou synergies établis ou potentiels pour le futur qui sont le plus indiqués pour la poursuite de acquis du projet ?	a) Des partenariats ou collaborations ont-ils été créés dans le cadre du projet pour appuyer sa pérennisation ? Lesquels et Pourquoi ? b) Quels types de synergies restent à consolider selon vous ? Pourquoi le pensez-vous ?	
EGD 5.1	Dans quelle mesure les principes d'égalité des sexes ont-ils été dûment intégrés dans les phases de conception, de suivi et de rapportage du projet PBF ?	Selon vous, comment les dimensions de genre, d'équité et de droits humains ont-elles été prises en compte tout au long du cycle du projet (conception, mise en œuvre, suivi, évaluation) ? <i>Quels sont à votre avis, les cas de figure les plus illustratifs à ce propos ?</i>	
EGD 5.2	Dans quelle mesure la mise en œuvre du projet au sein des communautés a été participative et inclusive lors de la planification, la mise en œuvre et le suivi des interventions ?	Le projet a-t-il été conçu et mis en œuvre de manière inclusive, en intégrant les besoins spécifiques des femmes, des jeunes, des personnes vulnérables, des personnes déplacées internes, etc. ? <i>Expliquez pourquoi selon vous cela a-t-il été perceptible lors des étapes d'implémentation du projet.</i>	
HAN 6.1	Dans quelle mesure les personnes en situation de handicap ont-elles été impliquées dans la conception et la mise en œuvre du projet ?	Le projet a-t-il intégré les personnes en situation de handicap dès la phase de conception et durant sa mise en œuvre ? a) Si oui, de quelle manière ? b) Si non, Pourquoi ?	
HAN 6.2	Dans quelle mesure le projet a permis d'identifier les barrières auxquelles les personnes en situation de handicap font face et a permis la mise en place de mécanismes pour endiguer efficacement l'effet de ces dites barrières ?	a) Quelles difficultés ou barrières ont limité la participation des personnes handicapées aux activités du projet ? Pourquoi ? b) Des solutions ont-elles été envisagées ou mises en œuvre pour surmonter ces obstacles ? Lesquels et pourquoi le pensez-vous ?	
CON 7.1	Dans quelle mesure en termes de gestion et prévention des conflits, les communautés ont-elles accès à des mécanismes de feedback et reçoivent-elles des réponses adéquates à leurs préoccupations ?	a) Le projet a-t-il mis en place des mécanismes efficaces pour permettre aux communautés d'exprimer leurs préoccupations liées aux conflits ? Lesquels et pourquoi le pensez-vous ? b) Ces mécanismes ont-ils été accessibles et utilisés de manière adéquate aux réponses fournies et en lien avec les préoccupations posées ? Pourquoi ?	
CON 7.2	Dans quelle mesure le projet a-t-il permis de renforcer la cohésion sociale à travers l'intégration de toutes les couches de la communauté lors des différentes phases d'implémentation dudit projet ?	a) Comment le projet a-t-il contribué à renforcer la cohésion sociale en intégrant tous les membres de la communauté pendant les différentes étapes de sa mise en œuvre ? b) Cette approche a-t-elle eu un effet positif sur la cohésion sociale selon vous ? Pourquoi ?	
CONCLUSIONS ET PERSPECTIVES			
CP 1	Quelles sont, selon vous, les principales leçons tirées de la mise en œuvre du projet, tant sur le plan opérationnel qu'institutionnel ou technique ? Pourquoi ?		

EI	Guide d'Entretien Individuel
CODE	SOUS-QUESTIONS D'EVALUATION/QUESTIONS D'ENTRETIEN
CP 2	Quelles améliorations ou recommandations concrètes proposez-vous pour renforcer l'efficacité des prochaines interventions similaires à ce projet ? Pourquoi ?

Annexe A.7.2.2 : Guide d'animation des FGD avec les représentants des OSC (Associations de femmes et de jeunes de la région de Tahoua et/ou des communes ciblées) et des Bénéficiaires (Femmes et jeunes (Garçons/Filles) ; Leaders traditionnels et communautaires ; Groupes vulnérables (déplacés internes, réfugiés) des interventions du projet conjoint PBF

FGD	GUIDE DU FOCUS-GROUP DISCUSSION
CODE	QUESTIONS D'ANIMATION
INTRO	Avez-vous connaissance des interventions mises en œuvre au sein de votre communauté pour lesquelles cet exercice de discussion nous réunit ? Si oui, lesquels ? <i>Pouvez-vous décrire en quoi exactement a consisté l'implémentation de ces interventions ?</i>
PER 1.1	a) Est-ce que vous, ou les gens du village, avez participé quand on préparait et réalisait ce projet ? <i>Racontez-nous comment ça s'est passé.</i> b) D'après vous, est-ce que ce que le projet a fait vous aide vraiment et répond à vos attentes par rapport à ce que vous vouliez ? En quoi est-ce que les réalisations du projet PBF vous ont vraiment aidés ? <i>Expliquez-nous.</i>
PER 1.2	Pensez-vous que ce que le projet a fait aide à ramener la paix, à mieux vivre ensemble ici et à protéger la nature (comme les forêts, l'eau, la terre) ? <i>Dites-nous pourquoi vous pensez ça.</i>
EFF 2.1	Pour vous, est-ce que ce les réalisations promis par le projet ont été vraiment fait ? Qu'est-ce qui a marché ? <i>Expliquez-nous pourquoi vous pensez cela.</i>
EFF 2.2	Selon vous qu'est-ce qui a aidé le projet à bien se dérouler ici ? Et qu'est-ce qui a empêché le projet de bien se dérouler ici ? <i>Expliquez-nous pourquoi vous pensez cela.</i>
EFF 2.3	a) Que pensez-vous des comités ou groupes qui ont été mis en place pour gérer le projet ? Ont-ils bien travaillé ? <i>Pourquoi et merci d'illustrer par des cas ou exemples précis.</i> b) Ces comités ou groupes ont-ils aidé à bien faire avancer le projet ? Comment ont-ils aidé ? Et que fallait-il faire pour leur permettre à aider le projet à bien se dérouler ?
EFC 3.1	Selon votre connaissance et votre rôle que vous avez joué dans la mise en œuvre du projet, est-ce que les finances, les matériels et les personnes du projet ont été disponibles à temps ? Est-ce qu'ils ont bien été utilisés pour faire le travail attendu ? <i>Pourquoi et merci d'illustrer par des cas ou exemples précis ?</i>
EFC 3.2	a) D'après vous, est-ce que ce que le projet a dépensé a vraiment servi à faire des choses utiles ? <i>Racontez pourquoi !</i> b) Est-ce qu'il y a des activités du projet qui ont mieux marché que d'autres ? Lesquelles et pourquoi ?
EFC 3.3	Est-ce qu'il y a eu des façons de travailler ensemble qui ont aidé à économiser ou à mieux utiliser les finances, les matériels et les personnes du projet ? Ou bien, est-ce qu'il y a eu des problèmes qui ont fait perdre du temps ou de l'argent ? Lesquels et pourquoi ?
DUR 4.1	Est-ce que vous, les chefs du village ou les autorités ont vraiment adopté ce que le projet a apporté, et continuent d'utiliser ou de faire ce qui leur a été enseigné ? <i>Expliquez-nous comment et pourquoi vous pensez cela.</i>
DUR 4.2	a) Est-ce que le projet a créé des liens ou des partenariats avec d'autres personnes ou organisations pour que ça continue après ? Avec qui et comment ? b) D'après vous, qu'est-ce qu'il faut encore faire ou améliorer pour que ce que le projet a fait dure longtemps ? <i>Pourquoi ?</i>
EGD 5.1	a) Est-ce que pendant toute la mise en œuvre du projet (depuis le début jusqu'à maintenant), on a bien pensé à tout le monde : hommes, femmes, jeunes, vieux, personnes vulnérables ? <i>Pourquoi et merci d'illustrer par des cas ou exemples précis</i>
EGD 5.2	b) Est-ce que le projet a pensé aux besoins particuliers des femmes, des jeunes et des personnes en difficulté ? Dites-nous comment vous avez vu ça dans ce qui a été fait ici ?
HAN 6.1	Est-ce que dès le début et pendant le projet, on a bien pensé aux personnes handicapées ? a) Si oui, qu'est-ce qui a été fait pour elles ? b) Si non, pourquoi à votre avis on n'a pas pensé à elles ?
HAN 6.2	a) Qu'est-ce qui a rendu difficile la participation des personnes handicapées aux activités du projet ? Pourquoi ? b) Est-ce qu'il y a eu des solutions pour aider ces personnes à participer ? Qu'est-ce qui a été fait ? <i>Pourquoi et merci d'illustrer par des cas ou exemples précis</i>

FGD	GUIDE DU FOCUS-GROUP DISCUSSION
CODE	QUESTIONS D'ANIMATION
INTRO	Avez-vous connaissance des interventions mises en œuvre au sein de votre communauté pour lesquelles cet exercice de discussion nous réunit ? Si oui, lesquels ? <i>Pouvez-vous décrire en quoi exactement a consisté l'implémentation de ces interventions ?</i>
CON 7.1	a) Est-ce que le projet a créé des conditions/moyens pour que les gens du village puissent communiquer sur leurs problèmes de conflits ou disputes ? Qu'est-ce qui a été mis en place et pourquoi pensez-vous que c'est bien ? b) Est-ce que ces conditions/moyens pour communiquer sur les problèmes étaient faciles à utiliser et ont vraiment aidé à trouver des solutions ? <i>Pourquoi vous pensez cela ?</i>
CON 7.2	a) Est-ce que le projet a fait participer tout le monde sans laisser quelqu'un de côté ? Pourquoi vous pensez ça ? b) Est-ce que ça a aidé les gens à mieux vivre ensemble et à être plus unis ? Pourquoi ?
CONCLUSIONS ET PERSPECTIVES	
CP 1	D'après vous, qu'est-ce que vous avez appris d'important grâce à ce projet, que ce soit pour vous, pour le village ou pour les autorités ? Pourquoi pensez-vous que c'est important ?
CP 2	Qu'est-ce que vous conseillez pour que les prochains projets soient encore meilleurs et aident plus les gens ? Pourquoi vous proposez ça ?

Annexe A.7.2.3 : Guide d'observation des sites des interventions du projet conjoint PBF (2022-2025) (Salles de classes, forages, centres communautaires d'enregistrement des naissances) dédiée aux enfants dans le cadre des interventions dudit projet

Introduction

L'objectif de cet outil d'Grille d'observation est de collecter des données pertinentes sur les sites d'intervention dans le cadre de l'évaluation. Cet outil vise à évaluer différents aspects tels que la visibilité des interventions, l'adéquation des réalisations par rapport aux objectifs fixés, à l'appropriation par les bénéficiaires, à la durabilité des structures, etc. Il est conseillé de se familiariser avec cet outil avant de procéder à l'Grille d'observation des sites. Les informations collectées serviront à une analyse approfondie et à la formulation, en cas de besoin, des recommandations pour améliorer l'efficacité du projet.

Partie 1 : Visibilité des Interventions

- Observez et notez l'existence ou non des éléments qui permettent d'identifier facilement l'auteur et les bénéficiaires des réalisations examinées (plaque, panneau, affiche etc.).
- Demandez et notez s'il y a dans le cadre des réalisations observées, des stratégies de communication et de promotion.

Partie 2 : Adéquation et Réalisation des Objectifs

- Vérifiez si les réalisations répondent aux spécifications fixées par le projet/s'il y a eu adaptation due aux réalités.
- Évaluer l'ampleur, le nombre des réalisations par rapport à la description élaborée dans le projet.
- Vérifier si la réalisation s'intègre dans un environnement structurel existant de manière à ce qu'il ne fonctionne pas en vase clos

Partie 3 : Utilisation, satisfaction et Appropriation

- Observez l'utilisation effective des structures par les bénéficiaires.
- Notez le niveau d'appropriation et de gestion des réalisations par les bénéficiaires.
- Observez les évidences de la pérennisation des réalisations dans l'œuvre réalisée.
- Observez les transformations induites par les interventions ou la réalisation faite.
- Observez et renseignez-vous sur le processus d'entretien et de la maintenance des réalisations par les bénéficiaires.
- Identifiez si possible la disponibilité des personnes chargées de faire fonctionner la réalisation, et l'utilisation effective des outils de gestion mis en place pour assurer le bon fonctionnement des structures.
- Vérifiez que les ouvrages tiennent compte des spécificités (homme/femme), suivant le type d'ouvrage, ainsi que la participation effective des femmes dans les instances de gestion des ouvrages.
- Si c'est une initiative humanitaire voir s'il y a une stratégie pour des solutions durables soit par rapport aux bénéficiaires directs soit par rapports aux communautés hôtes.

Partie 4 : Accessibilité

- Observez l'accessibilité physique des réalisations par les bénéficiaires les plus défavorisées (personnes avec handicap).
- Observez si l'accès à la réalisation par les bénéficiaires est payant et déterminez clairement le coût.
- Observez les éventuels cas de discrimination par rapport au service offert.

Partie 5 : Approvisionnement et Gestion éventuelles des Intrants

- Vérifiez la présence et la régularité des intrants nécessaires au fonctionnement des structures.
- Évaluez de l'impact de l'approvisionnement sur la qualité des services rendus.

Partie 6 : Participation et Pouvoirs Publics

- Observez le degré de participation des pouvoirs publics dans la réalisation.
- Dites si cette participation est /devrait être un atout ou un frein à la réalisation effectuée.
- Évaluer leur implication dans la prise de décision et la gestion des structures.

Partie 7 : Menaces et Sensibilité

- Identifiez les menaces potentielles (conditions climatiques, environnement, pratiques et culture locales, pratiques agricoles et autre) pouvant affecter la durabilité des structures.

Partie 8 : Satisfaction des Usagers

- Collectez les témoignages et d'avis des usagers et niveau de satisfaction sur l'utilisation des réalisations.
- Faites des photos autant que vous êtes autorisés à prendre et si possible des courtes vidéos (**ne pas oublier de faire signer les formulaires de consentement éclairé**).

Une fois les Grille d'observations réalisées, il est essentiel de consigner les informations pertinentes et les analyser de manière approfondie. Cette analyse contribuera à la formulation des recommandations potentielles spécifiques pour améliorer l'efficacité et l'impact des programmes.

Annexe A.8 : Documents consultés

1. Rapport annuel MPFT 00133764_UNW-UNFPA-UNCDF_Nov 2023
2. PBF November 2024 Project Progress Report_MPTF 00133764_Semester 2 2024
3. VF CLEAN 27 05 2024 Rapport ETUDE DE REFERENCE VERSION PROVISOIRE 04.02.2024 FB PBF+ ONU F
4. NCE - Niger - Project Document MPTF 00133764 - Resilience Tahoua-UNW-UNFPA-UNCDF_Clean
5. SIGNED - Niger - Project Document - Resilience Tahoua
6. Consolidé ADESP- APBE- UNCDF Cadre logique actualisé Etude de reference M&E-1
7. RECOMMANDATIONS ET LECONS APPRISES
8. Rapport_Mission cjte_suivi_Experts_SE_ONUFEMME_UNFPA_UNCDF_PBF Tahoua_050824
9. VF clean_PBF_project_progress_report_jan_juin_2024_MPTF_00133764FB Abdel+Habsatou-UNFPA+UNCDF_
10. Rapport pbf_project_progress_report_fre_rev_octobre_2024_MPTF 00133764-V1 FB Secrétariat PBF Tahoua-Clean
11. PresentationResultats_Etude reference ONUFEMMES-UNCDF-UNFPA VERSION 17.05.2024
12. Consolidé ADESP- APBE- UNCDF Cadre logique actualisé Etude de reference M&E-1
13. 13975 PBF_project_progress_report (unw unfpa undcf)-Updated-5 May 2023 FR (1)
14. Plan de Développement Économique et Social (PDES) 2022–2026, Cadre national de développement économique et social intégrant résilience, inclusion sociale et gouvernance.
15. Politique Nationale Genre (PNG), adoptée initialement en 2017 et révisée en 2021, qui oriente l'intégration du genre dans les politiques publiques.
16. La Stratégie Nationale de Prévention de l'Extrémisme Violent (SNPEV) de 2019, utilisée pour contextualiser les actions de prévention et cohésion sociale.
17. Plan d'Action National pour la mise en œuvre de la Résolution 1325 du Conseil de Sécurité des Nations Unies (2020–2024), qui soutient l'engagement des femmes dans la paix et la sécurité.
18. Politique Nationale de Protection Sociale (PNPS) révisée en 2020, qui encadre les mécanismes de protection des populations vulnérables.
19. Cadre de Coopération des Nations Unies pour le Développement Durable au Niger (UNSDCF 2023–2027), signé en 2022, qui encadre l'intervention des agences au Niger ;
20. Cartographie des interventions locales dans les communes cibles (2023), produites par UNCDF, UNFPA et leurs partenaires de mise en œuvre
21. Analyse de la vulnérabilité et de la résilience face aux changements climatiques dans la région de Tahoua. Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, FAO 2020.
22. Rapport sur l'impact du changement climatique sur les femmes rurales dans la région de Tahoua. ONU Femmes, Bureau du Niger, 2022
23. Projet conjoint du Fonds pour la Consolidation de la Paix : Renforcement de la participation politique des jeunes et des femmes au Niger. Document de projet. ONU Femmes, UNFPA, UNCDF, 2022.
24. Enquête Nationale sur la Fécondité et la Mortalité des Enfants de moins de 5 ans au Niger (ENAFEM), Institut National de la Statistique (INS), Niger, 2021.
25. Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH), Institut National de la Statistique (INS), Niger, 2012.
26. Analyse de conflit et cartographie des risques dans les zones d'intervention du Fonds pour la Consolidation de la Paix au Niger. Peace Building Fund (PBF), Nations Unies, 2021.
27. Rapport sur la jeunesse, la paix et la sécurité au Niger. Fonds des Nations Unies pour la Population (UNFPA), Bureau du Niger, 2023.
28. Rapport sur la résilience climatique et la gestion communautaire des ressources naturelles dans la région de Tahoua. Fonds d'Équipement des Nations Unies (UNCDF), Bureau du Niger, 2021.
29. Étude nationale sur le lien entre migration, environnement et changement climatique au Niger. Organisation Internationale pour les Migrations (OIM), Bureau du Niger ; 2021.
30. Rapport sur la migration, la dynamique démographique et la cohésion sociale au Niger. Fonds des Nations Unies pour la Population (UNFPA), Bureau du Niger, 2023.
31. Rapport sur l'impact différencié du changement climatique sur les femmes rurales au Niger. Organisation des Nations Unies pour l'Égalité des sexes et l'Autonomisation des Femmes (ONU Femmes), Bureau du Niger, 2021.
32. Analyse des facteurs de radicalisation dans les régions de Tahoua et Tillabéri, PBF 2021
33. Sahel Youth Empowerment Index: Niger Country Profile, UNFPA 2023, <https://www.unfpa.org/sahel-youth-report-2023>
34. Stratégie conjointe de consolidation de la paix et d'inclusion des jeunes et des femmes dans la gouvernance locale au Niger, Rapport conjoint, HACP/UNCDF (2023), [https:// www.hacp-niger.org](https://www.hacp-niger.org)

Annexe A.9 : Liste des personnes interviewées dans le cadre de la collecte de données

N°	Nom et prénoms	Sexe	Fonction	Structure	Téléphone	Localité
1	MBOHOU ABDEL Djafar	M	Analyste suivi-évaluation et communication	Fond pour la consolidation de la paix (PBF)-NIGER	80079821	Niamey
2	Madame Amsatou	F	Analyste Programme	Fond pour la consolidation de la paix (PBF)-NIGER		Niamey
3	Mahamane Kané	M	Responsable Partenariats et Projets	HACP		Niamey
4	Issa Mamadou	M	Ingénieur Projet	HACP		Niamey
6	Mr.Abdoulkader Amadou Roufai	M	Coordonnateur Terrain	United Nations Capital Development Fund -UNCDF	96411645	Tahoua
7	Idrissa Moussa	M	Conseiller technique	United Nations Capital Development Fund -UNCDF	80 07 23 43 /96 97 28 84	Niamey
8	HABOU Moussa	M	Program Analyst Climate Change/Women Resilience to Distasters	UN Women	92804674/88377939	Niamey
9	Mamoudou Soumana Nassamou	M	Responsable Suivi-Evaluation	UN Women	96737748	Niamey
10	Paul Hovi Mahouna Moussa	M	Coordonnateur de Programme Gouvernance Femmes Paix et Sécurité	UN Women	92 18 54 92	Niamey
11	Mr. Bachir	M	Directeur	ANFICT	96053003	Tahoua
12	Mr. Tini	M	Chargé de projet	ANFICT	96464569	Tahoua
13	Mr. Le Préfet	M	Préfet de Tahoua	Projet à Tebaram		Tahoua
14	Mr. Le Directeur départemental de l'environnement de Konni	M	D.D.E	Projet de Allela	96894407	Konni
15	Mr. Le Directeur départemental de l'environnement de Tebaram	M	D.D.E	Projet de Tebaram	91731578	Tahoua
16	Mme. la Directrice départementale de Ressources animales de Konni	F	D.D.R.A	Projet de Allela	99881611	Konni
17	Mr. Le Directeur départemental du	M	D.D.G.R	Projet de Bagaroua	96004899	Illéla

	Génie Rural de Bagaroua					
18	Mr. Sanoussi Bahoutché	M	Directeur régional du développement local	Direction régionale du développement local	99353599	Tahoua
19	Mr.Alassane Issa	M	Directeur régional de la promotion de la femme	Rapporteur du comité régional	96499107	Tahoua
20	Mme.KOUBRA	F	Pont focal UNFPA	UNFPA	96989926	Tahoua
21	Mr. Le SG/A du gouvernorat	M	Membre du comité de suivi régional	Président du comité régional	96783990	Tahoua
22	Mr. Hamza Maikano	M	Direction de jeunesse-sport		96068464	Tahoua
23	Mr.Magagi	M	Direction urgence humanitaire		96276743	Tahoua
24	Représentant ADESP Abdoulhakim Moussa	M	Responsable Terrain		96487316	Tahoua
25	Mariama	F	Directrice de programme	ONG FAD		Tahoua
26	Colonel Amsatou	F	Directrice au Ministère de l'Environnement	Ministère de l'Environnement	96295632	Niamey

Annexe A.10 : Stratégie d'échantillonnage de collecte des données

– Données quantitatives

La taille d'échantillon de titulaires de droits (bénéficiaires) auprès desquels la collecte a été faite : les FGD (8 **au total**) ainsi que celle des entretiens individuels auprès des informateurs clés (23 **au total**) n'est pas figée. Ainsi, selon l'opportunité, des personnes supplémentaires pourront être interviewées au-delà de ces échantillons pour la réalisation de FGD additionnel ou d'entretiens individuels. L'idéal sera d'arrêter une fois que la saturation informationnelle¹²⁹ sera atteinte. Ainsi, par rapport au choix des personnes supplémentaires à interviewer, notamment au niveau des bénéficiaires, nous comptons procéder par la méthode dite « boule de neige¹³⁰ ». suivant le tableau ci-après.

Tableau A : Aperçu de la stratégie d'échantillonnage des parties prenantes et des bénéficiaires des interventions concernées par la collecte des données par axe d'intervention du Projet conjoint PBF (2022-2025)

Outils de collecte de données	Méthode d'échantillonnage	Nombre de parties prenantes à considérer		Répartition par sexe		Communes/village
		Description	Total	Femmes	Hommes	
Guides d'entretien individuels pour informateurs clés	Informateurs clés au sein des structures partenaires/ de mise en œuvre du projet conjoint PBF (2022-2025) identifiés selon leur niveau d'implication et de participation	Au niveau Central (Niamey)/régional (Tahoua) ▪ Acteurs de types gouvernementaux/institutions nationales/administrations sectorielles : ANFICT (1) ; HACP (1) ; MEFTP (1) ; MENAPLN (1) ; MHAE (1) ; MISPAT (1) ; MJ (1) ; MPASSN (1) ; MSHP (1) ; ▪ Membres de comité de coordination issus du : Comité de coordination régional (5) ; Comité de coordination inter-agences des points focaux PBF du consortium (4) ▪ ASNU : ONU FEMMES (1) ; UNFPA (1) ; UNCDF (1) ; PBF (1) ; ▪ ONG : FAD (1) ; ADESP (1) ; Dans chacun des 3 communes cibles du projet : ▪ Structures communales : Conseil communal (1) ; Comité Communal de Paix (1) ; ▪ ONG : (2) ; ▪ Radios communautaires : 1	42	Selon le sexe des parties prenantes identifiées		- Tahoua - Allela (département de Konni) ; - Bagaroua (département de Bagaroua) ; - Tébaram (département de Tahoua)
Guide de Focus groups avec les OBC et les représentants des titulaires de droits (hommes, femmes et enfants de 12-17 ans communautés d'accueil et réfugiés) des	Choix raisonné	Au niveau régional (Tahoua) ▪ OSC : Associations de femmes et de jeunes (2) ; Dans chacun des 3 communes cibles du projet : ▪ 2 FGD à réaliser à raison de 1 par type d'OSC : Associations de femmes (1) ; Associations de jeunes (1)	26	Selon la catégorie d'appartenance des bénéficiaires (communauté hôte ou réfugiés) et par sexe.		- Tahoua - Allela (département de Konni) ; - Bagaroua (département de Bagaroua) ; - Tébaram (département de Tahoua)

¹²⁹ La saturation informationnelle est constatée quand les réponses des interviewées deviennent redondantes c'est-à-dire les mêmes réponses reviennent au fil des interviews.

¹³⁰ Un participant sélectionné recommande d'autres participants, créant ainsi un réseau d'échantillons.

communautés affectées		▪ 2 FGD à réaliser à raison de 1 pour chaque catégorie de bénéficiaires hommes (hôte et réfugiés/déplacés) ▪ 2 FGD à réaliser à raison de 1 pour chaque catégorie de bénéficiaires femmes (hôte et réfugiés/déplacés) ▪ 2 FGD à réaliser à raison de 1 pour chaque catégorie de bénéficiaires jeunes (hôte et réfugiés/déplacés) soit 1 selon le sexe de participants			
Grille d'observation des infrastructures d'implémentation des services en lien avec les interventions du projet PBF	Choix raisonné	Dans chacun des 3 communes cibles du projet : - 1 site d'implémentation de interventions au choix au minimum	3	-	- Tahoua - Allela (département de Konni) ; - Bagaroua (département de Bagaroua) ; - Tébaram (département de Tahoua)

– Données quantitatives

Dans le cadre de l'Enquête de Perception En Ligne auprès des informateurs clés et des bénéficiaires des interventions implémentées du projet conjoint PBF (2022-2025), il a été anticipé un échantillon minimum de 75 individus (Error! Reference source not found.9) selon un choix raisonné. Ce, à raison d'un minimum de 17 participants sur les 34 projetés (soit 50%) qui pourraient prendre part aux entretiens individuels relatifs aux informateurs clés. A ces acteurs relatifs aux informateurs clés, il s'ajoutera également au moins 58 représentants issus des 24 FGD projetés à l'endroit des titulaires de droits. En effet, ce nombre minimum de 58 titulaires de droits est fixé en tenant compte qu'au moins 30% des participants des FGD à l'endroit des représentants d'OBC et ceux des bénéficiaires (hommes, femme) seront intéresser à y participer.

Ainsi, la technique de sondage retenue pour l'enquête en ligne auprès des informateurs clés et des bénéficiaires directs des interventions du projet évalué est celle d'une enquête par sondage stratifié à deux degrés de tirage. L'ensemble des participants ciblés par le volet qualitatif selon les informateurs clés et les bénéficiaires directs des interventions implémentées constituera une strate à l'intérieur de laquelle au 1^{er} degré tous les individus identifiés selon leur participation à ladite approche seront considérés. Et au second degré, au minimum 17 participants sur les 34 individus lors des entretiens individuels seront considérés au sein des structures/entités selon la réalisation des entretiens qualitatifs. Cela sera également le cas des bénéficiaires directs des interventions implémentées, où il est attendu au minimum 58 participants à ce volet constitués des quelques 192 participants au minimum aux 24 FGD.

Tableau B : Répartition de questionnaires en ligne issus de la méthode de collecte de données quantitatives en fonction des parties prenantes de l'évaluation

<i>Acteurs impliqués dans la mise en œuvre du volet qualitatif relatif à en ligne auprès des informateurs clés et des bénéficiaires directs de l'évaluation</i>		Nombre de questionnaires en ligne visés par type de parties prenantes
Typologie	Nombre	
<i>Entretiens individuels auprès des informateurs clés au niveau central (Niamey), régional (Tahoua) et communal constitués des Acteurs de types Gouvernementaux/Institutions nationales/Administrations sectorielles, des Structures communales, des Membres de comité de coordination, des ONG et des ASNU</i>	40	20
<i>Focus groups avec les représentants des titulaires de droits des interventions implémentées à savoir : Femmes et jeunes (Garçons/Filles) ; Leaders traditionnels et communautaires ; Groupes vulnérables (déplacés internes, réfugiés)) et des OSC (Associations de femmes et de jeunes de la région de Tahoua et/ou des communes)</i>	35 participants provenant des 9 villages issus des 3 communes ciblées (Allela ; Bagaroua ; Tébaram) par les opérations de collecte de données	315
Total		335

Annexe A.11 : Mécanisme de contrôle qualité interne de l'équipe d'évaluation du projet conjoint PBF (2022-2025)

Phase	Contrôle à implémenter	Responsable du contrôle
Préparation de la mission et production du rapport de démarrage	▶ Produire un rapport de démarrage suivant les critères des paramètres GERAAS d'ONU Femmes et des guides de l'UNFPA et de l'UNCDF d'assurance qualité pour le rapport de cadrage ▶ S'assurer que le rapport de démarrage respecte les critères GENU/ONU Femmes/UNFPA/UNCDF d'assurance qualité pour le rapport de cadrage	L'équipe de consultants
Collecte des données sur le terrain en mode présentiel	▶ S'assurer du respect de la confidentialité, du respect de la personne et la bienfaisance ▶ S'assurer que la méthodologie de collecte de données utilisée sur le terrain correspond à celle convenue avec les commanditaires dans le rapport de démarrage ▶ Utilisation des outils validés par les commanditaires de l'évaluation	L'équipe de consultants
Traitement et analyse des données et rédaction du rapport	▶ Masquer toutes les informations confidentielles dans les données collectées ▶ Vérifier la cohérence des données/informations collectées ▶ Suivre les critères de qualité UNEG/ GENU/ONU Femmes/UNFPA/UNCDF pour les rapports : Documents et outils pertinents sur la politique d'évaluation UNEG/ONU Femmes/UNFPA/UNCDF Conformité du Rapport d'Evaluation aux normes UNEG/ UNICEF ▶ Conformité du Rapport d'Evaluation avec les paramètres GERAAS d'ONU Femmes et des guides de l'UNFPA et de l'UNCDF.	L'équipe de consultants et le Gestionnaire de l'évaluation/GRE
	▶ Vérifier que le rapport respecte les critères qualités UNEG/ONU Femmes/UNFPA/UNCDF ▶ Vérifier que les commentaires des parties prenantes soient pris en compte ou alors que les raisons de non prise en compte de ces commentaires des parties prenantes soient présentées ▶ Demander des séances de discussions en présentiel tout comme en mode virtuel par Skype/Zoom/Teams au besoin avec les commanditaires s'il y a des incompréhensions sur certains commentaires formulés sur le rapport provisoire/final	L'équipe de consultants et le Gestionnaire de l'évaluation/GRE

Annexe A.12 : Formulaire de consentement des entretiens individuels

Ce formulaire de consentement explique l'évaluation projet conjoint PBF « *Consolidation de la paix et la résilience communautaire dans la région de Tahoua face aux risques sécuritaires et aux changements climatiques* » (2022-2025) et le rôle des participants à celle-ci. Veuillez tenir compte de ces informations et prendre autant de temps que nécessaire. Si vous avez des questions à une date ultérieure, vous pouvez vous rapprocher des consultants ou d'ONU Femmes, de l'UNFPA et de l'UNCDF commanditaires de ladite évaluation pour de plus amples informations.

L'objectif global de cette évaluation finale est d'apprécier les réalisations dudit projet, de tirer les leçons apprises et faire des recommandations qui permettront de mieux informer la prise de décisions stratégiques (stratégiques et opérationnelles) en vue d'améliorer la mise en œuvre de futurs projet relatif à cette thématique.

Participation volontaire

Nous vous invitons à participer à cette évaluation du projet conjoint PBF parce que vous avez été un intervenant clé de la conception et de la mise en œuvre dudit projet. Votre participation à cette évaluation du projet conjoint PBF est entièrement volontaire. C'est à vous de décider de participer ou non. Vous pouvez changer d'avis et cesser de participer à tout moment.

Procédures

Nous aimerions vous poser quelques questions relatives à l'évaluation du projet conjoint PBF (2022-2025). Nous vous poserons des questions concernant la conception/l'élaboration, la mise en œuvre, le suivi-évaluation et la coordination des interventions du projet conjoint PBF **à travers 7 critères d'évaluation** (*Pertinence, Efficacité, Efficience, Durabilité, Genre et Droits de l'Homme, inclusion du 'handicap et Sensibilité aux conflits*). Et ce, selon que vous y avez pris part à ces différentes étapes en tant que partie prenante.

Pour nous assurer que rien ne sera oublié ou que les propos tenus ne soient détournés, nous sollicitons la permission d'enregistrer au besoin les conversations tenues. Aussi, soyez rassuré que tout ce qui sera enregistré sera confidentiel. Enfin, veuillez noter que vous pouvez refuser de donner votre autorisation à tout enregistrement de cet entretien et dans cette mesure, des notes seraient dès lors prises sur support écrit pendant tous les échanges dans le cadre de cette évaluation du projet conjoint PBF (2022-2025).

Durée : L'entrevue durera au maximum une trentaine de minutes selon les interactions/relances qui peuvent être faites à l'issue des réponses que vous fournirez aux différentes questions.

Avantages : Il n'y a pas d'avantages directs pour vous à participer à cette évaluation du projet conjoint PBF (2022-2025).

Risques, malaises et droits de rétractation

Il n'y a pas de risques physiques, psychologiques, sociaux, économiques, juridiques et émotionnels évidents à participer à cette évaluation du projet conjoint PBF (2022-2025). La participation à cette évaluation du projet conjoint PBF (2022-2025) est volontaire. Pendant l'entretien, vous êtes autorisé à refuser de répondre à toute question et vous êtes autorisé à arrêter l'entretien à tout moment. Il n'y a aucune conséquence si vous décidez de ne pas poursuivre l'entretien.

Confidentialité et vie privée

Les informations que vous nous fournissez sont totalement confidentielles. Nous n'associerons pas votre nom avec tout ce que vous dites. Nous n'utiliserons pas d'identifiants personnels pour les informations obtenues. La confidentialité sera assurée au cours de cette entrevue.

Consentement et contact

Avez-vous des questions que vous aimeriez poser ? Acceptez-vous de répondre aux questions maintenant ?

Si vous avez d'autres questions sur cette évaluation du projet conjoint PBF (2022-2025) plus tard, vous pouvez contacter : -- L'équipe d'évaluation aux adresses suivantes : seke.kouassi sekedesyg@yahoo.fr ; Ousmane Jazy jazyousmane@gmail.co

- Le Gestionnaire de l'évaluation : Mamoudou Soumana Nassamou mamoudou.nassamou@unwomen.org

Si vous acceptez de participer après avoir reçu les informations ci-dessus, veuillez signer ci-dessous.

D'accord [] Refusé [] Date : ____/____/____

En cas de refus, veuillez-nous en informer.